



HAL
open science

Libéralisation commerciale et réaction de l'offre des huiles alimentaires dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Afrique (UEMOA)

Noukpo Homegnon

► **To cite this version:**

Noukpo Homegnon. Libéralisation commerciale et réaction de l'offre des huiles alimentaires dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Afrique (UEMOA). Economies et finances. Université d'Orléans, 2018. Français. NNT : 2018ORLE0501 . tel-02103372

HAL Id: tel-02103372

<https://theses.hal.science/tel-02103372>

Submitted on 18 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ DE
L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS**

LABORATOIRE D'ÉCONOMIE D'ORLÉANS (LEO)

THÈSE présentée par :

Noukpo HOMEGNON

soutenue le : **Jeudi 05 juillet 2018**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université d'Orléans**

Discipline : Sciences Économiques

**LIBÉRALISATION COMMERCIALE ET RÉACTION
DE L'OFFRE DES HUILES ALIMENTAIRES DANS
LES PAYS DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET
MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

THÈSE dirigée par :

M. Philippe SAUCIER Professeur, Université d'Orléans

RAPPORTEURS :

M. Jude EGGOH Maître de Conférences-HDR, Université d'Angers

M. Alexandru MINEA Professeur, Université de Clermont Auvergne

JURY :

M. Patrick VILLIEU Professeur, Université d'Orléans, Président du jury

M. Jude EGGOH Maître de Conférences-HDR, Université d'Angers

M. Alexandru MINEA Professeur, Université de Clermont Auvergne

M. Philippe SAUCIER Professeur, Université d'Orléans

Noukpo HOMEGNON

**LIBÉRALISATION COMMERCIALE ET RÉACTION
DE L'OFFRE DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES
PAYS DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

RÉSUMÉ :

La production locale des huiles alimentaires ne constitue plus une ligne de défense crédible face aux importations dans les pays de l'UEMOA. Cette réalité contraste avec les objectifs des politiques agricole, industrielle et commerciale de l'UEMOA censés protéger la production communautaire. Ainsi, sous l'éclairage de la littérature économique et en se basant sur des données empiriques, nous avons utilisé les équations simultanées par pays de l'UEMOA, les équations des données de panel et les équations gravitationnelles en données de panel pour déterminer l'impact de la libéralisation commerciale sur l'offre des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

Les résultats obtenus convergent vers une même conclusion : la confrontation des objectifs de protection de la production communautaire et d'ouverture commerciale aux tests de cohérence révèle des incohérences et des contradictions. Les politiques de libéralisation commerciale ont plutôt favorisé une déstructuration du tissu productif et une désorganisation de l'architecture commerciale. De facto, l'offre des huiles alimentaires affiche deux réactions contradictoires au regard de la libéralisation commerciale au sein des pays de l'UEMOA : une réaction dépressive affichée par la production qui plombe et une réaction explosive affichée par les importations qui flambent et qui sont attirées par des rentes de réexportation. Cependant, ces rentes constituent des mirages qui réservent des implications économiques aux conséquences destructrices avec l'adoption du TEC-CEDEAO

Mots clés : Politique d'intégration économique, commerce intra-branche, politique de défense commerciale, équations simultanées, données de panel, équations gravitationnelles.

**TRADE LIBERALIZATION AND SUPPLY RESPONSE
OF EDIBLE OILS IN WEST AFRICAN ECONOMIC
AND MONETARY UNION (WAEMU) COUNTRIES**

SUMMARY:

Local production of edible oils in the WAEMU's countries is no longer a credible defense line against imports. This reality contrasts with the objectives of agriculture, industry and trade policies which are supposed to protect Community production. Thus, under the light of the economic literature and based on empirical data, we used simultaneous equations for each country of WAEMU, panel data and gravity equations with panel data to determine the impact of trade liberalization on supply of edible oils in WAEMU's countries.

The results obtained converge towards the same conclusion: the confrontation of objectives of protecting local production and trade openness policy with the coherence's tests reveals some inconsistencies and contradictions. Thus, WAEMU fails to reconcile the Union's trade openness objectives with the protection objectives of edible oils producers. Trade liberalization policies have tended to favor a disintegration of the productive structure and disruption of trade architecture. Thus, the supply of edible oils shows two contradictory reactions with regard to the trade liberalization within the WAEMU's countries: a depressive reaction displayed by the production and an explosive reaction displayed by the imports which are attracted by re-export rents. However, these rents are mirages that reserve destructive economic implications with the adoption of ECOWAS'CET.

Keywords: Economic integration policy, intra-industry trade, trade defense policy, simultaneous equations, panel data, gravity equations.

JE DÉDIE CETTE THÈSE À LA FAMILLE
HOMÈGNON

*" C'est le mariage de la théorie et de l'empirisme qui rend les
travaux scientifiques si utiles pour l'analyse des politiques".
Hélène Rey, Finances et Développement,
FMI, juin 2015, page 4.*

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à l'endroit du Professeur Philippe SAUCIER, à qui je dois la réalisation de ce document. Mes hommages vont à l'endroit du feu, Professeur Fulbert GÉRO AMOUSSOUGA qui a commencé ce vaste chantier avec nous, mais le sort en a décidé autrement le vendredi 23 juin 2017.

Je voudrais particulièrement remercier le Professeur Patrick Villieu qui a été l'Alpha et l'Oméga de cette Thèse. Je voudrais vivement remercier le Laboratoire d'Économie d'Orléans (LEO) et tous ses animateurs pour leurs soutiens et leurs conseils. Une pensée particulière va aux Professeurs Jean-Paul Pollin, Gilbert Colletaz, Raphaëlle Bellando, Christophe Hurlin pour avoir répondu à mes multiples sollicitations au cours de mes séjours. Mes remerciements sont également destinés à Sessi Tokpavi, Chrysost Bangaké, Cheikh Ndiaye, Yannick Lucotte, Arslan Tariq Rana, Sylvain Benoit et tous les autres amis pour leurs conseils et leurs encouragements, Yvan Stroppa pour sa permanente assistance informatique. Je prie enfin Madame Renée-Hélène Saliège de recevoir ma profonde gratitude pour avoir été comme une mère pour moi à Orléans.

Je remercie le Centre d'Etudes, de Formation et de Recherche en Développement (CEFRED) au Bénin et tous ses animateurs pour leur soutien, leurs conseils et leurs encouragements. Je pense particulièrement aux Professeurs Denis Acclassato, Charlemagne Igué, Magloire Lanha, Augustin Chabossou. Mes remerciements s'adressent également aux Docteurs, Jude C. Eggoh, Gilles-Armand Sossou, Edgar Gbinlo, Yves Soglo, Fidèle Dèdèhouanou et Hilaire Houéninvo.

Je voudrais aussi remercier l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui a accepté de m'accorder le bénéfice d'une bourse de deux (2) ans dans le cadre du Programme Horizons Francophones. Mes profondes gratitude sont destinées au Professeur Adama DIAW pour ses multiples conseils et orientations en tant que Président de la Section « Sciences Économiques » au cours des doctoriales « Sciences d'Eau, Sciences Économiques et, Santé et Productions Animales » du Projet Horizons Francophones de l'Agence Universitaire de la Francophonie organisée en octobre 2011 à Dakar et en avril 2012 à Abidjan. Je voudrais également remercier tout le personnel de l'Agence universitaire de la Francophonie au cours de ces doctoriales en l'occurrence le Professeur Pascal HOUÉNOU et Madame Matel Kane WANE pour leur encadrement. Mes remerciements sont également destinés à tous les amis de plusieurs nationalités avec qui nous avons eu des échanges scientifiques fraternels, enrichissants et fructueux.

Mes remerciements vont ensuite à l'endroit de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), de la Commission

de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA), quatre institutions sous-régionales qui m'ont inspiré ce thème à travers la cristallisation de leurs énergies à la faveur de la réalisation et de la validation de deux études sur la promotion et le développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA au siège de la BOAD à Lomé au Togo.

Je voudrais remercier certaines personnalités qui m'ont aidé, soutenu et encouragé dans la rédaction de ce document. Je pense particulièrement aux Professeurs Noël A. Gbaguidi pour ses conseils et son intercession en ma faveur, Bernadette Dia Kamgnia pour m'avoir fortement inspiré et éclairé en juin 2013 à Tunis, Bernard Decaluwé pour avoir mis sa bibliothèque électronique à ma disposition, Ben Shepherd pour m'avoir gratuitement donné la version électronique de son livre sur «The Gravity Model of International Trade: A User Guide », à Monsieur Robert Hirsch pour m'avoir éclairé davantage sur le thème.

Je m'en voudrais de remercier ceux avec qui j'ai le plus étroitement coopéré au Ministère de l'Économie et des Finances du Bénin. Ainsi, je voudrais notamment remercier Messieurs Servais Adjovi, Aristide Médenon, Appolinaire Houénou, René Lokossou, Bachir Soubérou et tout le personnel de la Direction Générale des Affaires Économiques.

Enfin, j'ai le devoir de présenter ma profonde gratitude à tous ceux qui ont fait des observations sur les versions précédentes de ce document. Il s'agit, en l'occurrence, des honorables membres du jury dont les observations et les critiques ont permis d'améliorer la qualité scientifique de ce document. Cependant, je tiens à préciser que je demeure seul responsable des erreurs ou omissions qui pourraient encore y figurer.

L'Université d'Orléans n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses. Elles doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 1 |
| PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES TENDANCES STATISTIQUES ET REVUE THÉORIQUE DE LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE SUR LE MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES | 10 |
| CHAPITRE 1. ANALYSE DES TENDANCES STATISTIQUES MONDIALES DU MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES | 12 |
| 1.1 : Analyse des statistiques mondiales de production et de consommation des huiles alimentaires | 12 |
| 1.2 : Les tendances statistiques commerciales mondiales des huiles alimentaires | 22 |
| CHAPITRE 2. ANALYSE DU MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA | 32 |
| 2.1 : Analyse de la production et la consommation des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA | 32 |
| 2.2 : Analyse des flux commerciaux et des prix des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA | 41 |
| CHAPITRE 3. REVUE DOCUMENTAIRE ET PRINCIPALES ÉTAPES DE LIBÉRALISATION COMMERCIALE DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA | 64 |
| 3.1. : Revue des travaux sur les conséquences de la libéralisation commerciale sur les produits agricoles | 64 |
| 3.2. : Revue des principales étapes de la libéralisation commerciale des produits agricoles dans l'UEMOA | 82 |
| DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE EMPIRIQUE ET ÉCONOMÉTRIQUE DE L'IMPACT DE LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA | 118 |
| CHAPITRE 4 : ANALYSE EMPIRIQUE DES EFFETS D'INCOHÉRENCE DES OBJECTIFS DE L'UNION DOUANIÈRE DE L'UEMOA SUR LE MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES | 119 |
| 4.1: L'union douanière et le comportement de la recherche de rente sur les importations des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA | 119 |
| 4.2: La Cohérence des objectifs de l'union douanière à l'évidence des échanges commerciaux intra-communautaires des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA | 134 |
| CHAPITRE 5 : ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE DES INTERDÉPENDANCES ET DES COHÉRENCES SUR LE MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA | 150 |
| 5.1. Impact de la libéralisation commerciale sur l'interdépendance de l'offre et de la demande à l'aide des équations simultanées | 150 |
| 5.2. Analyse de l'adéquation entre ouverture commerciale et protection de la production domestique des huiles alimentaires à l'aide des données de panel | 176 |
| CHAPITRE 6 : ANALYSE DES DÉTERMINANTS DU COMMERCE INTRA-COMMUNAUTAIRE ET RÉGIONAL À L'AIDE DU MODÈLE GRAVITATIONNEL EN DONNÉES DE PANEL | 186 |
| 6.1. Analyse des déterminants des importations des huiles alimentaires à l'aide des équations gravitationnelles en données de panel | 186 |
| 6.2. Analyse des effets de création et de détournement de commerce à l'aide des équations gravitationnelles en données de panel | 207 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE | 221 |

SIGLES ET ACRONYMES

ACP: Afrique, Caraïbes et Pacifique

ADF: Augmented Dickey-Fuller

AGOA: African Growth and Opportunity Act

AIC : Association Interprofessionnelle du Coton

AIFO-UEMOA: Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA

APE : Accords de Partenariat Economiques

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BOAD : Banque Africaine de Développement

CAADP : Comprehensive Africa Agriculture Development Programme

CAR : Coopératives d'Aménagement Rural

CEAO : Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest

CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEFRED: Centre d'Etude, de Formation et de Recherches en Développement

CEPII : Centre d'études prospectives et d'informations internationales

CER : Communauté Economique Régionale

CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FMI : Fonds Monétaire International

GATT : General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur le commerce et les tarifs)

GLS : Generalized Least Squares

HUICOMA : Société Huilerie Cotonnière du Mali

IBCG : Industrie Béninoise des Corps Gras

LEO : Laboratoire d'Economie d'Orléans

LEPII : Laboratoire d'Économie de la Production et de l'Intégration Internationale

MCG : Méthode des Moments Généralisés

MCO : Moindres Carrés Ordinaires

MDMC: Méthode des Doubles Moindres Carrés

MTMC : Méthode des Triples Moindres Carrés

MVIC : Maximum de Vraisemblance à Information Complète

NIOTO: Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo

NPF : Nation la Plus Favorisée

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCL : Oléagineux, Corps Gras, Lipides
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONUAA : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ORD : Organe de règlement des différends
PAC : Politique Agricole CEDEAO
PALMCI : Palm Côte d'Ivoire
PAS : Programmes d'Ajustement Structurel
PAU : Politique Agricole de l'UEMOA
PCS : Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDG : Polices, Douaniers et Gendarmes
PED : Pays en Développement
PIB: Produit Intérieur Brut
ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RTA : Regional Trade Agreement ou accord commercial régional
SHB : Société des Huileries du Bénin
SIFCA : Société immobilière et financière de la Côte Africaine
SOCOMA : Société Cotonnière du Gourma
SODECO : Société de Développement du Coton
SOFITEX : Société burkinabè des Fibres Textiles
SONACOR : Société Nationale de Collecte de Traitement et de Commercialisation du Riz
SONAPRA : Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONICOG : Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras
SURE: Seemingly Unrelated Regression Estimation
TCI : Taxe Conjoncturelle à l'Importation
TDP : Taxe Dégressive de Protection
TEC : Tarif Extérieur Commun
TSA : Tout sauf les armes
TSD : Traitement Spécial et Différencié
UAC : Université d'Abomey-Calavi
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine
URCAR : Unions Régionales des Coopératives d'Aménagement Rural

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Contexte et justification de la recherche

Les données sur les huiles alimentaires de "oilworld.biz" renseignent que dix-sept (17) catégories d'huiles sont produites dans le monde : huile de soja, huile de palme, huile de colza, huile de tournesol, huile de suif, huile de saindoux¹, beurre, huile d'arachide, huile de coton, huile de palmiste, huile de coco, huile d'olive, huile de maïs, huile de poisson, huile de sésame, huile de lin et enfin l'huile de ricin. Les pays africains constituaient de gros producteurs de la plupart de ces huiles alimentaires. C'est d'ailleurs du Bénin d'où sont sortis les premiers plants de palmier à huile pour l'Indonésie et la Malaisie.

Mais à partir des années 1990, l'arrivée des producteurs malaisiens et indonésiens sur le marché mondial des huiles alimentaires a provoqué de profonds bouleversements. Le continent africain qui occupait, par exemple dans les années 1970, la première place mondiale dans la production de l'huile de palme a été évincé au fil des années. Les pays de l'UEMOA qui constituaient les plus gros producteurs d'huile de palme, ont perdu également leur influence sur l'échiquier international au fil des années. C'est également à partir de ces années 1990 que les pays de l'UEMOA se sont engagés dans de vastes programmes d'ouverture commerciale, d'abord individuellement ensuite, sous la houlette de la Commission de l'UEMOA.

En effet, en janvier 1995, la Commission de l'UEMOA a été mise en place. Elle est l'organe d'exécution et d'impulsion de l'Union. Dès lors, l'UEMOA est investie des prérogatives devant lui permettre d'afficher et d'imprimer son statut d'outil d'intégration et de développement pour l'unification des espaces économiques nationaux. La Commission de l'UEMOA a initié plusieurs politiques économiques dont les plus importantes concernent l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Sur le plan agricole, la Commission de l'UEMOA a initié la Politique Agricole de l'Union (PAU). Ainsi, conformément à l'Article 3 de l'Acte additionnel de l'UEMOA, l'objectif global de la PAU est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural en permettant (i) de réaliser la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles; (ii) d'accroître la productivité

¹ Le saindoux est une matière grasse, fine et blanche, que l'on extrait du lard, à chaud. On l'utilise, en règle générale, pour les fritures et les cuissons longues, ou encore en pâtisserie.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

et la production de l'agriculture sur une base durable; (iii) d'améliorer les conditions de vie des producteurs par le développement de l'économie rurale, la revalorisation du statut social des agriculteurs par une meilleure rémunération des produits agricoles.

Sur le plan industriel, l'objectif de la Politique Industrielle de la Communauté (PIC) est d'assurer et de consolider la compétitivité des entreprises industrielles de l'Union, de favoriser la diversification et la densification du tissu industriel de l'Union.

Enfin, sur le plan commercial, la Commission de l'UEMOA a initié plusieurs réformes de libéralisme commercial dont l'adoption et l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC), le 1^{er} janvier 2000, au sein des Etats membres. Le TEC-UEMOA est caractérisé par des principes et des objectifs dont (i) la simplification des systèmes tarifaires en vigueur dans l'Union, (ii) l'ouverture de l'Union sur l'économie mondiale, (iii) la protection de la production communautaire et (iv) la lutte contre les détournements de trafic.

Toutefois, l'adoption de cette ceinture douanière (TEC-UEMOA) comme mesure de politique commerciale est la résultante d'un processus comportant plusieurs réformes de libéralisation commerciale engagées individuellement par les pays de l'UEMOA depuis 1990.

La recherche cherche à examiner les implications économiques de ces réformes de libéralisation commerciale sur l'offre des huiles alimentaires. En effet, les producteurs locaux des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA sont de plus en plus laminés sur leurs marchés domestiques par des concurrents étrangers plus redoutables. Ce fait a inquiété quatre (4) grandes Institutions communautaires: (i) la Commission de l'UEMOA, (ii) la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), (iii) la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et (iv) l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse (AIFO) de l'UEMOA qui ont reconnu que ni la production actuelle de l'huile de palme des pays de l'UEMOA, ni l'huile d'arachide, ni l'huile de coton, encore moins l'huile de palmiste ou de soja ne peuvent servir de ligne de défense crédible face à l'invasion ou à la concurrence étrangère sur le marché de l'UEMOA. Ainsi, face au risque réel de voir les huiles végétales européennes, nord et sud-américaines et surtout asiatiques se substituer de manière irréversible aux productions locales, ces Institutions de l'UEMOA s'inquiètent de la dépression des activités qui pèsent sur la filière des huiles alimentaires qu'elles ont pourtant reçu mandat de protéger, de défendre ou de financer.

Ainsi, ayant perçu l'importance de la filière des huiles alimentaires pour les économies des Etats membres de l'UEMOA et consciente des enjeux qu'elle représente pour les pays de l'Union, la

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) intervient régulièrement en faveur de leur production; soit pour le financement des huileries, soit pour la réhabilitation et l'implantation des usines d'égrenage de coton, ou soit encore pour l'appui au développement de la culture cotonnière et arachidière. C'est le cas le mercredi 24 février 2010 à Lomé avec un prêt de sept (7) milliards de FCFA à la société PALMCI² de la Côte d'Ivoire pour la réhabilitation et l'extension de ses capacités de production.

Parallèlement à ces efforts de reconstitution du tissu productif des huiles alimentaires, on assiste à une désorganisation de la filière. C'est le cas par exemple du démantèlement de la filière coton au Bénin et de la disparition d'une gestion intégrée de toutes les composantes de cette filière. En effet, l'entrée en jeu d'égreneurs privés a conduit à la situation aberrante suivant laquelle, d'une part, le Bénin exporte des graines de coton dont le contenu en huile équivaut à la somme des importations d'huiles végétales alimentaires et d'autre part, les investissements importants réalisés par deux huiliers, soit pour moderniser leur outil de production (SHB), soit pour créer des capacités nouvelles (Fludor), sont dramatiquement sous-utilisés, faute d'un accord entre égreneurs et tritrateurs sur un prix de la graine satisfaisant pour les deux parties (Hirsch, 2002). Plus d'une décennie après (2012), le gouvernement béninois, à la faveur d'un Conseil extraordinaire des Ministres³, a été obligé de reconnaître que l'organisation de la filière coton au Bénin est marquée par des conflits entre les entités publiques et les partenaires privés et que les rapports conflictuels et le climat délétère qui règnent dans les relations de travail nuisent gravement à la synergie nécessaire qui devrait caractériser la collaboration entre les parties : « le constat de la mainmise de l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) sur la filière coton et l'absence totale de l'Etat ont créé une situation de monopole nuisible à l'émergence de cette filière »⁴. Cette situation délétère a poussé le Conseil des Ministres à procéder à la relecture de l'Accord-cadre avec l'AIC dans le sens d'une plus grande responsabilisation de l'Etat dans le suivi de la filière coton. Il entend aussi veiller à sa mise en œuvre tout en donnant l'engagement qu'il ne cherche pas à réinvestir le secteur.

Au niveau de la sous-filière oléagineuse huile de palme, on a également enregistré des crises au Bénin. En témoigne la crise dans la gestion des palmeraies entre les Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) et les Unions Régionales de Coopératives d'Aménagement Rural

² Une Société de production de l'huile de palme de la Côte d'Ivoire.

³ Communiqué de la Présidence de la République du Bénin (2012) : Les propositions des Experts de l'UEMOA pour la relance du Coton béninois. Communiqué du Conseil des Ministres N°08/PR/SGG/Extra/Com du 29 avril 2012.

Secrétariat Général du Gouvernement

⁴ Cf. Communiqué de la Présidence de la République du Bénin (2012)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

(URCAR) de Grand Agony qui a conduit à des incidents très graves, ayant entraîné des morts et obligé les coopérateurs à demander l'aide du Chef de l'Etat béninois le jeudi 29 avril 2010. Cette situation de quiproquo dans la production des huiles végétales alimentaires favorise l'accroissement des flux d'importations.

Au total, la filière oléagineuse alimentaire du Bénin offre alors une illustration parfaite de cet enseignement de Stiglitz (2009, p. 268) qui affirme que : « Privatiser avant de mettre en place une structure juridique et réglementaire capable de maintenir la concurrence, c'est donner des incitations à créer des monopoles, et des incitations politiques à empêcher la création de régime de concurrence efficace ». Dans cette perspective, il devient alors opportun de circonscrire la problématique de l'impact de la libéralisation commerciale sur le déclin de la filière des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA.

Problématique de recherche

Depuis la théorie des "avantages absolus" de Smith A. (1776) jusqu'à Bhagwati J. (2005), les théoriciens du libéralisme commercial (tributaire du libéralisme économique) prédisent la prospérité pour les économies qui choisissent cette option. C'est la théorie du "laisser-faire les hommes, laisser-passer les choses". Cette théorie, mise en veilleuse au cours de la période des "trente glorieuses", a été de retour à la faveur de la stagflation des années 1970. Sur le plan commercial, la résurgence de la théorie économique libérale a orienté, au cours des années 1990, l'option du libéralisme commercial que les pays de l'UEMOA ont très tôt adopté sans concessions réciproques⁵. En effet, même s'il est intéressant de souligner que les théoriciens du libéralisme commercial mettent en avant les bénéfices du commerce international et demandent la suppression des barrières commerciales, les décideurs et économistes praticiens (qui comprennent les imperfections du marché), n'abordent pas le sujet d'ouverture commerciale sans exiger de concessions réciproques. Il semble que ce n'est pas le cas dans les pays de l'espace UEMOA dans les années 1990.

En effet, selon FAO (2001), de nombreux pays de l'UEMOA ont « démantelé leurs systèmes de protection sans saisir la moindre opportunité de négociation commerciale ou de concessions

5 FAO (2001) : Les Négociations Commerciales Multilatérales sur l'Agriculture - Manuel de Référence -I- Introduction et Sujets Généraux. Module 2. Rome, 2001.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

réciproques de la part de leurs partenaires des pays développés ». Cependant, de tels comportements ne sont pas sans fondements⁶ ni sans préjudices sur la production.

C'est vers les années 1985, avec les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), que fut notamment amorcée la libéralisation du secteur agricole dans les pays de l'UEMOA. En effet, épuisés par le poids croissant du fardeau de la dette, les pays de l'UEMOA se sont adressés aux Institutions de Bretton Woods qui les incitaient aux effets vertueux de la libéralisation agricole. Pour la Banque Mondiale par exemple, une libéralisation agricole ambitieuse aurait un impact très significatif sur le développement car pouvant entraîner des gains annuels mondiaux de 358 milliards de dollars dont plus des deux tiers (2/3), soit 240 milliards pour les pays en développement (cf. Banque Mondiale, 2004, p. 51). Encouragés ainsi par les Institutions de Bretton Woods, les pays de l'UEMOA ont libéralisé, espérant retrouver les effets vertueux promis de la libéralisation agricole. À l'origine, les grandes mesures d'austérité envers le secteur agricole concernaient la réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement allouées à l'agriculture, ce qui avait pour conséquence la rétrocession, au secteur privé, des activités qui naguère, étaient exécutées par l'Etat comme l'encadrement des paysans, la commercialisation des produits, ..., et la réduction des subventions aux semences et aux engrais. Ces réductions se sont également étendues aux subventions destinées à la consommation des denrées alimentaires de base comme l'huile alimentaire. À ce train de suppressions, s'ajoute la cession des certaines coopératives (de production oléagineuse alimentaire) au secteur privé comme c'est le cas des Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) au Bénin par exemple. La libéralisation a ainsi atteint la filière des huiles alimentaires. Ainsi, à l'exception du Sénégal⁷ (qui a résisté jusqu'à une période récente), les autres pays de l'UEMOA avaient tôt, totalement et effectivement libéralisé le régime des prix. De même, ils ont donné aux opérateurs⁸ économiques privés une grande liberté de manœuvre.

Ce fourvoiement dans l'application des principes du libéralisme commercial a favorisé un afflux massif des importations où certains acteurs introduisent parfois dans le circuit de commercialisation et de consommation des huiles alimentaires impropres à la consommation. Au Cameroun par exemple, en 2000, du diesel avait été trouvé dans de l'huile de palme importée d'un pays asiatique où, précisément, le carburant coûte moins cher que l'huile alimentaire (Hirsch R.

⁶ Au nombre des fondements, figurent le poids de leur dette, la chute des investissements étrangers, la montée des taux d'intérêts au niveau international et l'effondrement des prix des matières premières qui s'est produit dans les années 80.

⁷ Le Sénégal a été fidèle à une stratégie d'importation d'huiles végétales visant à maintenir un flux d'exportation d'huile d'arachide, stratégie que, seule, une société d'État peut espérer poursuivre aussi longtemps !! La filière est aussi privatisée au Sénégal.

⁸ -Même ceux restés dans le giron de l'État.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

(2002c)). C'est le cas au Burkina Faso où l'huile de vidange a été commercialisée pour l'alimentation humaine. En effet, un trafic illicite et dangereux pour la santé des consommateurs a été détecté et présenté à la presse au Burkina Faso par la brigade d'enquête et de recherche de la coordination nationale de lutte contre la fraude, le vendredi 20 avril 2012 à Ouagadougou où l'huile de vidange distillée a été mise à la consommation. Plus de 400 bidons de 20 litres ainsi que des dizaines de barriques d'huile de vidange distillée et vendue par des commerçants qui achètent et qui distribuent à travers le pays (Baki N. , 2012).

Au-delà de ces faits épars, d'autres faits plus inquiétants caractérisent la filière oléagineuse alimentaire. Il s'agit de la fermeture des industries qui produisent de l'huile alimentaire. En effet, au Bénin, par exemple, le 02 juillet 2013, plus de 500 agents en chômage technique ». Selon le journal, l'usine est confrontée à une concurrence des huiles importées et a dû jeter ses ouvriers dans la rue.

Quelques semaines plus tôt, ce fut le cas de l'Industrie Béninoise des Corps Gras (IBCG-SA), la plus grande entité de production et de commercialisation des corps gras au Bénin qui est issue de la privatisation de l'ex Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG) qui était une société d'Etat. Malgré les mesures d'austérité de réduction de 90% de son personnel en l'espace de sept (7) ans, cette société a fini par fermer. En effet, selon le Rapport d'activité de IBCG-SA, l'évolution du personnel (permanent et occasionnel) de la société se présente de la manière suivante entre 2003 et 2009 :

Tableau :

0.2 Evolution du personnel de l'Industrie Béninoise des Corps Gras

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|
| Effectifs | 538 | 282 | 251 | 104 | 101 | 99 | 54 |

Source : Rapport d'activité de IBCG-SA

Ainsi, l'importance de la filière des huiles alimentaires en termes de création de richesse et d'emploi, ses opportunités non suffisamment exploitées, les dangers qui menacent la compétitivité des industries de la filière oléagineuse de l'UEMOA à l'échelle sous régionale, régionale et internationale,... ont suscité des inquiétudes de la part de l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA) et des principales structures de financement en l'occurrence la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ces Institutions, à l'évidence des faits, ont reconnu que ni la production

INTRODUCTION GÉNÉRALE

actuelle de l'huile de palme des pays de l'UEMOA, ni l'huile d'arachide, ni l'huile de coton, encore moins l'huile de palmiste ou de soja ne peuvent servir de ligne de défense crédible face à la concurrence étrangère sur le marché de l'UEMOA. Les inquiétudes éparses de ces différentes Structures se sont cristallisées et ont engendré l'organisation d'un « Atelier régional de concertation sur la filière oléagineuse alimentaire dans l'espace UEMOA », tenu le 30 juillet 2004 au siège de la BOAD à Lomé. L'allocation d'ouverture du Président de la BOAD, a jeté les bases de l'orientation des réflexions qui ont débouché sur la recommandation des études plus approfondies sur la filière oléagineuse alimentaire de l'UEMOA. L'objectif assigné à ces études est de susciter la dynamisation et l'amélioration de la compétitivité de la filière oléagineuse dans les pays de l'UEMOA, d'unités industrielles de transformation compétitives capables de mieux s'insérer aux marchés mondial et régional. À l'issue de cette recommandation, deux études ont été effectivement réalisées dans ce cadre. La première est principalement axée sur la sous-filière huile de palme et la deuxième, sur l'huile de graine de coton.

Toutefois, plusieurs inquiétudes persistent et sont dévoilées au cours de l'atelier de validation des études sur les sous-filières graine de coton et palmier à huile les 7 et 8 octobre 2009 au siège de la BOAD à Lomé au Togo. En effet, pour Diallo B. (2009)⁹, la situation de détresse de plus en plus prononcée de la filière oléagineuse est due à deux principales causes: « la diminution des approvisionnements des unités de transformation avec les conséquences inhérentes et l'inondation du marché de la communauté par les produits surtout d'origine asiatique ». Cependant, les analyses menées dans le cadre de ces Institutions ont négligé les implications économiques de la libéralisation commerciale sur la production et les importations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. La présente recherche reprend ces implications à son compte et analyse la réaction de l'offre des huiles alimentaires à l'aune de la libéralisation commerciale. Dès lors, quatre (4) préoccupations spécifiques s'imposent à cet objectif général de recherche.

- ✓ Quels sont les grands enseignements sur l'évolution des composantes de la demande et de l'offre des huiles alimentaires dans les contextes mondial et sous-régional ?
- ✓ Quelles sont les principales étapes de la libéralisation commerciale des huiles alimentaires dans le cadre des pays de l'UEMOA ?
- ✓ Quels sont les effets d'incohérence des objectifs de l'union douanière de l'UEMOA sur le marché des huiles alimentaires ?

⁹ Madame DIALLO Bintou est la Présidente de l'AIFO-UEMOA

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- ✓ Quel est l'impact de la libéralisation commerciale sur l'offre des huiles alimentaires dans le cadre des pays de l'UEMOA ?

De ces questions de recherche, il résulte quatre (4) objectifs spécifiques de recherche.

Objectif spécifique 1 : Dégager les grands enseignements découlant de l'évolution des composantes de la demande et de l'offre des huiles alimentaires dans les contextes mondial et régional.

Objectif spécifique 2 : Analyser les principales étapes de la libéralisation commerciale dans les pays de l'UEMOA.

Objectif spécifique 3 : Analyser les effets d'incohérence des objectifs de l'union douanière de l'UEMOA sur le marché des huiles alimentaires.

Objectif spécifique 4 : Déterminer l'impact de la libéralisation commerciale sur les composantes de l'offre et de la demande et sur le commerce intra-communautaire des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

Ces objectifs spécifiques orientent nos hypothèses de recherche qui, de facto, sont au nombre de quatre (4). Chaque hypothèse ou affirmation est en lien avec un objectif spécifique.

Hypothèse liée à l'objectif spécifique1 (H1) : L'évolution des composantes de la demande et de l'offre des huiles alimentaires est défavorable aux pays de l'UEMOA.

Hypothèse liée à l'objectif spécifique2 (H2) : Les étapes du processus de la libéralisation commerciale dans les pays de l'UEMOA ont engendré des inaptitudes et des inadéquations sur le marché des huiles alimentaires.

Hypothèse liée à l'objectif spécifique3 (H3) : La confrontation des objectifs de protection de la production communautaire et d'ouverture commerciale du TEC-UEMOA révèle des incohérences et des contradictions.

Hypothèse liée à l'objectif spécifique4 (H4) : Les politiques de libéralisation commerciale dans les pays de l'UEMOA favorisent une déstructuration du tissu productif et une désorganisation de l'architecture commerciale à travers la déprime de la production et la flambée des importations des huiles alimentaires.

La recherche permettra de confirmer ou d'infirmer ces différentes affirmations. Pour la suite, la thèse est structurée en deux (2) parties. La Première partie, après avoir analysé l'évolution des

INTRODUCTION GÉNÉRALE

composantes de la demande et de l'offre, expose la revue théorique de la libéralisation commerciale sur le marché des huiles alimentaires. La deuxième partie transcende ce cadre, statue sur la revue empirique et analyse l'impact économétrique de la libéralisation commerciale sur l'offre des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

**PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES TENDANCES
STATISTIQUES ET REVUE THÉORIQUE DE LA
LIBÉRALISATION COMMERCIALE SUR LE MARCHÉ DES
HUILES ALIMENTAIRES**

INTRODUCTION

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE, 2012) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONUAA¹⁰, 2012) estiment que la production mondiale des huiles végétales en 2021, devrait augmenter de 35 Mt, soit 28 % de plus qu'en 2011. Cette augmentation serait tributaire de deux cultures pérennes. Il s'agit du palmier et du cocotier. Au niveau mondial, la production d'huiles végétales sera géographiquement concentrée dans des pays ou zones comme l'Indonésie, la Malaisie, la Chine, l'Union Européenne, les États-Unis, l'Argentine, le Brésil et l'Inde. Ces pays vont contrôler 79 % de la production totale. Toutefois, l'Indonésie et la Malaisie resteront les deux plus grands producteurs de la planète, avec respectivement 20 % et 14 % de la production mondiale en 2021.

Ainsi, en 2021, les positions de l'Indonésie et de la Malaisie dans la production des huiles alimentaires seront davantage confortées par celles qu'elles occupent depuis 1990. En effet, depuis 1990, l'arrivée des producteurs malaisiens et indonésiens sur le marché mondial des huiles alimentaires a provoqué de profonds bouleversements. Le continent africain qui occupait, par exemple dans les années 1970, la première place mondiale dans la production de l'huile de palme a été évincé au fil des années. Les mutations sont également observées au niveau des autres produits de la filière des huiles alimentaires que la littérature subdivise en deux familles : les huiles fluides (huiles de colza, de coton, d'olive, de tournesol, de soja, ...) et les huiles tropicales (huiles de coco, de palme, de palmiste, etc.). Cependant, cette liste est très limitative car il convient d'y ajouter les corps gras animaux que sont le suif¹¹, le lard¹², ..., ensuite le beurre et l'huile de poisson.

Toutefois, les statistiques sur les huiles alimentaires varient suivant les sources d'information. Ainsi, suivant les informations de "www. oilworld.biz", dix-sept (17) huiles alimentaires sont cultivées: huile de soja, huile de palme, huile de colza, huile de tournesol, huile de suif et de graisse, huile de saindoux¹³, beurre, huile d'arachide, huile de coton, huile de palmiste, huile de coco, huile d'olive, huile de maïs, huile de poisson, huile de sésame, huile de lin et enfin l'huile de ricin. Mais, la recherche abandonne cette classification pour s'intéresser à la classification proposée par Faostat.org compte tenu de l'étendue des données et de leurs exhaustivités couvrant les variables d'intérêt de la présente recherche. En effet, selon FaoStat.org, treize (13) huiles alimentaires sont produites dans le monde. Il s'agit des huiles de soja, de palme, de colza

¹⁰ Elle est connue sous le sigle FAO.

¹¹ Le suif est un produit résiduel obtenu par la fonte de la graisse d'espèces animales comme le mouton et le bœuf.

¹² Le lard est une graisse épaisse située sous la peau d'un animal.

¹³ Le saindoux est une matière grasse, fine et blanche, que l'on extrait du lard, à chaud. On l'utilise, en règle générale, pour les fritures et les cuissons longues, ou encore en pâtisserie.

&moutarde, de tournesol, d'arachide, de graines de coton, de plantes oléifère et autres¹⁴, de Coco, d'olive, de palmistes, de germe de maïs, de sésame et de son de riz.

Pour la suite du développement, cette première partie est structurée en trois (3) chapitres. Le premier chapitre traite des tendances statistiques mondiales du marché des huiles alimentaires tandis que le deuxième chapitre prolonge ce cadre d'analyse et s'intéresse au marché des huiles alimentaires dans le cas spécifique des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine. Enfin, le troisième chapitre de cette première partie aborde la revue documentaire et les principales étapes de libéralisation commerciale des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

¹⁴ L'huile de Plantes oléifères et autres regroupe : Beurre de karité, Huile de ricin, Huile d'Abrasin, Huile de Jojoba, huile de carthame, Huile d'œillette, Suif Végétal, Huile de Stillingia, Huile de Kapok, Huile de lin, Huile de Chênevis, Beurre de cacao, Margarine Liquide, Margarine et graisses alimentaire compactes, Huile de ricin hydrogénée, Huiles bouillies, déshydratées, etc., Huiles et graisses végétales hydrogénées (Cf. Faostat/métadonnées/classification/produits BA (2018)).

CHAPITRE 1. ANALYSE DES TENDANCES STATISTIQUES MONDIALES DU MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES

Ce premier chapitre aborde successivement les tendances statistiques mondiales de production et de consommation des huiles alimentaires (1.1), les tendances statistiques mondiales commerciales (1.2) et enfin, l'évolution des prix des huiles alimentaires dans le monde (1.3).

1.1 : Analyse des statistiques mondiales de production et de consommation des huiles alimentaires

Les tendances mondiales de production et de consommation des huiles alimentaires varient d'un continent à un autre comme d'une région à une autre. Ces variations sont en lien avec les conditions climatiques qui sont spécifiques pour les variétés des productions. De même, les consommations sont influencées par la disponibilité des produits, la préférence alimentaire et le revenu.

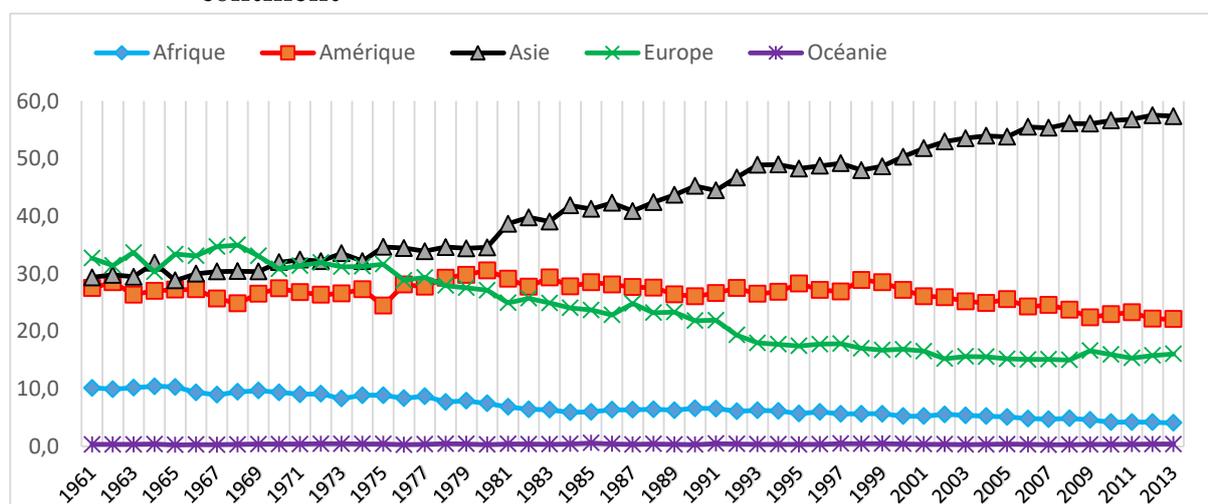
1.1 .1 : Les bassins de production des huiles alimentaires dans le monde

L'analyse des données statistiques de 1961 à 2013, révèle que l'huile de soja est la plus produite dans le monde avec une part de 26,2%. Cette tendance est essentiellement tirée par les Amériques, l'Asie et l'Europe. Elle est suivie de l'huile de palme qui représente, quant à elle, 21,7% des productions mondiales. Les pondérations affectées aux autres productions sont les suivantes : huile de colza et moutarde (12,7%), huile de tournesol (10,3%), huile d'arachide (5,7%), huile de graines de coton (5,1%), huile de plante oléifère et autres (4,6%), huile de coco (4,1%), huile d'olive (3,0%), huile de palmistes (2,9%), huile de germe de maïs (1,9%), huile de sésame (1,0%) et enfin, huile de son de Riz (0,8%).

D'une manière générale, le continent asiatique produit 48,3% des huiles alimentaires mondiales. Il est suivi du continent américain (25,8%), de l'Europe (19,7%), de l'Afrique (5,8%) et de l'Océanie (0,4%) comme l'illustre le graphique 1.1.

Graphique :

1.1 Évolution en pourcentage de la production des huiles alimentaires par continent



Source : À partir des données de Faostat.org (2018)

Cependant, il est constaté que l'ordre de grandeur des productions des huiles alimentaires varie d'un continent à un autre ou d'une région à une autre.

Les productions des huiles alimentaires en Afrique

L'huile de palme est la plus produite en Afrique (34,5%). Ensuite, Huile d'arachide (20,3%), Huiles de plantes oléifère et autres (8%), Huile graines de coton (7,3%), Huile de palmistes (7,3%), Huile de tournesol (6,3%), Huile d'olive (5,5%), Huile de soja (2,8%), Huile de germe de maïs (2,8%), Huile de coco (2,4%), Huile de sésame (1,9%) et enfin, l'huile de colza et &moutarde qui n'est produite qu'à concurrence de 0,9%.

Les productions des huiles alimentaires en Amériques

Dans les Amériques, la structure de la production des huiles alimentaires se présente de la manière suivante : Huile de soja (63,8%), Huile de tournesol (7,5%), Huile de colza &moutarde (6,5%), Huile de graines de coton (5,1%), Huile de palme (4,6%), Huile de germe de maïs (4,5%), Huiles de plantes oléifères et autres (4,2%), Huile d'arachide (1,3%), Huile de palmistes (1%), Huile de coco (0,9%), Huile de sésame (0,3%), Huile d'olive (0,1%), Huile de son de riz (0%).

CHAPITRE 1

La production des huiles alimentaires en Asie

En Asie, les mêmes estimations nous fournissent les résultats suivants sur les mêmes périodes : Huile de palme (38,3%), Huile de soja (12,7%), Huile de colza & moutarde (12,7%), Huile d'arachide (8,2%), Huile de coco (6,9%), Huile graines de coton (5,6%), Huile de palmistes (4,4%), Huiles de Plantes Oléifères et autres (4%), Huile de tournesol (3%), Huile de son de riz (1,7%), Huile de sésame (1,6%), Huile de germe de maïs (0,6%), Huile d'olive (0,5%).

Les productions des huiles alimentaires en Europe

Sur le continent européen, les tendances sont contraires à celles enregistrées au niveau des continents précédents. L'huile de palme qui est abondamment produite en Asie, est absente dans les productions en Europe. La priorité en termes de production (des huiles alimentaires) est consacrée à l'huile de tournesol conformément aux pondérations suivantes : Huile de tournesol (32,8%), Huile de colza & moutarde (23,6%), Huile de soja (17,6%), Huile d'olive (12,4%), Huiles de plantes Oléifères et autres (5,6%), Huile de graines de coton (3,2%), Huile de coco (1,4%), Huile de germe de maïs (1,4%), Huile d'arachide (1,2%), Huile de palmistes (0,6%), Huile de sésame (0,2%), Huile de son de riz (0%).

Les productions des huiles alimentaires en Océanie

Sur le continent océanique, c'est l'huile de colza & moutarde qui domine la production des huiles alimentaires. Ainsi, les résultats suivants ont été dégagés aux termes des mêmes procédures d'estimation : Huile de colza & moutarde (33,4%), Huile de graines de coton (19,7%), Huile de coco (15,2%), Huile de tournesol (13,2%), Huile de palme (7,5%), Huiles de plantes Oléifères et autres (5,3%), Huile de soja (3,6%), Huile de germe de maïs (0,6%), Huile d'arachide (0,5%), Huile de sésame (0,5%), Huile d'olive (0,5%).

Tableau :

1.1 Récapitulatif des bassins de production des huiles alimentaires dans le monde

| | |
|-----------|--|
| Afrique | Huile de palme (34,5%), Huile d'arachide (20,3%), Huiles de plantes oléifère et autres (8%), Huile graines de coton (7,3%), Huile de palmistes (7,3%), Huile de tournesol (6,3%), Huile d'olive (5,5%), Huile de soja (2,8%), Huile de germe de maïs (2,8%), Huile de coco (2,4%), Huile de sésame (1,9%), Huile de colza & moutarde (0,9%). |
| Amériques | Huile de soja (63,8%), Huile de tournesol (7,5%), Huile de colza & moutarde (6,5%), Huile de graines de coton (5,1%), Huile de palme (4,6%), Huile de germe de maïs (4,5%), Huiles de plantes oléifères et autres (4,2%), Huile d'arachide (1,3%), Huile de palmistes (1%), Huile |

| | |
|---------|--|
| | de coco (0,9%), Huile de sésame (0,3%), Huile d'olive (0,1%), Huile de son de riz (0%). |
| Asie | Huile de palme (38,3%), Huile de soja (12,7%), Huile de colza & moutarde (12,7%), Huile d'arachide (8,2%), Huile de coco (6,9%), Huile graines de coton (5,6%), Huile de palmistes (4,4%), Huiles de Plantes Oléifères et autres (4%), Huile de tournesol (3%), Huile de son de riz (1,7%), Huile de sésame (1,6%), Huile de germe de maïs (0,6%), Huile d'olive (0,5%). |
| Europe | Huile de tournesol (32,8%), Huile de colza & moutarde (23,6%), Huile de soja (17,6%), Huile d'olive (12,4%), Huiles de plantes Oléifères et autres (5,6%), Huile de graines de coton (3,2%), Huile de coco (1,4%), Huile de germe de maïs (1,4%), Huile d'arachide (1,2%), Huile de palmistes (0,6%), Huile de sésame (0,2%), Huile de son de riz (0%). |
| Océanie | Huile de colza & moutarde (33,4%), Huile de graines de coton (19,7%), Huile de coco (15,2%), Huile de tournesol (13,2%), Huile de palme (7,5%), Huiles de plantes Oléifères et autres (5,3%), Huile de soja (3,6%), Huile de germe de maïs (0,6%), Huile d'arachide (0,5%), Huile de sésame (0,5%), Huile d'olive (0,5%). |

Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

1.1 .2 : La dynamique des productions des huiles alimentaires dans le monde

L'analyse a mis en exergue la participation de chaque continent à la production totale des huiles alimentaires et leurs spécialisations dans la production des huiles alimentaires. Au terme des investigations, l'Afrique a perdu 6,1 % du contrôle sur la production des huiles alimentaires entre 1961 et 2013. Le continent asiatique en sort gagnant sur la période et contrôle 57,4% des productions mondiales des huiles alimentaires en 2013 ; soit 28,0% de part supplémentaire de production entre 1961 et 2013. L'Europe perd 16,6% conformément au tableau 1.2.

Tableau:

1.2 Analyse comparative de la production par continent des huiles alimentaires entre 1961 et 2009

| Continents | Années | | Différence |
|------------|--------|-------|------------|
| | 1961 | 2013 | |
| Afrique | 10,2% | 4,1% | -6,1% |
| Amériques | 27,5% | 22,1% | -5,4% |

Tableau:

1.2 Analyse comparative de la production par continent des huiles alimentaires entre 1961 et 2009

| Continents | Années | | Différence |
|------------|--------|-------|------------|
| | 1961 | 2013 | |
| Asie | 29,4% | 57,4% | 28,0% |
| Europe | 32,7% | 16,1% | -16,6% |
| Océanie | 0,3% | 0,4% | 0,1% |

Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

Toutefois, ce tableau ne présente pas l'effet dynamique des évolutions contrairement au graphique qui prend en compte cet aspect. On note une "montée" de la production de l'Asie contrairement aux autres continents dont les productions sont en baisse.

Mais au-delà de ces constats, nous pourrions nous intéresser à l'huile de palme qui est la spécialité du continent africain.

1.1 .3 : Évolution de la production de l'huile de palme par continent

L'huile de palme est historiquement originaire de l'Afrique de l'Ouest. Marchandise internationale et incontournable, elle est consommée dans le monde entier. Les applications de l'huile de palme sont multiples. Traditionnellement, elle est utilisée pour la cuisson en Afrique de l'ouest. Mais aujourd'hui, cette huile est entrée dans la composition de près de la moitié des produits proposés dans les supermarchés (produits alimentaires comme l'huile de cuisine, la margarine, les crèmes glacées, les biscuits), mais aussi des produits non alimentaires comme le savon, les cosmétiques et les détergents. Ensuite l'huile de palme est utilisée pour la production de biodiesel (Skurtis T., Aïnaché G. et Simon D. (2010)).

Les résultats des estimations démontrent que le continent africain a concédé 68,4% de ses parts de production en huile de palme entre 1961 et 2013 au profit du continent asiatique qui enregistre une conquête de 67,9% des parts mondiales de productions en huile de palme. Et pourtant, cette sous-filière demeure toujours la plus importante en termes de production d'huile alimentaire en Afrique ! Les autres continents producteurs conquièrent respectivement 0,5% pour les Amériques et 0,1% pour l'Océanie comme le montre le tableau 1.3.

Tableau :

1.3 Statiques comparatives de production de l'huile de palme par continent

| Continents | Années | | Différence |
|------------|--------|------|------------|
| | 1961 | 2013 | |
| Afrique | 72,3% | 3,9% | -68,4% |
| Amériques | 5,2% | 5,7% | 0,5% |

CHAPITRE 1

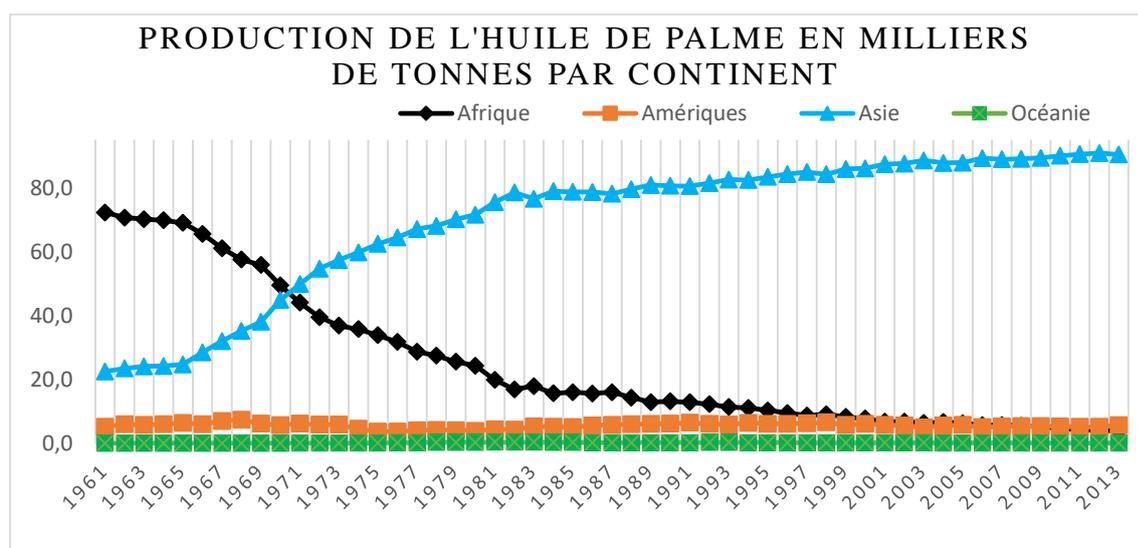
| Continents | Années | | Différence |
|------------|--------|-------|------------|
| | 1961 | 2013 | |
| Asie | 22,5% | 90,4% | 67,9% |
| Océanie | 0,0% | 0,1% | 0,1% |

Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

Ainsi, de 72,3% de part mondiale de production en huile de palme en 1961, la part de l'Afrique n'a été que de 3,9% en 2013. Par contre, celle du continent asiatique est passée de 22,5% à 90,4% au cours de la même période. Cependant, ce tableau ne permet pas de comprendre la dynamique de cette chute. Ce que met en lumière le graphique suivant qui exclut le continent européen qui n'en produit pas.

Graphique :

1.3 Évolution des parts de production en huile de palme par continent



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

Le graphique révèle les effets marginaux des années. On observe la chute brutale et accélérée de part mondiale de production de l'huile de palme en Afrique entre 1961 et 2013. La part de production en Amériques demeure quasi stagnante sur la période, de même que celle de l'Océanie. En revanche, on note l'accroissement vertigineux, voire exponentielle de la production en Asie.

Il n'existe donc plus de doute que l'Afrique, qui était un acteur majeur de la production de l'huile de palme dans les années 1960, a été évincée au profit du continent asiatique, en l'occurrence la Malaisie et l'Indonésie qui ont mené des politiques volontaristes basées sur des plantations industrielles. Cependant, l'Afrique pourrait améliorer sa performance en termes de production des huiles alimentaires. En effet, la Malaisie et l'Indonésie sont de nos jours

CHAPITRE 1

confrontées à une insuffisance de terres disponibles et à la réglementation environnementale. L'Asie investit de plus en plus sur le continent africain afin de développer la culture de palmier à huile. Dans ce registre, plusieurs accords d'investissement ont été conclus ces dernières années. C'est le cas au Libéria avec le Malais « Sime Darby » et le Singapourien « Golden Agri-resources ». C'est aussi le cas en Côte d'Ivoire avec les Singapouriens Wilmar et Olam. L'entreprise Olam est aussi présente au Gabon. (Agritrade (2011)).

1.1.4: Les préférences de consommation des huiles alimentaires dans le monde

Les données statistiques analysées de 1961 à 2013, placent l'huile de soja comme l'huile alimentaire la plus largement consommée avec 30,1% des parts de consommation mondiale. Ensuite, Huile de palme (13,5%), Huile de tournesol (13,0%), Huile de colza & moutarde (12,3%), Huile d'arachide (7,8%), Huile graines de coton (6,2%), Huile d'olive (4,2%), Huile de coco (3,9%), Huiles des plantes oléifères et autres (2,6%), Huile de germe de maïs (2,6%), Huile de palmistes (1,6%), Huile de sésame (1,3%), Huile de son de riz (0,9%). Cependant, ces proportions ne sont pas identiques d'une région à une autre. L'analyse peut être alors approfondie sur les consommations alimentaires au niveau de chaque continent ou région. Ainsi, l'analyse examine les consommations des huiles alimentaires dans chaque continent et dans quelques régions économiques dont l'Union Européenne et l'Afrique Occidentale.

Les consommations relatives des huiles alimentaires en Afrique

Sur le continent africain, les structures de consommation des huiles alimentaires se présentent de la manière suivante : Huile de palme (29,4%), Huile d'arachide (14,4%), Huile de soja (12,4%), Huile de tournesol (11,3%), Huile graines de coton (7,8%), Huiles des plantes oléifères et autres (6,6%), Huile de palmistes (5,9%), Huile de colza & Moutarde (3,4%), Huile d'olive (2,7%), Huile de germe de maïs (2,6%), Huile de coco (2,0%) et enfin l'huile de sésame (1,6%). On en déduit que les deux principales huiles produites en Afrique demeurent les plus consommées sur ce continent. C'est le cas de l'huile de palme qui est la plus produite et la plus consommée, suivie de l'huile d'arachide, 2^{ème} production et 2^{ème} consommation en termes de classement.

Les consommations des huiles alimentaires au niveau du continent américain

Sur le continent américain, l'huile de soja est de très loin la sous-filière oléagineuse la plus consommée avec une influence de 65,2%. Les autres sous-filières occupent des proportions infimes comme : Huile de tournesol (6,2%), Huile graines de coton (6,2%), Huile de palme (5,7%), Huile de colza & moutarde (5,0%), Huile de germe de maïs (4,8%), Huile de coco

CHAPITRE 1

(2,2%), Huile d'olive (1,5%), Huile d'arachide (1,2%), Huiles des plantes oléifères et autres (0,8%), Huile de palmistes (0,7%), Huile de sésame (0,4%) et enfin, Huile de son de riz (0,1%).

Les consommations relatives des huiles alimentaires en Asie

Avec une pondération de 21,3% sur la période 1961 à 2013, l'huile de soja est la plus consommée. Ensuite, Huile de colza & moutarde (18,3%), Huile de palme (18,2%), Huile d'arachide (12,3%), Huile graines de coton (7,7%), Huile de tournesol (6,0%), Huile de coco (5,8%), Huile de sésame (2,2%), Huiles des plantes oléifères et autres (2,2%), Huile de son de riz (2,1%), Huile de germe de maïs (1,5%), Huile de palmistes (1,5%) et enfin, Huile d'olive (0,8%).

Les consommations relatives des huiles alimentaires en Europe

La structure de consommation des huiles alimentaires sur le continent européen se présente comme suit : Huile de tournesol (35,3%), Huile de soja (17,3%), Huile d'olive (14,5%), Huile de colza & moutarde (12,2%), Huile de palme (5,1%), Huile d'arachide (3,5%), Huiles des plantes oléifères et autres (3,4%), Huile de coco (3,0%), Huile graines de coton (2,2%), Huile de germe de maïs (2,2%), Huile de palmistes (1,1%), Huile de sésame (0,2%), Huile de son de riz (0,0%). Ainsi, l'huile de tournesol, la première huile produite en Europe demeure également celle la plus consommée. On peut également observer que l'huile de colza & moutarde qui est la deuxième en termes de production en Europe n'est que la quatrième en termes de consommation alimentaire.

De ces résultats, on peut tirer quelques conclusions partielles. Les huiles alimentaires les plus produites ne sont pas forcément les plus consommées. L'Europe ne produit pas d'huile de palme et pourtant, cette huile se retrouve en 5^{ème} position en termes de consommation.

Les consommations des huiles alimentaires en Océanie

Les statistiques sur la consommation des huiles alimentaires révèlent les tendances suivantes sur la période 1961 à 2013 : Huile de colza & moutarde (24,9%), Huile de palme (18,9%), Huile de soja (13,9%), Huile de tournesol (13,8%), Huile graines de coton (11,0%), Huile de coco (6,4%), Huile d'olive (5,9%), Huiles des plantes oléifères et autres (1,7%), Huile d'arachide (1,7%), Huile de germe de maïs (1,0%), Huile de sésame (0,7%) et Huile de palmistes (0,0%). Il convient de mettre en exergue que l'huile de colza & moutarde occupe la première position en termes de production et de consommation.

1.1 .5 : La dynamique des consommations relatives des huiles alimentaires dans le monde

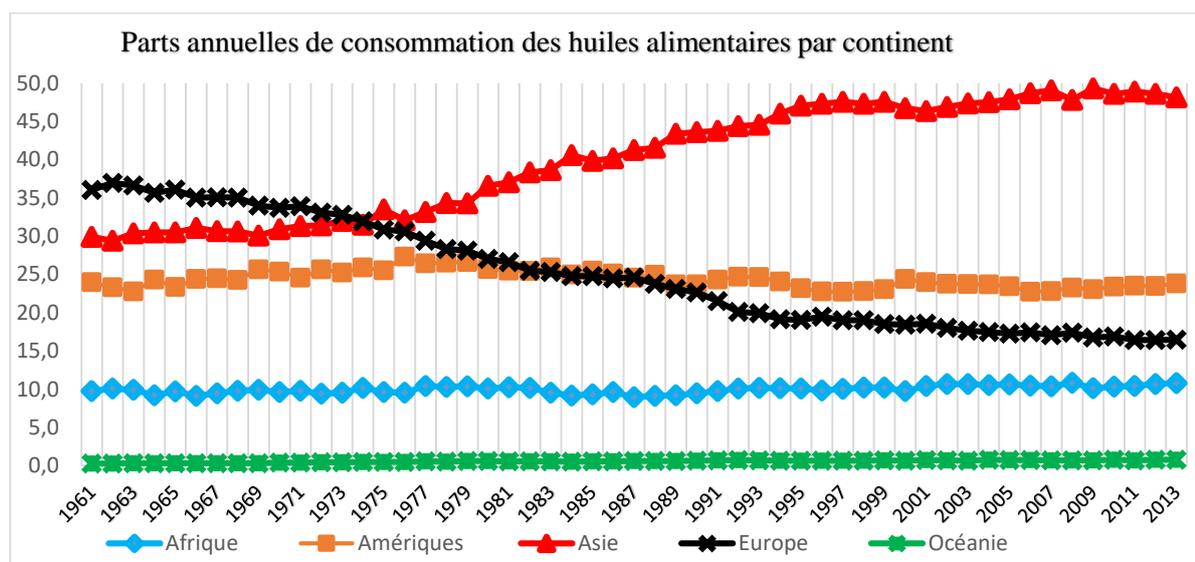
Nous présenterons dans ce paragraphe, les résultats des calculs sur la dynamique des consommations des huiles sur la période 1961 à 2013 conformément aux données disponibles sur

CHAPITRE 1

le site de la FAO datant d'avril 2018. Les résultats sont tributaires des quantités totales consommées par année et concernent la proportion des consommations de chaque continent. Ainsi, en prenant chaque année, la somme des pourcentages doit donner 100. Ces résultats sont illustrés par le graphique 1.4.

Graphique :

1.4 Dynamique des consommations relatives par continent



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

L'évolution de la production du continent océanique est en adéquation avec celle de la consommation. Cependant, cette tendance diffère de celle du continent africain qui, à travers le temps, a résisté à la baisse de la production, comme par un effet de cliquet en maintenant presque sa consommation (Cf. Fonction de consommation de James Duesenberry dans l'hypothèse des données chronologiques).

Au total, on peut retenir que les autres continents (en dehors de l'Afrique) ont su adapter l'évolution de leur consommation à celle de la production. On observe presque un palier au niveau de la courbe représentant le continent africain sur toute la période d'étude malgré la baisse de sa production au fil des années. Cette observation suscite l'approfondissement des recherches sur la proportion des productions consommées par chaque continent.

1.1 .6 : Analyse de l'évolution des propensions moyennes à consommer

Le calcul des propensions moyennes à consommer renseigne sur les consommations de chaque continent par rapport à sa production. Les résultats obtenus sont illustrés par le tableau 1.4

Tableau :

1.4 Propensions moyennes à consommer en pourcentage

| (C/Y)*100 | 61/65 | 66/70 | 71/75 | 76/80 | 81/85 | 86/90 | 91/95 | 96/00 | 01/05 | 06/10 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|
| Afrique | 75 | 82 | 87 | 101 | 122 | 114 | 120 | 119 | 120 | 120 | 123 | 124 | 127 |
| Amériques | 68 | 76 | 76 | 73 | 71 | 70 | 65 | 56 | 56 | 52 | 50 | 51 | 51 |
| Asie | 79 | 80 | 76 | 79 | 77 | 77 | 70 | 65 | 53 | 46 | 43 | 41 | 40 |
| Europe | 88 | 83 | 82 | 81 | 82 | 80 | 78 | 73 | 69 | 59 | 53 | 51 | 49 |
| Océanie | 74 | 83 | 89 | 132 | 110 | 136 | 134 | 105 | 128 | 126 | 100 | 102 | 96 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

Les résultats dégagent deux (2) tendances. Il y a des continents dont la production excède la consommation. Parmi ceux qui consomment moins que leurs productions, figurent les Amériques, l'Asie et l'Europe. Il y a également des continents qui consomment plus que leurs productions. Il s'agit de l'Océanie et surtout de l'Afrique au cours des dernières années de l'étude. En effet, en 2011, le continent africain a consommé 123% de sa production contre 100% pour l'Océanie, 124% pour l'Afrique en 2012 contre 102% pour l'Océanie et enfin, 127% pour l'Afrique en 2013 contre seulement 96% pour l'Océanie. Il en résulte que tous les continents sont excédentaires en 2013 sauf le continent africain ! On peut donc conjecturer que le continent africain sert de débouché pour les productions excédentaires des autres continents.

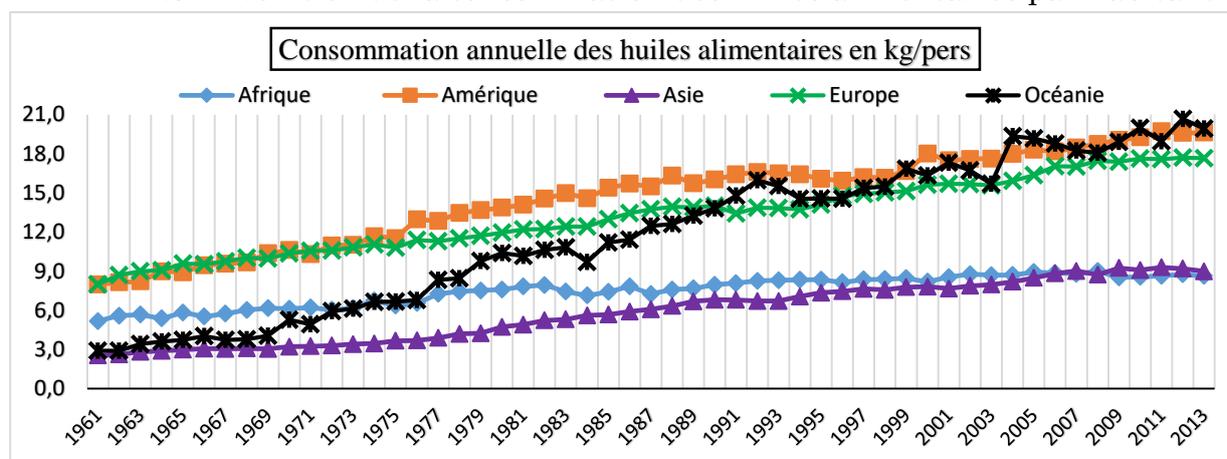
1.1 .7 : Evolution des consommations des huiles alimentaires par habitant et par année

En moyenne, l'Africain moyen est moins nourri en huile alimentaire. Et pourtant, c'est sur ce continent que la propension moyenne à consommer est constamment plus forte. Ainsi, l'Africain moyen consomme en moyenne 8,6 kilogrammes d'huile alimentaire en 2013, alors que l'Américain moyen est au-delà de 19 kilogrammes. Le continent asiatique, malgré sa forte production, n'a pas augmenté sa consommation (9,0 kg/pers en 2013) qui est moins que celle de l'Océanie (le plus petit continent producteur des huiles alimentaires) qui, en 2013, est à 19,9 kg/pers. Tel n'est pas le cas du continent européen dont les populations ont su adapter leur consommation moyenne à l'évolution de la production comme en témoigne le graphique 1.5.

CHAPITRE 1

Graphique :

1.5 Évolution de la consommation des huiles alimentaires par habitant



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

1.2 : Les tendances statistiques commerciales mondiales des huiles alimentaires

Cinq (5) paragraphes forment l'ossature des tendances statistiques commerciales mondiales des huiles alimentaires. Il s'agit (i) des importations des huiles alimentaires dans le monde sur la période 1961 à 2013 (1.2.1), (ii) de la statistique comparative des importations des huiles alimentaires dans le monde (1.2.2), (iii) de l'évolution des exportations d'huiles alimentaires dans le monde (1.2.3), (iv) de la dynamique des exportations des huiles alimentaires dans le monde (1.2.4) et enfin, (v) de l'analyse synoptique des importations, consommations et exportations en pourcentage des productions mondiales des huiles alimentaires (1.2.5).

1.2.1: Les importations des huiles alimentaires dans le monde sur la période 1961 à 2013

Les plus gros continents importateurs sont : Asie (39,8%), Europe (36,8%), Amérique (12,6%), Afrique (10%) et enfin, l'Océanie (0,8%) sur la période 1961 - 2013. Par ailleurs, sur la période 1961 à 2013, l'huile de palme demeure la plus importée 42,6%. L'influence des autres huiles dans les flux d'importation se présente de la manière suivante : Huile de soja (17,2%), Huile de tournesol (9,2%), Huiles des plantes oléifères et autres (8,2%), Huile de colza & moutarde (7,4%), Huile de coco (5,4%), Huile de palmistes (3,5%), Huile d'olive (2,6%), Huile de germe de maïs (1,4%), Huile d'arachide (1,3%), Huile graines de coton (1%), Huile de sésame (0,1%), Huile de son de riz (0%). Toutefois, l'analyse peut s'intéresser aux importations de chaque continent.

CHAPITRE 1

Les importations des huiles alimentaires en Afrique

Sur la période 1961 à 2013, la configuration de la structure des importations du continent africain se présente comme : Huile de palme (43,6%), Huile de soja (23%), Huile de tournesol (13%), Huiles des plantes oléifères et autres (7,5%), Huile de Colza & moutarde (5,3%), Huile graines de coton (3,3%), Huile de palmistes (1,5%), Huile de germe de maïs (1%), Huile de coco (0,8%), Huile d'arachide (0,4%), Huile d'olive (0,4%) et enfin, Huile de sésame (0%).

Les importations des huiles alimentaires au niveau du continent américain

L'huile de soja est la principale huile importée en Amériques avec une proportion de 25,6%. Les autres huiles alimentaires occupent les proportions suivantes : Huile de palme (18,3%), Huile de coco (12,9%), Huile de colza & moutarde (11,2%), Huiles des plantes oléifères et autres (9,5%), Huile de tournesol (7,7%), Huile de palmistes (5,7%), Huile d'olive (4,4%), Huile de graines de coton (2,3%), Huile de germe de maïs (1,4%), Huile d'arachide (0,7%), Huile de sésame (0,2%), Huile de son de riz (0%).

Les importations des huiles alimentaires en Asie

La structures des importations des huiles alimentaires sur le continent asiatique se présente comme suit : Huile de palme (57,3%), Huile de soja (20,4%), Huile de tournesol (5,5%), Huiles des plantes oléifères et autres (4,4%), Huile de colza & moutarde (4,2%), Huile de palmistes (2,7%), Huile de coco (2,3%), Huile de germe de maïs (1,5%), Huile de graines de coton (0,6%), Huile d'olive (0,4%), Huile d'arachide (0,4%), Huile de son de riz (0,1%) et enfin, Huile de sésame (0,1%)

Les importations des huiles alimentaires en Europe

L'huile de palme demeure la principale huile alimentaire importée en Europe avec un pourcentage de 35%. Ensuite, Huile de tournesol (12,7%), Huiles des plantes oléifères et autres (11,9%), Huile de colza & moutarde (10,1%), Huile de soja (9,1%), Huile de coco (7,5%), Huile d'olive (4,9%), Huile de palmistes (4,2%), Huile d'arachide (2,7%), Huile de germe de maïs (1,3%), Huile de graines de coton (0,4%), Huile de sésame (0,1%), Huile de son de riz (0%).

Les importations des huiles alimentaires en Océanie

Sur la période 1961 à 2013, la configuration des importations des huiles alimentaires se présente comme suit : Huile de palme (31,7%), Huile de soja (16,3%), Huile de tournesol (11,7%), Huiles des plantes oléifères et autres (11,2%), Huile de coco (8,8%), Huile de colza & moutarde (7,3%), Huile d'olive (7%), Huile de palmistes (2%), Huile d'arachide (1,7%), Huile de graines de coton (1%), Huile de germe de maïs (0,7%), Huile de sésame (0,3%).

CHAPITRE 1

1.2.2 : La statistique comparative des importations des huiles alimentaires dans le monde

Aux termes de nos analyses, deux continents ont accru leurs flux d'importations des huiles alimentaires entre 1961 et 2013. Il s'agit de l'Afrique et de l'Asie. En effet, l'Afrique qui importait 5,9% des huiles alimentaires en 1961 a accru de 4,1% ce pourcentage sans pour autant augmenter sa production dans la même proportion. L'Asie, a également augmenté sa part d'importation certainement à cause de l'augmentation de sa consommation et de l'accroissement des flux à l'intérieur de ce continent comme le résume le tableau 1.5

Tableau :

1.5 Statique comparative des importations par continent

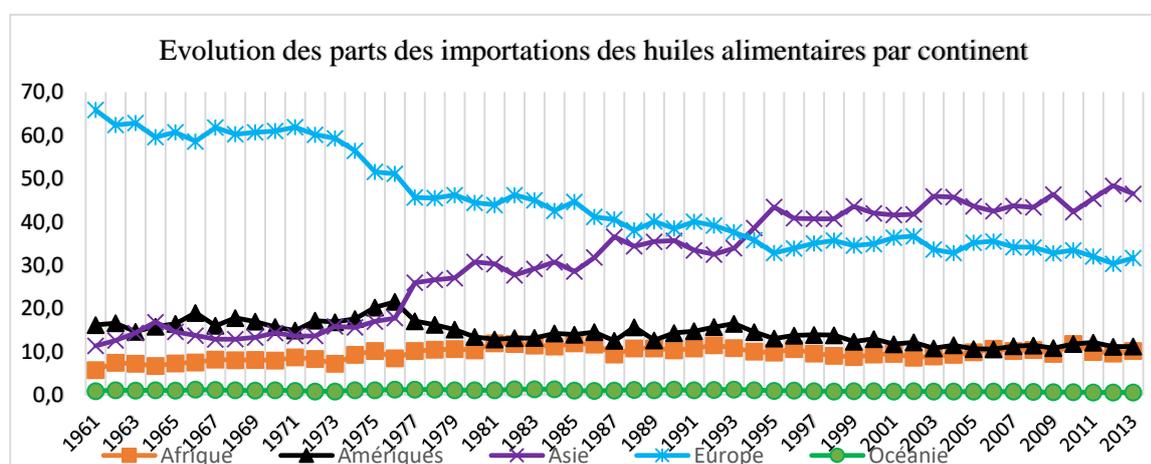
| Parts d'importation | Années | | Ecart |
|---------------------|--------|-------|--------|
| | 1961 | 2013 | |
| Afrique | 5,8% | 10,2% | 4,4% |
| Amériques | 16,2% | 11,2% | -5,0% |
| Asie | 11,3% | 46,5% | 35,2% |
| Europe | 65,9% | 31,6% | -34,2% |
| Océanie | 0,9% | 0,5% | -0,4% |

Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

En dehors de l'Afrique et de l'Asie, les trois (3) autres continents ont diminué leur part d'importation comme les Amériques (5,0%), l'Europe (34,2%) et l'Océanie (0,4%). Cependant, le tableau ne permet pas d'observer la dynamique des croissances ou des décroissances. En effet, il ne permet pas d'observer les effets marginaux, en l'occurrence les réalités entre les deux cas extrêmes (1961 et 2013). Cette réalité est renseignée par le graphique 1.6

Graphique :

1.6 Évolution des parts d'importation des huiles alimentaires



Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

CHAPITRE 1

On observe donc une croissance presque régulière des flux d'importation en Asie contrairement à l'évolution des importations en Europe. En outre, la croissance ou la décroissance n'est pas brutale tant en Afrique, en Amérique qu'en Océanie. Qu'en est-il alors des flux d'exportation ?

1.2.3 : Evolution des exportations d'huiles alimentaires dans le monde

Le continent asiatique demeure le plus grand exportateur mondial des huiles alimentaires. Il exporte en effet 48,4% des exportations totales. Les autres tendances des exportations des huiles alimentaires, sur la période 1961-2013, se présentent de la manière suivante : Europe (26,3%), Amériques (22,4%), Afrique (2,5%), Océanie (0,4%). Comme on pouvait s'y attendre, le continent asiatique, le plus grand producteur est également le plus grand exportateur des huiles. Il est suivi de l'Europe comme le décrivent les statistiques.

Cependant, certaines huiles alimentaires sont plus privilégiées que d'autres dans les flux d'exportation. Ainsi, les grandes tendances au niveau mondial se présentent comme suit : Huile de palme (44,4%), Huile de soja (17,8%), Huile de tournesol (9,4%), Huile de colza & moutarde (7,7%), Huiles des plantes oléifères et autres (5,4%), Huile de coco (5,3%), Huile de palmistes (3,5%), Huile d'olive (2,5%), Huile de germe de maïs (1,5%), Huile d'arachide (1,3%), Huile de graines de coton (1%), Huile de sésame (0,1%), Huile de son de riz (0%). Bien évidemment, l'huile de palme vient en première position puisqu'elle représente la principale sous-filière oléagineuse produite par le premier producteur mondial et surtout le principal exportateur qu'est le continent asiatique.

Les exportations des huiles alimentaires en Afrique

Les données agrégées des exportations sur la période 1961 à 2013 donnent la configuration suivante : Huile de palme (31,3%), Huile d'arachide (21,3%), Huile d'olive (13,9%), Huiles des plantes oléifères et autres (11%), Huile de palmistes (5,5%), Huile de soja (5,1%), Huile de tournesol (3,8%), Huile de germe de maïs (3,1%), Huile de coco (2,5%), Huile de graines de coton (2%), Huile de colza & moutarde (0,3%), Huile de sésame (0,2%). Cependant, ces tendances mondiales ne renseignent pas sur les spécificités des exportations de chaque continent.

Les exportations des huiles alimentaires en Amériques

En Amériques, c'est plutôt l'huile de soja qui domine les exportations avec une pondération de 55,5% de part des exportations sur la période 1961-2013. S'en suivent : Huile de tournesol (12,7%), Huile de colza & moutarde (8,9%), Huiles des plantes oléifères et autres (7,8%), Huile de palme (4,8%), Huile de germe de maïs (3,7%), Huile de graines de coton (3,4%), Huile

CHAPITRE 1

d'arachide (1,8%), Huile de palmistes (0,6%), Huile de coco (0,5%), Huile d'olive (0,2%), Huile de sésame (0%), Huile de son de riz (0%).

Les exportations des huiles alimentaires en Asie

En Asie, l'huile de palme est la sous-filière oléagineuse la plus prisée en termes d'exportation comme le révèlent les statistiques suivantes : Huile de palme (78,4%), Huile de coco (8,2%), Huile de palmistes (6%), Huiles des plantes oléifères et autres (2,4%), Huile de soja (1,8%), Huile de tournesol (1%), Huile de colza & moutarde (0,9%), Huile de germe de maïs (0,4%), Huile d'arachide (0,3%), Huile d'olive (0,3%), Huile de graines de coton (0,2%), Huile de sésame (0,1%), Huile de son de riz (0,1%).

Les exportations des huiles alimentaires en Europe

En Europe, c'est l'huile de tournesol (22,7%) qui est la plus exportée sur la période 1961 à 2013. Elle est suivie de : Huile de colza & moutarde (19,9%), Huile de palme (16,9%), Huile de soja (16,6%), Huiles des plantes oléifères et autres (8,5%), Huile d'olive (7,4%), Huile de coco (4,1%), Huile de germe de maïs (1,4%), Huile de palmistes (1,3%), Huile d'arachide (0,8%), Huile de graines de coton (0,2%), Huile de sésame (0,1%) et enfin, Huile de son de riz (0)¹⁵.

Toutefois, il y a un résultat surprenant dans ces statistiques. En effet, le continent européen ne produit pas de l'huile de palme mais exporte pourtant cette sous-filière oléagineuse à concurrence de 16,9%. L'analyse conjecture qu'il pourrait s'agir d'une activité de réexportation.

Les exportations des huiles alimentaires en Océanie

Le total des huiles alimentaires exportées en Océanie est de 41 millions de tonnes sur la même période d'étude et présente les configurations ci-après : Huile de coco (27,6%), Huile de palme (23,6%), Huile de colza & moutarde (22,1%), Huile de tournesol (12,6%), Huile de soja (5,5%), Huile de graines de coton (3,8%), Huiles des plantes oléifères et autres (3,7%), Huile d'olive (0,8%), Huile de palmistes (0,2%), Huile de germe de maïs (0,2%), Huile d'arachide (0,1%), Huile de sésame (0%).

1.2.4 : La dynamique des exportations des huiles alimentaires dans le monde

L'analyse de l'impact du temps dans les flux d'exportation s'intéresse d'abord à la statique comparative avant de déboucher sur la dynamique. Ainsi, le tableau N° 1.6 synthétise les résultats des recherches sur la statistique comparative.

¹⁵ Les pourcentages (0,0) affichés dans nos estimations ne signifient pas forcément que le pays concerné ne produit, ne consomme, n'importe ou n'exporte pas du tout la sous-filière oléagineuse indiquée, mais parfois cette quantité est en infime quantité.

CHAPITRE 1

Le continent africain qui contrôlait 16,7% du marché des huiles alimentaires en 1961, ne maîtrise en 2013 que 1,9% des parts du marché des exportations ; soit un abandon de 14,8% des parts de marché ! Le continent américain abandonne 16,6% de ses parts de marché à l'exportation, l'Asie en conquiert 38%. L'Europe se retrouve dans une marge d'abandon de 6% comme le renseigne le tableau 1.6

Tableau :

1.6 Statique comparative du marché d'exportation des produits huiles entre 1961 et 2013

| Parts d'importation | Années | | Ecart |
|---------------------|--------|-------|--------|
| | 1961 | 2013 | |
| Afrique | 16,7% | 1,9% | -14,8% |
| Amériques | 32,2% | 15,6% | -16,6% |
| Asie | 18,7% | 56,7% | +38% |
| Europe | 31,5% | 25,5% | -6% |
| Océanie | 1% | 0,3% | -0,7% |

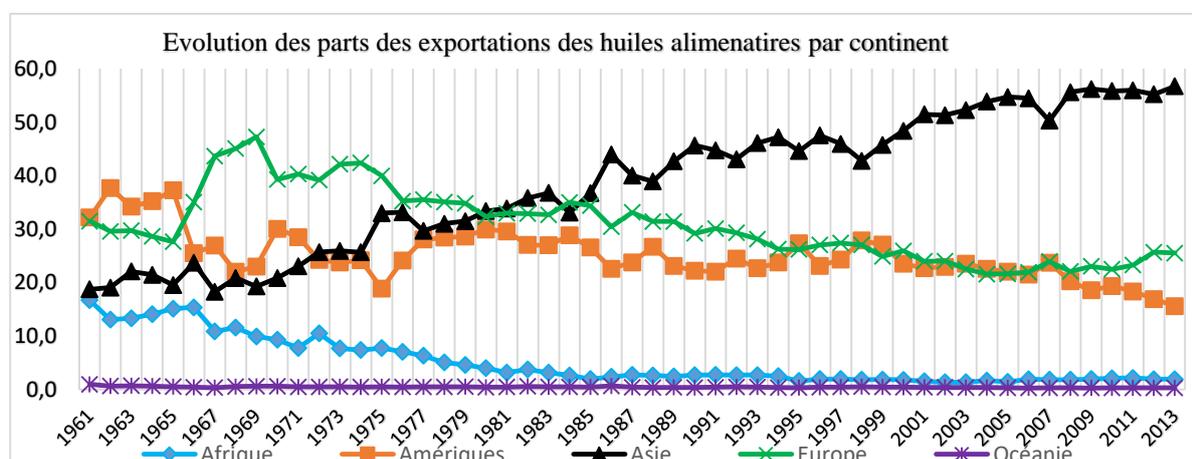
Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

Le continent asiatique est le plus gros gagnant pour avoir conquis 38% des parts supplémentaires de marché. Bien évidemment, le continent africain s'en sort avec un abandon de 14,8% des parts de marché d'exportation des huiles alimentaires. Ces résultats présagent des menaces sur la filière oléagineuse du continent africain.

Cependant, la statique comparative saisit seulement la réalité en deux (2) périodes sans renseigner sur les effets de transition ou les effets marginaux ; tel est l'apport du graphique N°1.7.

Graphique :

1.7 Évolution des parts du marché des exportations des huiles alimentaires



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

CHAPITRE 1

L'observation du graphique révèle que le continent asiatique domine, en 2013, le marché des exportations des oléagineux avec une montée fulgurante comme l'ont été les productions de ce continent. Ainsi, autant l'ascension a été brutale pour le continent asiatique, autant la chute l'a été également pour le continent africain. Les Amériques résistent parfois à l'hégémonie asiatique avec des « mouvements de pic ». Quant à l'Europe, on y enregistre plutôt un abandon en douceur de ses parts de marché avec une certaine reprise en 2012. Enfin, l'Océanie évolue avec une certaine constance.

1.2.5 : Analyse synoptique des importations, consommations et exportations en pourcentage des productions

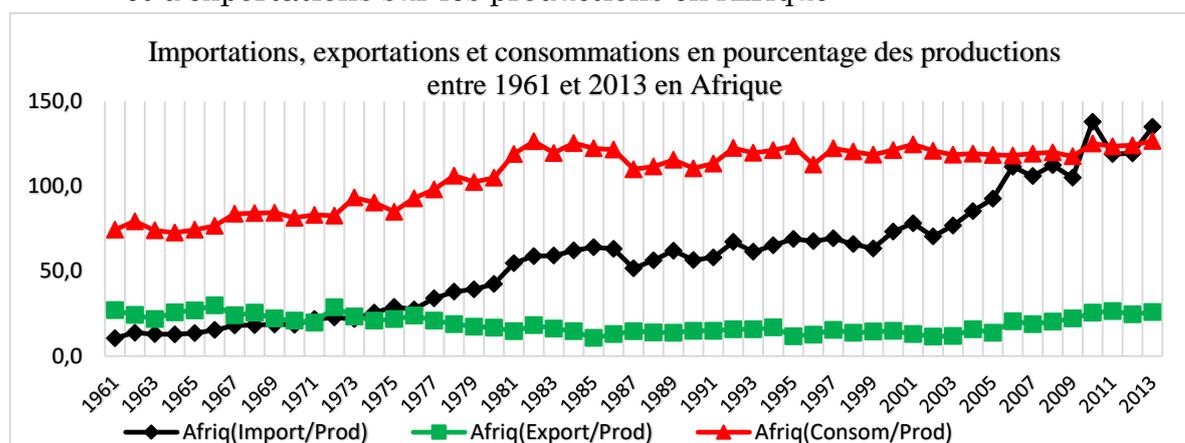
Ce paragraphe renseigne sur les pourcentages en production de la part des importations, consommations et exportations observés sur les divers continents.

Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Afrique

Sur le continent africain, il est noté une croissance régulière du ratio (Importations/productions) franchissant en 2006 et 2013, le seuil des 100%. En termes clairs, au cours de ces années, l'Afrique a plus importé qu'elle n'a produit d'huiles alimentaires. La part des consommations sur les productions enregistre une stagnation à partir de 2000, tandis que les exportations, décroissent jusqu'en 2004 avant de reprendre une timide ascension à partir de 2005 comme l'illustre le graphique 1.8.

Graphique :

1.8 Évolutions comparatives des ratios d'importations, de consommations et d'exportations sur les productions en Afrique



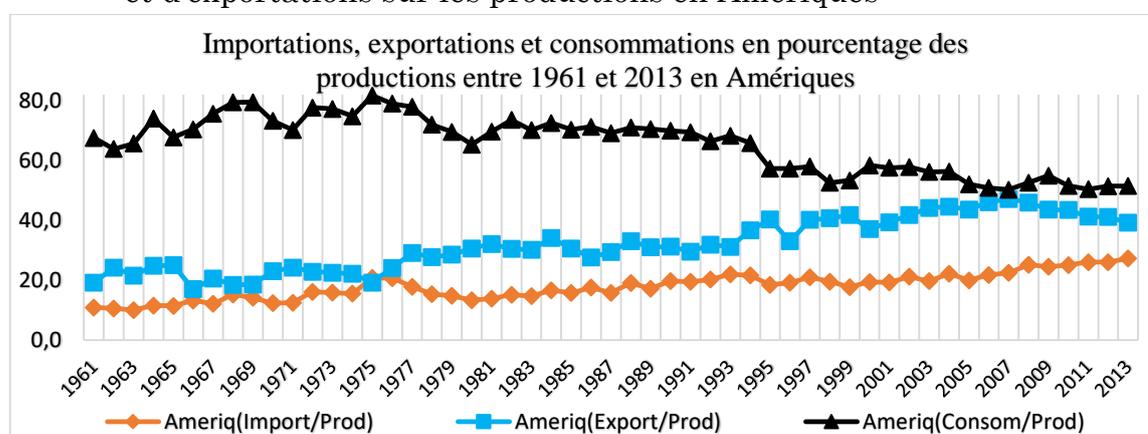
Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Amériques

Le ratio (importations / productions) dépasse rarement 20% en Amériques. Cependant, les pourcentages des consommations par rapport aux productions sont plus élevés, franchissant parfois la barre des 80%. Tel est le cas en 1976. Mais à partir de cette date, l'on observe une décroissance de ce ratio. Ce qui traduit la capacité des Amériques à exporter des huiles alimentaires. Au niveau de la part des exportations en effet, on note une croissance presque régulière.

Graphique :

1.9 Évolutions comparatives des ratios d'importations, de consommations et d'exportations sur les productions en Amériques



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

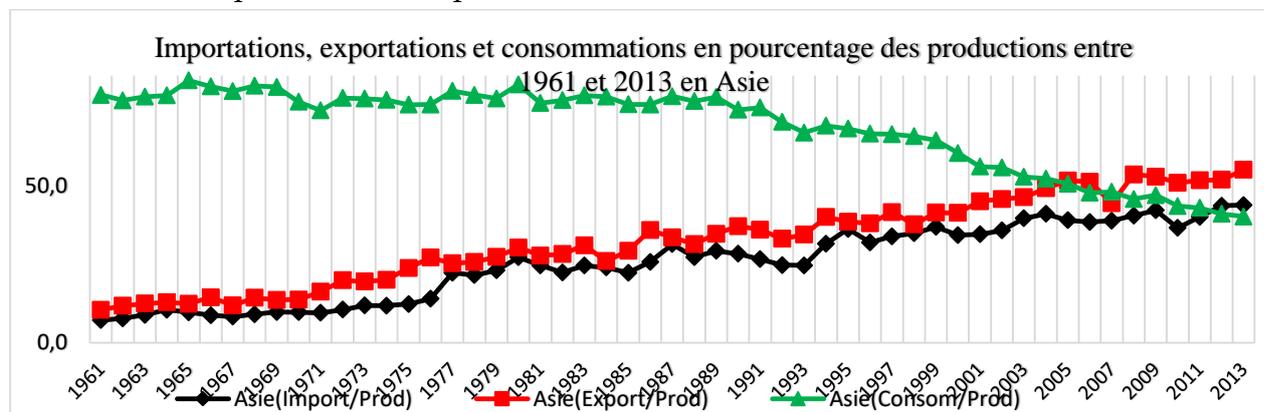
Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Asie

Sur le continent asiatique, sur la période 1961 à 2013, on observe une croissance régulière aussi bien des exportations que des importations sur productions. La courbe de la consommation sur production, par contre, informe sur une décroissance au niveau des dernières années, ce qui devrait augmenter davantage la propension moyenne à exporter de ce continent comme en témoigne le graphique 1.10.

CHAPITRE 1

Graphique :

1.10 Évolution des Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Asie



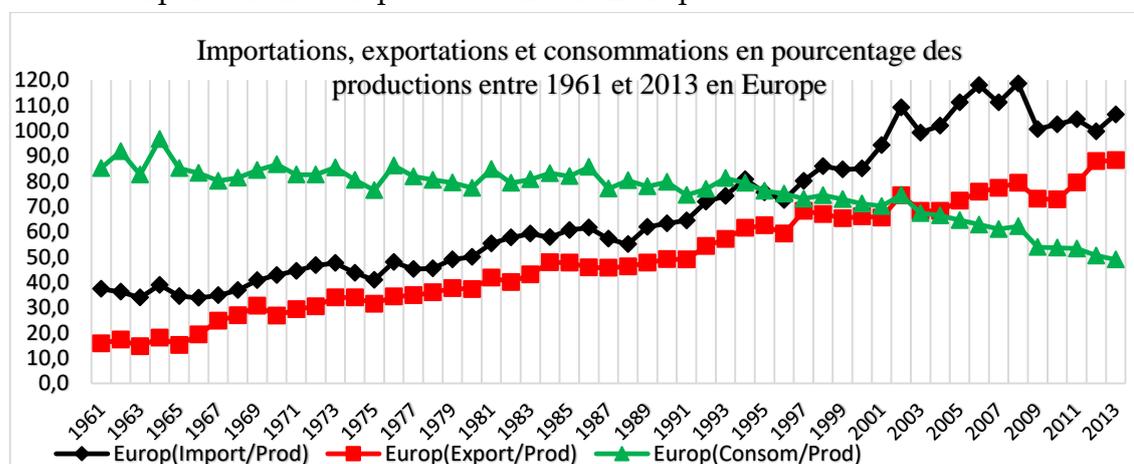
Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Europe

Les tendances observées au niveau du continent européen sont illustrées à travers le graphique 1.11.

Graphique :

1.11 Évolution des Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Europe



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

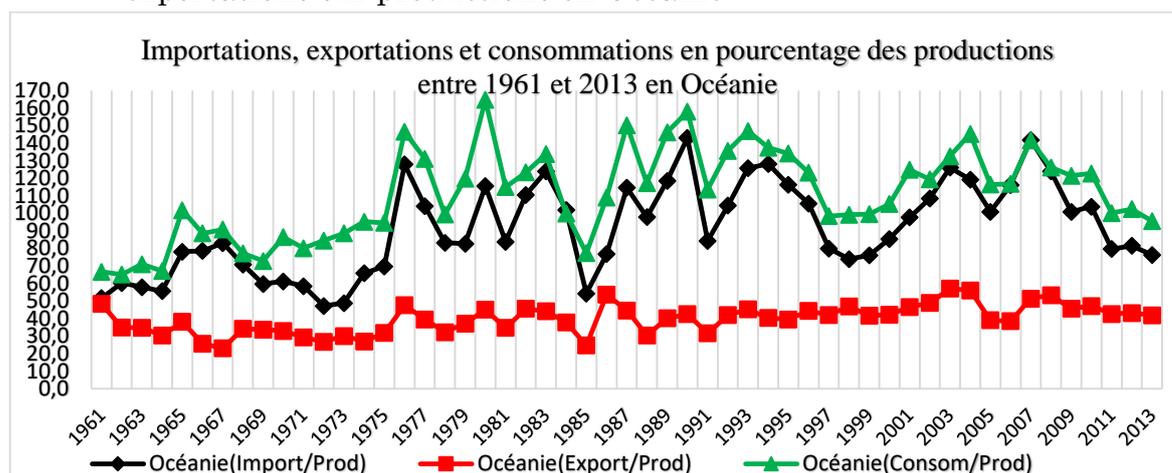
L'examen du graphique 1.11 révèle que le continent européen accroît ses importations/productions, au même rythme que ses exportations/productions. Mais l'accroissement des importations/productions est plus rapide que celui des exportations/productions. La part des consommations/productions révèle une décroissance régulière entre 1965 et 2013.

Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Océanie

Les données recueillies sur le continent océanique reçoivent les illustrations graphiques ci-après avec des évolutions très erratiques et versatiles comme en témoignent les courbes du graphique 1.12.

Graphique :

1.12 Évolution des Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Océanie



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

D'une manière générale, le continent océanique importe et consomme plus qu'il ne produit. On pourrait donc dire que le marché de consommation des huiles alimentaires en Océanie est extraverti au détriment des exportations qui, en général, se trouvent à 40% des productions locales.

Par ailleurs, l'Afrique et l'Asie sont les continents au sein desquels les prix des importations en huiles alimentaires sont les plus faibles. Deux raisons différentes expliquent ces tendances. En effet, l'Asie étant un gros producteur et exportateur d'huiles alimentaires, les importations sur ce territoire, pour être compétitives, doivent être abordables. En revanche, le continent africain constitue un débouché. L'analyse peut présager que la faible protection des barrières tarifaires et non tarifaires de ce continent en est la cause.

CHAPITRE 2. ANALYSE DU MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Le premier chapitre a eu le mérite de spécifier par continent (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie), les huiles alimentaires les plus produites, les plus consommées, les plus importées, les plus exportées ainsi que les tendances mondiales des prix des huiles alimentaires. Le présent chapitre s'attelle au même exercice en se focalisant sur les huit pays membres de l'UEMOA à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée-Bissau, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ainsi, la première section analyse les tendances statistiques de la production et de la consommation des huiles alimentaires dans ces pays (2.1). La deuxième section dégage les tendances statistiques au niveau des importations, des exportations ainsi que les prix des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA (2.2)

2.1 : Analyse de la production et la consommation des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

Cette section aborde successivement la production et la consommation des huiles alimentaires dans les pays de l'Union Economique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

2.1 .1 : La production des huiles alimentaires dans l'UEMOA

L'évaluation portant sur la période 1961 à 2007, a révélé que les principales huiles alimentaires produites par l'UEMOA sont Huile de Palme (36,7%), Huile d'Arachide (34,9%), Huiles Plantes Oleif Austr¹⁶ (9,9%), Huile Graines de Coton (9,3%), Huile de Palmistes (4,9%), Huile de Coco (4,2%), Huile de Soja (0,1%). Cependant, ces productions varient d'un pays à un autre comme à l'intérieur des pays de l'UEMOA. On peut donc en déduire que cinq (5) principales huiles alimentaires dominent la production au sein de l'UEMOA : l'huile de palme, d'arachide, de graine de coton, de palmiste et de coco.

16

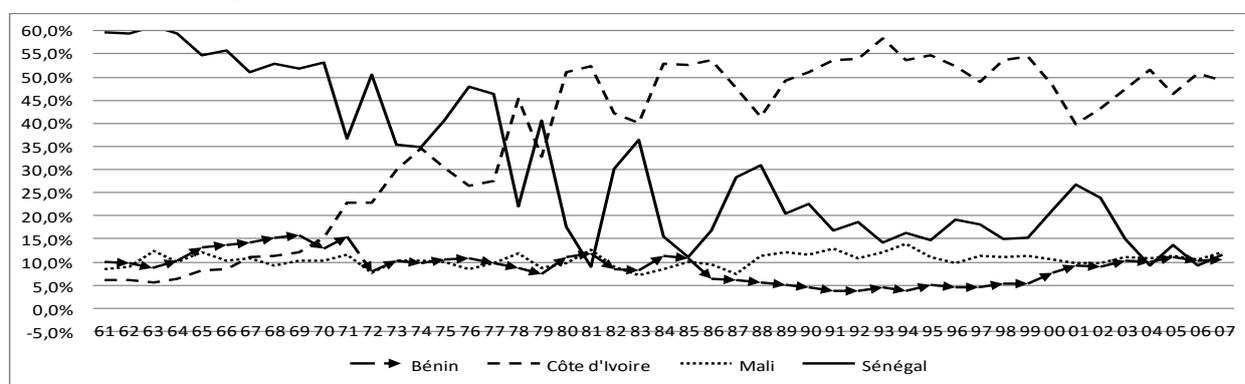
| | | |
|------|---------------------------------|---|
| 2586 | Huile Plantes Oleif Austr | Composition par défaut: 264 Beurre de Karité, 266 Huile de Ricin, 276 Huile d'Abrasin, 278 Huile de Jojoba, 281 Huile de carthame, 297 Huile d'œillette, 306 Suif Végétal, 307 Huile de Stillingia, 313 Huile de Kapok, 334 Huile de lin, 337 Huile de Chênevis, 340 Huile Végétale, nda, 664 Beurre de cacao, 1241 Margarine Liquide, 1242 Margarine et graisses alimentaire compactes, 1273 Huile de ricin hydrogénée, 1274 Huiles bouillies, déshydratées, etc., 1275 Huiles et graisses végétales hydrogénées |
|------|---------------------------------|---|

Contribution relative des pays de l'UEMOA à la formation de la production totale des huiles alimentaires de l'Union

La juxtaposition des graphiques N°2.1 et 2.2 illustre la contribution relative de chaque pays de l'UEMOA à la formation de la production totale des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA. Cette juxtaposition se justifie par la nécessité de donner une meilleure visibilité des graphiques au lecteur.

Graphique :

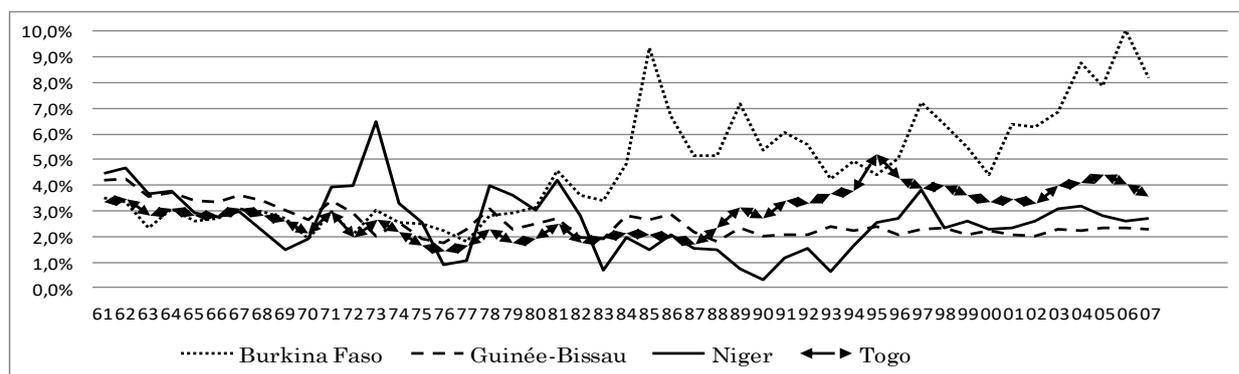
2.1 Contributions relatives des quatre pays producteurs les plus importants des huiles alimentaires



Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

Graphique :

2.2. Contributions relatives des petits producteurs des huiles alimentaires de l'UEMOA



Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

L'analyse des graphiques N°2.1 et 2.2 suscite plusieurs commentaires. La Côte d'Ivoire et le Sénégal dominant largement la production des huiles alimentaires dans l'Union. Le Sénégal, grand producteur d'arachide, a une production en constante décroissance depuis 1962 avec quelques tentatives de reprise. En effet, en 1961, ce pays produisait 60% de la production totale des huiles alimentaires dans l'espace UEMOA, mais en 2007, cette proportion n'est plus que de

10%, soit une perte de 50% des parts de production de l'UEMOA. Par contre, la Côte d'Ivoire qui ne produisait que 5% des huiles alimentaires en 1961, dompte le marché de production avec 50% des parts produites. En 1993, la Côte d'Ivoire se rapproche de la barre des 60%. Cette performance est en lien avec des investissements nouveaux, notamment au niveau de la sous-filière de l'huile de palme.

Le Burkina Faso a aussi fait des progrès dans ce domaine. De 4% à peine des parts produites en 1961, il a atteint 10% de la production totale en 2006 avant de fléchir à 8% en 2007. Les autres pays de l'Union ont des tendances très contrastées. C'est le cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger et du Togo. Cependant ; les résultats analysés concernent des parts relatives de production et non des quantités. En effet, la Côte d'Ivoire pourrait accroître sa production sans que le Sénégal ne baisse ni ne diminue la sienne (toutes choses étant égales par ailleurs). L'analyse a été prolongée sur la statique comparative entre 1961 et 2007. Les résultats dégagés à cet effet sont consignés dans le tableau 2.1

Tableau:

2.1. Statique comparative de la variation de la production et de la croissance démographique

| | 1961 | 2007 | Ecart Prod | % Ecart Prod | % Pop |
|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|-------------|
| Bénin | 27542 | 91001 | 63459 | 230% | 264% |
| Burkina Faso | 9431 | 69954 | 60523 | 642% | 207% |
| Côte d'Ivoire | 16463 | 422435 | 405972 | 2466% | 462% |
| Guinée-Bissau | 11264 | 19605 | 8341 | 74% | 159% |
| <i>Mali</i> | <i>23033</i> | <i>102625</i> | <i>79592</i> | <i>346%</i> | <i>141%</i> |
| Niger | 12094 | 23183 | 11089 | 92% | 324% |
| Sénégal | 160734 | 98320 | -62414 | -39% | 276% |
| Togo | 9047 | 30148 | 21101 | 233% | 297% |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011) où les données sont en tonnes

De l'analyse du tableau N°2.1, il résulte que les pays de l'UEMOA ont augmenté leur production entre 1961 et 2007 sauf le Sénégal. En effet, la production de ce pays passe de 160 734 tonnes en 1961 à 98 320 tonnes en 2007. Soit une baisse drastique de 39% pour le Sénégal. Parallèlement, entre les deux périodes, sa population s'est accrue de 276%. Il en résulte un déficit en huiles alimentaires pour la population du Sénégal.

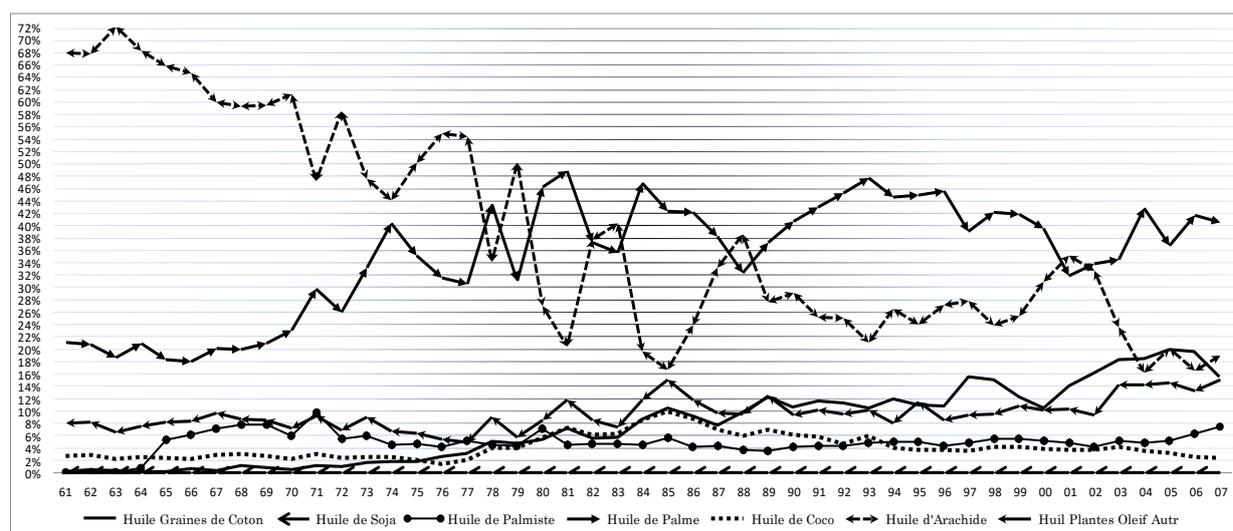
CHAPITRE 2

Par ailleurs, le tableau N°2.1 révèle que le Mali se trouve dans une situation plus confortable où la croissance de la production des huiles alimentaires est supérieure à celle de sa population entre 1961 et 2007. Toutefois, l'analyse gagnerait à suivre l'évolution des parts relatives de production des huiles alimentaires.

L'évolution des parts relatives montre la décroissance de la courbe de la sous-filière arachidière dont le Sénégal est le principal producteur. L'huile d'arachide dominait 70% de la production totale de l'Union en 1961, mais est en dessous de 20% en 2007. Ce déclin a été réalisé au profit de la sous-filière huile de palme dont l'influence passe de 20 % à 40 % entre les deux dates. Les autres résultats sont illustrés dans le graphique 2.3

Graphique :

2.3. Évolution en pourcentage des principales huiles alimentaires produites dans l'UEMOA



Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

Statistiques descriptives des huiles alimentaires produites dans l'UEMOA

La hiérarchie observée au niveau des parts de production est respectée également au niveau des moyennes contenues dans les statistiques descriptives résumées dans le tableau 2.2

Tableau :

2.2. Statistiques descriptives de production des sous-filières de 1961 à 2007

| Statistiques descriptives des productions de 1961 à 2007 | | | | | | |
|--|-----|---------|-----------|------------|-------|---------|
| Produit | Obs | Moy. | 1/2(Moy.) | Ecart type | Min | Max |
| PlantesOleifAutr | 47 | 56 854 | 28 427 | 28 572 | 20322 | 129 701 |
| Arachide | 47 | 200 664 | 100 332 | 62 543 | 83608 | 370 663 |
| Coco | 47 | 24 226 | 12 113 | 13 348 | 7046 | 50 984 |
| Palme | 47 | 211 299 | 105 650 | 94 988 | 54200 | 348 534 |
| Palmistes | 47 | 28 380 | 14 190 | 12 121 | 275 | 63 642 |
| Soja | 47 | 302 | 151 | 591 | 0 | 2 468 |
| Coton | 47 | 53 793 | 26 896 | 50 103 | 324 | 158 978 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

Les écarts types révèlent l'existence de deux tendances sur la production des sous filières oléagineuses alimentaires dans l'UEMOA. Les huiles alimentaires dont les écarts types sont inférieurs aux moyennes des moyennes et les huiles alimentaires dont les écarts types sont supérieurs aux moyennes des moyennes. Ainsi, les productions des huiles de "plantes oléifères et autres", de coco, de soja et de graines de coton sont très erratiques d'une année à une autre tandis que les huiles d'arachide, de palme et de palmistes ont des évolutions moins fluctuantes d'une année à une autre et sont de facto, plus concentrées autour de leurs moyennes respectives de la période étudiée.

Les bassins de production des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

Ce sous paragraphe décrit les spécialités de production oléagineuse dans les pays de l'UEMOA. Ainsi, au cours la période 1961 à 2007, l'huile de palme est essentiellement produite en Côte d'Ivoire qui domine 79% du marché de production de l'UEMOA et le Bénin, en contrôlant 12%, devient de facto le 2^{ème} producteur de cette sous-filière oléagineuse comme l'indique le tableau 2.3

Tableau :

2.3. Bassins de production des huiles alimentaires dans l'UEMOA

| Principales huiles et parts de production | Nombre de pays producteurs | Principaux pays producteurs et leurs parts de production dans la catégorie d'huile spécifiée |
|---|----------------------------|---|
| Palme (36,70%) | 5 | Côte d'Ivoire (79%), Bénin (12%), Togo (3%), Guinée-Bissau (2%), Sénégal (2%). |
| Arachide (34,90%) | 8 | Sénégal (72%), Mali (14%), Niger (7%), Bénin (2%), Burkina Faso (2%), Guinée-Bissau (2%), Côte d'Ivoire (1%), Togo (0%) |
| Oleif Aut (9,90%) | 4 | Côte d'Ivoire (53%), Mali (30%), Burkina Faso (20%), Bénin (2%). |
| Graines de Coton (9,3%) | 7 | Mali (29%), Burkina Faso (27%), Côte d'Ivoire (25%), Bénin (8%), Togo (7%), Sénégal (4%), Niger (1%). |
| Palmistes (4,90%) | 6 | Bénin (40%), Côte d'Ivoire (34%), Togo (14%), Guinée-Bissau (6%), Sénégal (6%), Niger (0%). |
| Coco (4,20%) | 4 | Côte d'Ivoire (71%), Guinée-Bissau (17%), Bénin (7%), Togo (5%) |
| Soja (0,10%) | 1 | Bénin (100%) |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

La première colonne du tableau 2.3 indique les principales huiles produites par les pays de l'UEMOA les parts de production dans la production totale des huiles alimentaires. Ainsi, avec une pondération de 36,70%, l'huile de palme est la plus produite par les pays de l'UEMOA. Ensuite, viennent respectivement l'huile d'arachide (34,90%), les huiles de plantes oléifères et autres (9,90%), l'huile de graines de coton (9,3%), l'huile de palmistes (4,90%), l'huile de coco (4,20%) et l'huile de Soja qui occupe seulement 0,10% de l'ensemble des huiles produites dans l'espace UEMOA.

La deuxième colonne indique le nombre de pays de l'UEMOA qui produit la catégorie d'huile concernée. Ainsi, l'huile de palme est produite par cinq (5) pays de l'UEAMO, tous les huit (8) pays de l'UEMOA produisent de l'huile d'arachide, sept produisent de l'huile de graine de coton, etc.

Quant à la troisième colonne, elle indique les pays producteurs ainsi que l'influence de chaque pays producteur dans la production de la catégorie d'huile concernée.

A l'analyse du tableau 2.3, l'huile d'arachide (2^{ème} en termes de production) est principalement produite au Sénégal qui domine 72% du marché de production. Il est suivi du Mali (14%) des parts du marché. C'est la seule sous-filière oléagineuse produite par l'ensemble des huit (8) pays

de l'UEMOA. L'huile de graine de coton est produite par sept (7) pays de l'UEMOA dont trois (3) contrôlent 81% de la production totale. Il s'agit du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. À la lumière des statistiques du site de la Faostat.org, le Bénin est le seul pays producteur de l'huile de soja dans l'espace UEMOA. En effet, le Bénin a commencé timidement par produire 18 tonnes de l'huile de soja en 1985. Mais en 2007, ce pays a produit 2 468 tonnes. Soit un accroissement de 13 611% entre 1985 et 2007. Les huiles de plantes oléifères et autres n'ont pas fait objet d'analyse approfondie compte tenu de leur caractère trop hétérogène et trop complexe.

Au total, les stratégies de promotion et de développement des sous-filières, voire de la sécurité, de l'autosuffisance ou de la souveraineté en huiles alimentaires de l'UEMOA pourraient concerner les huiles de palme, d'arachide et de graine de coton. L'exemple du Bénin par rapport au soja pourrait également faire école dans la stratégie de promotion des huiles dans les pays de l'UEMOA.

2.1.2 : La consommation des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

La consommation des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA est analysée à travers l'évolution de la consommation en kilogrammes par habitant, les préférences par huiles alimentaires et par pays de l'UEMOA, l'autosuffisance oléagineuse alimentaire des pays de l'UEMOA et l'évolution de la part des importations dans les consommations.

Evolution des consommations par habitant en huiles alimentaires

La consommation des huiles alimentaires n'est pas uniforme suivant les pays de l'UEMOA. Ainsi, on note qu'il y a des pays plus consommateurs en huiles alimentaires que d'autres. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau et surtout du Sénégal dont la consommation est 1,67 fois supérieure à la moyenne de l'UEMOA entre 2000 et 2002 et 1,56 fois supérieure à la moyenne de l'Union entre 2003 et 2007. Les populations du Burkina Faso et du Niger (pays de l'hinterland) consomment en moyenne moins d'huiles alimentaires par rapport aux pays côtiers comme l'illustre le tableau 2.4

Tableau :

2.4. Evolution de la consommation des huiles alimentaires en kg/pers

| Cons kg/pers | 1961 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Bénin | 7 | 7 | 7 | 6 | 9 | 8 | 8 | 8 | 9 | 8 | 9 | 9 |
| Burkina Faso | 1 | 1 | 2 | 4 | 5 | 5 | 5 | 4 | 5 | 6 | 6 | 5 |
| Côte d'Ivoire | 4 | 7 | 10 | 10 | 12 | 12 | 13 | 13 | 12 | 12 | 12 | 11 |
| Guinée-Bissau | 12 | 10 | 10 | 12 | 11 | 11 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 11 |
| Mali | 3 | 6 | 6 | 8 | 8 | 8 | 8 | 9 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| Niger | 1 | 1 | 3 | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 4 |
| Sénégal | 8 | 7 | 7 | 7 | 15 | 15 | 15 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 |
| Togo | 5 | 5 | 4 | 8 | 7 | 8 | 9 | 8 | 9 | 9 | 8 | 9 |
| UEMOA | 4 | 5 | 6 | 7 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

Au-delà des tendances, le tableau N°2.4 révèle que les habitudes de consommation des huiles alimentaires ne changent pas d'une année à l'autre sauf le cas atypique du Sénégal entre 1990 (7 kg/pers) et 2000 (15 kg/pers). Ainsi, entre 2000 et 2007 (soit sur une période de 8 ans par exemple), la moyenne de l'UEMOA est demeurée constante, en moyenne à 9 kilogrammes par personne. Les pays de l'UEMOA n'ont enregistré une augmentation ou une diminution que d'un (1) point sur cette période de huit (8) ans.

Analyse des préférences pour les huiles alimentaires par pays de l'UEMOA

Sur la base des statistiques collectées de 1990 à 2007, l'huile de palme demeure la plus consommée en moyenne par les pays de l'Union. Cependant, on observe des exceptions. Ces exceptions viennent du Burkina Faso et du Mali dont la première huile consommée est celle de graine de coton, sans doute, à cause des capacités de production de ces pays en huile de graine de coton. La Guinée Bissau et le Sénégal font également exception à cette règle. En effet, la population bissau-guinéenne consomme en majorité l'huile d'arachide à concurrence de 27%. Cette consommation est aussitôt suivie de l'huile de palme (22%). Le Sénégal est par contre un grand pays producteur de l'huile d'arachide, mais cette huile n'y est pas la plus consommée mais plutôt l'huile de soja (20%) qui est importée. L'huile d'arachide n'est consommée qu'à concurrence de 12%. L'ensemble des informations est consigné dans le tableau 2.5

Tableau :

2.5. Préférences de consommation des huiles alimentaires

| Préférences de consommation des huiles alimentaires | |
|---|---|
| Bénin | Huile de Palme (44%), Huile d'Arachide(19%), Huile Graines de Coton (12%), Huile de Palmistes (10%), Huil Plantes Oleif Autr (5%), Huile de Soja (4%), Huile de Coco (4%), Huile de Colza & Moutarde (2%) |
| Burkina Faso | Huile Graines de Coton (49%), Huile de Palme (19%), Huil Plantes Oleif Autr (15%), Huile d'Arachide (12%), Huile de Soja (3%), Huile de Palmistes (1%), |
| Côte d'Ivoire | Huile de Palme (78%), Huile Graines de Coton (9%), Huile de Coco(4%), Huile de Palmistes (3%), Huil Plantes Oleif Autr (2%), Huile de Colza & Moutarde (1%), Huile d'Arachide (1%) , Huile de Soja(1%), Huile d'Olive (1%) |
| Guinée-Bissau | Huile d'Arachide (27%), Huile de Palme (22%), Huile de Palmistes (20%), Huile de Soja (14%), Huil Plantes Oleif Autr (11%), Huile de Colza & Moutarde (4%), Huile de Coco (2%) |
| Mali | Huile Graines de Coton (43%), Huile d'Arachide (32%), Huil Plantes Oleif Autr (17%), Huile de Palme (6%), Huile de Coco (1%) |
| Niger | Huile de Palme (52%), Huile d'Arachide (41%), Huil Plantes Oleif Autr (5%), Huile de Soja (1%) |
| Sénégal | Huile de Soja (20%), Huile d'Arachide (12%), Huile de Colza & Moutarde (7%), Huile de Palme (6%), Huil Plantes Oleif Autr (1%), Huile Graines de Coton (1%) |
| Togo | Huile de Palme (34%), Huile de Palmistes (24%), Huile Graines de Coton (21%), Huile d'Arachide (6%) Huile de Colza & Moutarde (4%), Huil Plantes Oleif Autr (4%), Huile de Coco (4%), Huile de Soja (2%), Huile de Tournesol (1%) |
| UEMOA | Huile de Palme (39%), Huile d'Arachide (17%), Huile Graines de Coton (16%), Huile de Soja (11%), Huil Plantes Oleif Autr (6%), Huile de Colza & Moutarde (4%), Huile de Palmistes (4%), Huile de Coco (2%), Huile d'Olive (0%), Huile de Tournesol (0%), Huile de Germe de Maïs (0%), Huile de Sésame (0%). |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011) où les pourcentages nuls ne signifient pas l'absence totale des consommations mais plutôt de faibles proportions consommées (trop minimales pour être arrondies à 1%).

2.2 : Analyse des flux commerciaux et des prix des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

Cette section aborde successivement les importations et les exportations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

2.2.1 : Les importations des huiles alimentaires dans l'UEMOA

La littérature existante renseigne que depuis 1990, des quantités de plus en plus importantes d'huiles alimentaires sont importées dans les pays de l'UEMOA. L'analyse tente alors de soumettre cette affirmation aux données statistiques existantes à travers l'évolution des importations d'huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA, les principaux pays importateurs et les origines des importations des huiles alimentaires vers les pays de l'UEMOA.

Evolution des importations en volumes

Les flux d'importation des huiles alimentaires évoluent différemment selon les pays de l'UEMOA. Ainsi, en raison des tendances que présentent ces flux, notamment au Bénin et au Sénégal, l'analyse a isolé ces deux pays afin de pouvoir mieux suivre l'évolution des importations dans les autres pays.

L'analyse met en évidence une hétérogénéité des importations au sein des pays de l'UEMOA. Le Bénin et le Sénégal constituent les deux grands pays importateurs d'huiles alimentaires. Le Bénin a importé environ 230 500 tonnes (soit 209 792 000 \$ US en valeur nominale) en 2008 alors que le Sénégal se retrouve à 150 500 tonnes (soit 192 196 000 \$ US en valeur nominale) au cours de la même année 2008. Le tableau N° 2.6 synthétise les taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA en glissement annuel.

| Tableau : 2.6 Taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA en glissement annuel (en %) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 |
| Bénin | -19 | 410 | -62 | -39 | 62 | 2 | 88 | 15 | -18 | -16 | 55 | 147 | -27 | 9 | 388 | 21 | 7 |
| B. Faso | -15 | 3 | 235 | 11 | -42 | 13 | -44 | 244 | -25 | -19 | 16 | -31 | -30 | 219 | -23 | -17 | 2 |
| C. d'Iv. | -6 | -62 | -48 | 143 | -33 | 226 | -28 | 90 | -36 | 123 | -61 | 330 | -68 | -42 | 45 | -33 | 11 |
| G.-Bis. | 150 | -53 | 20 | 9 | -5 | -36 | 2 | 59 | 17 | -7 | 19 | -8 | 4 | -34 | 39 | 173 | -33 |
| Mali | 80 | -61 | 38 | -72 | 199 | 393 | 14 | -68 | 82 | 162 | -13 | 34 | 15 | -9 | 72 | 35 | 10 |
| Niger | -31 | -4 | -83 | 885 | 10 | 23 | 17 | 17 | -8 | 35 | 15 | 21 | -31 | 36 | 9 | -29 | 33 |
| Sénégal | 0 | 32 | -17 | -9 | 16 | 13 | 1 | 13 | -23 | 20 | -38 | 78 | -1 | 10 | 1 | 5 | 1 |
| Togo | -8 | -62 | 7 | 116 | 169 | -39 | -9 | 18 | 5 | 105 | 153 | 32 | -12 | -28 | 74 | -66 | 191 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

À la lumière du tableau 2.6, les taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires sont devenus importants au lendemain des réformes de libéralisation commerciale. Ainsi, de 4,1 mille tonnes en 1992, les importations du Bénin passent à 21,1 milles tonnes en 1993, soit un accroissement de 410% en un (1) an. Le même constat est observé en 2003 et 2006 où les taux d'accroissement ont été respectivement de 147% et 388%. Une analyse analogue menée sur les autres pays de l'UEMOA montre un taux d'accroissement de 235% en 1994 au Burkina Faso où les importations passent de 6,2 milles tonnes (1993) à 20,6 milles tonnes (1994). La même remarque s'affiche en 1999 (accroissement de 244%) et 2005 (un taux d'accroissement de 219%).

La Côte d'Ivoire, malgré sa capacité de production au sein des pays de l'UEMOA, n'a pas été épargnée par des importations massives des huiles alimentaires. C'est le cas en 1995 et 1997 avec des importations qui passent de 4,1 mille tonnes (1994) à 9,9 mille tonnes (1995) et de 6,6 mille tonnes (1996) à 21, 5 mille tonnes (1997). Bien évidemment, la crise politique qui a secoué la Côte d'Ivoire a impacté également sur les importations des huiles alimentaires de ce pays. En effet, d'une importation de 16,2 mille tonnes en 2002, la Côte-d'Ivoire affiche une importation de 69,7 mille tonnes en 2003, soit un taux d'accroissement en glissement annuel de 330% !

Des tendances analogues sont observées au niveau des autres pays de l'UEMOA. C'est notamment le cas du Niger et du Togo. En effet, au Niger les importations affichent un taux d'accroissement en glissement annuel de 885% en 1995 où les importations passent de 1,6 mille tonnes (1994) à 16,2 mille tonnes (1995). Le Togo affiche des taux de 169% en 1996, 153% en 2002 et 191% en 2008.

Toutefois, au-delà de ces constats, les statistiques mettent en évidence une information pertinente. En effet, en dehors de quelques pays comme la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire et dans une certaine mesure le Burkina Faso, on observe une propension à importer des pays de l'UEMOA sur les dernières années de l'étude. Mais à quoi est dû cette propension à importer ? En attendant de soumettre les données aux tests économétriques, l'analyse pourrait suivre l'évolution de l'accroissement des importations par rapport à l'année 1991, année de balbutiements des réformes de libéralisation commerciale. Elle est prise comme année de repère ou de base.

Tableau :

2.7. Taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA, base 1991 (en %)

| | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 |
|----------|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|
| Bénin | - | -19 | 311 | 56 | -5 | 55 | 57 | 196 | 240 | 178 | 132 | 259 | 786 | 544 | 604 | 3336 | 4075 | 4363 |
| B. Faso | - | -15 | -12 | 194 | 227 | 90 | 114 | 20 | 313 | 210 | 150 | 190 | 102 | 42 | 353 | 250 | 191 | 198 |
| C. d'Iv. | - | -15 | -12 | 194 | 227 | 90 | 114 | 20 | 313 | 210 | 150 | 190 | 102 | 42 | 353 | 250 | 191 | 198 |
| G.-Bis. | - | 150 | 16 | 39 | 52 | 45 | -8 | -6 | 49 | 74 | 61 | 92 | 75 | 83 | 21 | 68 | 359 | 207 |
| Mali | - | 80 | -29 | -3 | -72 | -18 | 306 | 362 | 49 | 171 | 609 | 513 | 719 | 839 | 752 | 1368 | 1888 | 2083 |
| Niger | - | -31 | -34 | -89 | 9 | 19 | 46 | 71 | 99 | 83 | 146 | 183 | 241 | 134 | 219 | 246 | 144 | 224 |
| Sénégal | - | 0 | 33 | 10 | 0 | 16 | 31 | 33 | 50 | 15 | 38 | -14 | 54 | 52 | 68 | 69 | 78 | 79 |
| Togo | - | -8 | -65 | -63 | -20 | 114 | 31 | 19 | 41 | 48 | 204 | 671 | 920 | 797 | 549 | 1027 | 278 | 1000 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

Les résultats obtenus et consignés dans le tableau N°2.7 révèlent que l'instauration de la ceinture douanière autour des pays de l'UEMOA a contribué à l'accroissement des importations des huiles alimentaires. Ainsi, les résultats révèlent qu'avant 1999 (veille de l'application du TEC-UEMOA), les taux d'accroissement (base 1991) sont erratiques. Ce n'est pas le cas après 1999 et 2000 où les taux d'importation affichent des proportions exponentielles par rapport à 1991. 4 363% pour le Bénin en 2008, 353% pour le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en 2005, 2 083% pour le Mali en 2008, 246% pour le Niger en 2006. En 2007 et 2008, le Sénégal a respectivement importé 78% et 79% par rapport à 1991. Le Togo, quant à lui, a importé 1 000% en 2008 après avoir franchi la barre de 1 027% en 2006 par rapport à 1991¹⁷.

Au total, à la lumière des tendances lourdes, l'analyse conjecture que l'adoption du tarif extérieur commun par les pays de l'UEMOA a eu un impact décisif dans les flux d'importations massives des huiles alimentaires. Cette affirmation pourrait être confirmée ou infirmée par le truchement des tests économétriques du chapitre 4.

Evolution du coût moyen des importations par habitant en dollars

En 1991, le Béninois moyen supportait 0,6 \$US de coût d'importation des produits huiles. Dès lors, ce sacrifice n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 2008 où le sacrifice demandé au Béninois moyen passe à 24,2 \$US. De facto, ce sacrifice devient, de loin, le plus grand dans l'espace UEMOA. Même le Sénégal qui a une stratégie d'importation des produits huiles consommées n'exige que 15,7 \$US au Sénégalais moyen comme l'illustre le tableau N°2.8.

¹⁷ Les résultats de la Guinée- Bissau, quand bien même calculés, n'ont pas été pris en compte car ce pays a rejoint l'UEMOA en 1997. Interpréter les résultats de ce pays par rapport à 1991 manquerait alors de pertinence.

Tableau:

2.8. Evolution du coût moyen des importations par habitant en dollars (\$US /hbt)

| | 1991 | 1995 | 2000 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Bénin | 0,6 | 0,7 | 1,0 | 2,0 | 11,0 | 13,8 | 24,2 |
| Burkina -Faso | 0,5 | 1,6 | 1,1 | 1,8 | 1,3 | 1,2 | 1,3 |
| Côte-d'Ivoire | 0,9 | 0,7 | 0,6 | 0,8 | 1,1 | 1,1 | 1,3 |
| Guinée-Bissau | 2,0 | 2,8 | 2,2 | 2,3 | 2,5 | 8,5 | 7,1 |
| Mali | 0,2 | 0,0 | 0,3 | 1,1 | 2,0 | 2,7 | 4,3 |
| Niger | 1,8 | 1,6 | 1,7 | 2,3 | 2,0 | 1,4 | 2,0 |
| Senegal | 6,0 | 6,8 | 4,0 | 7,3 | 7,9 | 11,3 | 15,7 |
| Togo | 1,2 | 0,4 | 0,8 | 1,7 | 4,3 | 1,9 | 4,6 |

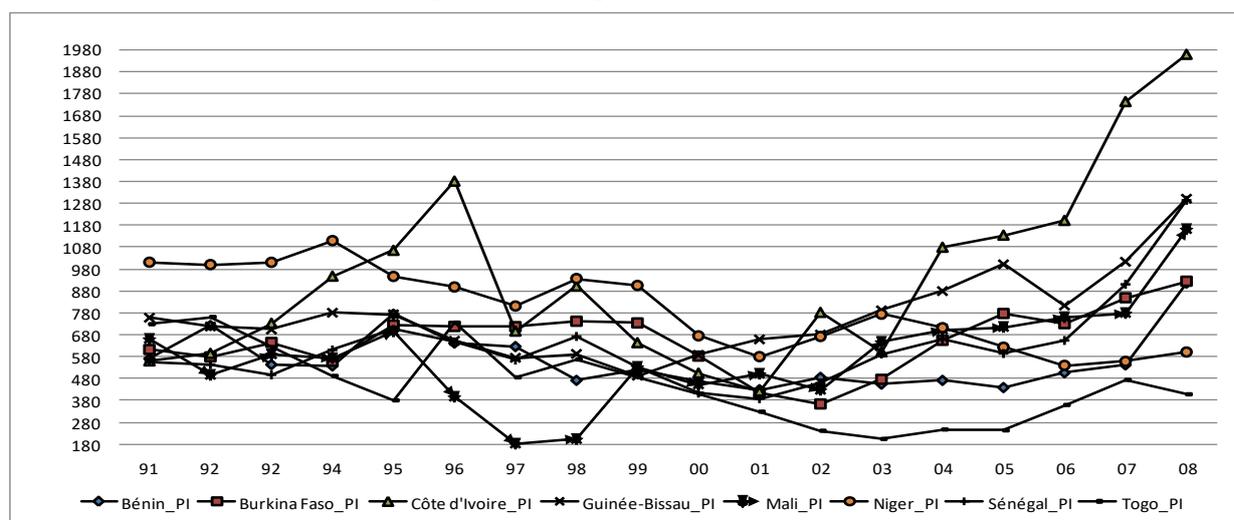
Source : A partir des données de Faostat.org (2011) où les chiffres sont en dollars US par habitant

Evolution des prix à l'importation

D'une manière générale, il existe une relation négative entre les importations des huiles alimentaires et le niveau des prix. Ainsi, les pays de l'UEMOA dont les prix à l'importation sont plus élevés, sont ceux qui importent le moins. C'est le cas de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Bissau qui importent peu d'huiles alimentaires. À contrario, le Bénin et le Togo dont les prix à l'importation sont très faibles sont des pays qui importent suffisamment d'huiles alimentaires. Ces diverses tendances sont traduites dans le graphique N°2.4.

Graphique :

2.4. Évolution des prix des importations de la tonne en \$US



Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

L'examen du graphique fait également ressortir une convergence des courbes en dehors de quelques particularités en l'occurrence la Côte d'Ivoire. Le Mali s'est éloigné de la tendance en 1996 avant de la rejoindre en 1999. On peut conclure qu'il y a une certaine convergence des prix

à l'importation des huiles alimentaires malgré des particularités. Toutefois, l'analyse gagnerait à intégrer les valeurs des quantités importées.

Analyse comparative des quantités et des valeurs entre 1991 et 2008

Le tableau N°2.9 récapitule les importations de 1991 et de 2008. Ainsi, en 1991, le Bénin a importé 5133 tonnes d'huiles alimentaires pour une valeur de 2, 927 millions de \$US. En 2008, le même pays importe 229 106 tonnes pour une valeur de 209,792 millions de dollars \$US. Ce pays devient, de facto, le plus grand pays importateur en termes d'accroissement des quantités importées. Il est suivi du Mali qui a enregistré 2083% en termes d'accroissement des quantités importées et de 3739% en termes de valeurs.

Tableau :

2.9. Statique comparée des importations de l'UEMOA en 1991 et 2008

| | Quantités en tonnes | | | | Valeurs en milliers de \$ US | | | |
|------------|---------------------|--------|-----------|-------------------|------------------------------|--------|-----------|-------------------|
| | 1991 | 2008 | Variation | Taux de variation | 1991 | 2008 | Variation | Taux de variation |
| Bénin | 5133 | 229106 | 223973 | 4363% | 2927 | 209792 | 206865 | 7067% |
| Burk. Faso | 7002 | 20846 | 13844 | 198% | 4287 | 19266 | 14979 | 349% |
| Côt. d'Iv. | 22081 | 13926 | -8155 | -37% | 12368 | 27304 | 14936 | 121% |
| G.-Bissau | 2807 | 8625 | 5818 | 207% | 2126 | 11220 | 9094 | 428% |
| Mali | 2155 | 47054 | 44899 | 2083% | 1425 | 54705 | 53280 | 3739% |
| Niger | 14865 | 48235 | 33370 | 224% | 15028 | 28975 | 13947 | 93% |
| Sénégal | 82935 | 148549 | 65614 | 79% | 46162 | 192196 | 146034 | 316% |
| Togo | 6597 | 72557 | 65960 | 1000% | 4801 | 29574 | 24773 | 516% |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

La Côte d'Ivoire a moins importé en 2008 qu'elle ne l'a fait en 1991. Cependant, malgré cette diminution en termes de quantité, il y a eu d'accroissement en termes de valeur de 121% qu'on pourrait imputer à l'effet inflationniste ou à la nature du type d'huile alimentaire importée.

Au total, en 2008, le Bénin a importé pour 209, 792 millions de \$ US des huiles alimentaires. Les coûts des importations des huiles alimentaires des autres pays sont, en \$ US : Burkina Faso (19, 266 millions), Côte d'Ivoire (27, 304 millions), Guinée-Bissau (11, 220 millions), Mali (54, 705 millions), Niger (28,975 millions), Sénégal (192, 196 millions), Togo (29,574 millions). Ainsi, l'Union a importé au total 573,032 millions d'huiles alimentaires. Mais quelles sont les principales huiles alimentaires importées ?

Principaux pays importateurs et l'évolution des importations des huiles alimentaires

Le Sénégal enregistre 42% du total des importations de l'Union sur la période 1961- 2008 avec plus de deux millions de tonnes d'huiles. Il est suivi par les autres pays dont Bénin (16%), Niger (11%), Togo (10%), Côte d'Ivoire (9%), Burkina Faso (7%), Mali (5%) et Guinée-Bissau (2%).

Cependant, les huiles alimentaires importées varient d'un pays à un autre. Ainsi, 91% des importations oléagineuses sur la période 1961 à 2008 du Bénin sont tributaires de l'huile de palme (87%). Les mêmes estimations menées sur le Burkina Faso, sur la même période, révèlent que 84% des importations du Burkina Faso proviennent de l'huile de palme (59%), de l'huile de soja (17%) et de l'huile Végétale nda¹⁸ (9%). Quant à la Côte d'Ivoire, 79% de ses importations émanent de l'huile de colza (14%), de palme (50%), de soja (10%), et Végétale nda (6%) comme l'illustre le tableau 2.10

| Tableau : | |
|--|---|
| 2.10. Les principales huiles alimentaires importées selon les pays | |
| Pays | Principales huiles alimentaires importées |
| Bénin (pour 91%) | Huile de palme (87%), Huile Végétale nda (4%) |
| Burkina. Faso (84%) | Huile de palme (59%), Huile de soja (17%), Huile Végétale nda (9%) |
| Côte d'Ivoire (79%) | Huile de palme (50%), Huile de colza (14%), Huile de soja (10%), Huile Végétale nda (6%) |
| Guinée-Bissau (97%) | Huile de soja (42%), Huile Végétale nda (29%), Huile de palme (16%), Huile de colza (9%), |
| Mali (pour 83%) | Huile de palme (61%), Huile de coton (16%), Huile Végétale nda (6%) |
| Niger (pour 89%) | Huile de palme (81%), Huile Végétale nda (7%) |
| Sénégal (pour 91%) | Huile de soja (52%), Huile de palme (22%), Huile de colza (17%), |
| Togo (pour 95%) | Huile de palme (67%), Huile Végétale nda (10%), Huile de colza (7%), Huile d'arachide (5%), Huile de soja (5%). |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011) où "nda" signifie "Non définie autrement" ou "Non spécifié ailleurs"

Origines des importations des huiles alimentaires vers les pays de l'UEMOA

Nous avons précédemment décrit les principales huiles alimentaires importées. Il s'avère nécessaire d'identifier les provenances de ces flux d'importation. Les investigations révèlent que

¹⁸ "nda" signifie "Non définie autrement" ou "Non spécifié ailleurs"

les demandes d'importation des pays de l'UEMOA n'ont pas les mêmes provenances. Aussi, ces flux d'importations varient-ils d'un pays à un autre.

Les provenances des importations des huiles alimentaires du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Bissau.

Les données cumulées sur la période de 2001 à 2009 révèlent que 80,56% des importations des huiles alimentaires du Bénin proviennent de la Malaisie. Il s'agit principalement de l'huile de palme. Le Singapour et l'Indonésie contrôlent respectivement 8,21% et 6,15% des importations du Bénin en huiles alimentaires. Ainsi, le continent asiatique domine près de 95% des importations du Bénin en huiles alimentaires. Les autres pays se partagent 5% des importations pour ce pays.

Quant au Burkina Faso, l'analyse des résultats indique que ce pays, contrairement au Bénin, n'est pas aussi dépendant du continent asiatique. La majorité de ses importations provient de la Côte d'Ivoire (72,8%) sur la période 2001 à 2009. La Malaisie et l'Indonésie ne contrôlent respectivement que 1% et 0,5% des importations du Burkina Faso. Toutefois, on observe que les exportations des USA et du Canada influencent respectivement 9,3% et 5,5% des importations du Burkina Faso. De facto, ils sont respectivement 2^{ème} et 3^{ème} principaux exportateurs vers ce pays. Le Togo est le plus grand pays exportateur de l'UEMOA vers le Burkina Faso avec une influence de 5,2%.

La Côte d'Ivoire importe principalement de l'Indonésie qui a influencé 41,6% des parts d'importations sur la période 2001 à 2009. La Turquie est le 2^{ème} exportateur vers ce pays avec un poids de 14,9%. Le Burkina Faso et le Mali sont les deux principaux pays de l'UEMOA qui exportent les huiles alimentaires vers la Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne la Guinée Bissau, ce pays préfère adresser ses demandes d'importation des huiles alimentaires au Portugal qui contrôle 30,8% des importations. L'Indonésie et la Malaisie viennent en 2^{ème} et en 3^{ème} position avec une influence respectivement de 21% et 17% des importations de la Guinée Bissau comme l'en illustre le tableau 2.11 de la matrice des importations de l'UEMOA.

Tableau :

2.11. Matrice des importations des huiles alimentaires de l'UEMOA

| Importations du Bénin de 2001 à 2009 | | Importations du Burkina Faso de 2001 à 2009 | | Importations de la Côte d'Ivoire de 2001 à 2009 | | Importations de la Guinée Bissau de 2001 à 2009 | |
|--------------------------------------|--------|---|--------|---|--------|---|--------|
| Origines | % | Origine | % | Origine | % | Origines | % |
| Malaisie | 80,56% | Côte d'Ivoire | 72,80% | Indonésie | 41,60% | Portugal | 30,80% |
| Singapour | 8,21% | USA | 9,30% | Turquie | 14,90% | Indonésie | 21,00% |
| Indonésie | 6,15% | Canada | 5,50% | Espagne | 10,60% | Malaisie | 17,00% |
| Togo | 1,86% | Togo | 5,20% | Malaisie | 5,90% | Pays-Bas | 8,30% |
| France | 0,86% | France | 2,20% | Belgique | 3,70% | Singapour | 7,10% |
| Côte d'Ivoire | 0,67% | Danemark | 1,10% | France | 3,20% | Belgique | 4,80% |
| Pays-Bas | 0,58% | Malaisie | 1,00% | B. Faso | 3,10% | USA | 4,40% |
| Allemagne | 0,18% | Belgique | 0,70% | Maroc | 2,50% | Sénégal | 2,40% |
| USA | 0,17% | Indonésie | 0,50% | Pays-Bas | 2,30% | Maroc | 1,10% |
| Niger | 0,10% | Pays-Bas | 0,30% | USA | 1,90% | Brésil | 0,70% |
| Autres | 0,67% | Bénin | 0,30% | Mali | 1,90% | Argentine | 0,70% |
| | | Argentine | 0,30% | Brésil | 1,50% | Gambie | 0,60% |
| | | Liban | 0,20% | Italie | 1,50% | France | 0,40% |
| | | Autres | 0,60% | Autres | 5,40% | Autres | 0,6% |

Source : A partir des données de l'OMC (2011)

Les provenances des importations des huiles alimentaires du Niger, du Mali, du Sénégal et du Togo.

La Côte d'Ivoire demeure le principal pourvoyeur des huiles alimentaires du Niger et du Mali avec respectivement une absorption de 60,9% et de 74,2% de leurs demandes. L'analyse retient qu'aucun pays exportateur ne domine le marché sénégalais des huiles alimentaires. En effet, le Brésil, premier exportateur de ce marché ne contrôle que 29,5% des importations du Sénégal sur la période de 2001 à 2009. Sur le marché togolais par contre, on note l'omniprésence de la Malaisie et de l'Indonésie qui contrôlent respectivement 84,1% et 6,7% de la demande d'importation du Togo. Du coup, ces deux pays asiatiques fournissent à eux seuls 90,8% des flux d'importation du Togo en huiles alimentaires. Les influences des autres pays exportateurs en direction de ces quatre (4) pays de l'UEMOA sont indiquées dans le tableau 2.12.

Tableau :

2.12. Matrice des sources des importations des huiles alimentaires du Niger, du Mali, du Sénégal et du Togo

| Importations du Niger de 2001 à 2009 | | Importations du Mali de 2001 à 2009 | | Importations du Sénégal de 2001 à 2009 | | Importations du Togo de 2001 à 2009 | |
|--------------------------------------|--------|-------------------------------------|--------|--|--------|-------------------------------------|--------|
| Origines | % | Origines | % | Origines | % | Origines | % |
| Côte d'Ivoire | 60,90% | C. d'Ivoire | 74,20% | Brésil | 29,50% | Malaisie | 84,10% |
| Malaisie | 11,20% | B. Faso | 7,30% | C. d'Ivoire | 15,00% | Indonésie | 6,70% |
| USA | 9,60% | Inde | 5,10% | Argentine | 12,00% | France | 2,30% |
| Togo | 8,60% | USA | 3,70% | France | 9,70% | C. d'Ivoire | 2,20% |
| Burkina Faso | 2,50% | Malaisie | 1,80% | Tunisie | 6,90% | Pays-Bas | 1,80% |
| Indonésie | 1,80% | Togo | 1,80% | Malaisie | 5,10% | Bénin | 0,80% |
| Australie | 1,40% | Canada | 1,60% | Canada | 4,80% | Singapour | 0,50% |
| Bénin | 0,80% | France | 1,50% | Indonésie | 3,10% | B. Faso | 0,40% |
| France | 0,80% | Danemark | 0,80% | USA | 3,00% | Ghana | 0,40% |
| Pays-Bas | 0,40% | Pays-Bas | 0,60% | Espagne | 2,80% | Belgique | 0,20% |
| Danemark | 0,40% | Maroc | 0,40% | Maroc | 2,10% | Viet Nam | 0,10% |
| Maroc | 0,40% | Sénégal | 0,30% | Portugal | 1,10% | Espagne | 0,10% |
| Belgique | 0,20% | Finlande | 0,20% | Pays-Bas | 1,00% | Danemark | 0,10% |
| Liban | 0,10% | Indonésie | 0,10% | Allemagne | 0,90% | Autres | 0,30% |
| Algérie | 0,10% | Singapour | 0,10% | Togo | 0,80% | | |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 0,10% | Belgique | 0,10% | Belgique | 0,50% | | |
| Tunisie | 0,10% | Tunisie | 0,10% | Italie | 0,40% | | |
| Afrique du Sud | 0,10% | Liban | 0,10% | Gambie | 0,30% | | |
| Rép. Arabe Syrienne | 0,10% | Kenya | 0,10% | Danemark | 0,30% | | |
| Autres | 0,30% | Autres | 0,20% | Autres | 0,70% | | |

Source : A partir des données de l'OMC (2011)

Les fournisseurs les plus réguliers des pays de l'UEMOA en huiles alimentaires

En dehors des partenaires privilégiés à chaque pays, l'analyse détecte des exportateurs qui sont constamment présents sur les marchés des pays de l'UEMOA. Il s'agit principalement de la

CHAPITRE 2

Malaisie, omniprésente sur tous les marchés des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA. Il en est de même de l'Indonésie et de la France. Les USA sont présents sur les marchés des pays de l'UEMOA sauf sur le marché togolais des huiles alimentaires. La Belgique est absente du marché béninois.

Tableau :

2.13. Matrice des fournisseurs réguliers des pays de l'UEMOA en huiles alimentaires

| Importateurs | Fournisseurs | | | | | |
|---------------|--------------|-----------|--------|-------|----------|---------------|
| | Malaisie | Indonésie | France | USA | Belgique | Côte d'Ivoire |
| Bénin | 80,56% | 6,15% | 0,86% | 0,17% | - | 0,67% |
| Burkina Faso | 1,00% | 0,50% | 2,20% | 9,30% | 0,70% | 72,80% |
| Côte d'Ivoire | 5,90% | 41,60% | 3,20% | 1,90% | 3,70% | |
| Guinée Bissau | 17,00% | 21,00% | 0,40% | 4,40% | 4,80% | 0,20% |
| Mali | 1,80% | 0,10% | 1,50% | 3,70% | 0,10% | 74,20% |
| Niger | 11,20% | 1,80% | 0,80% | 9,60% | 0,20% | 60,90% |
| Sénégal | 5,10% | 3,10% | 9,70% | 3,00% | 0,50% | 15,00% |
| Togo | 84,10% | 6,70% | 2,30% | - | 0,20% | 2,20% |

Source : A partir des données de l'OMC (2011)

La dernière colonne, consacrée à la Côte d'Ivoire, révèle des informations intéressantes. En effet, la Côte d'Ivoire exporte les huiles alimentaires vers l'ensemble des autres pays de l'UEMOA. Elle est parfois le principal fournisseur de certains pays. C'est le cas au Burkina Faso où elle influence 72,80% des importations en huiles alimentaires. C'est aussi le cas au Mali (74,2%), au Niger (60,9%). De même, la Côte d'Ivoire alimente le marché du Sénégal à concurrence de 15% en huiles alimentaires. Ce sont donc les pays côtiers ou à façades maritimes qui échappent aux importations de la Côte d'Ivoire.

Toutefois, il serait intéressant de prolonger le cadre d'analyse sur les importations du Nigeria et du Ghana compte tenu de leur influence et de leur proximité avec les pays de l'UEMOA. En effet, le Nigeria partage des frontières communes avec le Bénin et le Niger. Le Ghana quant à lui, partage des frontières communes avec le Togo, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Au total, sur les huit pays de l'UEMOA, le Nigeria et le Ghana (non membres de l'UEMOA, mais membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO), partagent des

frontières communes avec cinq (5) pays de l'UEMOA et entretiennent d'intenses relations économiques et commerciales avec l'espace UEMOA en général.

Les importations du Nigéria

Les investigations menées sur la période 2001 à 2009 attestent que le Nigeria importe des Etats-Unis d'Amérique (22,2%), de l'Indonésie (18,5%), de la Malaisie (13,2%), du Royaume-Uni (6,4%), de l'Uruguay (6,2%), du Canada (5,6%), de l'Australie (4,9%), des Pays-Bas (4,7%), du Bénin (2,8%), de l'Espagne (2,4%), de l'Italie (1,8%), de Singapour (1,8%), de l'Argentine (1,5%), de la Côte d'Ivoire (1,5%), du Brésil (0,9%), du Ghana (0,9%), de la France (0,6%), de la Belgique (0,6%). Il importe également de la Nouvelle-Zélande (0,5%), de l'Afrique du Sud (0,4%), du Taipei Chinois (0,4%), de l'Inde (0,4%), de la Thaïlande (0,3%), du Niger (0,3%), du Togo (0,3%), de la Chine (0,3%), de l'Allemagne (0,2%), de la République de Corée (0,1%), de l'Irlande (0,1%), du Maroc (0,1%), du Liban (0,1%), du Danemark (0,1%) et d'autres États (0,1%). On en déduit que seulement quatre (4) pays de l'UEMOA parviennent à pénétrer le vaste marché du Nigéria malgré la proximité géographique et occupent des proportions infimes : Bénin (2,8%), Côte d'Ivoire (1,5%), Niger (0,3%) et Togo (0,3%).

Les importations du Ghana

Les mêmes recherches menées sur la même période donnent les résultats suivants pour le Ghana : Malaisie (53,6%), Indonésie (14,2%), Pays-Bas (12,7%), Singapour (7,3%), Côte d'Ivoire (6,6%), Etats-Unis d'Amérique (1,3%), Espagne (0,9%), France (0,5%), Argentine (0,4%), Bénin (0,4%), Royaume-Uni (0,4%), Brésil (0,3%), Belgique (0,2%), Allemagne (0,2%), Danemark (0,2%), Autres (1,0%). Il est à constater que les huiles alimentaires de la Côte d'Ivoire pénètrent le marché du Ghana à concurrence de 6,6% et le Bénin (0,4%).

Au total, deux enseignements majeurs peuvent être retenus à la lumière de nos investigations. Deux (2) pays du continent asiatique sont présents sur la quasi-totalité des marchés des pays de l'UEMOA. Il s'agit de la Malaisie et de l'Indonésie. À ces deux pays, on pourrait accessoirement ajouter Singapour. On observe également trois (3) grandes puissances mondiales dont la Belgique, la France et les USA qui sont présentes sur presque tous les marchés des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA. Les importations de la Côte d'Ivoire proviennent principalement de l'Indonésie. Aussi, l'analyse nous a-t-elle permis de constater que les marchés des pays côtiers de l'UEMOA sont plus exposés à l'invasion des huiles alimentaires étrangères que les pays de l'hinterland, certainement à cause des infrastructures portuaires. Quant aux pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali et Niger), leurs demandes d'importation en huiles

alimentaires sont majoritairement satisfaites par la Côte d'Ivoire. Ainsi, les demandes d'importation des huiles alimentaires des pays côtiers de l'UEMOA sont satisfaites par l'extérieur tandis que celles des pays de l'hinterland sont satisfaites par des pays côtiers de l'UEMOA, en l'occurrence la Côte d'Ivoire.

2.2.2 : Les exportations des huiles alimentaires dans l'UEMOA

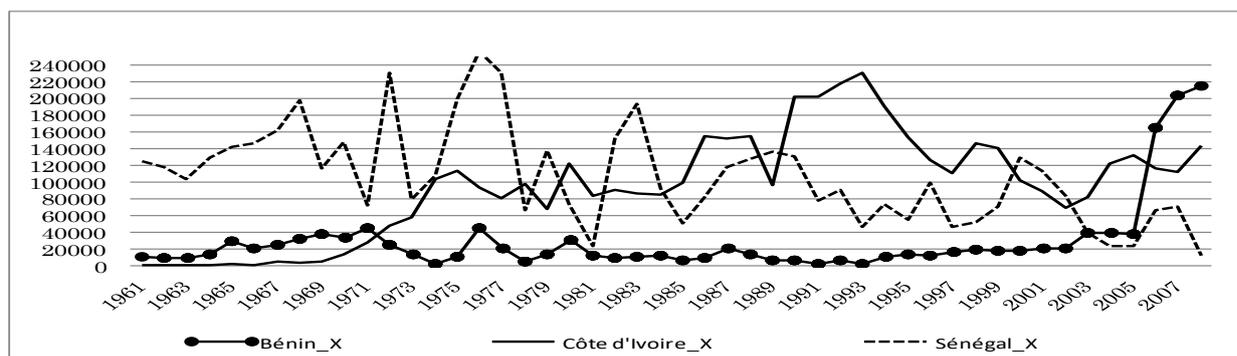
Les exportations des huiles alimentaires dans l'UEMOA sont analysées à travers l'évolution des exportations oléagineuses en volumes et en valeurs, l'effort à l'exportation de chaque pays de l'UEMOA, l'analyse comparative des exportations versus les importations et les productions des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA et enfin, les destinations des exportations oléagineuses des pays de l'UEMOA.

Evolution des exportations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

L'examen de l'évolution des courbes des exportations est dissocié en deux groupes compte tenu de l'allure des courbes. Ainsi, le premier est consacré au Bénin, à la Côte d'Ivoire et au Sénégal tandis que le deuxième groupe, intègre les cinq (5) autres pays de l'UEMOA qui sont le Burkina Faso, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger et le Togo.

Graphique :

2.5. Tendances des exportations en tonnes : Bénin, Côte d'Ivoire et Sénégal



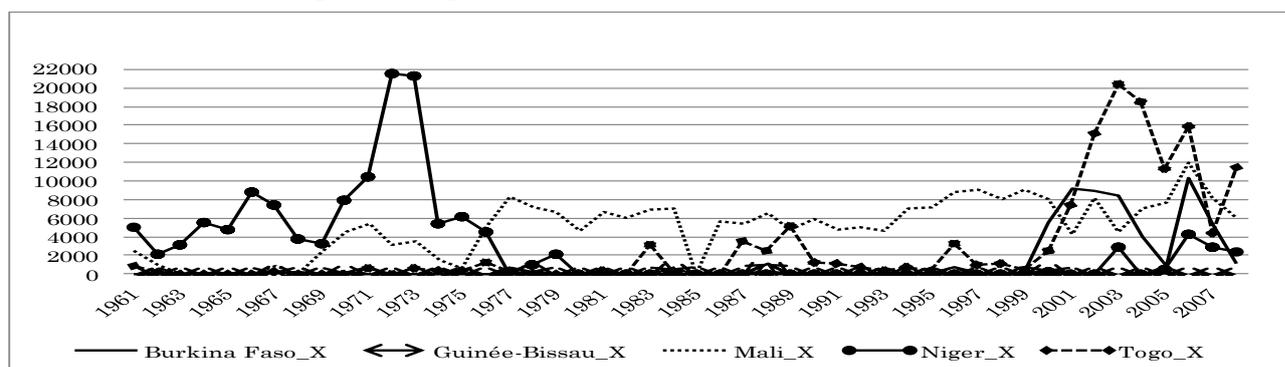
Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

Pour ce premier groupe, on observe une certaine adéquation ou corrélation entre les courbes de production et d'exportation des huiles alimentaires sauf au niveau du Bénin (Cf. Graphiques 2.1 et 2.2). En effet, les évolutions des exportations en Côte d'Ivoire et au Sénégal reflètent les productions de ces deux pays. Cependant, la courbe du Bénin reflète plutôt les données sur les importations de ce pays. L'analyse indique que le Bénin, après 2005, s'est spécialisé dans la réexportation des huiles alimentaires. C'est le cas en 2008 où le Bénin est devenu le premier

exportateur des huiles alimentaires de l'UEMOA avec 216 061 tonnes, ce qui représente 250% de sa production qui était pourtant de 86 590 tonnes en 2008.

Graphique :

2.6. Tendances des exportations en tonnes : Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger et Togo



Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

Le Niger avait développé une politique d'exportation des huiles alimentaires au début des années 1970. Ce qui a permis à ce pays d'atteindre la barre des 22 000 tonnes entre 1971 et 1972, dernières années à partir desquelles, l'élan d'exportation s'est émoussé et a même chuté à moins de 60 000 tonnes dès 1974. Il a fallu les années 2002, 2003 et 2004 pour qu'on observe une certaine reprise des exportations des huiles alimentaires du Niger. A l'instar du Bénin, le Togo a enregistré des exportations soudaines en 2000 dont le pic est observé en 2003 avec 20 457 tonnes d'exportations. Cependant, contrairement au Bénin, cette quantité exportée ne représente que 64% des quantités produites. On n'observe donc pas au Togo le paradoxe béninois consistant à exporter plus qu'on ne produit des huiles alimentaires. Du reste, les exportations de la Guinée Bissau des huiles alimentaires sont très faibles. Ce qui n'est pas le cas du Mali qui engrange des efforts à l'exportation des huiles alimentaires malgré les difficultés enregistrées au cours de certaines périodes notamment en 1975 et en 1985. Au-delà de ces tendances, l'analyse retient que les pays de l'UEMOA ne bénéficient d'aucune préférence commerciale pour les huiles alimentaires sur le marché de l'Union Européenne (UE). En effet, les importations des huiles alimentaires entrent en franchise de droits de douane sur le marché de l'UE quelle que soit leur origine (Agritrade (2011)).

Effort à l'exportation

L'effort à l'exportation mesure, en pourcentage, la part de la production (Q) qui est exportée (X). Les résultats dégagés à cet effet renseignent sur certains déterminants de la cause du déclin de la production des huiles alimentaires dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest

Africaine (UEMOA). En effet, les statistiques révèlent que le Bénin, le Niger et le Sénégal maîtrisaient leurs marchés d'exportation des huiles alimentaires au début des années 1960 et ce, conformément à leurs productions nationales. Ainsi, 41% de la production du Bénin et du Niger étaient exportées en 1961, et 78% pour le Sénégal qui est resté fidèle à une stratégie d'exportation d'huile d'arachide en dépit des années 2005 (22%) et 2008 (19%). Malgré cette stratégie sénégalaise, on peut tout de même noter que ce pays n'a jamais exporté plus de 100% de sa production contrairement au Bénin qui, en 2006, a exporté 204% de sa production, en 2007 (233%) et surtout en 2008 où le Bénin a exporté 250% de sa production comme le renseigne le tableau 2.14.

Tableau :

2.14 Evolution des exportations (X) sur productions (Q) en pourcentage

| | Années | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| | 61 | 65 | 70 | 75 | 80 | 85 | 90 | 95 | 00 | 05 | 06 | 07 | 08 |
| Bénin(X/Q) | 41 | 66 | 60 | 18 | 54 | 15 | 22 | 42 | 30 | 45 | 204 | 233 | 250 |
| B. Faso(X/Q) | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 24 | 2 | 15 | 10 | 2 |
| C.d'Ivoire(X/Q) | 2 | 8 | 25 | 69 | 50 | 42 | 62 | 48 | 31 | 47 | 35 | 33 | 42 |
| G.-Bissau(X/Q) | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mali(X/Q) | 27 | 0 | 17 | 1 | 12 | 0 | 9 | 13 | 12 | 10 | 16 | 12 | 12 |
| Niger(X/Q) | 41 | 48 | 97 | 41 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 21 | 12 | 11 |
| Sénégal(X/Q) | 78 | 76 | 65 | 83 | 81 | 92 | 83 | 56 | 76 | 22 | 89 | 66 | 19 |
| Togo(X/Q) | 10 | 0 | 2 | 4 | 2 | 1 | 7 | 1 | 9 | 33 | 49 | 15 | 37 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

En 2006, 2007 et 2008, le Bénin a respectivement exporté 204%, 233% et 250% de sa production des huiles alimentaires. Ces statistiques renseignent que le Bénin importe des huiles alimentaires pour la réexportation. Mais quels sont les dispositifs permettant à ce pays de tirer ou de capter des rentes de réexportation malgré la mise en place, depuis 2000, du Tarif Extérieur Commun (TEC) à tous les pays de l'UEMOA. A l'étape actuelle de nos investigations, l'analyse se perd en conjectures. Si les réexportations du Bénin des huiles alimentaires sont majoritairement destinées aux autres pays de l'UEMOA, alors le phénomène béninois décourage la production des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA. En revanche, si ces réexportations sont destinées au marché voisin du Nigeria, alors on pourrait conjecturer que les réexportations du Bénin ne sont pas de nature à inhiber la production des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA. En attendant de revenir sur les destinations des exportations des huiles alimentaires, l'analyse compare les exportations des pays de l'UEMOA versus les importations et les productions.

Analyse comparative des exportations versus les importations et les productions des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

L'examen du tableau 2.15 révèle que la période d'avant 1990 ne fournit pas des données aberrantes car, entre 1960 et 1990, l'évolution des exportations demeure tributaire de l'évolution des quantités produites et ce, en moyenne, pour l'ensemble des pays de l'UEMOA. Cependant, à partir de 1990, l'analyse note que certains pays restent toujours fidèles à cette tradition. Il s'agit en général des pays n'ayant pas de façade maritime notamment le Niger, le Mali et le Burkina Faso. À ces pays, on pourrait ajouter la Côte d'Ivoire qui, malgré sa façade maritime, n'importe pas pour autant des huiles alimentaires. D'ailleurs, la Côte d'Ivoire produit près de la moitié de la production communautaire des huiles alimentaires de l'UEMOA au cours des dernières années de l'étude : 46% en 2000, 48% en 2004, 50% en 2008 et en 2009. L'analyse pourrait alors conclure que les huiles alimentaires de la Côte d'Ivoire sont compétitives et sont protégées contre l'invasion étrangère contrairement aux autres pays de l'UEMOA qui subissent la concurrence des huiles alimentaires malaisiennes et indonésiennes.

Ensuite, le Sénégal a mené une stratégie réussie d'exportation de ses huiles alimentaires et d'importation de ses huiles consommées jusqu'en 1990. Mais à partir de 1990, l'accroissement du volume des exportations du Sénégal est tributaire de ses importations. Du moins, on observe une relation positive¹⁹ entre l'augmentation des exportations et celle des importations au Sénégal à partir de 1990 comme en Guinée-Bissau, au Togo et surtout au Bénin

¹⁹ Toutefois, il s'agit des tendances pouvant être confirmées ou infirmées par les estimations économétriques.

CHAPITRE 2

Tableau:

2.15 Evolution des parts par pays des importations, des exportations et des productions communautaires

| Pays | 1961 | | | 1970 | | | 1980 | | | 1990 | | | 2000 | | | 2005 | | | 2008 | | |
|-------------|------|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|
| | %(M) | %(X) | %(XO) |
| Bénin | 5,2 | 7,7 | 11,1 | 3,7 | 16,1 | 14,0 | 1,0 | 13,2 | 11,9 | 4,1 | 2,0 | 5,1 | 7,2 | 6,8 | 8,6 | 10,9 | 17,8 | 12,7 | 38,9 | 54,8 | 12,8 |
| B. Faso | 4,1 | 0,0 | 0,8 | 0,5 | 0,0 | 0,6 | 9,8 | 0,0 | 1,7 | 7,0 | 0,0 | 3,6 | 11,0 | 2,1 | 3,2 | 9,6 | 0,4 | 7,2 | 3,5 | 0,3 | 8,3 |
| C. d'Ivoire | 76,4 | 0,3 | 6,4 | 36,0 | 6,8 | 14,1 | 6,4 | 52,8 | 51,2 | 11,2 | 58,2 | 50,9 | 9,5 | 38,3 | 46,3 | 3,9 | 61,6 | 42,2 | 2,4 | 36,6 | 50,2 |
| G.-Bissau | 1,2 | 0,0 | 4,5 | 0,7 | 0,1 | 2,8 | 1,1 | 0,1 | 2,7 | 3,3 | 0,0 | 2,2 | 2,5 | 0,2 | 2,5 | 1,0 | 0,0 | 2,7 | 1,5 | 0,0 | 3,4 |
| Mali | 1,3 | 1,7 | 3,7 | 2,7 | 2,2 | 6,9 | 0,5 | 2,0 | 7,9 | 0,1 | 1,7 | 10,0 | 2,9 | 3,0 | 9,5 | 5,5 | 3,5 | 10,9 | 8,0 | 1,5 | 7,7 |
| Niger | 4,9 | 3,4 | 4,9 | 20,1 | 3,8 | 2,0 | 12,6 | 0,0 | 3,3 | 14,1 | 0,0 | 0,4 | 13,7 | 0,1 | 2,5 | 14,3 | 0,2 | 3,3 | 8,2 | 0,6 | 3,4 |
| Sénégal | 1,3 | 86,3 | 64,9 | 25,4 | 70,9 | 57,2 | 66,6 | 31,8 | 19,1 | 47,3 | 37,6 | 24,8 | 48,2 | 48,6 | 23,7 | 41,9 | 11,1 | 15,9 | 25,2 | 3,2 | 9,8 |
| Togo | 5,5 | 0,6 | 3,7 | 11,0 | 0,1 | 2,3 | 2,1 | 0,1 | 2,1 | 12,8 | 0,4 | 3,0 | 4,9 | 0,9 | 3,7 | 12,9 | 5,3 | 5,1 | 12,3 | 2,9 | 4,6 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011) où M désigne les importations, X les exportations et XO les productions. Pour chaque colonne, la somme des pourcentages pour les pays est égale à 100.

CHAPITRE 2

Destinations des exportations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA

Les principales destinations des exportations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA, sur la période de 2001 à 2008, sont résumées dans le tableau N°2.16

Tableau :

2.16 Destinations des exportations en huiles alimentaires des pays de l'UEMOA en pourcentages

| | |
|---------------|---|
| Bénin | Niger (58,6%), Nigéria (33,2%), Togo (3,3%), France (1,2%), Sénégal (0,8%), Burkina Faso (0,6%), Ghana (0,5%), Autres (1,7%) |
| Burkina Faso | Mali (57,6%), Niger (15,7%), France (13,5%), Pays-Bas (6,9%), Belgique (2,2%), Italie (1,4%), Suède (0,7%), Allemagne (0,6%), Autres (1,2%) |
| Côte d'Ivoire | Niger (23,4%), Sénégal (22,4%), Mali (21,6%), Pays-Bas (8,9%), Burkina Faso (6,2%), Allemagne (4,4%), Espagne (3,7%), Royaume-Uni (3,2%), France (3,0%), Togo (0,7%), Danemark (0,7%), Nigéria (0,6%), Autres (1,0%) |
| G. Bissau | Gambie (80,9%), Portugal (18,2%), Royaume-Uni (0,9%) |
| Mali | France (28,7%), Soudan (15,9%), Ethiopie (12,9%), Etats-Unis d'Amérique (10,3%), Burkina Faso (6,6%), Australie (5,3%), Danemark (2,9%), Finlande (2,1%), Guyana (2,0%), Malawi (1,4%), Cambodge (1,3%), Burundi (1,2%), Gambie (1,1%), Italie (1,0%), Irlande (0,9%), Royaume-Uni (0,9%), Zambie (0,9%), Hongrie (0,8%), Autres (3,6%) |
| Niger | Etats-Unis d'Amérique (76,2%), Canada (13,4%), Bénin (3,7%), Palestine (2,5%), Ghana (1,9%), Pérou (0,7%), Suisse (0,7%), Autres (0,8%) |
| Sénégal | Italie (39,1%), France (32,2%), Belgique (10,6%), Suisse (6,0%), Etats-Unis d'Amérique (4,8%), Chine (2,2%), Allemagne (1,5%), Royaume-Uni (1,2%), Espagne (0,6%), Autres (1,9%) |
| Togo | Pays-Bas (33,7%), Bénin (20,5%), Sénégal (13,2%), Nigéria (10,1%), Burkina Faso (9,4%), Niger (6,9%), Mali (3,0%), Ghana (1,4%), Italie (0,9%), Autres (0,8%) |
| Ghana | Pays-Bas (55,0%), Royaume-Uni (9,7%), Allemagne (6,3%), Etats-Unis d'Amérique (5,4%), Nigéria (4,3%), Togo (3,7%), Burkina Faso (2,2%), Belgique (2,1%), Mali (1,2%), Japon (1,2%), France (1,2%), Autres (7,5%) |
| Nigeria | Allemagne (29,0%), Niger (21,7%), Pays-Bas (21,7%), Afrique du Sud (5,6%), Bénin (5,0%), Italie (4,5%), Royaume-Uni (4,5%), Etats-Unis d'Amérique (2,1%), Angola (1,9%), Irlande (1,7%), Autres (2,2%) |

Source : A partir des données de l'OMC (2011) où les données sont agrégées de 2001 à 2008.

CHAPITRE 2

À la lumière du tableau N°2.16, on peut dire que 58,6% des exportations en huiles alimentaires du Bénin sont canalisés vers le Niger qui, de facto, devient le principal débouché des réexportations des huiles alimentaires du Bénin. Le Nigeria absorbe 33,2% des exportations oléagineuses alimentaires du Bénin. Ainsi, ces deux pays absorbent à eux deux 91,8% des exportations en huiles alimentaires du Bénin. Le Burkina Faso présente des statistiques analogues par rapport au Mali (57,6%) et au Niger (15,7%). Cependant, le Burkina Faso réalise des efforts pour avoir exporté des huiles alimentaires vers la France (13,5%) sur la période de 2001 à 2008. La Côte d'Ivoire canalise majoritairement ses exportations vers le Niger (23,4%), le Sénégal (22,4%) et le Mali (21,6%). Quant à la Guinée-Bissau, 80,9% de ses exportations sont destinées à la Gambie. En dehors de ces pays qui réalisent davantage des exportations vers leurs voisinages, les autres pays canalisent les exportations vers des pays parfois très distants de leurs frontières territoriales. C'est le cas du Mali dont 28,7% des exportations sont orientées vers la France. Le Niger, très concurrencé par les huiles alimentaires provenant du Bénin et de la Côte d'Ivoire, exporte vers les Etats-Unis d'Amérique à concurrence de 76,2% de ses exportations totales. Aucun pays de l'UEMOA ne figure parmi les principales destinations des huiles alimentaires du Sénégal. En effet, les huiles alimentaires du Sénégal sont exportées vers l'étranger dont l'Italie (39,1%), la France (32,2%), la Belgique (10,6%), la Suisse (6,0%), les Etats-Unis d'Amérique (4,8%), la Chine (2,2%), l'Allemagne (1,5%), le Royaume-Uni (1,2%) et l'Espagne (0,6%). Le Togo destine aussi ses exportations vers l'étranger en l'occurrence les Pays-Bas (33,7%), excepté le Bénin qui, compte tenu de son voisinage, absorbe 20,5% des exportations du Togo en huiles alimentaires. On comprend les motivations du gouvernement du Bénin qui a interdit les importations des huiles alimentaires par voies terrestres. Enfin, à l'étape actuelle, l'analyse est incapable d'affirmer que le déclin de l'UEMOA dans la production des huiles alimentaires est tributaire des deux (2) géants voisins producteurs que sont le Ghana et le Nigeria qui n'enregistrent aucun pays de l'UEMOA parmi leurs principales destinations des exportations en huiles alimentaires. Cependant, cette affirmation pourrait être confrontée aux tests économétriques qui utiliseront de plus longues séries.

Conclusion du chapitre 2

Le présent chapitre a eu le mérite d'analyser les tendances sur la production, la consommation, les importations ainsi que les exportations des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée-Bissau, le Niger, le Sénégal et le Togo. Les résultats dégagés sont intéressants. Ainsi, on peut

CHAPITRE 2

retenir que cinq (5) principales huiles alimentaires dominent le marché de production au sein des pays de l'UEMOA. Il s'agit des huiles de palme, d'arachide, de graine de coton, de palmiste et de coco. Toutefois, ces productions varient d'un pays à un autre. L'huile de palme est essentiellement produite en Côte d'Ivoire qui domine 79% de la production communautaire. L'huile d'arachide est essentiellement produite au Sénégal qui en contrôle 72% de la production de l'Union.

Quant à la consommation des huiles alimentaires, c'est l'huile de palme qui demeure la plus consommée en moyenne par les pays de l'Union. Cependant, on observe des exceptions. Ces exceptions viennent du Burkina Faso et du Mali dont la première huile consommée est celle de graine de coton, sans doute, à cause des capacités de production de ces pays en huile de graine de coton. La Guinée Bissau et le Sénégal font également exception à cette règle. En effet, la population bissau-guinéenne consomme en majorité l'huile d'arachide à concurrence de 27%. Cette consommation est aussitôt suivie de l'huile de Palme (22%). Le Sénégal est par contre un grand pays producteur de l'huile d'arachide, mais cette huile n'y est pas la plus consommée mais plutôt l'huile de Soja (20%) qui provient des importations. L'huile d'arachide n'est consommée qu'à concurrence de 12%.

Pour ce qui concerne les importations, depuis les années 1990, des quantités de plus en plus importantes d'huiles alimentaires sont importées dans les pays de l'UEMOA. Toutefois, les flux d'importation évoluent différemment selon les pays de l'UEMOA. Ces flux sont particulièrement importants au Bénin, au Sénégal et au Togo. De même, l'adoption du tarif extérieur commun (TEC) par les pays de l'UEMOA a eu un impact décisif dans les importations massives des huiles alimentaires. Ainsi, avant 1999 (veille de l'application du TEC-UEMOA), les taux d'accroissement (base 1991) sont erratiques. Ce n'est pas le cas après 1999 et 2000 où les taux d'importation affichent des proportions exponentielles par rapport à 1991. 4 363% pour le Bénin en 2008, 353% pour le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en 2005, 2 083% pour le Mali en 2008, 246% pour le Niger en 2006. En 2007 et 2008, le Sénégal a respectivement importé 78% et 79% par rapport à 1991. Le Togo, quant à lui, a importé 1 000% en 2008 après avoir franchi la barre de 1 027% en 2006 par rapport à 1991. Ces importations proviennent principalement de la Malaisie et de l'Indonésie. On observe également que la Belgique, la France et les USA sont présents sur presque tous les marchés des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA. Aussi, l'analyse nous a-t-elle révélé que les pays côtiers de l'UEMOA sont plus exposés à l'invasion des huiles étrangères que les pays de l'hinterland, certainement à cause des infrastructures portuaires.

CHAPITRE 2

L'analyse sur les exportations montre deux tendances à partir de 1990. Certains pays exportent conformément à leurs productions. Il s'agit en général des pays n'ayant pas de façade maritime notamment le Niger, le Mali et le Burkina Faso. Mais d'autres pays exportent plus qu'ils ne produisent. Ainsi, à partir de 1990, l'accroissement du volume des exportations du Sénégal est tributaire de ses importations. Du moins, on observe une relation positive entre l'augmentation des exportations et celle des importations au Sénégal à partir de 1990 comme en Guinée-Bissau, au Togo et surtout au Bénin qui a exporté respectivement 204%, 233% et 250% de sa production en 2006, 2007 et 2008. Les destinations des exportations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA sont variables. 58,6% des exportations du Bénin vont vers le Niger et 33,2% vers le Nigeria. Le Burkina Faso présente des statistiques analogues par rapport au Mali (57,6%) et au Niger (15,7%). Cependant, le Burkina Faso réalise des efforts d'exportation des huiles alimentaires vers la France (13,5%) sur la période de 2001 à 2008. La Côte d'Ivoire canalise majoritairement ses exportations vers le Niger (23,4%), le Sénégal (22,4%) et le Mali (21,6%). Quant à la Guinée-Bissau, 80,9% de ses exportations sont destinées à la Gambie. 28,7% des exportations du Mali sont orientées vers la France. Le Niger, très concurrencé par les huiles alimentaires provenant du Bénin et de la Côte d'Ivoire, exporte vers les Etats-Unis d'Amérique à concurrence de 76,2% de ses exportations totales. Aucun pays de l'UEMOA ne figure parmi les principales destinations des huiles alimentaires du Sénégal qui destine ses exportations vers l'étranger dont l'Italie (39,1%), la France (32,2%), la Belgique (10,6%), la Suisse (6,0%), les Etats-Unis d'Amérique (4,8%), la Chine (2,2%), l'Allemagne (1,5%), le Royaume-Uni (1,2%) et l'Espagne (0,6%). Le Togo canalise principalement ses exportations vers les Pays-Bas (33,7%) et le Bénin (20,5%).

CHAPITRE 2

ANNEXES DU CHAPITRE 2

Tableau:

2.17 Les importations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA en milliers de tonnes

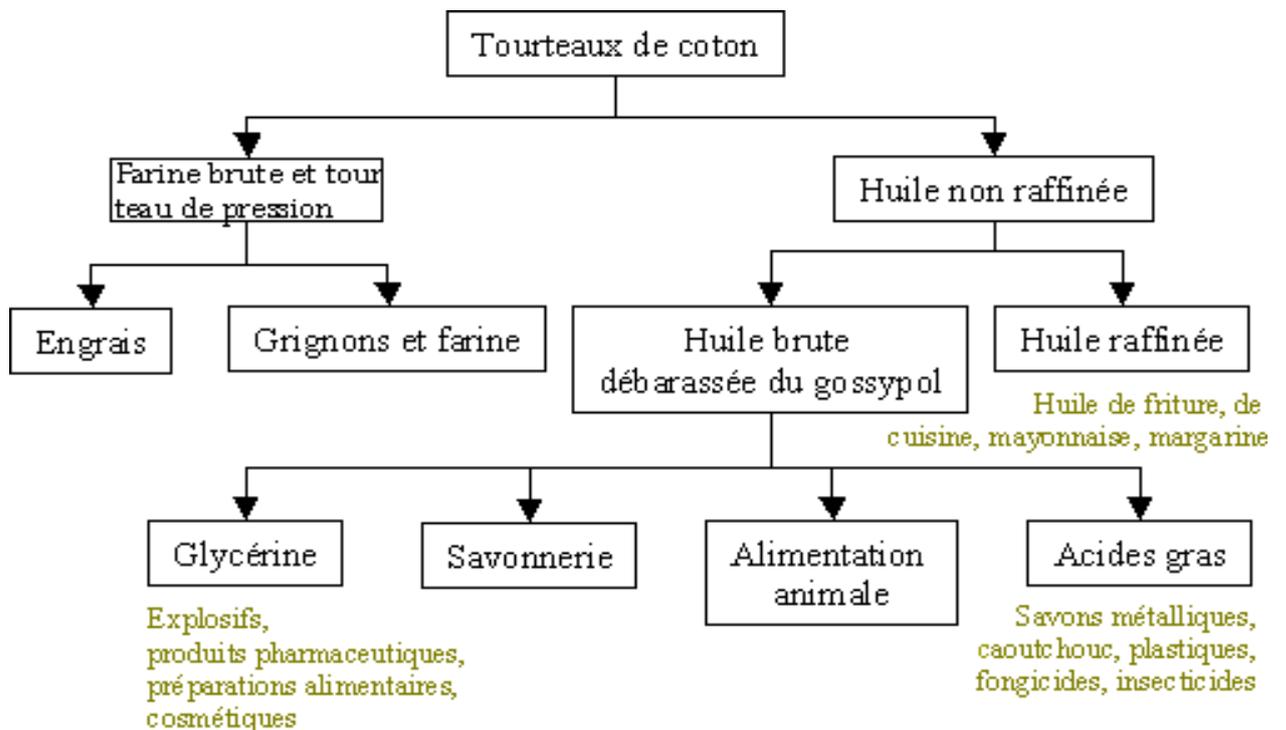
| | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 |
|----------|------|------|-------|------|------|------|-------|-------|-------|------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Bénin | 5,1 | 4,1 | 21,1 | 8,0 | 4,9 | 7,9 | 8,1 | 15,2 | 17,4 | 14,3 | 11,9 | 18,4 | 45,5 | 33,1 | 36,1 | 176,4 | 214,3 | 229,1 |
| B. Faso | 7,0 | 6,0 | 6,2 | 20,6 | 22,9 | 13,3 | 15,0 | 8,4 | 28,9 | 21,7 | 17,5 | 20,3 | 14,1 | 9,9 | 31,7 | 24,5 | 20,4 | 20,8 |
| C. d'Iv. | 22,1 | 20,8 | 7,9 | 4,1 | 9,9 | 6,6 | 21,5 | 15,5 | 29,5 | 18,9 | 42,0 | 16,2 | 69,7 | 22,1 | 12,9 | 18,8 | 12,6 | 13,9 |
| G.-Bis. | 2,8 | 7,0 | 3,3 | 3,9 | 4,3 | 4,1 | 2,6 | 2,6 | 4,2 | 4,9 | 4,5 | 5,4 | 4,9 | 5,1 | 3,4 | 4,7 | 12,9 | 8,6 |
| Mali | 2,2 | 3,9 | 1,5 | 2,1 | 0,6 | 1,8 | 8,8 | 10,0 | 3,2 | 5,8 | 15,3 | 13,2 | 17,7 | 20,2 | 18,4 | 31,6 | 42,8 | 47,1 |
| Niger | 14,9 | 10,3 | 9,8 | 1,6 | 16,2 | 17,7 | 21,8 | 25,4 | 29,6 | 27,2 | 36,6 | 42,1 | 50,7 | 34,8 | 47,4 | 51,5 | 36,3 | 48,2 |
| Sénégal | 82,9 | 83,3 | 110,0 | 91,5 | 83,2 | 96,3 | 108,5 | 110,0 | 124,2 | 95,4 | 114,8 | 71,3 | 127,3 | 126,0 | 139,1 | 140,1 | 147,6 | 148,5 |
| Togo | 6,6 | 6,1 | 2,3 | 2,4 | 5,2 | 14,1 | 8,7 | 7,9 | 9,3 | 9,8 | 20,1 | 50,8 | 67,3 | 59,2 | 42,8 | 74,4 | 24,9 | 72,6 |

Encadré :

2.2 Débouchés des tourteaux de coton

Débouchés des tourteaux de coton

Le tourteau, résidu de l'extraction de l'huile, possède une teneur très élevée en protéines (environ: 40%). Il trouve comme débouché principal l'alimentation du bétail. Toutefois d'autres utilisations sont possibles comme l'indique le schéma ci-dessous.



Source : Secrétariat de la CNUCED d'après le document suivant : Cotton facts : Comité consultatif international sur le coton et Fonds commun sur les produits de base (2003)

CHAPITRE 3. REVUE DOCUMENTAIRE ET PRINCIPALES ÉTAPES DE LIBÉRALISATION COMMERCIALE DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA

La littérature renseigne que l'idée du libre-échange avait été prônée en Grande Bretagne après que ce pays ait acquis une suprématie industrielle et financière par rapport aux pays voisins européens. Ainsi, l'idéologie du libre-échange avait servi à convaincre le reste du monde pour lever les barrières et faciliter de facto, l'écoulement des produits de la Grande Bretagne (Todd, 2010)²⁰. Mais lorsque la Grande Bretagne avait été confrontée à de sérieux concurrents comme les Etats-Unis et l'Allemagne, elle a évoqué que la concurrence était déloyale !

On comprend dès lors que les accords de libre-échange sont toujours motivés par des gains, des intérêts que l'instigateur cherche à saisir ou à capter tout en faisant une certaine concession au partenaire. Tout revirement de tendance ou de situation implique souvent une remise en cause ou une relecture des accords. Dans cette perspective, la problématique autour de la signature d'un accord de libre-échange ne devrait pas (en principe) concerner ce que l'on gagne, mais devrait plutôt s'intéresser aux gains du partenaire instigateur de l'accord. Pour ce qui nous concerne, le présent chapitre aborde successivement la revue documentaire des travaux sur les conséquences de la libéralisation commerciale sur les produits agricoles (3.1) et la revue documentaire des principales étapes de la libéralisation commerciale des produits agricoles au sein des pays de l'UEMOA (3.2).

3.1. : Revue des travaux sur les conséquences de la libéralisation commerciale sur les produits agricoles

C'est au tournant des années 1980-1990, que se sont progressivement mises en place (selon des modalités diverses) des politiques de libéralisation, de déréglementation et d'ouverture des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La recherche survole d'abord le consensus éphémère de Washington et la remise en cause des travaux pionniers ayant mis en évidence la causalité entre l'ouverture commerciale et la croissance économique. Cette remise en cause est à l'origine de l'apparition des courants contradictoires. L'existence de ces courants contradictoires a suscité l'émergence d'un courant intermédiaire entre les défenseurs et les détracteurs des réformes de la libéralisation et de l'ouverture commerciale. Enfin, la dernière

²⁰ On peut également consulter www.laviedesidees.fr ou www.bbk.ac.uk/hca/staff/Franktrentmann ou encore www.consume.bbk.ac.uk/

section aborde la revue documentaire des travaux sur les conséquences de l'ouverture commerciale sur les huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

3.1.1 : Relation entre ouverture commerciale et croissance économique : du consensus à la remise en cause

L'analyse de la causalité entre ouverture commerciale et croissance économique a suscité un consensus éphémère (celui de Washington) puis une remise en cause des travaux pionniers.

Les travaux pionniers du libéralisme et le consensus éphémère

Entre la fin de la décennie 1970 et celle de 1990, les études empiriques convergent (presque à l'unanimité) vers l'existence d'une corrélation positive entre croissance économique et ouverture commerciale (Kormendi R.C, Meguire P.G. (1985), Dollar D. (1992), Edwards S (1993), Sachs J. et Warner A. (1995), Frankel J., Romer D. (1999)). Les résultats de ces travaux ont suscité la mise en place des réformes de libéralisation des échanges et des politiques d'ouverture commerciale qui s'inscrivent dans l'esprit du consensus de Washington. Cet esprit guide toute intervention économique de la part du FMI et de la Banque Mondiale en faveur des pays sous-développés. Il est parfois présenté comme une panacée pour tout pays sous-développé voulant rapidement atteindre les chemins de la croissance économique. Le consensus de Washington est à l'origine des vagues de privatisations et donc des réformes du libéralisme économique sous la houlette des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

La remise en cause des travaux pionniers du libéralisme économique

A la fin de la décennie 1990, les politiques d'ouverture commerciale deviennent contestables à causes des impacts sociaux négatifs, notamment dans des pays sous-développés. Dès lors, un mouvement altermondialiste se forme et se structure. Il dénonce les méfaits de la libéralisation commerciale et demande l'arrêt des réformes entreprises sous l'égide du PAS dans les pays sous-développés. Joseph Stiglitz, lors de la Conférence d'Helsinki en 1998 n'a pas hésité à demander le dépassement du consensus de Washington. En 1999, l'Assemblée générale de l'OMC à Seattle a jeté davantage de doute sur l'efficacité des réformes d'ouverture commerciale.

Ainsi, des raisons et des arguments existent pour critiquer ouvertement les travaux empiriques qui étaient à l'origine des réformes d'ouverture commerciale. Les travaux empiriques deviennent désormais plus prudents sur la relation entre ouverture commerciale et croissance économique. Ainsi, Rodriguez F. et Rodrik D. (1999) ont contesté la pertinence des travaux de Dollar D.

(1992), Edwards S (1993), Sachs J. et Warner A. (1995), les études pionnières de la corrélation positive entre ouverture commerciale et croissance économique²¹.

Encadré

3.1. Remise en cause des indicateurs des travaux pionniers sur la libéralisation commerciale selon Blancheton B. (2004)

La remise en cause des études empiriques : L'étude la plus emblématique (dont l'écho politique et académique a été le plus fort) est celle de Sachs J. et Warner A. (1995). Elle est souvent citée par la Banque mondiale. L'étude utilise une approche qui consiste à imaginer des combinaisons d'indicateurs partiels (et inévitablement subjectifs) de politique commerciale en utilisant une variable muette qui signale le caractère ouvert ou fermé d'un pays, celui-ci est considéré comme fermé s'il remplit au moins un des cinq critères suivants :

- ✓ un taux moyen de tarif douaniers supérieurs à 40% ;
- ✓ des barrières non tarifaires sur plus de 40% des importations ;
- ✓ une prime sur le marché parallèle des changes supérieure à 20% sur une période de dix ans (soit les années 1970, soit les années 1980);
- ✓ existence d'un système économique socialiste (associé à un contrôle centralisé des flux commerciaux internationaux);
- ✓ existence d'un monopole d'Etat sur les principales exportations.

La méthodologie de Sachs J. et Warner A. (1995) a été critiquée notamment sur la capacité des critères retenus à constituer des indicateurs de politique d'ouverture (Rodriguez F., Rodrik D. (1999)), les critères sont binaires alors que la politique commerciale est par nature graduelle. Par ailleurs, d'autres auteurs regrettent la non prise en compte de certaines dimensions du protectionnisme. Ainsi Berg A. et Krueger A. (2003) déplorent l'absence de critère concernant les nouvelles formes de protection.²²

Rodriguez F. et Rodrik D. (1999) remettent en cause la pertinence des indicateurs de mesure de l'ouverture commerciale utilisés dans les travaux pionniers. Même la définition du taux d'ouverture commerciale comme étant la somme des importations (M) et exportations (X) rapportée au Produit Intérieur Brut (PIB) a été contestée au cours de la décennie 2000.

En effet, pour Guillaumont P. (2000), l'indicateur conçu pour mesurer l'ouverture commerciale est biaisé dans sa construction. L'interprétation de son coefficient dans les régressions peut

²¹ Cf. Blancheton B. (2004).

²² Cf. Blancheton B. (2004): Ouverture commerciale, croissance et développement: malentendus et ambiguïtés des débats. Première Journée du développement du GRES du 16-17 septembre 2004.

générer des biais ou des erreurs d'analyse. Pour lui, le ratio n'a pas de sens économique car il met au numérateur des chiffres d'affaire (M+X) et au dénominateur des valeurs ajoutées (PIB). Il propose que le dénominateur soit également augmenté des importations afin que l'opération s'effectue en termes de chiffres d'affaire.

La relecture de la définition du taux d'ouverture anciennement calculé a été demandée également par les travaux de Blancheton B. (2004) afin d'éviter certaines contradictions. En effet, selon les concepteurs, ce taux devrait être (en principe) inférieur à 100. Mais il dépasse ce seuil dans le cas des pays massivement réexportateurs comme la Malaisie et le Hong Kong notamment sur la période 1998 à 2001. De même, sur la base des nouveaux travaux empiriques sur le sujet, certaines Institutions internationales n'hésitent pas à réviser ou à nuancer leurs prises de position. C'est le cas du Rapport 2004 de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) qui affirme que pour les Pays les moins avancés « ce sont les pays qui se sont ouverts le plus **modérément** qui ont connu les meilleures performances » économiques au cours des années récentes. Néanmoins, le concept de libéralisation suscite aussi des admirateurs.

3.1.2: Apparition des courants contradictoires

Les travaux sur les effets des réformes de libéralisation commerciale se déclinent entre ceux qui mettent en avant les effets positifs de l'ouverture commerciale et qui soulignent la diversification des exportations (Lutz M., Singer H.W. (1994)) et les travaux qui mettent en avant les effets négatifs de la libéralisation commerciale. Ces travaux sont les plus nombreux (Ramey G., Ramey, V. (1985), Guillaumont et al., (1999); Guillaumont P.(2000); Bourguignon (1994), Delorme H. et al. (2007),...). Ainsi, de la remise en cause des travaux pionniers, l'analyse économique observe un clivage entre économistes favorables à la libéralisation commerciale et économistes peu favorables à la libéralisation des échanges.

Arguments des économistes favorables à la libération des échanges

Dans la lignée des défenseurs de l'ouverture commerciale, se placent en bonne posture les économistes de la croissance endogène (Rivera-Batiz L.A., Romer P.M. (1991), Grossman G. M. and Helpman E. (1991)). L'ouverture commerciale donne accès au stock mondial de connaissances, la constitution de grands marchés permet aux secteurs de la recherche d'exploiter des rendements d'échelle croissants et de supprimer des activités redondantes. Au final, chaque pays peut consacrer une part plus importante de capital humain à la recherche. Dans ce contexte, l'ouverture est incontestablement un véritable moteur de la croissance.

Aussi, la littérature économique renseigne que l'ouverture commerciale a aidé de nombreux pays à se développer plus vite. C'est le cas de la majeure partie des pays de l'Asie Orientale où l'ouverture commerciale a contribué à l'amélioration des conditions de vie des millions d'habitants. De même, c'est grâce à la mondialisation des échanges que les êtres humains peuvent espérer vivre plus longtemps. Un autre argument non moins négligeable est que l'ouverture rapproche davantage les habitants de la planète aussi bien dans les pays développés que dans les pays sous-développés. Même les altermondialistes reconnaissent que c'est grâce à la mondialisation des échanges que les manifestations antimondialisations parviennent à mobiliser ou à drainer davantage d'adeptes et deviennent plus dynamiques. Par ailleurs, c'est grâce à la mondialisation des échanges qu'une campagne bien structurée a obligé la communauté internationale à annuler les dettes des pays les plus pauvres de la planète (Cf., Stiglitz J., 2009, page 31). Par ailleurs, la diffusion des actions d'envergure internationale contre le SIDA a permis de ralentir le rythme de propagation de cette maladie. L'humanité ne pouvait pas enregistrer ces succès si chaque pays était campé sur ses positions protectionnistes, sans ouverture et sans libéralisation.

Des Institutions internationales prônent également l'ouverture commerciale. C'est le cas de la Banque Mondiale. En effet, selon Stiglitz J.E. et Charlton A. (2007, pages 319 et 470), la Banque mondiale estime que la poursuite de la libéralisation du commerce peut rapporter jusqu'à 500 milliards de dollars en gains statiques et dynamiques à l'horizon 2015. La Banque Mondiale opte pour l'engagement des pays pauvres en général et des pays africains en particulier dans l'ouverture commerciale du secteur agricole. Deux sources d'inspiration ont particulièrement retenu notre attention. En effet, pour la Banque Mondiale, « une libéralisation agricole ambitieuse aurait un impact très significatif sur le développement car pouvant entraîner des gains annuels mondiaux de trois cent cinquante-huit (358) milliards de dollars dont plus des deux tiers (2/3), soit deux cent quarante (240 milliards) pour les pays en développement » (cf. Banque Mondiale, 2004, p. 51). Cependant, ces prévisions de la Banque mondiale sont jugées trop optimistes. Bien évidemment, les prévisions de la Banque Mondiale n'intègrent pas les régimes préférentiels. Ainsi, l'érosion des avantages de ces régimes préférentiels n'est pas prise en compte dans les estimations de la Banque Mondiale (Bouët A. et al. (2004)).

De même, la Banque mondiale, dans sa vision commerciale pour l'Afrique en 2012, encourage l'ouverture du marché africain aux produits agricoles. En effet, selon le Rapport de la Banque Mondiale (2012), les contraintes du libre-échange doivent être levées pour éviter la segmentation du commerce régional en Afrique subsaharienne. Pour y parvenir, le Rapport propose trois(3)

axes d'intervention dont (i): l'amélioration du commerce transfrontalier, (ii): l'élimination des divers obstacles autres que tarifaires au commerce comme les règles d'origine restrictives, les restrictions d'importation et d'exportation, les procédures relatives aux licences d'exportation et d'importation et enfin (iii), la réforme des réglementations et des règles relatives à l'immigration du potentiel considérable d'échanges commerciaux transfrontaliers et d'investissements dans les services.

La Banque Mondiale est prête à apporter son soutien financier pour atteindre les objectifs définis dans les axes stratégiques. D'ailleurs, le commerce et l'intégration régionale sont au cœur de la nouvelle stratégie de la Banque mondiale pour l'Afrique adoptée en mars 2011. C'est dans cette perspective que la Banque mondiale a doublé ses investissements dans le domaine de l'intégration régionale passant de 2,1 milliards de dollars US à 4,2 milliards de dollars US en Juillet 2011²³. De même, dans son rapport 2012, l'institution déclare que « l'Afrique peut se nourrir elle-même, gagner des milliards et éviter des crises alimentaires en débloquent le commerce régional de produits alimentaires. Selon ce Rapport, les exploitants agricoles africains pourraient produire suffisamment de denrées alimentaires pour nourrir le continent et éviter de futures crises alimentaires si les pays lèvent les restrictions au commerce transfrontalier de produits alimentaires au sein du continent ». Par ailleurs, le Rapport affirme que « l'Afrique pourrait aussi générer 20 milliards de dollars de recettes annuelles supplémentaires si ses dirigeants parviennent à s'entendre pour supprimer les obstacles à la redynamisation du commerce régional ». (Cf. Banque mondiale (2012)).

Malgré cet optimisme, la Banque mondiale semble avoir tiré leçon des échecs des réformes de libéralisation dans les pays africains lancées dans les années 1990. Les préconisations dogmatiques qui imposaient les réformes de privatisation (et donc du libéralisme) qui étaient censées résoudre les problèmes des filières agricoles et qui conditionnaient le déblocage des prêts d'ajustement structurel, semblent laisser de plus en plus la place à une vision plus pragmatique de l'ouverture commerciale (Estur G. (2010)).

Arguments des économistes peu favorables à la libéralisation des échanges

Les auteurs peu favorables à la libéralisation des échanges lui reconnaissent quelques avantages mais estiment qu'elle est mal gérée. En effet, selon Stiglitz J. (2009, page 341), l'abandon de la mondialisation des échanges n'est ni possible ni souhaitable. Les effets néfastes de la

²³ La même source d'information présage que ces investissements devraient atteindre 5,7 milliards de dollars US en Juillet 2012. Cf. Banque Mondiale (2012): La défragmentation de l'Afrique: Approfondissement de l'intégration du commerce régional des biens et services. Washington, février 2012. www.worldbank.org.

mondialisation des échanges résident plutôt dans la façon dont elle est gérée par les institutions économiques telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC qui fixent souvent les règles du jeu en fonction des intérêts des pays industrialisés avancés et des intérêts privés en leur sein au détriment du monde en développement. Pour Chirac J (1996), « La mondialisation n'améliore pas le sort de ceux qui ont le plus besoin des bienfaits qu'elle promet »²⁴. C'est aussi le constat qu'érige Stiglitz J. (2009, pages 33 et 48) lorsqu'il déclare que "à beaucoup d'habitants du monde en développement, la mondialisation n'a pas apporté les bienfaits promis". En outre, la mondialisation des échanges permet l'implantation des firmes sur les marchés des pays pauvres. Cependant, ces firmes étrangères qui s'introduisent sur les marchés des pays les plus vulnérables laminent souvent les producteurs nationaux. C'est le cas de l'ouverture commerciale du marché du lait à la Jamaïque qui a été nuisible aux producteurs nationaux en 1992 quand bien même cette ouverture commerciale a permis aux enfants pauvres de ce pays d'avoir du lait à bon marché. Des cas analogues sont dénoncés pour la production du lait au Burkina Faso et d'une manière générale, la production du riz dans les pays de l'UEMOA (Blein R. (2006), Oudet M. (2009)).

Stiglitz J.E. et Charlton A. (2007, pages 319 et 470), démontrent que les projections de gains statistiques et dynamiques de 500 milliards de dollars (en 2015) de la Banque Mondiale sont trop optimistes. Selon eux, les estimations reposent sur deux hypothèses difficilement réalisables. Premièrement, il s'agit de l'hypothèse irréaliste de la suppression des subventions aux exportations agricoles et la suppression du soutien interne à l'agriculture. La deuxième hypothèse irréalisable concerne les droits de douane. Pour les pays de l'OCDE, ces droits de douane sont plafonnés à 10% pour les produits agricoles et 5% pour les produits industriels dans les pays. Ensuite pour les pays en développement, les mêmes droits de douane sont de 15% pour les produits agricoles et 10% pour les produits industriels.

Encadré :

3.2. Critiques de Stiglitz J. (2009, 42) sur la gestion des réformes de la libéralisation commerciale par le FMI

« Depuis sa création, le FMI a beaucoup changé. On l'a créé parce qu'on estimait que les marchés fonctionnaient souvent mal, et le voici devenu le champion fanatique de l'hégémonie du marché. On l'a fondé parce qu'on jugeait nécessaire d'exercer sur les Etats une pression internationale pour les amener à adopter des politiques économiques expansionnistes (augmentations des dépenses publiques, réductions d'impôts ou baisse du taux d'intérêt pour

²⁴ Chirac J. (1996) : « L'économie au service de l'homme » Allocution à la 83ème . Conférence Internationale du Travail. Genève le 11 juin 1996.

stimuler l'économie), et voici qu'aujourd'hui, en règle générale, il ne leur fournit des fonds que s'ils mènent des politiques d'austérité (réductions des déficits, augmentations d'impôts ou hausse des taux d'intérêt entraînant une contraction de l'économie). Keynes doit se retourner dans sa tombe en voyant ce qu'est devenu son enfant ».

Pour Stiglitz, contestataire le plus ardent, les Institutions de Bretton Woods, à travers leurs réformes d'ouverture commerciale, doivent partager la responsabilité de la paupérisation des pays sous-développés à qui, elles ont "imposé " ces réformes. Ainsi, cet auteur n'entrevoit pas une relation entre ouverture commerciale et croissance économique des pays sous-développés. Bien au contraire, selon lui, l'ouverture commerciale contribue à la déstructuration des économies sous-développées. De même, Lançon F. et al. (2007), dégagant l'impact des politiques commerciales sur la production domestique à travers l'analyse des conséquences de l'ouverture de l'agriculture syrienne sur l'économie mondiale, ont révélé des effets négatifs sur les producteurs de coton et de blé.

S'inscrivant dans la même dynamique, Direr A. (2008) critique également les réformes de la libéralisation commerciale. En effet, selon l'auteur, la libéralisation des échanges n'est ni un phénomène récent²⁵, ni un processus historique inévitable, ni un processus en voie d'achèvement, ni l'effacement des distances²⁶, ni la fin des frontières politiques et ne touche nullement toutes les régions du monde.

Pour Delorme H. et al. (2007), la libéralisation commerciale des produits agricoles s'est accompagnée d'une instabilité croissante des marchés agricoles. Elle n'a pas « mis un terme à la tendance baissière des prix, ni relancé la croissance en la diffusant, elle a au contraire accentué sur les disparités entre les pays et entre les agriculteurs ». Dans cette dynamique, une réorientation fondamentale des politiques et des options de négociations internationales s'avère indispensable afin de recentrer la question de la stabilisation des cours ». Les travaux de Bouët A. et al. (2004) s'inscrivent également dans cette logique lorsqu'ils concluent que les pays qui disposent initialement d'un avantage comparatif dans les productions agricoles vont être les principaux gagnants de la libéralisation car « pour certains, cet avantage était en partie lié à une marge préférentielle qui va être érodée... cela doit amener à réfléchir sur des formules de libéralisation atténuant l'érosion des marges préférentielles ou sur des compensations financières

²⁵ Il fait allusion au commerce de la soie (qui se déroulait deux siècles avant Jésus Christ) et de la multinationale américaine Singer (qui fabrique des machines à coudre) créée en 1851 et qui s'implante en Ecosse dès 1867, puis au Canada et en Autriche.

²⁶ Comme l'attestent les modèles gravitationnels qui sont aujourd'hui d'une robustesse évidente.

pour des zones, comme l'Afrique subsaharienne, qui ne trouveront à l'évidence pas dans la libéralisation agricole les conditions de décollage économique ».

Au total, plusieurs auteurs ont tenté d'analyser les conséquences économiques de l'ouverture commerciale sur les produits agricoles. Les résultats dégagés ne confortent pas toujours les thèses des théories de la croissance endogène qui stipulent que l'ouverture commerciale donne accès aux technologies avancées, à l'incitation à investir dans la recherche et la formation du capital et par ricochet, pourrait susciter la croissance économique (Young A. (1991), Grossman G.M. et Helpman E. (1991), Lee J.-W. (1993),). Deux tendances se dessinent à la lumière des travaux empiriques. Certains chercheurs parviennent à la conclusion qu'il existe une relation positive entre l'ouverture commerciale et la croissance économique (Dollar D. (1992), Edwards S. (1992), Sachs J. et Warner A. (1995), Harrison A. (1996), Onafowora O. A. et Owoye O. (1998), Greenaway D., Morgan W. et Wright P. (2002)). En revanche, d'autres travaux rejettent cette assertion et démontrent d'ailleurs que les indicateurs d'ouverture commerciale utilisés appréhendent mal les barrières commerciales (Rodriguez F. et Rodrik D. (1999)). Cette contradiction justifie l'émergence d'un courant intermédiaire.

3.1.3: L'émergence d'un courant intermédiaire entre les défenseurs et les détracteurs des réformes de l'ouverture commerciale

Entre les deux (2) courants antithétiques des conséquences de la libéralisation commerciale, se développe un troisième courant plus souple qui demande, en amont, des mesures préparatoires ex ante avant l'ouverture commerciale et en aval, des mesures complémentaires ex post de la libéralisation commerciale.

Mesures préparatoires ex ante de la libéralisation commerciale

Plusieurs auteurs ont insisté sur les mesures préparatoires ex ante avant de soumettre les entreprises nationales à la concurrence étrangère. Ainsi, pour Stiglitz J. (2009), l'ouverture commerciale des puissances occidentales ne s'est pas réalisée ex-nihilo. En effet, selon l'auteur, la plupart des pays développés dont les Etats Unis et le Japon ont protégé judicieusement et sélectivement certaines de leurs branches afin qu'elles soient suffisamment puissantes pour pouvoir affronter la concurrence étrangère. Toutefois, Stiglitz n'est pas le premier à insister sur les stratégies préparatoires ex ante de l'ouverture commerciale. A l'instar de Stiglitz, la plupart des auteurs font allusion aux puissances occidentales qui étendent aujourd'hui leurs hégémonies

dans le monde entier. Déjà Bellon B. (1986, page 144)²⁷ analysant l'interventionnisme protectionniste libéral des Etats-Unis dans les années 1980 avertissait le lecteur en ces termes : «Le lecteur ne trouvera pas dans ce livre le compte rendu détaillé du débat académique sur la main invisible qui, depuis Adam Smith, est censée régir l'équilibre des échanges, mais une analyse de l'immense diversité des interventions fédérales en faveur de l'industrie qui, elles, constituent cette main invisible de la régulation ». En effet, le fait dominant des années 1980 aux Etats Unis d'Amérique, reste le fantastique décalage entre le discours ou l'idéologie et les mesures concrètes. Le Président d'alors -J. Carter- ne cesse d'en appeler aux lois du libre marché, et il ne s'agit pas de candeur, ni d'invocations feintes, car lui-même, son entourage et l'immense majorité du peuple américain agissent précisément en fonction de ces valeurs. Mais simultanément, ces mêmes personnes prennent au jour le jour des mesures de caractères totalement interventionnistes. Cela se faisait à travers des aides financières qui revêtaient trois formes : (i) les déductions fiscales ou défiscalisations totales ou partielles des gains en capital; (ii) des subventions directes qui sont attribuées à certaines industries privées structurellement déficitaires ; (iii) des crédits de bonifications d'intérêt et de caution auprès du système bancaire. De même, en France, M. Charban Delmas, le Premier Ministre français d'alors, déclarait le 16 septembre 1969 à l'Assemblée nationale que « l'Etat doit stimuler la restructuration industrielle qui doit faciliter à l'ensemble des entreprises l'exercice de deux missions essentielles : innover et exporter »²⁸.

Au total, la référence aux puissances occidentales permet de retenir que les grandes entreprises qui étendent aujourd'hui leurs hégémonies dans le monde entier ont été préalablement préparées et favorisées par des mesures de caractères totalement interventionnistes de leurs Etats respectifs.

Encadré :

3.3. Les conditions de réussite d'une réforme de libéralisme économique selon Norton D.R. (2005)

Norton D.R. (2005), estime qu'une réforme d'ouverture commerciale du marché des produits agricoles est une question de tactique et que chaque pays doit trouver une solution dans son contexte économique et historique. Mais le respect de deux principes est conseillé : « (i) échelonner convenablement la mise en place des réformes de politique et (ii) assurer la clarté et la transparence absolues des règles d'intervention du secteur public pendant la période de transition ». Il y ajoute qu'une réforme de cette envergure « doit être précédée par une vaste

²⁷ Il s'agit de Bellon B. (1986), l'interventionnisme libéral. Economica, Paris. Page 144.

²⁸ cf.d'Ambrière O. (1985), Les établissements de crédit à statut légal particulier. La revue banque, Paris. Page 28.

campagne de sensibilisation des chefs d'entreprises privées à la nature des nouvelles politiques et au rôle que l'on attend d'eux, sous la forme d'ateliers, de groupes de travail, de publications dans les médias et d'autres méthodes ».

Pour Aghion P. et Howitt P. (2010, pp. 315 -330), la théorie économique démontre de bonnes raisons pour supposer que la libéralisation commerciale a des conséquences positives sur une économie donnée. Mais les mêmes auteurs estiment que les conséquences sont plutôt négatives pour les petites économies qui ont le potentiel pour devenir des leaders et qui n'ont pas encore réalisé des progrès dans certains secteurs. Leur argumentation est cristallisée autour de l'effet de sélection²⁹ qui est une incitation à la concurrence. En effet ; l'ouverture commerciale accroît les rentes ex post destinés aux innovateurs, encourageant de facto, les Recherches & Développement au détriment des petits pays. De plus, en augmentant la concurrence sur le marché du produit, le commerce encourage les innovations destinées à se protéger de la concurrence des firmes les plus avancées dans l'économie domestique. Cependant, il peut décourager les firmes les plus en retard. Cet effet de découragement introduit alors la possibilité que le commerce peut parfois réduire la croissance, en particulier dans les petits pays situés loin en dessous de la frontière technologique mondiale. Le niveau du revenu domestique peut réellement chuter lorsque le pays s'ouvre aux échanges, parce que l'efficacité accrue due à l'effet de sélection peut être contrebalancée par la perte des profits des monopoles du pays domestique qui sont forcés de quitter le marché à cause de la concurrence étrangère. Ainsi, les auteurs suggèrent une séquence des réformes du libéralisme dans les petites économies. Ces réformes devraient permettre l'éclosion de certaines entreprises nationales innovantes avant la suppression des barrières à l'échange : « Notre analyse suggère en effet, qu'il est d'abord souhaitable de supprimer les barrières à l'innovation avant de libéraliser complètement le commerce dans ces pays » (Aghion P. et Howitt P., 2010, p. 330).

Au total, à l'étape actuelle de la recherche, la littérature existante dans le cadre des pays de l'UEMOA ne renseigne pas de l'existence des politiques d'engagement ou de soutiens publics en faveur de la production des huiles alimentaires, ou de la démarche séquentielle du processus de libéralisation commerciale. Au contraire, selon Stiglitz (2009, p. 34), « les pays développés ont poussé les pays pauvres à démanteler leurs barrières douanières, mais ils ont conservé les leurs,

²⁹ L'effet de sélection est créé par une augmentation de la concurrence. C'est donc un canal par lequel le commerce international permet d'augmenter le revenu national. En effet, les firmes achètent des biens intermédiaires au producteur le plus efficace. Certes c'est une mauvaise nouvelle pour le producteur le moins efficace qui est forcé de quitter le marché, mais cela accroît les revenus agrégés en augmentant le niveau global d'efficacité.

empêchant ainsi les pays en développement d'exporter leurs produits agricoles et les privant d'un revenu à l'exportation dont ils avaient désespérément besoin ».

Mesures complémentaires ex post de la libéralisation commerciale

Les défenseurs des mesures complémentaires estiment que l'abandon des réformes d'ouverture commerciale des produits agricoles n'est plus possible pour les pays qui y sont engagés. Ils proposent alors de lever les goulots d'étranglement afin de susciter une dynamique de production des produits agricoles. Ainsi, Oudet M. (2009) démontre que le « libre échange, sans exceptions justifiées et sans mesures accompagnantes, est incontestablement une source de pauvreté accrue, de déséquilibre économique, avec des risques de famine, de troubles sociaux, sans oublier les migrations des populations... Si des mesures contre cette libéralisation du commerce ne sont pas prises par l'UE et les gouvernements concernés, les marchés ouest africains seront envahis par des produits venant du monde entier et la vente de la production locale sera fortement entravée ».

Si certains auteurs sont modérés dans leur prise de position, d'autres par contre, prennent des positions extrêmes et demandent que les pays de l'espace érigent un système de tarification sans limite tant que les grandes puissances agricoles vont continuer à subventionner directement ou indirectement leurs agricultures. C'est le cas de Fall N. (2005) qui exige que les pays de la CEDEAO fassent tout pour défendre l'agriculture et les agriculteurs de l'Afrique de l'Ouest.

Encadré :

3.4. Les stratégies selon Fall N. (2005) pour protéger l'agriculture et les agriculteurs

Ce qui devra être défendu, c'est :

- un droit et un devoir de protection des agriculteurs de la région avec un système de tarification sans limite tant que les grandes puissances agricoles continueront à accorder des soutiens directs et indirects ayant un pouvoir distorsif sur le marché international ;
- un droit de disposer des mécanismes de contrôle et de régulation de l'offre extérieure y compris par des mesures de protection aux frontières tant que le développement interne de l'agriculture l'impose et par aussi tout autre instrument à leur portée tels que les prix rémunérateurs garantis, etc. ;
- le droit d'opter pour d'autres alternatives de développement que la libéralisation forcée imposée par le FMI et la Banque Mondiale.

Source : Fall N. (2005) : Quelle politique agricole régionale dans le contexte des accords commerciaux internationaux (OMC et UE-ACP)? Rome, le 25 Mai 2005.

Selon les résultats des travaux de Biwott K. P., Moyi D. E. & Khainga D. (2013)³⁰, portant sur l'Afrique subsaharienne, la libéralisation du commerce ne joue pas un rôle important dans la promotion de la croissance économique. Par conséquent, la libéralisation du commerce est une condition nécessaire mais non suffisante pour une performance élevée et durable de la croissance économique. Ces auteurs suggèrent que les Pays d'Afrique subsaharienne se concentrent non seulement sur la libéralisation du commerce, mais également sur les politiques simultanées telles que la création de meilleures politiques de réglementation dans leur quête d'une croissance économique soutenue.

3.1.4: Revue des travaux sur les conséquences de l'ouverture commerciale sur le marché des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

Au lendemain des indépendances, les pays de l'UEMOA avaient choisi une politique industrielle de substitution aux importations. Dans cette dynamique, les marchés domestiques étaient protégés des variations erratiques des cours mondiaux, soit par un système de prix garantis aux producteurs, soit par une protection renforcée (Hirsch R. (2002b), Adjovi G.S.E. (2010)). Mais une rupture s'est opérée dans les années 1990 avec l'application des Programmes d'ajustement structurel (PAS) qui démontraient que les pays en développement n'avaient plus les moyens financiers d'assumer de telles interventions en faveur de la production des huiles alimentaires. Les conséquences économiques de ces décisions ont été analysées par plusieurs auteurs. Ainsi, selon Hirsch R. (2002b), les Programmes d'Ajustement Structurels démontraient aux États qu'ils devraient « se désengager de toute activité industrielle et commerciale en procédant sans plus tarder à la privatisation de leurs actifs...

Au terme de cette évolution, les exportateurs ouest africains des corps gras avaient pratiquement disparu de la scène internationale ou ne conservaient que des parts de marchés dérisoires ». La consultation de la littérature existante permet de dégager deux catégories de travaux. La première est axée sur la sous-filière de l'huile de graine de coton tandis que la deuxième, sur l'huile de palme. Enfin, la revue documentaire sur l'analyse des producteurs des huiles alimentaires face à la libéralisation commerciale au sein des pays de l'UEMOA est également abordée.

³⁰ Biwott K. P., Moyi D. E. & Khainga D. (2013): Trade liberalization and economic growth: the role of regulatory policies. *Journal of World Economic Research*. Vol. 2, No. 3, 2013, pp. 45-57

Revue des travaux spécifiques sur les conséquences de l'ouverture commerciale sur la sous-filière de l'huile de graine de coton

Les pays de l'UEMOA se sont tous engagés dans la libéralisation et l'ouverture commerciales. Ainsi, des rapports existent sur chaque pays. La recherche retrace quelques rapports qui ont le plus alimenté la littérature disponible. Le pays le plus cité est le Bénin qui offre une illustration inédite avec le démantèlement verticale de la sous-filière huile de graine de coton³¹ et la disparition d'une gestion intégrée de toutes les composantes de cette sous-filière. En fait, l'entrée en jeu d'égreneurs privés de coton au Bénin a débouché sur la situation paradoxale suivant laquelle, le Bénin exporte davantage des graines de coton et dans le même temps, les investissements importants réalisés par des huiliers, soit pour moderniser leur outil de production (Cas de la Société des Huileries du Bénin, SHB)³², soit pour créer des capacités nouvelles (Fludor), tournent difficilement leurs unités de production, faute d'un accord entre égreneurs et tritrateurs sur un prix de la graine de coton satisfaisant pour les deux parties (Hirsch (2002)).

Au Togo, la Société NIOTO émerge depuis 1987 suite à la privatisation de deux sociétés d'État : l'Industrie des Oléagineux du Togo (IOTO) et les Huileries Togolaises. Cette Société produit également de l'huile de graines de coton, mais elle est aussi en proie à des difficultés liées au manque de matières premières de graines de coton. En effet, suite à la privatisation de la filière, la Sicot, société privée de capitaux étrangers d'égrenage de coton, s'est implantée au Togo dès 1995-96. Elle exportait, comme au Bénin, la graine de coton pourtant transformable au Togo faute d'un accord entre égreneur (Sicot) et tritrateur (Nioto). De même, au Togo, l'approvisionnement en intrants était aussi privatisé: le traditionnel appel d'offres n'étant plus réservé aux professionnels connus mais ouvert à des sociétés locales, la concurrence s'avive; et les déficits des sociétés, étatiques ou privées, croissent de manière vertigineuse. La crise frappe la filière coton désagrégée et démantelée au Togo (Kataka K. M. (2009)).

Au Burkina Faso, la libéralisation de la filière coton en 2004 a permis l'implication de deux autres groupes privés à capitaux étrangers. La Socoma, détenue en majorité par Dagris, a repris les actifs de la SOFITEX dans la zone Est du Burkina Faso tandis que dans le centre, s'implantent Reinhart et Ivoirien Ivoire Coton. Mais, la filière n'est pas sans difficultés, les campagnes des trois sociétés cotonnières (Sofitex, Socoma et FasoCoton) se soldent par des

³¹ L'huile alimentaire est aussi fabriquée avec les graines de coton (Cf. Société Fludor-Bénin)

³² La Société des Huileries du Bénin (SHB-BOHICON) est une unité industrielle de trituration de graines oléagineuses, installée à Bohicon, au Bénin. Sa création résulte de la cession par le gouvernement béninois, en 1997, des actifs de l'Huilerie Mixte de Bohicon, antérieurement exploitée par la SONICOG (Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras).

pertes ou des difficultés de trésorerie importantes pour l'ensemble des acteurs de la filière (Bellocq F.-X. et Silve A. (2007)).

Au Mali, la désintégration verticale de la filière coton a été catastrophique. En effet, la Société "Huilerie Cotonnière du Mali (HUICOMA)" était une société d'économie mixte, dont le capital était détenu par l'État du Mali (96,13%) et des particuliers (3,87%). Elle avait pour objet social la transformation industrielle des graines de coton et d'autres produits oléagineux et la commercialisation des produits de sa fabrication. HUICOMA était une filiale de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) jusqu'au moment où celle-ci a cédé ses actions à l'État. L'État du Mali, dans sa politique de libéralisation économique, a cédé 84,13% de ses actions au Groupe TOMOTA en 2005. Mais ce Groupe n'a été créé que deux mois avant l'ouverture des plis. L'Etat malien s'en est rendu compte et a pris ses responsabilités en suspendant le contrat avec TOMOTA (Cf. Estur G. (2010)). Toutefois, la privatisation de la CMDT a été effective pour la campagne 2011/12. Ces inaptitudes ont poussé les paysans à la reconversion. L'intérêt des producteurs semble désormais migrer vers la production du riz (Hirsch R. (2002c)).

Au total, les pays de l'UEMOA sont pour la plupart des producteurs de coton, ce qui leur rapporte l'essentiel des devises à l'exportation (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Ces pays construisaient déjà des pôles d'attraction économique, de création de richesses et d'emplois dont l'épine dorsale était souvent la filière coton. L'huile de coton est d'ailleurs très demandée sur le marché international à cause de sa faible teneur en cholestérol (seulement 0,3%). Mais le choc de la libéralisation et de l'ouverture commerciale lui a fait perdre les principaux repères. Toutefois, il semble que les acteurs de la filière coton dans les pays de l'UEMOA prennent de plus en plus conscience que la libéralisation de la filière l'était à « marches forcées » et qu'elle n'apparaît plus comme la panacée. De facto, émergent des associations qui dénoncent l'invasion des huiles asiatiques, laquelle invasion décourage le tissu productif de l'Union. Au nombre de ces Associations, figurent l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO-UEMOA) qui sonne l'alerte. Les industriels de la filière des huiles alimentaires, à travers leur Président Roland Riboux (Président-Directeur-général des huileries Fludor du Bénin), s'insurgent contre « l'invasion massive » des huiles asiatiques qui s'écoulent à des prix bon marché sur toute l'étendue des huit pays de l'espace UEMOA (Senenews (2012)).

Revue des travaux spécifiques sur les conséquences de l'ouverture commerciale sur la sous-filière huile de palme

Les rapports qui dénoncent les conséquences de l'ouverture commerciale sur l'huile de palme sont très nombreux dans le cadre des pays de l'UEMOA. Ainsi, au Bénin, la crise de gestion entre les Coopératives d'aménagement rural (CAR) et les Unions régionales de coopératives d'aménagement rural (URCAR) de Grand Agony a conduit à des tueries et a obligé les coopérateurs à implorer directement le secours du Chef d'Etat béninois le jeudi 29 avril 2010³³(Honvoh C. (2010)).

Hirsch R. (2002c), analysant les perspectives des filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest face à l'intégration et à la mondialisation, affirme que c'est seulement en Côte d'Ivoire que l'avenir de la filière des huiles alimentaires est prometteur en 2020 à cause de la production de l'huile de palme de ce pays. «Parmi les quatre pays de l'UEMOA concernés de près ou de loin par le palmier, on peut dès à présent prédire que trois d'entre eux ne seront pas appelés à jouer un rôle majeur, principalement en raison des handicaps climatiques: le Sénégal et sa palmeraie naturelle en Casamance, le Togo, dont les plantations améliorées ont pratiquement disparu, et le Bénin où, en dépit d'un modeste redémarrage des plantations villageoises dans la vallée de l'Ouémé, la palmeraie naturelle reste largement dominante ». Il en déduit qu'il n'est pas possible de voir se reproduire en Afrique de l'Ouest le miracle asiatique.

Cette analyse est discutable pour plusieurs raisons. Certes, les formes de plantation et de transformation ne se retrouvent pas forcément dans tous les pays de l'UEMOA, mais si les plantations de la Casamance au Sénégal et de la vallée de l'Ouémé sont restées à l'étape naturelle, on peut observer une absence de politique de développement de la filière au niveau de ces États. De même, la disparition des plantations améliorées au Togo n'est pas un effet de hasard. De plus, les raisons ou arguments défensifs ou justificatifs de l'auteur ne sont pas d'ordre climatique comme annoncé, mais témoignent plutôt d'une absence de politique de développement de la filière. Il existe alors des possibilités de développement de la filière des huiles alimentaires dans les autres pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire dont les potentialités sont incontestables. C'est d'ailleurs, reconnaissant les possibilités de relance de la filière au sein de l'UEMOA que l'auteur estime qu'une solution séduisante pourrait provenir des structures interprofessionnelles, elles-mêmes assises sur des organisations professionnelles solides pouvant assurer efficacement la défense des intérêts des producteurs et de tous les acteurs

³³ Cf. Joël C. TOKPONOU via : <http://www.leprogres.info/spip.php?article1087>

spécifiques à chaque sous-filière. L'AIFO (Association des Industriels de la Filière Oléagineuse) pourrait être citée en illustration.

Revue documentaire sur l'analyse des producteurs des huiles alimentaires face à la libéralisation commerciale au sein des pays de l'UEMOA

Au Bénin, depuis plusieurs années, la filière coton sombre et peine à se relever malgré la volonté affichée du gouvernement d'en faire l'un des moteurs du développement du Bénin, pourvoyeur de devises. C'est le cas de la crise que traversent deux grosses sociétés SHB et Fludor Bénin qui utilisent des graines de coton comme matières premières pour extraire l'huile de graine de coton. En effet, dans le souci de fournir des intrants à ces huileries, le gouvernement d'alors³⁴ avait fixé un quota qui obligeait la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) à donner priorité aux industries locales pour la fourniture de graines de coton. Mais, la Société de développement du coton (SODECO) qui a repris cette activité de la SONAPRA, est beaucoup plus intéressée par le marché européen des éleveurs de vaches d'Espagne, d'Italie et de la Grèce. En février 2010, environ 10 000 tonnes de graine de coton ont été chargées dans le navire Western en direction de l'Italie. Cela compromet la survie³⁵ des huileries qui souhaitent acheter en 2010 la graine de coton à 65F CFA contre 78F CFA que leur impose la SODECO qui détenait le monopole de l'égrenage du coton au Bénin. Bien évidemment, au cours de la campagne 2009, l'achat de la graine de coton à 75 F CFA le kilogramme avait laissé une ardoise de dette de plus de 3,5 milliards envers leurs banques obligeant les sociétés à tourner à perte³⁶.

Mais le marché des huiles alimentaires de l'UEMOA n'offre pas seulement des velléités entre acteurs domestiques et étrangers. Au sein de l'Union des conflits sont parfois observés entre États. Ce fut le cas entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal à travers Sifca (Côte d'Ivoire) et Advens (Sénégal). C'est une guerre commerciale, juridique et politique que se sont livrés les grands leaders des huiles alimentaires de l'UEMOA. En effet, se sentant évincé sur son propre marché par Sifca, Advens avait dû recourir au Président du Sénégal (Abdoulaye Wade) qui avait pris un décret imposant des normes très strictes pour l'importation d'huile de palme raffinée. Ce texte, qui invoque des motifs de santé publique, impose un seuil maximal de 30 % d'acides gras saturés dans les huiles. Une mesure destinée clairement à disqualifier l'huile de palme qui en contient 50 %. La mesure est jugée discriminatoire par la Commission de l'UEMOA (Perdrix P. (2010)).

³⁴ Il s'agit du gouvernement du Général Mathieu Kérékou.

³⁵ Ce qui proquo menace la vie de près de 500 travailleurs béninois juste pour les deux huileries que sont SHB et Fludor Bénin.

³⁶ Cf. Zohoun (février 2010) dans « Le gouvernement encourage-t-il la faillite de SHB et FLUDOR BENIN SA ? » et Zoumènou (mars 2010) dans « La Sodeco veut-il « tuer » la filière oléagineuse ? ».

Suneor, une autre entreprise sénégalaise spécialisée dans la commercialisation de l'huile de soja en provenance d'Amérique latine, accuse à son tour Sifca d'acheminer frauduleusement et à bas prix de l'huile d'Asie pour la réexporter une fois labélisée UEMOA. En association avec Nioto, Socoma et Sodefitex, Suneor demande l'annulation du regroupement entre Sifca et ses partenaires asiatiques dont Wilmar et Olam (Perdrix P. (2010)).

Les tensions sur le marché des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA posent la problématique du développement des industries de l'Union dont la prospérité devient de plus en plus difficile. Selon Riboux R. (2010), l'insuffisance de protection, le mauvais fonctionnement des dispositifs de protection et la fraude (certains importateurs ne déclarent que le dixième de leurs marchandises) sont les principales causes du déclin de la filière des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. De même, Hirsch R. (2002c), analysant les perspectives des filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest face à l'intégration et à la mondialisation, situe la responsabilité de chaque acteur dans le déclin de la filière comme le précise l'encadré 3.5.

Encadré :

3.5. Les responsabilités des acteurs de la filière oléagineuse selon Robert Hirsch (2002c)

On est aujourd'hui en présence d'un véritable cercle vicieux suivant lequel chacun des acteurs actuels ou potentiels contribue, selon une logique qui lui est propre, à conduire la filière vers une paralysie totale, ou du moins vers une incapacité à se renouveler et à prendre en mains son avenir. Ainsi :

- les États, privés de financements concessionnels et contraints de privatiser les sociétés relevant du secteur productif, n'assument même plus les fonctions d'encadrement et de suivi des petits agriculteurs que personne ne leur a jamais demandé d'abandonner;
- les sociétés privées, bloquées dans leur expansion et trouvant difficilement, compte tenu des risques encourus, des financements à long terme pour des plantations dont les performances sont jugées hasardeuses et trop dépendantes de cours médiocres et volatiles, s'intéressent en priorité à leurs propres problèmes et voient dans les petites plantations périphériques davantage un moyen d'alimenter à bon compte leurs usines qu'un potentiel de développement à long terme de la filière;
- les bailleurs de fonds, se retranchant derrière l'absence d'opérateurs fiables ou de structures professionnelles capables d'emprunter, demeurent à l'écart de toute intervention dans le secteur productif, préfèrent consacrer leurs ressources, elles-mêmes en diminution, aux secteurs sociaux et laissent au secteur privé le soin de «faire de la croissance ».

Hirsch R. (2002c): Les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest: quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ? OCL (Oléagineux, Corps Gras, Lipides). Volume 9, Numéro 6, 426-32, Novembre - Décembre 2002.

Pour Hirsch R. (2002c), si cette croissance devait se prolonger, les chances de survie de ces filières oléagineuses sont très infimes et le défi à relever est d'autant plus important que les pays d'Afrique de l'Ouest devront aussi affronter la concurrence des agricultures subventionnées du Nord ou productives du Sud pour qui, les pays d'Afrique de l'ouest constituent un débouché intéressant à long terme.

3.2. : Revue des principales étapes de la libéralisation commerciale des produits agricoles dans l'UEMOA

L'ouverture commerciale³⁷ est un processus accéléré par la mondialisation³⁸. Pour Direr A. (2008), trois facteurs majeurs justifient l'intégration croissante des économies : (i) la baisse des droits de douane, (ii) la chute des coûts de transport et enfin (iii) la croissance économique et le progrès technique. Ainsi, ces facteurs, sans être les seules causes, ont suscité l'accélération de la libéralisation des échanges. La libéralisation des échanges, à son tour, a insufflé des grandes orientations de politiques économiques telles que l'abaissement des restrictions aux échanges et aux investissements internationaux ; l'abandon des politiques de développement par substitution des importations ; la transition vers l'économie de marché des anciens pays à économie planifiée; l'émergence de nouveaux pays industrialisés qui bâtissent leur développement sur le commerce.

Toutefois, pour la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED XI), « Le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen de développement, d'où la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des politiques commerciales axées sur le

³⁷ Il existe une différence entre Ouverture commerciale et libéralisation commerciale. En effet, l'**ouverture** d'une économie mesure l'importance des échanges du reste du monde dans l'économie du pays concerné. Elle mesure le niveau de la contrainte extérieure et s'évalue par de multiples éléments significatifs et informatifs du degré d'échange d'une économie avec le reste du monde. Quant à la **libéralisation**, c'est l'action de libéraliser, de rendre plus libéral, d'appliquer les principes du libéralisme économique. La libéralisation d'un secteur économique consiste à en rendre libre l'accès de celui-ci aux différents agents économiques, privés ou publics. Bien sûr, en appliquant les règles de la doctrine libérale : " laisser-passer les choses, laisser-faire les hommes".

³⁸ Selon Stiglitz (2009), la mondialisation est l'intégration plus étroite qu'ont réalisée des pays et des peuples du monde, d'une part, par la réduction des coûts de transport et des communications et d'autre part, par l'élimination des barrières artificielles à la circulation transfrontalière des biens, des services, des capitaux, des connaissances et, dans une moindre mesure, des personnes.

développement et la réduction de la pauvreté... en appliquant les politiques nationales relatives au commerce, les pays en développement doivent suivre une démarche stratégique et bien échelonnée en matière de libéralisation » (Abbas M. (2005), p. 10). Dans cette dynamique, la recherche entreprend d'analyser les étapes et les conséquences des accords internationaux sur le processus de libéralisation du marché des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA (3.2.1) et les conséquences des politiques d'ouverture commerciales intra-communautaires sur le marché des produits agricoles dans les pays de l'UEMOA (3.2.2).

3.2.1: Les accords internationaux et le processus de libéralisation commerciale dans les pays de l'UEMOA

Plusieurs accords avec des Institutions internationales ont influencé le processus de libéralisation du marché des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. Ainsi, la recherche dégage l'impact des accords commerciaux sous l'égide des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) sur le processus de libéralisation du marché des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA, ensuite, l'impact des accords commerciaux sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur le processus de libéralisation des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA, enfin, l'analyse aborde l'impact des accords commerciaux sous l'égide de la coopération ACP-UE dans le processus de libéralisation du marché des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

Les accords commerciaux sous l'égide des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et le processus de libéralisation commerciale dans les pays de l'UEMOA

Les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) avaient été confrontés par une crise économique et financière dans les années 1980. Ils avaient recouru aux Institutions de Bretton Woods que sont la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI). Au FMI, les pays de l'UEMOA ont reçu une thérapie de choc sous la houlette des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

Les politiques d'ajustement structurel comportent principalement deux volets. Le volet conjoncturel oblige les Etats à mener des politiques d'austérité tandis que le volet structurel comporte des mesures de libéralisation et de réformes financières. Ce sont les mesures insufflées par le consensus de Washington qui sont à l'origine des programmes d'ajustement structurels.

Dans le cadre des pays de l'UEMOA, c'est vers la fin des années 1980 qu'ont démarré les Programmes d'ajustement structurels. Au départ, ils ont suscité un vaste engouement qui s'est

éclipsé avec le temps. Ainsi, pour Stiglitz (2009, page 129): « De toutes les bévues du FMI, ce sont peut-être les erreurs de calendrier et de rythme, et l'insensibilité au contexte social qui ont le plus retenu l'attention: imposer la libéralisation avant de mettre en place des filets de sécurité, d'instaurer un cadre réglementaire adéquat, de donner aux pays les moyens de faire face aux effets néfastes des brusques changements d'humeur du marché, inhérents au capitalisme moderne; imposer des mesures destructrices d'emplois avant de poser les bases fondamentales de la création d'emplois; imposer la privatisation avant de stimuler la concurrence et d'introduire une réglementation. De nombreuses «erreurs d'étape» s'expliquent par l'incompréhension des processus fondamentaux, tant économiques que politiques, incompréhension particulièrement courante chez les fanatiques du marché ». C'est le cas de l'Uruguay Round en 1994. En effet, les pays en développement pensaient que l'ouverture des marchés agricoles des pays développés allait leur permettre d'exploiter leurs avantages comparatifs, ce qui les avait poussés à accepter l'accord sur la propriété intellectuelle et le commerce qui leur étaient pourtant défavorables. Mais à l'épreuve des faits, ils se sont rendus compte que ces accords leur avaient été imposés. (Cf. Bureau J.C., Decreux Y., Gohin A. (2007). Selon Stiglitz (2009, p. 34)), « les pays développés ont poussé les pays pauvres à démanteler leurs barrières douanières, mais ils ont conservé les leurs, empêchant ainsi les pays en développement d'exporter leurs produits agricoles et les privent d'un revenu à l'exportation dont ils avaient désespérément besoin... »

Au total, eu égard à l'éclairage de la littérature économique, la libéralisation de l'agriculture est d'une très grande sensibilité. Cependant, les pays en développement sont souvent absents des grands « rendez-vous » de négociations. Les grandes décisions agricoles sont prises soit sans eux (sans tenir compte de leurs intérêts) ou soit, ils sont associés dans les grandes négociations mais comprennent avec grand retard et manifestent généralement trop tard des sursauts d'orgueil. Plus généralement, ils trouvent que les décisions agricoles leur « tombent sur la tête » et qu'ils n'ont pas de « marge de manœuvre ». Cet aspect contraignant est fustigé par Stiglitz (2009). C'est le cas lorsqu'il martèle à la page 48 que « Contraindre un pays en développement à s'ouvrir à des produits importés qui vont rivaliser avec ceux de certaines de ses industries, dangereusement vulnérables à la concurrence de leurs homologues étrangères bien plus puissantes, peut avoir de désastreuses conséquences »³⁹.

³⁹ Le même auteur ajoute à la page 58 «La guerre technologique moderne est conçue pour supprimer tout contact physique : les bombes sont jetées de 15 000 mètres d'altitude pour que le pilote ne «ressente» pas ce qu'il fait. La gestion moderne de l'économie, c'est pareil. Du haut d'un hôtel de luxe, on impose sans merci des politiques que l'on penserait à deux fois si l'on connaissait les êtres humains dont on va ravager la vie».

Les politiques d'ouverture commerciale, appliquées aux pays de l'UEMOA, s'inspirent de l'hypothèse selon laquelle le marché aboutit spontanément aux résultats les plus efficaces. Ce qui excluait, par ricochet, les interventions souhaitables de l'Etat sur le marché. « L'idéologie guidait la prescription et les pays étaient censés suivre sans discussion la ligne du FMI » (Stiglitz (2009, pp. 18-25)). Pour Stiglitz (2009), les universitaires qui faisaient des recommandations se politisaient et déformaient les réalités en fonction des idées chères aux dirigeants politiques. C'est dans ce contexte qu'il revenait aux pays de l'UEMOA de privatiser⁴⁰. La privatisation a timidement commencé dans les années 1990 et a connu un essor fulgurant vers la fin des années 2000 avec une généralisation dans presque tous les pans de la vie économique. Ainsi, sous la pression conjuguée de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), les pays de l'UEMOA ont privatisé les sociétés d'Etat. Par exemple, au Burkina Faso en 1996, la libéralisation du commerce du riz est marquée par trois étapes successives: (i) la suppression du monopole de la collecte et de la transformation du riz paddy par la Société Nationale de Collecte de Traitement et de Commercialisation du Riz (SONACOR) que finance la Caisse Générale de Péréquation (CGP) et qui est le principal actionnaire, (ii) la suppression du monopole dont jouissait la CGP pour l'importation et la commercialisation du riz et (iii), la privatisation de la SONACOR (Oudet M. (2009)).

Cependant, quelques années plus tard, le constat empirique est flagrant. Ces politiques d'ajustement structurel ont contribué à la fragilisation des politiques agricoles moins protectrices car ces pays ont « suivi avec beaucoup de discipline les recettes préconisées par les bailleurs de fonds internationaux lors de la mise en place des programmes d'ajustement structurel et ont ouvert leurs marchés internes au-delà de ce qu'impliquaient les engagements commerciaux pris à l'Organisation mondiale du commerce » (Hirsch R. (2002b), Delorme H. et al. (2007), Adjovi G.S.E. (2010)). A titre illustratif, l'instauration du mécanisme de prix d'achat pour protéger les producteurs contre les variations erratiques des prix mondiaux avait entraîné une « success story » (McPhail K., Polti C. (1988); Gabre-Madhin E.Z., et Haggblade S. (2003)). En revanche, les réformes d'ouverture commerciale ont provoqué des effets régressifs et ont marqué la fin de la « success story » (Fok (2005), Delorme H. et al. (2007)).

Mais face aux promesses non tenues des PAS dans les pays en voie de développement et face à l'émergence des critiques, le consensus de São Paulo a été organisé. Celui-ci reconnaît les imperfections et l'incapacité des politiques de stabilisation et d'ajustement orthodoxe à opérer les transformations nécessaires à une croissance durable dans le tiers-Monde. Cependant, le

⁴⁰ Selon Stiglitz (2009, page 20), la privatisation est la vente des monopoles d'Etat à des sociétés privées

consensus de São Paulo ne renouvelle pas les pratiques et ne remet pas non plus en cause le postulat de base du consensus de Washington. Il admet alors l'intégration internationale comme moyen d'améliorer l'efficacité du système économique national. Cependant, le consensus de São Paulo a eu le mérite de ne pas faire de l'ouverture économique et de l'intégration internationale les panacées de toute politique de développement (Abbas M. (2005)).

Mais à l'analyse, l'esprit du consensus de São Paulo paraît très ambigu. Il reconsidère seulement certains principes à la lumière des échecs et des principes mais reste absolument muet sur une nouvelle réorientation des politiques économiques ou stratégies de développement. Dans cette dynamique, à quoi servent les principes de base (ex ante) reformulés puisque les États, en l'occurrence ceux en voie de développement, se sont déjà engagés dans les réformes ? Il est évident que ce consensus n'apporte pas de solution aux pays qui affrontent déjà les effets pervers des réformes de la libéralisation.

Au total, l'engagement des pays de l'UEMOA dans les Programmes d'Ajustement structurels (PAS) a eu pour corollaire, l'obligation de mettre en application des politiques de libéralisation commerciale qui ont nécessité la réduction, voire la suppression de certaines barrières tarifaires et non tarifaires sur les importations. Concomitamment, ces mesures de libéralisation commerciale unilatérale (opérée individuellement au niveau des États) sont allées de paire avec la participation des États au processus de libéralisation multilatérale sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les implications économiques des clauses de l'OMC sur les politiques commerciales des pays de l'UEMOA

La littérature renseigne que l'entrée à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) des pays en développement a été favorisée par les travaux sur le Traitement Spécial et Différencié (TSD) (Cf. Stevens C. (2002), Hockman B. et al. (2004), Whang Z. K. et Winters L. A. (2000), Pangestu M. (2000), Keck A., Low P. (2004), Abbas M. (2007, b)). Le 1er janvier 1995, l'OMC entrait en vigueur et succédait de facto à l'Accord général sur le commerce et les tarifs (GATT)⁴¹

⁴¹ L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) n'a pas les mêmes *modus operandi* et *modus vivendi* que le GATT. Elle n'a pas pour objectif de formuler et de mettre en place une nouvelle politique commerciale et du développement, mais elle est plutôt un forum de négociation des règles du commerce international (Abbas M. (2002)). De même, dans le domaine agricole, le GATT originel s'appliquait bien au commerce des produits agricoles, mais il comportait des failles. Par exemple, il permettait aux pays d'appliquer certaines mesures non tarifaires telles que des contingents d'importation et d'accorder des subventions. Le commerce des produits agricoles a été gravement faussé, notamment par le recours à des subventions à l'exportation qui n'auraient pas été, en principe, autorisées pour les produits industriels.

dans la gestion du système commercial multilatéral que certains économistes démarquent du libre-échange. En effet, la dynamique sous-jacente du multilatéralisme est qu'un pays A a intérêt à faire des concessions, non pas pour bénéficier d'importations à meilleur marché, mais pour bénéficier, par réciprocité, de débouchés à l'exportation. Le pays A a donc intérêt à ce que le pays B réduise ses protections douanières et vice-versa. La dynamique du libre-échange est que chaque pays individuellement a intérêt à abaisser ses protections en vue d'améliorer son bien-être (Abbas M. (2002)). Cependant, cette démarcation entre multilatéralisme et libre-échange est limitée, car les pays mus par la volonté de réduire réciproquement les protections douanières finiront par accepter de facto, la libéralisation conformément à la clause de la Nation la plus favorisée (NPF) de l'OMC. En effet, Aux termes des Accords de l'OMC, les pays ne peuvent pas, en principe, établir de discrimination entre leurs partenaires commerciaux. Si vous accordez à quelqu'un une faveur spéciale (en abaissant, par exemple, le droit de douane perçu sur un de ses produits), vous devez le faire pour tous les autres membres de l'OMC. Cet important⁴² principe (de l'OMC) est dénommé traitement de la nation la plus favorisée (NPF). Toutefois, quelques exceptions sont autorisées. Par exemple, des pays peuvent conclure un accord de libre-échange qui s'applique uniquement aux marchandises échangées à l'intérieur du groupe. Cela établit une discrimination contre les marchandises provenant de l'extérieur.

Nul doute donc que la régulation des échanges sous l'égide de l'OMC privilégie la libéralisation commerciale. Toutefois, l'OMC, aussitôt entrée en fonction, devient rapidement le réceptacle des critiques favorisées par la contestation des gains associés à la libéralisation des échanges. En effet, les années 1990 correspondaient aux contestations du libre-échange: La crise asiatique et la montée des inégalités au sein des pays industrialisés, auxquelles s'ajoute une reconsidération théorique sur la causalité libre-échange/croissance (Abbas M. (2007a)).

L'OMC est une institution de libéralisation commerciale chargée de défendre le libre-échange dans l'option du multilatéralisme commercial. Elle repose sur trois principes dont la non-discrimination, la réciprocité et la transparence.

La logique qui se dégage du principe de la transparence est explicite. L'OMC n'est pas favorable à la concurrence déloyale. Les pays sont autorisés à protéger leurs économies, mais elles doivent

⁴² Il régit les trois principaux domaines d'échanges dont s'occupe l'OMC que sont (i) le commerce des marchandises (article 1 du GATT), (ii) le commerce des services (article 2) et (iii) les droits de propriété intellectuelle (article 4).

le faire à travers des barrières tarifaires et non tarifaires⁴³. C'est à travers ces principes que ce système commercial multilatéral de libéralisation de politiques commerciales entend contribuer à la croissance économique, au développement et à l'emploi. « Nous sommes résolus, compte tenu en particulier du ralentissement économique mondial, à poursuivre le processus de réforme et de libéralisation des politiques commerciales, faisant ainsi en sorte que le système joue pleinement son rôle pour ce qui est de favoriser la reprise, la croissance et le développement » (Cf. OMC (2001)). Bien évidemment, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est un vecteur de la libéralisation commerciale dont les principes sont véhiculés par le truchement des « rounds⁴⁴ ». Parmi les accords les plus importants dans le domaine agricole, figure celui de l'Uruguay.

Les implications économiques de Uruguay Round sur l'agriculture des pays de l'UEMOA

Uruguay Round a pour lignes directrices de réguler les soutiens accordés aux producteurs agricoles ainsi que les mesures protectrices de l'agriculture dans les pays développés. Dans cet esprit, cet accord devrait en principe permettre aux pays sous-développés d'obtenir des débouchés sur le marché international. Cependant, la recherche des solutions internes à l'agriculture dans les pays développés couplées avec les protections tarifaires et non tarifaires ne convergent pas vers cette dynamique. Bien au contraire, l'accord de l'Uruguay sur l'agriculture a permis de renforcer la libéralisation du marché des produits agricoles. Cette libéralisation, amorcée par les PAS, a été davantage consolidée par la mise en œuvre des Accords de l'OMC qui incitent les pays sous-développés à ouvrir leurs frontières aux importations des produits alimentaires. Mais le processus de libéralisation se poursuit avec les politiques communautaires d'intégration sous-régionales.

En effet, malgré la réduction de 36% en moyenne prévue par l'Accord de l'Uruguay, des pics tarifaires (droits de douane supérieurs à la moyenne) sont toujours observés. En 1999, par exemple, malgré la réduction des droits de douane, les importations de riz sont taxées à 550% au Japon et les produits laitiers sont taxés à 370%. Les importations de la viande de bovine congelée et le jus de raisin sont taxés à 215% par l'Union Européenne. Toutefois, les produits agricoles provenant des pays de l'UEMOA ne sont nullement concernés par ces mesures

⁴³ Les barrières non tarifaires aux échanges les plus courantes sont : les mesures techniques, les règles et procédures administratives, normatives et d'expertise, les restrictions quantitatives et réglementaires à l'importation, les taxes internes, les restrictions en matière de concurrence et de liberté de circulation, et les exigences en matière d'étiquetage (Abbas M. (2007, a)).

⁴⁴ Cf. annexe.

tarifaires de l'UE. Ils sont protégés par les mesures de préférences tarifaires signées entre les pays ACP et l'UE et qui autorisent une franchise des produits agricoles sur le marché de l'Union Européenne conformément aux accords de Lomé et de Cotonou (Oudet M. (2009)).

En revanche, les pays de l'UEMOA sont bien concernés par **les escalades tarifaires**⁴⁵ sur le marché international. En guise d'illustration, elles peuvent, par exemple, consister à prélever un faible droit de douane sur les importations des graines oléagineuses de palme mais un fort taux de droit de douane sur les importations de l'huile de palme.

Aussi, les pays de l'UEMOA sont-ils également concernés par les normes de qualité et de sécurité qui régissent l'accès au marché international de produits agricoles. D'ailleurs les pays sous-développés sont rarement représentés dans les instances qui définissent les normes de qualité et de sécurité alimentaires. Du coup, ils ignorent ces normes et pourtant, elles leur sont appliquées sur le marché international des produits agricoles ! Ces normes ne sont pas contenues dans les accords de l'Uruguay sur l'agriculture.

Toutefois, il existe des instruments de protection des produits agricoles, contenus dans les accords de l'OMC, mais que les pays sous-développés peinent à utiliser. Il s'agit par exemple du **mécanisme de sauvegarde spéciale** qui permet à un pays de lutter contre la concurrence déloyale en protégeant la production domestique. En effet, l'OMC prévoit qu'un pays soumis à une concurrence déloyale sur son propre marché puisse recourir à des taxes supplémentaires sur les produits menacés. Mais les pays sous-développés ont du mal à se servir de cet instrument, car une fois les accords conclus, il leur est difficile de revenir sur les principes d'application de ces mêmes accords. En effet, la marge de manœuvre est destinée aux pays qui ont la possibilité de convertir les barrières non tarifaires en droits de douane.

Bien évidemment, cette marge de manœuvre n'existe plus chez les pays sous-développés, en l'occurrence les pays de l'UEMOA. En effet, à la suite du cycle de l'Uruguay, en 1994, les pays de l'UEMOA ont consolidé leurs droits de douanes comme les autres. C'est-à-dire qu'ils ont fixé un plafond et ont pris l'engagement de ne plus les dépasser⁴⁶.

⁴⁵ En effet, l'escalade tarifaire est une mesure protectionniste consistant à augmenter les droits de douane sur les importations au fur et mesure que le produit primaire subit des transformations.

⁴⁶ À l'OMC, lorsque des pays conviennent d'ouvrir leurs marchés de marchandises ou de services, ils "consolident" leurs engagements. Pour les marchandises, cette consolidation consiste à fixer des plafonds pour les taux de droits de douane. Un pays peut modifier ses consolidations, mais seulement après avoir négocié avec ses

L'agrégation de ces contraintes pose deux problèmes majeurs pour les pays sous-développés : ils éprouvent de difficultés à accéder au marché international des produits agricoles mais ils sont également incapables de lutter contre la concurrence déloyale qui s'opère sur leurs propres marchés domestiques. Les conséquences de ces contraintes sont énormes en termes de pertes :

- Perte des opportunités d'exportation vers les pays développés et donc, perte de revenu sur des produits agricoles à cause des agricultures subventionnées et de l'incapacité de remplir les normes de sécurité ;
- Perte des parts de marché due à l'érosion tributaires des pays bénéficiant des accords préférentiels qui sont annulés par la mise en application des accords de l'Uruguay sur les produits agricoles ;
- Perte des opportunités d'exportation vers d'autres pays sous-développés à cause de l'implantation du tissu commercial subventionné des pays développés que les pays sous-développés ne peuvent nullement concurrencer ;
- Perte de leur propre marché intérieur à cause des importations des produits subventionnés et de l'incapacité à ériger des barrières tarifaires et non tarifaires.

Au total, les tendances actuelles ne favorisent pas une sortie de crise des agricultures des pays sous-développés et pourtant l'agriculture dans ces pays est une question de survie. Selon Delorme H. et al. (2007), le grand défi qui se pose aux membres de l'OMC est qu'ils continueront certes de négocier au niveau de cette organisation, mais ils n'ont plus d'emprise sur les marchés et n'arrivent pas non plus à installer une autorité supranationale qui peut garantir et appliquer le respect des décisions prises dans les instances internationales ». Les conséquences au niveau des pays les plus vulnérables, comme ceux de l'UEMOA, se traduisent par des quantités énormes d'huiles alimentaires qui sont déversées chaque année sur les côtes ouest-africaines, en provenance principalement de la Malaisie et de l'Indonésie, mais venant parfois d'origines douteuses. Il est de coutume par exemple qu'après quelques transformations industrielles, ces huiles importées d'origines douteuses, se retrouvent sur le marché de consommation alimentaire humaine. Au Cameroun par exemple, en 2000, du diesel aurait été trouvé dans de l'huile de palme importée d'un pays asiatique où, précisément, le carburant coûte moins cher que l'huile alimentaire (Hirsch R. (2002c)). C'est peut-être dans cette dynamique

que des trafiquants du Burkina Faso se chargent de la commercialisation de l'huile à moteur distillée et revendue comme huile de consommation alimentaire.

Parallèlement aux accords de l'OMC, un autre accord pourrait être mis en exergue. Il s'agit de la loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (l'African Growth and Opportunity Act (AGOA)) promulguée le 18 mai 2000 par le président Bill Clinton. L'objectif de cette loi est de faciliter les exportations des pays d'Afrique subsaharienne vers les États-Unis d'Amérique. Ces exportations sont sans douane et sans quota suivant des critères d'éligibilité et d'origine définis. Le 13 juillet 2004, le Président George W. Bush renforce cette loi en élargissant le champ d'application et sa période jusqu'en 2015. Cependant, les critères d'éligibilité sont contraignants. Ils concernent la pratique d'une économie de marché, le respect de la loi et du pluralisme politique, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et de ceux des travailleurs, l'équité de l'appareil judiciaire, les efforts de lutte contre la corruption et surtout l'élimination des barrières au commerce et à l'investissement américain. La loi AGOA, en tant qu'instrument de politique commerciale des États-Unis d'Amérique a une faible influence sur les produits agricoles (ROPPAO (2009)).

Les accords commerciaux sur les produits agricoles des pays de l'UEMOA sous l'égide des accords ACP-UE

Quatre (4) étapes caractérisent les accords commerciaux sur les produits agricoles des pays de l'UEMOA sous l'égide des coopérations ACP-UE. Il s'agit des accords de Yaoundé, de Lomé, de Cotonou et enfin les Accords de Partenariat Economiques (APE).

Les accords commerciaux ACP-UE de Yaoundé dans le processus de libéralisation des produits agricoles des pays de l'UEMOA

Les conventions de Yaoundé sont négociées dans la mouvance de la décolonisation. Les objectifs assignés à ces conventions étaient de privilégier et de sauvegarder les relations commerciales que les puissances occidentales entretenaient avec leurs anciennes colonies qui aspirent à l'indépendance. Selon Blein R. (2006), les Conventions de Yaoundé visaient à sécuriser les approvisionnements en matières premières des colonies vers l'Europe. Selon le même auteur, ces conventions visaient également à assurer la protection et la sauvegarde des débouchés que constituaient les anciennes colonies. Toutefois, après plus d'une décennie, de nouvelles données apparaissent sur l'échiquier international comme l'infiltration idéologique du

socialisme léninisme de la Russie. Il a été décidé de renforcer et de sécuriser davantage cet espace à travers une redynamisation sous la houlette des Accords de Lomé.

Les accords commerciaux ACP-UE de Lomé dans le processus de libéralisation des produits agricoles des pays de l'UEMOA

Les conventions de Lomé sont négociées à partir de 1975. Elles organisent et structurent la coopération entre l'Union Européenne (UE) et les soixante-dix-sept (77) pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les Conventions de Lomé ont imprimé la volonté de bâtir un nouvel ordre économique international. Du point de vue commercial, l'accent a été mis sur les concessions commerciales que l'UE entend accorder aux pays ACP. En effet, les Conventions de Lomé ont été signées au cours d'une période où la protection économique était en vogue dans les pays occidentaux. Ces concessions sont alors accordées aux pays ACP afin de leur permettre d'écouler plus facilement leurs matières premières dans l'UE.

Ces concessions commerciales, dites non réciproques, étaient pourtant réciproques. En effet, les produits originaires des anciennes colonies étaient non transformés. Les concessions commerciales avaient alors permis à l'UE de canaliser ou de drainer les matières premières des pays ACP pour servir de matières premières industrielles afin de renforcer sa compétitivité sur l'échiquier international. Toutefois, comme le souligne Blein R. (2006), les conventions commerciales "non réciproques" de Lomé n'ont pas pu protéger les pays ACP contre la concurrence sur le marché de l'EU et la montée en puissance des pays en développement avec des produits agricoles (café, bananes, etc.) pour les pays d'Amérique latine, des huiles pour les pays asiatiques et les fruits et légumes pour les pays méditerranéens.

Bien évidemment, l'application des Accords de Lomé butent sur deux écueils avec la montée en puissance d'autres pays non ACP concurrents sur le marché de l'UE. Il s'agit de l'érosion des préférences commerciales naguère accordées exclusivement aux produits originaires des ACP et de l'incompatibilité de ces accords avec la "clause de la Nation la plus favorisée" de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Avec cette clause en effet, l'UE s'est vue contrainte de faciliter l'accès sur son marché à tous les autres pays concurrents. Cette facilitation a pour corollaire d'augmenter l'érosion des préférences accordées aux produits originaires des ACP.

Les accords de Lomé ne respectaient donc pas les règles de l'OMC. Il fallait alors demander une dérogation auprès de celle-ci. Or suivant l'article 24 de l'OMC, la dérogation de concéder des préférences à un pays ou une région sans l'étendre aux autres pays ou régions, ne peut être obtenue que sous deux conditions : (i) le pays bénéficiaire de la concession est un Pays moins avancé (PMA); (ii) la concession est réciproque et s'inscrit dans un accord de libre-échange. Aucune de ces conditions de dérogation n'était remplie avec certains pays ACP comme la Côte d'Ivoire et le Ghana. Il faut alors entreprendre des réformes s'inscrivant dans cette logique grâce aux Accords de Cotonou.

Les Accords commerciaux ACP-UE de Cotonou dans le processus de libéralisation des produits agricoles des pays de l'UEMOA

Les accords de Cotonou ont été signés le 23 juin 2000 entre 77 pays de l'Afrique, du Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les 15 Etats membres d'alors de l'Union Européenne (UE). Ces accords de Cotonou succèdent aux différentes Conventions de Lomé qui avaient établi, durant 25 ans, un régime commercial "non réciproque" entre l'UE et les pays ACP. L'objectif, en effet des accords de Cotonou, conformément à son article 34, est de: "Promouvoir et accélérer le développement économique, culturel et social des États ACP, contribuer à la paix et à la sécurité et promouvoir un environnement politique stable et démocratique; le Partenariat est centré sur l'objectif de réduction et à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale" (Blein R. (2006)). Les accords de Cotonou sont fondés sur trois (3) bases : une coopération politique, une coopération commerciale et une coopération au développement. La plus grande différence entre les accords de Lomé et ceux de Cotonou apparaît dans les aspects du commerce. Ainsi, l'esprit fondamental des accords de Cotonou est de jeter les bases des réformes compatibles avec les règles de l'OMC. En effet, la configuration des ACP requiert de les scinder en deux catégories : les PMA (Bénin, Niger, etc..) et les pays en développement qui ne sont pas des PMA comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria (Blein R. (2006)). Ce sont alors ces trois pays qui constituent des obstacles à la mise en œuvre des préférences commerciales eu égard aux règles de l'OMC. Il fallait trouver une issue. L'option retenue est de négocier des Accords de Partenariat Economique (APE) dont l'objectif est de créer à terme, une zone de libre-échange entre chaque sous-région ACP et l'Union européenne.

L'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne dans le processus de libéralisation des produits agricoles des pays de l'UEMOA

Les chefs d'Etat de la CEDEAO se sont engagés à signer les APE lors de leur Sommet de juillet 2014 au Ghana. En décembre 2014, presque tous les États ouest-africains ont signé l'accord sauf le Nigéria, la Gambie et la Mauritanie. La Côte d'Ivoire et le Ghana ont signé des APE intérimaires pour sauver leur marché avec l'UE aux fins de bénéficier des préférences commerciales « Tout sauf les armes (TSA)⁴⁷ » à l'instar des autres pays PMA de l'Afrique de l'Ouest sur le marché de l'UE.

Le Nigeria, quant à lui, a refusé de signer les APE, parce que craignant de voir détruire dans l'œuf certaines filières industrielles qui ont du mal à émerger. En effet, certaines dispositions de l'accord n'étaient pas dans le meilleur intérêt du Nigeria Industrial Revolution Plan (NIRP) et pour les autorités nigérianes, il serait contreproductif pour le pays d'ouvrir totalement ses portes aux importations sans avoir, en premier lieu, développé le secteur industriel pour se mesurer à la concurrence mondiale.

Au 29 novembre 2017, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont ratifié leurs APE intérimaires. L'APE Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE Ghana s'applique depuis fin 2016-début 2017. Ces APE intérimaires prévoient à terme une libéralisation de 89 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et 80 % par le Ghana pour une période de 15 ans. Le Nigéria bénéficierait dans le cadre du Système généralisé de préférences d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires. Le Cap Vert bénéficie du SPG + qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires. Les douze autres pays, du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG (Tout sauf les armes) qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

Cette libéralisation des échanges en Afrique de l'Ouest couvrira 75% des lignes tarifaires. Elle sera échelonnée sur 20 ans dont les cinq (5) premières années sans aucune réduction tarifaire.

⁴⁷ L'initiative «Tout sauf les armes» ou TSA a été lancée en 2001. Elle constitue un volet important de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou et vise l'accès en franchise de droits et de contingents au marché de l'UE, aux importations en provenance des pays les moins avancés (PMA), à l'exception des armes et des munitions. Elle constitue un instrument très utile pour faciliter et augmenter les échanges, en particulier entre l'Afrique de l'ouest et l'UE, parce que les pays de la CEDEAO sont directement bénéficiaires à l'exception de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigeria qui ne sont pas des PMA.

Ainsi, 25% des lignes tarifaires ouest-africaines sont traitées comme sensibles et ne seront pas libéralisées du tout. Il s'agit en l'occurrence de la viande, des produits de la pêche, certains légumes, des céréales, du cacao et préparations à base de cacao, des pâtes, etc. D'autres produits industriels comme le ciment, les textiles et habillement ne seront pas non plus libéralisés. L'UE quant à elle offrira un accès total, sans droit de douane ni quota, à tous les pays de la région dès la date d'application provisoire de l'accord. L'accord porte à ce stade uniquement sur les échanges de marchandises et ne couvre ni l'investissement, ni les services. L'accord prévoit également des mesures de sauvegarde (droits et taxes à l'exportation au besoin) et des mesures de promotion d'industrie naissante, de protection de l'environnement ; des mesures de sauvegardes bilatérales⁴⁸.

Bien évidemment, la finalisation des APE présente des avantages pour les produits agricoles de l'UEMOA, mais les inconvénients sont beaucoup plus à craindre. En effet, l'objectif fondamental visé par les APE est la création d'une zone de libre-échange. Cette zone de libre-échange va permettre (i) un accès plus facile des produits agricoles des pays de l'UEMOA sur le marché de l'UE et (ii), la création d'une union douanière pour la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La création de cette ceinture douanière autour des pays de la CEDEAO va faire progresser la dynamique de l'intégration et de l'harmonisation des politiques des pays membres afin d'éviter les distorsions et la recherche de rente comme celle observée particulièrement sur le marché des huiles alimentaires.

Cependant, les revers sont aussi importants que ces effets bénéfiques. En effet, les pays de l'UEMOA ont précocement libéralisé le marché des produits agricoles contrairement au Nigéria qui a adopté une politique protectionniste qui a permis de structurer et de restructurer le tissu productif. A titre illustratif, le Nigeria taxait le riz à l'importation à 100% contre 10% pour les pays de l'UEMOA. Il est évident que la création d'une union douanière (avec un TEC-CEDEAO) doit être avantageuse pour l'économie du Nigéria sur le marché des produits agricoles. Ensuite, la création d'une zone de libre-échange entre la CEDEAO et l'UE lance directement en compétition les économies des deux zones. Or à l'étape actuelle des investigations, il est très difficile de soutenir que cette compétition peut être avantageuse pour les pays de la CEDEAO et par ricochet, pour l'UEMOA.

⁴⁸ Cf. www.commodafrica.com/29-11-2017-ouverture-du-sommet-ua-ue-en-cote-divoire-quid-de-lagriculture-et-des-ape

Par ailleurs, deux (2) autres goulots d'étranglement constitueront des obstacles ou des barrières, extrêmement difficiles et compliqués qui pèsent sur les agriculteurs de l'UEMOA : (i) la question des normes des produits alimentaires devant accéder au marché de l'UE et (ii), le dépotoir que va constituer le marché de l'UEMOA du fait de l'absence de la rigueur des normes alimentaires (codex alimentarius).

De même, l'instauration d'une zone de libre-échange implique une réduction des barrières tarifaires sur les produits importés. Or dans la plupart des pays de l'UEMOA, c'est la fiscalité de porte qui renfloue les caisses des Etats et par conséquent leurs budgets. Il est difficile d'envisager la prospérité des économies (comme celles du Bénin, du Togo, du Sénégal) en négligeant les ressources portuaires. Cet aspect est pris en compte par plusieurs travaux comme ceux de Fontagné L. et al. (2008) qui démontrent que l'instauration d'un accord ACP-UE requiert la définition d'un soutien fiscal que l'UE pourrait apporter aux États ACP tout au long du processus des réformes qui doivent être menées par les États, à leur propre rythme compte tenu des pertes que ces réformes pourraient inévitablement engendrer sur les ressources fiscales des États ACP.

Encadré :

3.6 Les quatre (4) régions d'Afrique négociant séparément les APE avec l'Union Européenne

La Commission Européenne (CE) négocie des APE au nom de l'Union Européenne avec six groupes des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique : quatre en Afrique, un dans les Caraïbes et un dans le Pacifique.

Dans les différentes régions, ce sont souvent les groupements régionaux économiques ou commerciaux en place qui négocient avec la Commission Européenne. Les 4 régions d'Afrique qui négocient des APE séparés sont:

1•CEDEAO (Afrique occidentale) qui regroupe : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, et Togo. La Mauritanie est incluse mais elle n'appartient pas à la CEDEAO.

2•CEMAC (Afrique centrale) qui regroupe : Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale avec Sao-Tomé-et Principe.

3• ESA (Afrique australe et orientale), membres de COMESA (Burundi, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, îles Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe).

4•SADC (Afrique australe) dont les membres sont : Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Swaziland, et Tanzanie. L'UE accepta que l'Afrique du Sud négocie avec ce groupe en vue de la signature d'un APE.

Source : Oudet M. (2009) : L'impact de la libéralisation sur les agriculteurs de l'Afrique Occidentale (CEDEAO) et les Accords de Partenariat Economique (APE). SEDELAN Burkina Faso. www.abcburkina.net

3.2.2 : Les politiques d'ouverture commerciale et industrielles intra-communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constituent deux (2) Communautés Economiques Régionales (CER) auxquelles appartiennent les pays de l'UEMOA. L'analyse passe successivement en revue les implications des politiques d'ouverture commerciale de ces CER sur les huiles alimentaires des pays de l'UEMOA.

Les politiques d'ouverture commerciale et industrielles dans l'UEMOA

Les politiques économiques communautaires de l'UEMOA sont tributaires de la Commission de l'UEMOA. En effet, dans le domaine agricole, elle a élaboré la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU). Sur le plan industriel, la Politique Industrielle Communautaire (PIC) est élaborée. Enfin, Dans le domaine commercial, la commission de l'UEMOA a élaboré le Tarif Extérieur Commun (TEC) pour l'ensemble de ses pays.

Les principaux repères de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)

Les pays de l'UEMOA fondent leur développement sur la base de l'agriculture. Ainsi, en 2000, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a engagé un processus de formulation des grandes orientations de la Politique Agricole de l'Union (PAU). C'est un processus participatif qui est fondé sur une grande synergie entre la Commission et les différents acteurs nationaux et régionaux et qui a permis de définir les objectifs, les principes directeurs, les axes et instruments d'intervention de la PAU. En décembre 2001, les instances de décision de l'UEMOA ont adopté la PAU-UEMOA à la faveur de l'Acte additionnel N° 03/2001.

Ainsi, comme le résume Savadogo (2009), « l'objectif global de la P.A.U est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Cet objectif global se décline en trois objectifs généraux qui sont: (i) réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des

produits agricoles; (ii) accroître la productivité et la production de l'agriculture sur une base durable; (iii) améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social».

Pour atteindre ces objectifs, la PAU identifie trois (3) axes d'intervention dont (i) le développement et l'adaptation des grandes filières régionales; (ii) l'approfondissement du marché commun pour le secteur agricole, et (iii) l'insertion de l'agriculture régionale dans le marché mondial. Ces différents axes visent notamment à améliorer la sécurité alimentaire des populations, à réaliser à terme la souveraineté alimentaire des pays, à améliorer les revenus et le niveau de vie des populations rurales, à améliorer l'environnement de produits de qualité, à s'insérer dans le marché mondial et régional. Toutefois, ces objectifs restent à l'étape de formulation ou de déclaration d'intention à cause de l'absence d'études ou d'analyses pouvant permettre d'évaluer l'application de ces mesures (Savadogo, 2009).

La politique industrielle commune de l'UEMOA (PIC-UEMOA)

En dehors de la Politique Agricole Commune, les instances décisionnelles de l'UEMOA ont adopté la Politique Industrielle Commune (PIC-UEMOA) en décembre 1999⁴⁹. La mise en place de la PIC-UEMOA devrait permettre le développement d'entreprises capables de faire face à la concurrence internationale et l'intensification des échanges intersectoriels. Selon Rolland J.-P. et Alpha A. (2010), les objectifs spécifiques de la PIC-UEMOA sont :

- assurer et consolider la compétitivité des entreprises industrielles de l'Union ;
- accélérer l'adaptation de l'industrie de l'Union aux changements structurels en cours ;
- Préserver et développer les capacités d'exportation des Etats membres, dans le cadre des nouvelles donnes du commerce mondial ;
- encourager la mise en place d'un environnement favorable à l'initiative et au développement des entreprises, en particulier des PME/PMI ;
- favoriser la construction au sein de l'Union d'un tissu industriel fortement intégré en s'appuyant notamment sur les PME/PMI ;
- favoriser la diversification et la densification du tissu industriel de l'Union.

Pour pouvoir atteindre ces objectifs, la PIC-UEMOA s'appuie sur la mise en œuvre de six (6) programmes communautaires :

- le développement des structures et des programmes de promotion de la qualité ;
- la mise à niveau des entreprises et de leur environnement ;
- la promotion de réseaux d'information ;

⁴⁹ UEMOA, Acte additionnel n°05/99 portant adoption de la politique industrielle de l'UEMOA

- la promotion des investissements et des exportations ;
- le développement de PME-PMI ;
- le renforcement de la concertation au niveau régional.

Bien évidemment, la mise en place d'une Politique Industrielle efficace suppose sa compatibilité avec les autres politiques communautaires qui ont chacune des incidences sur l'industrie.

Le processus de réalisation de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA

La réalisation de l'union douanière dans les pays de l'UEMOA s'est opérée à la faveur de deux grandes réformes à savoir la libéralisation du commerce intracommunautaire et le Tarif Extérieur Commun (TEC). En effet, la libéralisation du commerce intra-communautaire a été un processus séquentiel de réductions et de suppressions tarifaires sur les échanges intra-UEMOA. Ainsi, pour les produits du cru et de l'artisanat traditionnel, la libre circulation, en franchise des droits et taxes d'entrée, a été effective dès le 1er juillet 1996. Par contre, pour les produits industriels originaires agréés, la réduction s'est opérée de façon progressive, du 1er juillet 1996 au 31 décembre 1999. Les abattements sur les droits et taxes d'entrée et les échéances sont résumés dans le tableau 3.1

Tableau :

3.1 Pourcentages et échéances des abattements sur les droits et taxes d'entrée au sein des pays de l'UEMOA

| Pourcentages d'abattements sur les droits et taxes d'entrée | Echéances d'abattement sur les droits et taxes d'entrée |
|---|--|
| 30 % | à partir du 1 ^{er} juillet 1996 |
| 60 % | à partir du 1 ^{er} juillet 1997 |
| 80 % | à partir du 1 ^{er} janvier 1999 |
| 100 % | depuis le 1 ^{er} janvier 2000 (date d'entrée en vigueur du TEC-UEMOA) |

Source : Commission de l'UEMOA (2000)

Les produits industriels originaires non agréés bénéficient d'une réduction de 5 % sur les droits et taxes d'entrée depuis le 1er juillet 1996.

Ce calendrier de désarmement tarifaire interne a été bien respecté, et depuis le 1er janvier 2000, la réduction de 100% est appliquée dans tous les Etats membres, à l'exception de la Guinée-Bissau, ce qui traduit la volonté d'effectuer les réformes nécessaires pour faire face aux échéances de la mondialisation (Sènou J.-L. (2000)).

La deuxième réforme est le Tarif Extérieur Commun (TEC). Il est en vigueur depuis le 1er janvier 2000. C'est un instrument d'insertion réussie des économies des Etats membres dans l'économie mondiale. À cet effet, le TEC se caractérise par quelques principes et objectifs, dont (i) la simplification des systèmes tarifaires en vigueur dans l'Union, (ii) l'ouverture de l'Union sur l'économie mondiale, (iii) la protection de la production communautaire et (iv) la lutte contre les détournements de trafic, (Cf. Sènou J.-L. (2000)).

L'architecture du TEC comprend trois (3) droits et taxes à caractère permanent et deux (2) taxes temporaires. Les droits et taxes à caractère permanent sont : (i) le droit de douane (fixé à 20% maximum), (ii) la Redevance Statistique (fixé à 1%) et (iii) le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) qui est aussi fixé à 1%.

Les deux taxes temporaires sont (i) la Taxe Dégressive de Protection (TDP) et (ii) la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI). Elles sont normalement destinées à apporter une protection complémentaire aux filières affectées par la réforme.

Par ailleurs, le dispositif du TEC comprend un système de valeurs de référence sur certains produits afin de lutter contre le dumping, les subventions et les variations erratiques des cours mondiaux. Ils sont souvent appelés des produits sensibles et varient d'un pays à un autre.

Enfin, dans le cadre de l'application du TEC-UEMOA, il est prévu des politiques d'accompagnement comme la législation communautaire en matière de concurrence (lutte contre les ententes et les abus de positions dominantes sur les marchés) et l'harmonisation des législations en matière de TVA et modalités communes de gestion de la fiscalité (droits d'accises, produits pétroliers,)

Les instruments douaniers harmonisés du TEC-UEMOA

Selon le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA, 2009), la libéralisation s'est définitivement installée en Afrique de l'Ouest au nom de l'intégration régionale. « Les premiers événements (ajustement et dévaluation) constituent le terreau fertile pour les autres pièces du puzzle de la mondialisation. L'année de la dévaluation du FCFA, 1994, a aussi été celle de la négociation des Accords de Marrakech au niveau de l'OMC⁵⁰. La même année également, l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine

⁵⁰ Comment fonctionne l'OMC? À la fois lieu de négociations et de définitions de règles commerciales communes, l'OMC organise tous les deux ans une conférence ministérielle qui réunit tous ses États membres. Par exemple, la conférence de Cancun, qui s'est tenue du 10 au 14 septembre 2003, était la cinquième conférence ministérielle de son histoire. Elle a fait suite à celle de Doha (2001) (4e), qui, dans la foulée de l'échec de la conférence de Seattle

(UEMOA) voit le jour avec ses cortèges d'accords, de résolutions et de directives. Mais, le plus dangereux pour les paysans africains a été et reste le tarif extérieur commun (TEC) ».

En effet, le Tarif Extérieur Commun (TEC) est le dispositif économique communautaire le plus réussi de l'UEMOA, du moins à travers son efficacité pratique, tributaire de son dispositif d'application. Le TEC appliqué en zone UEMOA sur le commerce intra-communautaire est entré en vigueur en janvier 2000. L'objectif de la politique commerciale commune de l'UEMOA est de consolider et de rendre attractif, du point de vue des investissements, le marché de l'UEMOA à travers l'Union douanière. Les actions engagées à cet effet sont destinées à assurer une plus grande participation de l'Union au système commercial multilatéral de l'OMC tout en élargissant les débouchés des entreprises de l'Union par la conclusion d'accords bilatéraux en matière commerciale et d'investissements. De facto, les Etats membres de l'UEMOA ont procédé à la libéralisation du commerce intra-communautaire et à l'instauration du Tarif Extérieur Commun (TEC). L'adoption du TEC a permis la transformation des espaces économiques nationaux en une union douanière. Quant au désarmement tarifaire, le régime consacre la franchise totale des droits et taxes d'entrée pour les produits du cru, les produits de l'artisanat traditionnel et les produits industriels originaires de la Communauté. Du reste, la structure tarifaire du droit de douane comprend quatre taux, bandes ou catégories.

Tableau :

3.2. Le dispositif de protection tarifaire en vigueur au sein de l'UEMOA

| Droits et taxes | Catégorie0 | Catégorie1 | Catégorie2 | Catégorie3 |
|---|------------|------------|------------|------------|
| Droits de Douane (DD) | 0 % | 5% | 10 % | 20% |
| Redevance statistique (RS) | 1% | 1% | 1% | 1% |
| Prélèvement Communautaire de solidarité (PCS) | 1% | 1% | 1% | 1% |
| Fiscalité Globale de porte UEMOA | 2% | 7% | 12% | 22% |

Source : Commission de l'UEMOA depuis le 1^{er} janvier 2000

Ainsi, le dispositif tarifaire oscille entre 2% (catégorie 0) et 22% (Catégorie 3). Toutefois, ce dispositif tarifaire est sujet à beaucoup de critiques, notamment de la part du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) qui estime que le dispositif du TEC-UEMOA ne protège pas l'agriculture de l'Union. La faible

(1999) (3e), avait débouché sur le «programme de Doha pour le développement », censé bénéficier à des PED de plus en plus frustrés par les promesses non tenues. En 1996 (2e), elle s'est tenue à Singapour en Malaisie. Les Accords de Marrakech ont été signés en 1994 après le cycle de l'Uruguay.

protection de l'agriculture par le dispositif tarifaire est donc à l'origine de l'extraversion et de la vulnérabilité de l'agriculture au sein de l'UEMOA. Le tableau 3.3 révèle quatre (4) catégories de produits concernés par le dispositif de protection tarifaire. Mais quels sont les produits identifiés dans chaque catégorie ?

Tableau :

3.3. Catégorisation des produits selon le TEC-UEMOA

| | type de produits | droit de douane |
|--------------------|--|------------------------|
| Catégorie 0 | Biens sociaux essentiels: pétrole brut et semi raffiné, médicaments et produits médicaux, livres, journaux, papier journal | 0% |
| Catégorie 1 | Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques | 5% |
| Catégorie 2 | Autres intrants et produits intermédiaires | 10% |
| Catégorie 3 | Biens de consommation finale et autres biens | 20% |

Source : Commission de l'UEMOA depuis le 1^{er} janvier 2000

Le principe ayant servi de base à l'élaboration des catégories est celui consistant à fixer des taux de droit de douane qui augmentent en fonction du degré d'ouvrison des produits. Le taux le plus élevé s'applique aux produits finis. Les biens intermédiaires sont taxés à des taux moyens et les matières premières sont les plus faiblement taxées. Outre ce principe, les produits essentiels sont exonérés ou taxés à un taux faible. De même, les biens d'équipement sont taxés à un faible taux dans le but d'encourager les investisseurs.

Catégorie 0 concerne les produits à caractère social (produits pharmaceutiques et livres) Droits de douanes : 0 %

Dans la catégorie 1 inclut les matières premières de base comme le blé, le lait, ... ; Ils sont taxés à 5%. Ainsi, à titre de comparaison, les droits de douane à la frontière de l'UEMOA sur la farine de blé sont de moins de 50€ la tonne. Dans les mêmes conditions, le même produit est taxé à 163 € à la frontière de l'Union Européenne (Fall N. (2005)).

Dans la catégorie 2, par contre, on retrouve des produits comme le riz. Le taux de 10% prélevé à la frontière a des conséquences préjudiciables dans certains pays de l'UEMOA. En effet, les producteurs du riz dans des pays comme le Burkina Faso, le Niger, le Mali et le Bénin sont

évincés de leurs propres marchés par le riz asiatique ou américain. Plus inquiétante est encore la situation au niveau du Mali qui a une énorme capacité de production du riz. Mais à 25 kilomètres seulement de l'usine de production malienne du riz, toutes les boutiques des commerçants maliens du riz vendent du riz importé : un défi ou une provocation ! (Fall N. (2005)).

La dernière tranche (de 20% de droit de douane) héberge des biens de consommation finale comme la viande, le poisson, les huiles raffinées, et les produits transformés. Ce faible taux de droit de douane pourrait avoir des conséquences négatives sur les possibilités de développement des filières comme celles des huiles alimentaires.

Les difficultés d'application du TEC-UEMOA

L'application du TEC-UEMOA est entachée de plusieurs difficultés notamment les entraves à la libre circulation des biens, les régimes fiscaux dérogatoires accordés par certains États membres de l'Union sans oublier les pratiques anormales et le non-respect des règles communautaires par les États.

Les entraves à la libre circulation des biens

L'Union douanière est une zone de libre-échange où les États membres imposent des droits de douane communs aux produits en provenance des pays tiers. Mais des difficultés sont présentes sur le terrain quant à la libre circulation des biens au sein de l'UEMOA sur la base des règles d'origine et du désarmement tarifaire. On constate encore des cas de refus d'accorder le régime préférentiel à des produits originaires de l'Union, ou bien une contestation de l'origine communautaire des produits attestés originaires, une instauration de taxe non prévue dans le TEC, une application de taux différents de ceux prévus dans le TEC, etc. » (Dabiré J. M. C. (2011)). Ces observations sont contraires à l'article 76 du Traité qui prévoit « l'élimination, dans les échanges entre les pays membres, des droits de douane, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des taxes d'effet équivalent et de toutes autres mesures d'effet équivalent susceptibles d'affecter lesdites transactions ». Elles ne sont pas non conformes à l'article 4 du Traité de l'UEMOA qui dispose d'une libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée.

Ainsi, l'application du TEC-UEMOA, est à l'origine de nombreuses tensions entre plusieurs pays membres de l'UEMOA. Il y a eu une tension entre le Bénin et le Togo et une autre entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Le Bénin accuse des opérateurs économiques du Togo de servir de relais de redistribution des huiles malaisiennes et indonésiennes. Ce reproche a conduit à la prise

d'un Arrêté du gouvernement du Bénin, portant interdiction temporaire de l'importation au Bénin des huiles alimentaires de l'Union par voie terrestre. Le Bénin a été débouté dans cette tentative d'interdiction devant la Commission de l'Union, faute de justificatifs de la non-originalité des produits concernés. De même, le Sénégal soumet les huiles de palme raffinées en provenance de la Côte d'Ivoire aux valeurs de référence. La Commission a demandé aux autorités sénégalaises d'annuler la mesure pour non-conformité avec les textes communautaires.

Les régimes fiscaux dérogatoires

Les régimes fiscaux dérogatoires constituent également des entraves à l'application du TEC-UEMOA. En effet, les politiques d'exonération fiscale renforcent les distorsions à travers une canalisation inappropriée des Investissements Directs Etrangers (IDE) qui ne se dirigent pas dans les secteurs où ils sont les plus efficaces mais plutôt dans les secteurs où les cadeaux fiscaux sont les plus importants. Evidemment, le sentiment des gouvernements que la fiscalité demeure l'un, voire le principal facteur pour attirer les IDE dans leur pays, a très largement limité la coordination des États en matière d'incitation à l'investissement et de régimes fiscaux dérogatoires. Ainsi, tous les pays de l'UEMOA maintiennent des régimes fiscaux dérogatoires nationaux qui sapent les fondements de la coordination fiscale et de l'intégration régionale.

Selon Geourjon A.-M. et al. (2013 : 100), « l'obtention d'avantages fiscaux, et notamment la négociation d'une convention particulière ainsi que l'obtention des agréments pour les différents codes sont source de corruption dans des pays où la bonne gouvernance est en construction »... Selon ces mêmes auteurs, les systèmes fiscaux dérogatoires nationaux sont incompatibles avec l'existence d'un TEC parce que la structure tarifaire d'un pays peut s'éloigner de la structure commune.

Les pratiques anormales et le non-respect des règles communautaires par les États

Quelques pratiques anormales sont constatées au sein des pays de l'UEMOA après l'adoption du TEC-UEMOA. Il s'agit de la minoration des quantités importées déclarées et donc taxées ; de la minoration de la valeur CAF; du changement de la nature du produit ; du paiement de taxe au forfait ; du non contrôle des normes et des règles d'origine ; de la perception indue de taxes à la frontière sur des produits du cru ou agréés ; des contrôles intempestifs tout au long des corridors de commercialisation, voire la fermeture de frontières (cf. Rolland J.-P. et Alpha A. (2010)).

En dehors de ces pratiques anormales, l'application du TEC-UEMOA est aussi soumise au non-respect de certaines règles communautaires par les États. Il s'agit des situations de réarmement tarifaire au sein du marché commun; des cas de non reconnaissance des certificats d'origine

UEMOA; des cas de non-respect du TEC-UEMOA; des cas de prohibitions ou contingentements; des cas d'application de la TCI et de normes abusives ; des cas d'incohérences divers relatifs à des dérogations d'application de la TVA, à l'application de valeurs de référence ou de valeurs minimales ou de redevances diverses. Ces incohérences sont souvent à l'origine des différends entre pays membres de l'UEMOA. C'est le cas du différend entre le Bénin et le Togo qui a été tranché devant la Commission de l'UEMOA qui a donné raison au Togo. C'est aussi le cas entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal porté devant la Commission de l'UEMOA comme l'explique l'encadré 3.7:

Encadré :

3.7. Le litige portant sur l'huile raffinée en provenance de Côte d'Ivoire et exportée au Sénégal

Par lettre 00677/ MEF du 10 juillet 2007, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal a saisi la Commission pour demander son arbitrage à propos de l'origine communautaire des huiles raffinées, en provenance de Côte d'Ivoire. Cette requête fait suite à la procédure d'assistance administrative mutuelle, initiée conformément aux articles 14 à 17 du Protocole additionnel n° III/2001 du 19 décembre 2001 instituant les règles d'origine de l'UEMOA, et qui n'a pas permis d'aboutir à un accord entre les administrations des Douanes des deux Etats membres.

En effet, le Sénégal conteste le caractère originaire des huiles de palme raffinées en provenance de la Côte d'Ivoire. Après instruction du dossier, la Commission a adopté une Décision numéro 0792/ PCOM/UEMOA du 11 septembre 2007 en ces termes :

- ✓ . la Commission confirme l'origine communautaire des huiles de palme raffinées produites par UNILEVER Côte d'Ivoire et COSMIVOIRE et par conséquent, maintient les agréments à la Taxe Préférentielle Communautaire qui leur ont été octroyés ;
- ✓ . la République du Sénégal est invitée à admettre les certificats d'origine émis par les autorités ivoiriennes habilitées, pour les huiles de palme raffinées produites par les sociétés UNILEVER et COSMIVOIRE, et à leur accorder le bénéfice des avantages liés à l'origine communautaire ;
- ✓ . la Commission invite la République de Côte d'Ivoire à prendre toutes les dispositions utiles afin que l'huile brute non destinée à l'industrie de la savonnerie soit désormais déclarée au 15 11 10 90 00.

Source : Rolland J.-P. et Alpha A. (2010 : 73)

Les politiques d'ouverture commerciale et industrielles dans la CEDEAO

C'est en 2005 que les pays de la CEDEAO ont adopté la Politique Agricole CEDEAO (PAC) et en 2006, le schéma de libéralisation de la CEDEAO. La politique agricole adoptée en 2005 par les chefs d'Etat des 15 pays membres de la CEDEAO a pour but de réduire la dépendance alimentaire et d'assurer la sécurité alimentaire des pays membres. Dès lors, elle identifie trois (3) axes que sont : (i) Amélioration de la productivité agricole et de la compétitivité; (ii) la mise en œuvre du régime commercial intra-communautaire; (iii) l'application du régime commercial extérieur. La PAC vise à créer des synergies avec les politiques nationales des quinze (15) Etats membres, mais aussi avec le CAADP (Comprehensive Africa Agriculture Development Programme) du NEPAD. (Cf. Diagne et al., 2007). Toutefois, le schéma de libéralisation de la CEDEAO a particulièrement retenu l'attention de la présente recherche.

La mise en place du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (TEC-CEDEAO)

La Communauté Economique de la CEDEAO comprend quinze (15) pays. En dehors du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo (membres de l'UEMOA), il faut ajouter six (6) autres pays : Le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone. Les pays de l'UEMOA partagent une même monnaie (le FCFA) tandis que les autres membres disposent d'une autonomie monétaire. Toutefois, la 51^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenue le 4 juin 2017 au Libéria a donné son accord de principe à l'adhésion du Royaume du Maroc à la CEDEAO en ces termes : "La Conférence donne son accord de principe pour l'adhésion du Maroc, eu égard aux liens forts et multidimensionnels avec les Etats membres. Elle a instruit la Commission d'examiner les implications d'une telle adhésion conformément aux dispositions du Traité Révisé de la CEDEAO et de lui soumettre les résultats à sa prochaine session". Le Maroc n'est pas intégré dans le processus de la mise en place de la ceinture douanière commune de la CEDEAO qui comporte le schéma de libéralisation du TEC-CEDEAO et les instruments harmonisés du TEC-CEDEAO.

Le schéma de libéralisation du TEC-CEDEAO

Les Etats membres de la CEDEAO ont décidé d'adopter un schéma de libéralisation des échanges (SLE) en 1983. Le schéma a été lancé le 1er janvier 1990 pour une application progressive sur une période de 10 ans, devant conduire à une application effective du SLE au 1er

janvier 2000⁵¹. Depuis 2006, et avec le coup d'accélérateur apporté par les négociations sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre la région et l'Union européenne, la définition du TEC-CEDEAO est en cours de finalisation. Un accord a été trouvé pour structurer le TEC autour de cinq catégories de droits de douane aux taux de 0%, 5%, 10%, 20% et 35% (Cf. Les instruments douaniers harmonisés du TEC-CEDEAO). La 5^{ème} bande tarifaire du TEC a été adoptée par le Conseil des Ministres de la CEDEAO les 26 et 27 mai 2009, puis a été entérinée lors de la 36^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à Abuja en juin 2009. L'adoption s'est faite via un Acte Additionnel portant modification de la Décision A/DEC.17/01/06 du 12 janvier 2006 portant adoption du TEC de la CEDEAO. Lors de la 6^{ème} réunion du CCG TEC CEDEAO (10- 14 février 2009), les Etats membres se sont accordés sur un intitulé pour la 5^{ème} bande du TEC-CEDEAO, Décision de l'Autorité des Chefs d'Etat et de gouvernement A/DEC.1/5/83 du 30 mai 1983 (Cf. Rolland J.-P. et Alpha A. (2010)).

Bien évidemment, le schéma de libéralisation du TEC-CEDEAO s'inspire du TEC-UEMOA. En effet, les objectifs fixés par le Traité Révisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), disposent, en son article 3, de la création d'un marché commun basé sur la libéralisation des échanges entre les Etats membres, l'établissement d'un Tarif Extérieur Commun et la suppression, entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Cet article a été complété par l'article 35 qui fixe les conditions de réalisation d'une union douanière à savoir, entre autres, l'élimination des droits de douane et des taxes d'effet équivalent frappant l'importation de produits originaires de la Communauté, l'instauration et la mise à jour régulièrement du Tarif Extérieur Commun en ce qui concerne tous les produits importés dans les Etats membres et en provenance des pays tiers. Ces deux (02) instruments (articles 3 et 35) constituent le socle sur lequel repose l'union douanière de la CEDEAO.

⁵¹ L'article 35 du Traité révisé de la CEDEAO, relatif à la libéralisation des échanges commerciaux indique « A partir du 1er janvier 1990 et tel que prévu à l'Article 54 du présent Traité, il est progressivement établi au cours d'une période de dix (10) ans, une Union douanière entre les Etats Membres. Au sein de cette Union, les droits de douane et les autres taxes d'effet équivalent frappant les produits originaires de la Communauté sont éliminés ». L'Article 54 relatif à la création d'une Union économique stipule : « Les Etats Membres s'engagent à réaliser une Union économique dans un délai maximum de quinze (15) ans à partir du schéma de libéralisation des échanges adopté par la Conférence aux termes de sa décision A/DEC.1/5/83 du 30 mai 1983 et dont le lancement est intervenu le 1er janvier 1990 ». Un tarif extérieur commun (TEC) devait également être approuvé avant le 1er janvier 2004 pour parachever la création d'une union douanière.

CHAPITRE 3

La première étape de l'instauration d'une ceinture douanière commune au sein des pays de la CEDEAO est la zone de libre-échange. Elle a démarré en 1979 par l'application des avantages tarifaires sur les produits agricoles, les produits de l'élevage et les produits de l'artisanat. Le bénéfice des avantages tarifaires a été étendu aux produits industriels originaires des Etats membres de la CEDEAO dès 1990. Le 31 janvier 2003, au regard de l'évolution du commerce international et suite à l'adoption par l'Organisation Mondiale du Commerce d'un accord relatif aux règles d'origine, de nouveaux concepts de produits d'origine et de critères d'origine applicables au titre de la libre circulation des produits industriels, des produits de l'agriculture, de l'élevage et ceux faits à la main ont été définis par la CEDEAO.

La deuxième étape de l'union douanière est l'instauration d'un Tarif Extérieur Commun. Elle a été lancée en janvier 2006 à Niamey par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Ainsi, en janvier 2015, le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO est mis en place.

Le tarif extérieur commun de la CEDEAO, calqué sur celui de l'UEMOA, comportait quatre (4) bandes ou catégories dont la plus élevée était de 25%. Toutefois en janvier 2008, les Chefs d'Etat ont demandé à la Commission de la CEDEAO d'introduire une nouvelle bande tarifaire dont le taux (35%) est plus élevé que celui de l'UEMOA. Ainsi, lors de la douzième réunion du comité conjoint CEDEAO/UEMOA de gestion du TEC -CEDEAO, tenue à Abidjan du 11 au 14 décembre 2012, les experts ont adopté le projet du TEC CEDEAO qui, en plus des quatre bandes existantes dans le TEC-UEMOA, a consacré une cinquième bande composée de cent trente (130) lignes tarifaires pour lesquelles le taux de droit de douane est de 35% ad valorem. Au cours de la même réunion, il a été indiqué une feuille de route du TEC-CEDEAO devant conduire à la mise en application du TEC-CEDEAO à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les nouvelles dispositions ne remettent pas en cause la tarification concernant les huiles alimentaires qui sont dans la quatrième bande du TEC-UEMOA. En revanche, on retrouve dans cette cinquième (5^{ème}) des Viandes fraîches, réfrigérées, congelées ou découpées des animaux de l'espèce caprine ou bovine, morceaux et abats, frais, congelés ou réfrigéré, de volailles de l'espèce Gallus domestiques, de dinde, de coqs et de poules et de foies de tous animaux. On y retrouve également des Oignons et échalotes, Tomates, entières ou en morceaux, « Tomato-Ketchup » concentrés de tomates conditionnées pour la vente en détail et autres sauces tomates. La pomme de terre, poudre de cacao et chocolat sont pris en compte dans cette bande. Enfin, elle inclut des eaux minérales, eaux gazéifiées et des savons de ménage.

Par ailleurs, en 2005, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO ont adopté une politique agricole régionale, l'ECOWAP avec comme objectif la modernisation des agricultures dans une perspective de souveraineté et de sécurité alimentaire au niveau régional. L'ECOWAP s'articule autour de trois (3) axes d'intervention : (i) : l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, (ii) la mise en œuvre d'un régime commercial intra-communautaire, (iii) l'adoption d'un régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles. Le premier axe met l'accent sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des producteurs, la reconnaissance du statut des producteurs et la réduction de la pauvreté. Le deuxième et le troisième axes visent à faciliter l'accès aux marchés régional et international, afin d'écouler les productions résultant de l'accroissement de l'offre, favorisée par la modernisation des systèmes de production. Le cadre d'actions défini par l'ECOWAP intègre non seulement les trois axes de la politique agricole commune (PAU) de l'UEMOA définie en décembre 2001, mais aussi les programmes d'actions d'organisations régionales spécialisées telles que le CILSS⁵² et des autres institutions de coopération technique agissant dans le domaine agricole.

Les négociations achoppent sur la sélection des produits éligibles à la 5^e bande. De plus, le processus de renégociation de certains produits implique pour certains États membres un dépassement de leurs taux consolidés à l'OMC. C'est le cas notamment du Sénégal qui a consolidé à 30% toutes ses lignes tarifaires portant sur les produits agricoles (OMC, 2009)⁵³. Dans cette perspective, le TEC-CEDEAO mettra encore de temps avant de devenir réalité.

Les instruments douaniers harmonisés du TEC-CEDEAO

Les instruments douaniers harmonisés du TEC-CEDEAO prévoient six (6) taxes au niveau du cordon douanier dont trois (3) permanentes et spécifiques au TEC et les autres sont des mesures d'accompagnement. En effet, les taxes permanentes et spécifiques sont le droit de douane, la redevance statistique et le prélèvement communautaire

- Le Droit de Douane (DD) regroupe cinq catégories
 - ✓ Catégorie 0: Biens sociaux essentiels (médicaments, livres, etc.) taxés à hauteur de 0% ;
 - ✓ Catégorie 1 : Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement et les intrants spécifiques taxés à hauteur de 5% ;
 - ✓ Catégorie 2 : Intrants et produits intermédiaires taxés à hauteur de 10% ;

⁵² CILSS : Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

⁵³ Examen des politiques commerciales : Niger et Sénégal

CHAPITRE 3

- ✓ Catégorie 3 : Biens de consommation finale taxés à hauteur de 20% ;
- ✓ Catégorie 4 : Biens spécifiques pour le développement économique, taxés à hauteur de 35%.

L'objectif de cette structure tarifaire est d'encourager l'importation des matières et de décourager les importations des produits transformés.

- La Redevance Statistique (RS) est de 1% applicable à tous les produits, y compris ceux exonérés de droit de douane ;
- Le Prélèvement Communautaire d'Intégration (PCI).

Hormis ces taxes, la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO du 30 septembre 2013 a prévu la mise en place de mesures d'accompagnement visant la protection des secteurs agricole, manufacturier et industriel, susceptibles de faire face à une concurrence déloyale des importations consécutive à l'application du TEC-CEDEAO. Il s'agit de la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) et de la Taxe Complément de Protection (TCP). La TAI offre aux États membres la latitude de s'ajuster progressivement au TEC durant une période de cinq (5) ans. La TCP, quant à elle, vise à corriger une éviction des produits locaux par des importations, éviction tributaire des effets de quantité ou de prix sur le marché international. Le cumul des deux taxes est plafonné 70% et limité à 3% des lignes tarifaires.

Toutefois, l'application du TEC-CEDEAO pourrait buter sur un défi majeur. Ce défi pourrait provenir de la politique commerciale actuelle du Nigeria, marquée par son imprévisibilité caractérisée par une révision fréquente de la liste des droits de douane et des importations prohibées (Cf. Rolland J.-P. et Alpha A. (2010)). Ces changements fréquents de la première économie de la région pourraient générer des incertitudes pour les opérateurs économiques et par ricochet, ne permettront pas de construire sur la durée des orientations stratégiques sectorielles.

La politique agricole commune de la CEDEAO

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont reconnu la place prépondérante de l'agriculture dans l'économie ouest-africaine et le rôle d'entraînement que son développement est susceptible d'exercer sur les autres secteurs économiques. C'est dans cette vision que, lors de la Conférence Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine à Maputo, en juillet 2003, ils ont pris l'engagement d'allouer au moins 10 % des budgets d'investissements nationaux au développement du secteur agricole afin d'améliorer la productivité et de réduire l'insécurité alimentaire.

Dans cette perspective, des objectifs spécifiques ont été assignés à la politique agricole intra-communautaire : (i) assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africaine et la qualité sanitaire des produits, dans le cadre d'une approche garantissant la souveraineté alimentaire de la région et (ii) réduire la dépendance vis-à-vis des importations en accordant la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région tout en tenant compte des spécificités liées au caractère insulaire ou enclavé de certaines zones rurales ou pays

Ces objectifs inscrivent la politique agricole dans la vision d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement visent une agriculture productive et compétitive sur le marché intra- communautaire et sur les marchés internationaux et qui doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et procurer des revenus décents à ses actifs.

La politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA0)

La Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA0) est sous tendue par la vision 2020 «Vers la CEDEAO des peuples», visant à sortir la région de l'ornière de la pauvreté et hisser chacun de ses membres au rang de citoyen dans la dignité à l'horizon 2020. Ainsi, face aux défis que la région devra relever (renforcement de l'intégration, sécurité, gouvernance politique, économique et sociale, développement des infrastructures, etc.), la CEDEAO a élaboré et commencé la mise en œuvre de la vision 2020 adoptée le 15 juin 2007 à Abuja (Nigeria) par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, visant particulièrement à faire passer la "CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples" à l'horizon 2020.

Le plan d'action s'inscrit dans la dynamique des efforts entrepris par la région pour développer une stratégie industrielle commune⁵⁴. Il est tributaire de plusieurs constats :

- ✓ une dépendance excessive envers les intrants importés, y compris les matières premières, biens d'équipement, machines ;
- ✓ une transformation insuffisante des productions locales au profit de l'exportation des matières premières à l'état brut, alors qu'à partir des années 1980 les cours de ces matières premières tendent à chuter. La transformation, et notamment l'agro-industrie (cacao, coton...), est une priorité ;

⁵⁴ 118 Politique de coopération visant le développement industriel en 1983 ; Plan quinquennal 1987-1991 de développement industriel adopté en 1986 ; Schéma Directeur d'Industrialisation (SDI) de l'Afrique de l'Ouest adopté en 1994

- ✓ le caractère embryonnaire du secteur industriel. L'émergence d'un secteur industriel étant concentrée dans quelques pays : Côte d'Ivoire, Nigeria, Sénégal, Ghana ;
- ✓ des pans entiers du tissu industriel sont quasi-inexistants alors qu'ils sont considérés comme prioritaires dans la politique de coopération industrielle de la CEDEAO, tels que les industries de soutien : secteur des emballages, du matériel agricole, les biens d'équipement industriels, des matériels électroniques, de télécommunications, de l'informatique...

Ces différents faits stylisés ont été pris en compte dans la définition de la politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAO). Ainsi, la vision de la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'ouest (PICAO) est de «d'assurer l'entretien d'un tissu industriel compétitif sur le marché international, respectueux de l'environnement et propre à favoriser une amélioration significative du niveau de vie des populations à l'horizon 2030». Cette vision est déclinée en plusieurs objectifs généraux.

Les objectifs généraux de la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'ouest (PICAO) sont :

- créer davantage de richesses et de valeurs ajoutées par la transformation industrielle accrue des matières premières locales;
- renforcer l'accès des produits manufacturés de la région aux marchés;
- créer des chaînes de valeur compétitives;
- soutenir et renforcer le processus d'intégration régionale;
- intégrer la politique industrielle et de la politique commerciale dans la politique globale de développement et de croissance économiques des Etats et de la région.

Évidemment, les objectifs généraux de la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAO) consistent à favoriser l'accélération de l'industrialisation de l'Afrique de l'Ouest à travers un appui en faveur de la transformation industrielle des matières premières locales, le développement et la diversification des capacités productives industrielles, et le renforcement de l'intégration régionale et des exportations de biens manufacturés. Ces objectifs généraux se déclinent en plusieurs objectifs spécifiques.

Les objectifs spécifiques de la Politique industrielle commune de l’Afrique de l’ouest (PICA) sont de plusieurs ordres :

- diversifier et élargir la base de la production industrielle de la région par le soutien à la création de nouvelles capacités industrielles de production, au développement et à la mise à niveau de celles existantes ;
- augmenter progressivement la contribution de la production manufacturière dans le PIB régional;
- accroître progressivement les échanges intra-communautaires en Afrique de l’ouest;
- accroître progressivement le taux d’exportation sur le marché mondial des produits manufacturés de l’Afrique de l’ouest par le renforcement et le développement des compétences, de la compétitivité de l’industrie et des infrastructures de qualité (normalisation, accréditation et certification), dans les domaines de l’information, de la communication, du transport notamment...

Ces objectifs spécifiques vont s’appuyer sur plusieurs axes:

1. le développement du secteur privé à travers des mesures d’appui visant à rehausser la compétitivité;
2. le développement des capacités industrielles de production par la transformation endogène accrue des matières premières locales pour créer davantage de richesses et de valeurs ajoutées dans les chaînes de valeur;
3. le développement des infrastructures et services d’appui tels que les infrastructures d’évaluation de la qualité et de la conformité, les services d’information concernant les technologies, le commerce, les investissements, la promotion des exportations, les douanes, l’énergie, les zones industrielles, etc.
4. le renforcement de la coopération entre les secteurs privés respectifs des États membres par le biais des échanges d’expériences en matière de qualité de produits, d’informations économiques et de normalisation;
5. le développement de l’intégration industrielle régionale dans les domaines du commerce intra-régional et mondial, en raison de son importance pour le développement économique et social;
6. la mise en œuvre effective des règles communautaires en matière d’investissement et de concurrence et leur application, adoptées le 19 décembre 2008 par les Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEDEAO;
7. le développement économique équilibré des divers États de la région;
8. la promotion d’une image de marque positive de la région;

CHAPITRE 3

9. la mise en place pour les entreprises régionales et notamment les PME/PMI, des systèmes de financement adaptés ;
10. la promotion des investissements endogènes et directs étrangers;
11. la mobilisation des ressources et diversification des instruments financiers nécessaires à la création et à la mise à niveau des industries ;
12. la mise en œuvre diligente du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO qui est présentement appliqué par certains Etats de la communauté, sans adoption formelle, du fait des discussions en cours autour de la question de la 5ème bande.

Annexe**La nouvelle proposition de l'Afrique Occidentale sur l'ouverture commerciale assortie de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO à Abidjan du 30 septembre au 1^{er} octobre 2013 sur le mémorandum des Accords de Partenariat Economique (APE)**

Les travaux de préparation de l'offre d'accès aux marchés de l'Afrique de l'Ouest, incluant la détermination des produits sensibles, ainsi que l'établissement du schéma de libéralisation ont été conduits par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA en concertation avec les Etats. Plusieurs acteurs du secteur privé et de la société civile, de même que des structures⁵⁵ spécialisées en analyses économiques ont été associés à ces travaux préparatoires à la négociation de l'APE.

La démarche méthodologique a été donc entièrement participative. Elle a permis la prise en compte des conclusions de l'implication des acteurs publics et socioprofessionnels dans le processus de catégorisation des produits dans le groupe "libéralisation/exclusion", la combinaison des critères quantitatifs et plus qualitatifs de l'évaluation de la production régionale, une analyse statique et dynamique de la sensibilité du produit au regard des perspectives de développement des économies de la région. L'ensemble des travaux dans les Etats a été placé sous la responsabilité des Comités nationaux APE.

Les principaux critères qui ont présidé l'évaluation du degré de sensibilité des produits sont:

- le critère de sécurité alimentaire et de développement rural,
- le critère de garantie des moyens d'existence des populations (activités génératrices de revenu),
- le critère relatif à la dimension commerciale et à l'intégration régionale,
- la contribution à l'emploi,
- la contribution aux recettes fiscales,
- la vulnérabilité commerciale,
- la protection des exportations et la création de revenus,
- la diversification économique,
- la contribution à la promotion industrielle.

⁵⁵ Les plus représentatifs de ces structures sont: le CTA, le Hub Rural, l'ICTSO, le South Centre, le LARES, l'IRAM, l'Issala, le GRET, etc

CHAPITRE 3

A cet égard, une liste de produits à exclure de la libéralisation a été établie. Cette liste comporte cinq types de produits à savoir:

- des produits concurrents des exportations européennes qui pourraient être menacés par une ouverture commerciale, soit parce qu'ils ne sont pas suffisamment compétitifs mais représentent des secteurs essentiels de l'économie, soit parce que les conditions de concurrence avec l'Europe sont déloyales (notamment: volailles, viandes, etc.);
- des produits à forte contribution aux recettes douanières. Ils représentent une part significative des recettes douanières et leur libéralisation pourrait mettre à mal l'équilibre des finances publiques;
- des produits de la région sensibles sur les plans économique et social : (en particulier les céréales et de façon générale les produits agricoles);
- des produits porteurs qui représentent des leviers de croissance pour certains secteurs comme le blé et certaines huiles végétales, etc. ;
- des produits qui contribuent à l'intégration régionale (fortement objet d'échanges intra-Afrique de l'Ouest).

Sur la base des listes nationales de produits sensibles agrégés au niveau régional, un schéma de libéralisation a été établi en distinguant les quatre groupes suivants de produits:

- Groupe A : produits à libéraliser à la fin du premier quinquennat de la conclusion de l'accord,
- Groupe B : produits dont la libéralisation s'étale sur 10 ans, à la suite de A,
- Groupe C : produits dont la libéralisation s'opère en dernière séquence sur 15 ans et enfin,
- Groupe D : produits sensibles, exclus de la libéralisation.

Pour les produits à libéraliser, le rythme de démantèlement tarifaire a été conçu en tenant compte de quatre critères:

- i. le niveau de droit de douane de départ (20%, 10% ou 5 % doit être maintenu après chaque abattement) ;
- ii. le nécessaire phasage entre la libéralisation du commerce extérieur et l'adaptation des secteurs productifs à la concurrence (d'où des périodes de 5 ans) ;
- iii. la simplicité afin de faciliter la lisibilité du mécanisme et sa mise en œuvre par les opérateurs économiques et les services des douanes;
- iv. la période totale de transition doit être assez longue (25 ans) pour permettre un ajustement des économies de la région.

Le schéma de libéralisation ainsi proposé est adossé au tarif extérieur commun de la CEDEAO. Ceci paraît essentiel pour la région afin que le TEC-CEDEAO et l'offre d'accès au marché dans l'APE renforcent la cohérence de la politique commerciale extérieure de la région. Ce calendrier qui propose des abattements des taux à la fin de chaque quinquennat de la période transitoire, offre aux Etats une meilleure souplesse dans les ajustements économiques à opérer et préserve leurs capacités à s'adapter aux fluctuations commerciales et financières pouvant découler de la réforme.

**DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE EMPIRIQUE ET
ÉCONOMÉTRIQUE DE L'IMPACT DE LA LIBÉRALISATION
COMMERCIALE SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE DES HUILES
ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA**

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4 : ANALYSE EMPIRIQUE DES EFFETS D'INCOHÉRENCE DES OBJECTIFS DE L'UNION DOUANIÈRE DE L'UEMOA SUR LE MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES

L'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) constitue l'étape la plus importante dans le processus de libéralisation commerciale au sein des pays de l'UEMOA. L'objectif de ce chapitre est d'examiner les données empiriques sur le commerce des huiles alimentaires à l'aune de la mise en application de cette ceinture douanière. Deux sections permettent d'analyser les effets d'incohérence de l'union douanière sur le marché des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA. Dans un premier temps, l'analyse s'intéresse à l'union douanière et au comportement de la recherche de rente sur les importations des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA (4.1). La seconde section est consacrée à la cohérence des objectifs de l'union douanière à l'évidence des échanges commerciaux intra-communautaires des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA (4.2)

4.1: L'union douanière et le comportement de la recherche de rente sur les importations des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA

La théorie de l'union douanière et la recherche de rente sont les deux (2) sous-paragraphes respectivement abordés dans cette section.

4.1.1: La théorie de l'union douanière

L'union douanière est l'une des étapes du processus d'une union économique et monétaire. En effet, la littérature économique identifie cinq (5) étapes du processus de construction d'une union économique et monétaire : la zone de libre-échange, l'Union douanière, le Marché commun, l'Union économique, l'Union économique et monétaire. En principe, la construction de ces étapes suit le principe d'emboîtement, mais les étapes peuvent être inversées comme c'est le cas au sein des pays de l'UEMOA.

- la zone de libre-échange entre les pays est caractérisée par la suppression des droits de douane au sein des pays membres. Cependant, chaque pays maintient ses protections envers les pays non membres;
- l'union douanière, au-delà du libre-échange, requiert l'application d'une ceinture douanière commune (ou tarif extérieur commun, TEC) envers les pays tiers;

CHAPITRE 4

- le Marché commun prône la libre circulation des facteurs de production entre les pays membres;
- l'Union économique intègre l'harmonisation des politiques économiques;
- l'Union économique et monétaire est la dernière phase en principe d'une intégration économique achevée. Elle assure le maintien des politiques communes et la stabilité des taux de changes. Elle peut déboucher sur la création d'une monnaie commune entre les pays membres à l'intérieur de la zone.

Toutefois, pour les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), cette démarche a été inversée. En effet, l'héritage colonial a permis aux pays de l'UEMOA (ayant déjà en partage l'usage de la langue française) de bénéficier de la gestion commune d'une monnaie (le franc CFA). C'est sur cet héritage colonial que se construisent les autres étapes de l'intégration économique dans les pays de l'UEMOA dont l'organe directeur est la Commission de l'UEMOA. En 2000, la Commission de l'UEMOA instaure l'Union douanière et applique le TEC (Tarif Extérieur Commun) de l'UEMOA.

Les effets commerciaux classiques d'une union douanière

La littérature consacrée aux effets classiques d'une union douanière remonte aux travaux pionniers de Viner J. (1950). Ces travaux mettent en lumière des effets contradictoires à l'aune de l'instauration d'une union douanière entre pays à niveaux de développement comparables. Il s'agit des effets de création de commerce (trade-creating effects) et des effets de détournement de commerce (trade-diverting effects).

Les effets de création de commerce correspondent pour chaque pays membre de l'union au remplacement de productions nationales à coûts unitaires élevés par des importations à coûts unitaires moins élevés en provenance des autres pays membres de l'union. Par ailleurs, Viner J. (1950) Considère que l'instauration d'une union douanière s'accompagne également d'une expansion des échanges à cause des "flux commerciaux entièrement nouveaux" (wholly new trade). La théorie de Viner repose en réalité sur la théorie classique des avantages comparatifs qui justifie le libre-échange par le gain qu'il procure aux consommateurs dans le cadre, bien évidemment, des économies fluides où les facteurs de production se réallouent aisément.

Dans le cadre des pays de l'UEMOA, l'effet de création est observé avec la Côte d'Ivoire qui exporte davantage des huiles alimentaires vers certains pays de l'UEMOA. À long terme, dans le cadre du TEC-CEDEAO, l'effet de création de commerce peut se manifester au

CHAPITRE 4

niveau du Nigeria qui a renforcé son tissu productif à travers la protection. Il pourrait alors exporter davantage vers les autres pays de l'union qui continueraient d'utiliser un appareillage productif obsolète pour la production des huiles alimentaires. Cependant, la Côte d'Ivoire pourrait y faire exception (toutes choses étant égales par ailleurs).

En dehors des effets bénéfiques de création de commerce, Viner J. (1950) identifie des effets de « détournement de commerce ». Ils impliquent le remplacement des importations à coûts unitaires plus faibles (mais provenant des pays hors union qui affrontent des barrières tarifaires plus élevées consécutives à l'instauration de l'union douanière), par des importations à coûts unitaires plus élevés des pays de l'union qui bénéficient d'exceptions tarifaires de l'union.

Les controverses autour des effets commerciaux classiques d'une union douanière

De nombreux développements ont émergé à la suite des travaux de Viner. Les uns pour prolonger les résultats de Viner et les autres, pour les contester.

Meade E. J. (1955) introduit les effets d'une variation possible des coûts de production dans le raisonnement de Viner. Pour Meade, (i) les futurs pays membres de l'union auront certes des concurrents, mais doivent avoir préalablement une grande « complémentarité potentielle »; (ii) les flux commerciaux doivent être, ex ante, très importants entre les pays candidats à une union douanière afin de renforcer la complémentarité, (iii) dans chaque pays candidat à une union douanière, l'élasticité de la demande doit être forte par rapport à l'offre.

Lipsey G. R. (1960)⁵⁶ considère que les modifications tarifaires consécutives à la formation d'une union douanière sont suffisamment importantes pour ne pas être considérées comme marginales au niveau mondial. Les effets de détournement peuvent, selon les cas, accroître ou diminuer la production totale de l'union. Lipsey conclut qu'il n'est pas prudent de conclure a priori que la formation d'une union douanière serait bénéfique, puisque l'on méconnaît ex ante l'ampleur des effets qui en résulteraient.

Akshil G. R. (1973) s'intéresse aux sources d'approvisionnement et démontre que si elles sont très éloignées, alors les pays membres de l'union douanière ne pourront pas bénéficier des effets mis en exergue par Viner. C'est plutôt dans cette dynamique que s'inscrit Krugman P. (1992) qui insiste sur la nécessité de tenir compte des économies de coûts de transfert et de communication avant de prétendre jouir des effets bénéfiques de la création de l'union

⁵⁶ Cité par Slim A. (2003)

CHAPITRE 4

douanière. De même, pour Penoux F (1982), l'intégration régionale ne conduit pas à l'élimination des entreprises les moins « efficaces », mais plutôt les moins « puissantes ». Cette critique a immédiatement suscité un débat plus général, celui de savoir si l'union douanière participe au bien être mondial ou s'en éloigne.

Kemp M. et Wan H. (1976) démontrent qu'il existe toujours une grille tarifaire qui permet de maintenir le volume des importations en provenance du reste du monde et par conséquent, d'éliminer l'impact des effets de détournement. Cette conclusion ne sera pas partagée par la majorité des économistes.

En effet, pour plusieurs auteurs, les effets résultant d'une union douanière dépendent de plusieurs facteurs comme l'impact sur la productivité, les critères d'application des principes de préférences, les règles définissant l'origine des produits, ... La conjugaison de ces différents facteurs peut accroître les coûts de transaction entre pays membres et par ricochet, peuvent diminuer le bien-être de la communauté. Ainsi, dégager les effets bénéfiques résultant de l'instauration d'une union douanière devient un exercice assez compliqué (Bourguinat H. (1968), Lutz M. et Wonnacott P. (1989), Kowalczyk C. (2000), Slim A. (2003), Schott J.J. (2004)).

Selon Slim A. (2003), en Afrique Sub-saharienne, les tentatives des intégrations commerciales n'ont pas su combler les espoirs placés en elles. Cela est fondamentalement dû selon l'auteur à l'incapacité et/ou au manque de volonté de la part des pays membres à procéder à des réformes commerciales préférentielles. Ces réformes constituent un préalable nécessaire à la création de courants additionnels d'échanges au sein des zones d'intégration.

Gbetnkom D. et Avom D. (2005), à travers une étude réalisée sur les pays de l'UEMOA, parviennent aux résultats qui indiquent que l'intégration régionale accroît substantiellement les échanges entre les États membres de l'UEMOA et qu'il existe des potentialités commerciales importantes entre les pays de la sous-région. Otrou A. H. (2007) est parvenu également à la même conclusion sur une analyse menée sur les déterminants du commerce extérieur des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). C'est conscient de ces possibilités d'échanges non exploitées que malgré la tentative ratée⁵⁷ de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), le Bénin, le Burkina Faso, la Côte

⁵⁷ Pour Siroën J.-M. (2000), les tentatives d'intégration, dans les pays de l'Afrique de l'ouest, ont échoué parce que les stratégies de développement fondées sur la substitution d'une production nationale aux importations n'ont pas su avoir une taille industrielle critique ni des marchés intérieurs insuffisants.

CHAPITRE 4

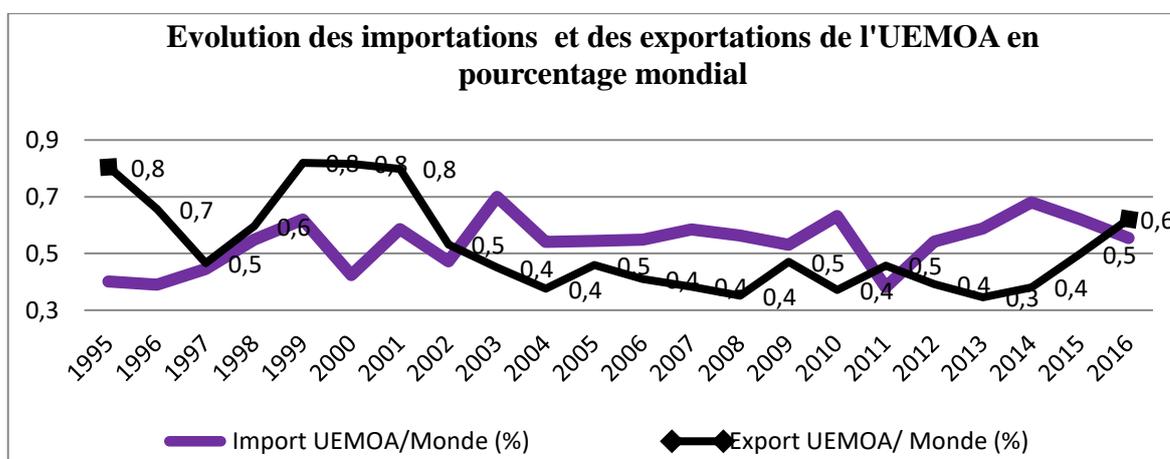
d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo se sont engagés dans le processus de l'UEMOA depuis 1994 et ont scellé le pacte de l'union douanière en 2000.

Cependant, pour Siroën J.-M. (2000), les effets bénéfiques d'une union douanière sont à réexaminer car, si la création d'une union douanière peut affecter les termes de l'échange du reste du monde sans manipulation de la politique commerciale, cela pourrait alors inciter les pays victimes à se regrouper dans une autre union douanière afin de dissuader ou de dresser des barrières ou encore des menaces. Le processus pourrait conduire à une fragmentation du monde en un nombre limité de blocs. Ce risque est constamment rappelé par les contestataires des accords régionaux, perçus comme agressifs a priori (Cf. Bhagwati J. (1993), Krugman P. (1993), Siroën J.-M. (2000)).

Dans le cas précis de cette recherche, il est nécessaire de préciser que l'UEMOA, cherchant à protéger la production communautaire, ne déstabiliserait pas les cours mondiaux des huiles alimentaires, compte tenu de la faible part de la demande interne de l'UEMOA par rapport à la demande mondiale des huiles alimentaires. En effet, les pays de l'UEMOA exportent entre 0,3% et 0,8% (même pas 1%) des huiles alimentaires mondiales entre 1995 et 2016. Au niveau des importations, les résultats affichent une tendance située entre 0,4% et 0,7% comme le renseigne le graphique 4.1.

Graphique :

4.1 Evolution des parts des importations et des exportations par rapport à celles mondiales



Source : À partir des données de www.unctadstat.unctad.org/

CHAPITRE 4

4.1.2: Le comportement de la recherche de rente sur les importations des huiles alimentaires

Les faits empiriques dégagent que les différences de prix sur les marchés des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA, du Ghana et du Nigéria, génèrent des rentes. En effet, selon Krueger A. (1974), des actions de l'Etat, notamment dans le domaine de la législation, donnent des opportunités de recherche de rente. Ainsi, des individus ou des groupes de pression, saisissent ces aubaines à travers des investissements de recherche de rente et non des investissements productifs. Elle en déduit que lorsque la rente est liée à l'importation, les mesures d'interdiction sont préférables aux mesures limitatives de définition des quotas d'importation. On pourrait résumer ce concept comme un bénéfice supplémentaire qu'un acteur économique peut saisir ou peut jouir par rapport à ses concurrents à cause d'une asymétrie d'information qui lui est avantageuse. Ce bénéfice supplémentaire peut être aussi lié à des coûts de production qui sont inférieurs pour un prix de vente donné ou lorsque l'acteur économique jouit de la possibilité d'obtenir un autre marché de prix de vente bien supérieur à celui ou à ceux de ses principaux concurrents.

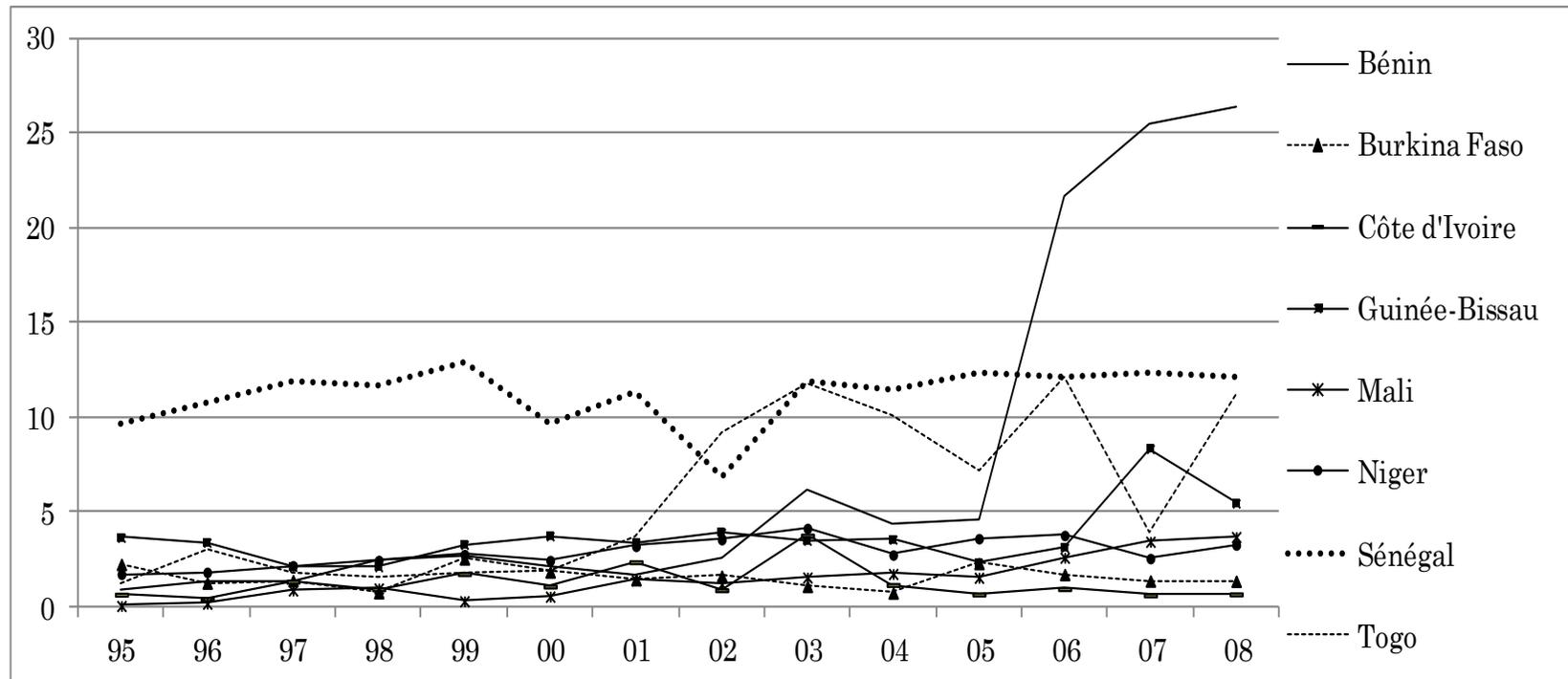
CHAPITRE 4

Les faits empiriques sur la recherche de rente des importations des huiles alimentaires

La nécessité d'approfondir la recherche sur le comportement de rente est mue par les tendances observées au niveau de certains pays de l'UEMOA, notamment le Bénin et le Togo. Dans cette perspective, l'analyse suit l'évolution du ratio des importations par habitant pour chaque pays de l'UEMOA entre 1995 et 2008. Les résultats obtenus ont permis de construire la représentation graphique 4.2.

Graphique :

4.2 Evolution des importations en kilogramme par habitant



Source : A partir Source: A partir des données de FAOstat.Org(2011)

CHAPITRE 4

Le graphique N° 4.2 montre l'allure de deux (2) courbes atypiques : la courbe du Bénin et celle du Togo. Même si, d'une manière générale, les importations par habitant des huiles alimentaires ont augmenté (après l'application du TEC) au niveau des pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et dans une certaine mesure, la Guinée-Bissau, l'analyse conclut que la tendance est beaucoup plus prononcée au niveau du Bénin et du Togo.

En effet, à l'étape actuelle des investigations, l'analyse peut présager que le Bénin et le Togo importent des huiles alimentaires pour d'autres besoins en dehors de ceux alimentaires. Trois (3) ans après la mise en application du TEC, les importations des huiles alimentaires au Togo, passent de 1,9 kg/hbt (2000) à 11,8 kg/hbt (2003), soit une augmentation de 533, 78% entre 2000 et 2003. C'était le pic en 2006 où le Togo a importé 12,1 kg/hbt de l'huile alimentaire, soit une augmentation de 550% par rapport à 2000. En 2006, le Bénin avait été amené à interdire, sur son territoire, l'importation d'huiles alimentaires par voies terrestres aux motifs que des opérateurs économiques du Togo se spécialisèrent dans la distribution des huiles alimentaires indonésiennes et malaysiennes. Au cours de la même année, les importations des huiles alimentaires ont connu une chute drastique au Togo. Mais l'effet de contagion était déjà créé chez son voisin, le Bénin. L'évolution des pourcentages d'importations des huiles alimentaires en kilogrammes par habitants au Bénin, après la mise en application du TEC, sont décrites dans le tableau 4.1

Tableau :

4.1 Evolution des importations en kg/hbt après le TEC au Bénin (base 2000)

| | Années | | | | | | | | |
|------------------|--------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
| Import en Kg/hbt | 2,1 | 1,7 | 2,6 | 6,2 | 4,3 | 4,6 | 21,7 | 25,5 | 26,4 |
| en % (base 2000) | | -19% | 21% | 188% | 103% | 114% | 913% | 1092% | 1135% |

Source : A partir des données de FAOStat.Org(2011)

Deux ans après la mise en application du tarif extérieur commun, les importations en kilogrammes par habitant ont connu une hausse de 21% (2002) et 188% trois ans plus tard en 2003. Ces augmentations, par rapport à la base 2000, passent respectivement à 913% en 2006, 1092% en 2007 et le record inégalé (sur la période de l'étude) de 1 135% en 2008.

Au total, le Bénin demeure le plus gros importateur des huiles alimentaires par habitant au cours des quatre (4) dernières années de l'étude. Il s'est particulièrement illustré avec un

CHAPITRE 4

record de 26,4 kg par habitant en 2008 alors que la moyenne de l'UEMOA, hormis le Bénin, le Sénégal et le Togo est de 2,2 kg/hbt au cours de la même année (Burkina Faso (1,6 kg/hbt), Côte d'Ivoire (1,2 kg/hbt), Guinée-Bissau (3,7 kg/hbt), Mali (1,4 kg/hbt) et Niger (2,9 kg/hbt)). Le Togo s'est fait enregistrer en peu plus tôt en 2001, soit un an seulement après la mise en application du Tarif Extérieur Commun (TEC). Mais au-delà de ces faits empiriques, la recherche s'intéresse aux fondements justificatifs de cette propension à l'importation de ces deux pays (le Togo et le Bénin).

La recherche des causes de la forte propension à importer des huiles alimentaires au Bénin et au Togo

L'analyse de l'évolution des importations des huiles alimentaires par habitant dans les pays de l'UEMOA a débouché sur la nécessité d'approfondir la recherche en intégrant la théorie de la rente afin de mieux appréhender certaines tendances. Les causes de la recherche de rente sur les huiles alimentaires intéressent particulièrement deux (2) pays de l'UEMOA : le Bénin et le Togo.

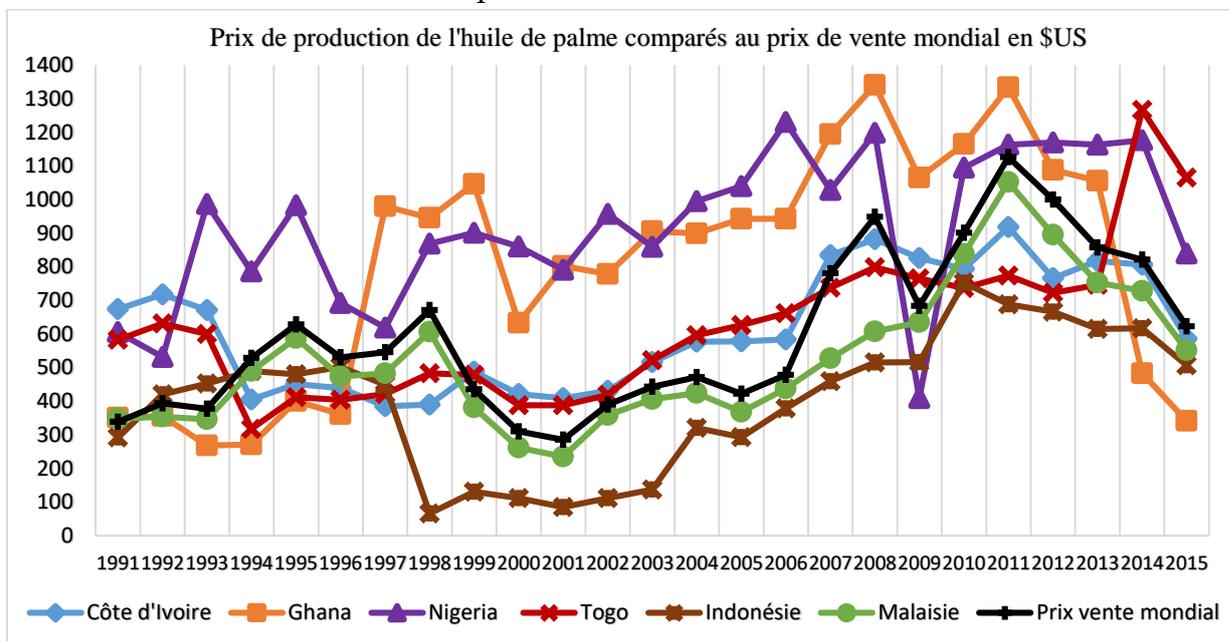
En effet, le Bénin et le Togo sont deux pays voisins côtiers membres de l'UEMOA et qui partagent respectivement des frontières communes avec deux grands pays anglophones, membres de la CEDEAO mais qui n'appartiennent pas à l'UEMOA. Il s'agit du Ghana pour le Togo et du Nigéria pour le Bénin. Bien évidemment, le Ghana et le Nigéria ont longtemps adopté des mesures protectionnistes en faveur de leurs producteurs locaux. Ces mesures protectionnistes, en règle générale, entraînent une augmentation des prix sur le marché des produits. Tel a été longtemps le cas du Ghana et du Nigéria. Les données disponibles sur le site de faostat (www.fao.org/faostat/fr/#data/PP), concernant l'huile de palme, pourraient nous permettre de faire des analyses conséquentes.

En effet, l'analyse comparative des prix de production de l'huile de palme révèle que, d'une manière générale, deux (2) pays ont un faible coût de production sur la période 1991 à 2015. Il s'agit de l'Indonésie et de la Malaisie. Mais quoi que les coûts de production soient plus faibles en Indonésie qu'en Malaisie, ce sont les prix de production en Malaisie qui tirent les prix mondiaux de vente de l'huile de palme comme l'illustre le graphique 4.3

CHAPITRE 4

Graphique :

4.3 Evolution comparée des prix de production et du prix mondial de vente de l'huile de palme



Source : À partir des données de www.fao.org/faostat/fr/#data/PP

Comme le révèle le graphique, la Côte d'Ivoire et le Togo⁵⁸ ont des coûts de production supérieurs au prix mondial de vente de l'huile de palme. Cela les incite à importer. Toutefois, ces pays disposent des coûts de production inférieurs aux pays voisins anglophones que sont le Ghana et le Nigeria qui ont adopté des pratiques protectionnistes visant à protéger les producteurs locaux. Ainsi, des pays comme le Bénin et le Togo ont des avantages à écouler leurs productions sur les marchés du Nigeria et du Ghana qui s'éloignent de la tendance commune. Mais ils ont encore davantage d'intérêt à s'approvisionner sur le marché international pour réexporter vers le Nigeria et le Togo à cause du différentiel de prix dû aux mesures protectionnistes⁵⁹.

Il devient nécessaire, dans cette perspective, d'examiner les différences de prix des importations des huiles alimentaires entre d'une part, le Nigeria et le Bénin, et d'autre part, entre le Ghana et le Togo. L'intérêt de cette analyse est de voir si ces différences de prix

⁵⁸ Les données des coûts de production de l'huile de palme ne sont pas disponibles sur le site de FAO

⁵⁹ Il est à noter que depuis 2013, en prélude à la mise en application du TEC-CEDEAO, le Nigeria s'est engagé dans des réformes du libéralisme et a attiré des producteurs malaisiens sur son marché. D'où la baisse des coûts de production. Cela pourrait être également le début du déclin de la rente.

CHAPITRE 4

peuvent être à l'origine des réexportations massives des huiles alimentaires pratiquées notamment par le Bénin et le Togo. Les résultats des calculs sont résumés dans le tableau 4.2.

Tableau :

4.2 Prix moyens relatifs des huiles alimentaires pratiqués au Bénin, Ghana, Nigéria et Togo.

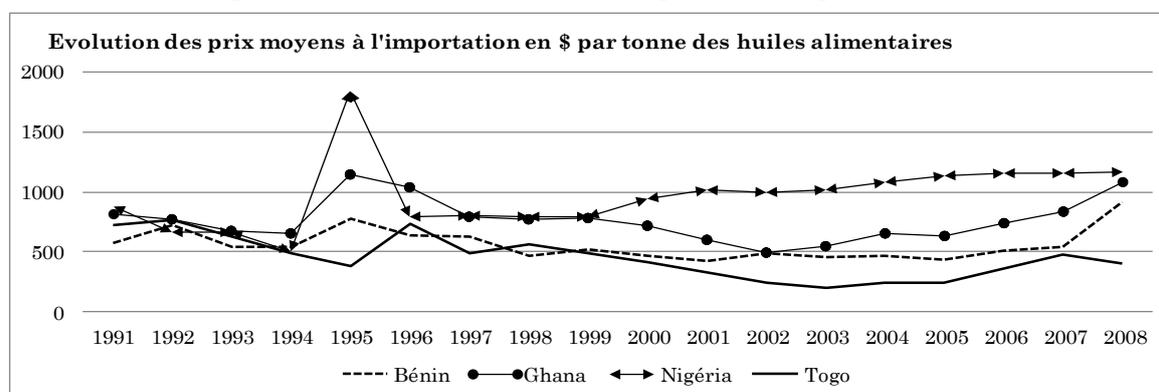
| | Années | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 |
| P.Nig/P.Bén | 1,5 | 0,9 | 1,2 | 0,9 | 2,4 | 1,2 | 1,3 | 1,7 | 1,5 | 2,0 | 2,4 | 2,0 | 2,2 | 2,3 | 2,6 | 2,3 | 2,1 | 1,3 |
| P.Ghan/P.Tog | 1,1 | 1,0 | 1,1 | 1,3 | 3,0 | 1,4 | 1,6 | 1,4 | 1,6 | 1,7 | 1,8 | 2,1 | 2,7 | 2,7 | 2,6 | 2,1 | 1,8 | 2,7 |

Source : A partir des données de FAOStat.Org (2011)

Ainsi, avant 1995, le différentiel des prix est négligeable entre d'une part le Bénin et le Nigéria et d'autre part, entre le Togo et le Ghana. En 1995, le prix moyen pratiqué sur les importations des huiles alimentaires au Ghana est trois (3) fois supérieur à celui pratiqué au Togo. Au cours de la même année, le Nigéria pratique un prix moyen sur les importations des huiles alimentaires 2,4 fois supérieur à celui pratiqué au Bénin. À partir de 1995, les prix pratiqués par le Ghana et le Nigéria sont toujours supérieurs à ceux pratiqués par le Bénin et le Togo jusqu'à la fin de la période d'étude, soit 2008. Entre 2000 et 2007, les prix moyens pratiqués sur les importations des huiles alimentaires au Nigeria représentent le double de ceux pratiqués au Bénin. Ainsi, le Bénin et le Togo profitent des différentiels de prix pratiqués dans leurs pays voisins (qui pratiquent le protectionnisme) pour capter des rentes à travers l'accroissement des importations des huiles alimentaires.

Graphique:

4.3 Évolution comparative des prix moyens des huiles alimentaires importées au Bénin, Ghana, Nigéria et Togo



Source : A partir des données de FAOStat.Org(2011)

CHAPITRE 4

L'analyse n'a pas pu identifier les motifs de l'explosion des prix des importations en 1995 au Nigéria et au Ghana. Cependant, on pourrait retenir l'hypothèse de l'effet retard de la dévaluation du franc CFA opérée en janvier 1994 au sein des pays de l'UEMOA. Cette dévaluation avait renchéri le coût des importations comme en témoigne l'augmentation des prix sur le marché béninois des huiles alimentaires. Ce renchérissement, par un effet d'entraînement, pourrait susciter la hausse des prix notamment au Nigeria.

Par ailleurs, le graphique révèle plusieurs informations :

- Les prix moyens à l'importation des huiles alimentaires sont plus faibles au Bénin et au Togo que ceux pratiqués au Ghana et au Nigeria. Cette tendance confirme l'assertion selon laquelle, les mesures protectionnistes protègent les producteurs, mais ont pour corollaires de tolérer un différentiel de prix défavorable pour les consommateurs des pays protectionnistes ;
- Les courbes ont, en moyenne, des évolutions communes avant l'application des réformes du libéralisme économique au Togo et au Bénin. La mise en œuvre de cette réforme pourrait donc expliquer en partie la divergence des courbes observée au niveau des pays protectionnistes et non protectionnistes ;
- Les pays qui bénéficient d'un avantage à l'importation en termes de prix, le perdent en termes de production des huiles alimentaires. Ainsi, l'afflux des importations des huiles alimentaires au Bénin et au Togo, se justifie en partie par les prix pratiqués au Ghana et au Nigeria du fait de la libéralisation commerciale des premiers et du protectionnisme économique des deux derniers.

Toutefois, l'analyse gagnerait en crédibilité à examiner la compétitivité des huiles alimentaires importées via le Bénin et le Togo sur les marchés du Ghana et du Nigéria.

Compétitivité des huiles alimentaires réexportées du Bénin et du Togo vers le Ghana et le Nigéria

Les politiques protectionnistes adoptées par le Ghana et le Nigeria, permettent au Bénin et au Togo d'importer des huiles alimentaires et de les réexporter vers les premiers. Cependant, si les huiles alimentaires réexportées sont frappées de taxes pénalisantes, elles ne peuvent pas être compétitives sur les marchés du Nigéria et du Ghana. Ce sous-paragraphe creuse davantage la question en analysant les prix de réexportation au Bénin et au Togo et ceux d'importation au Ghana et au Nigéria. A cet effet, les prix à l'importation du Ghana et du

CHAPITRE 4

Nigéria sont respectivement divisés par ceux à l'exportation du Togo et du Bénin. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau 4.3

Tableau:

4.3 Compétitivité des huiles alimentaires réexportées du Bénin et du Togo vers le Ghana et le Nigéria

| | Evaluation des marges de réexportation en % | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|---|-----|-----|-----|-----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|----|----|----|----|
| | Années | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 |
| Marge Bénin | 118 | 181 | 102 | 11 | 297 | 71 | 70 | 72 | 43 | 77 | 86 | 60 | 109 | 110 | 40 | 36 | 32 | 17 |
| Marge Togo | 33 | -78 | 52 | 180 | 192 | 84 | 3 | -6 | -5 | 39 | 43 | 6 | 12 | 41 | 50 | 15 | -1 | 65 |

Source : A partir des données de FAOStat.Org(2011) où les calculs sont présentés en annexes.

- Le premier constat qui se dégage de l'analyse de ce tableau est que les évolutions des prix sont erratiques au niveau des deux tendances (Gha.PI/Tog.PE) et (Nig.PI/Bén.PE). 4 points en 1995 contre 1,2 point en 2008 pour le ratio (Nig.PI/Bén.PE).
- Les activités de rente sur la réexportation des huiles alimentaires sont plus bénéfiques pour le Bénin, voisin du Nigéria que le Togo, voisin du Ghana. Ainsi, en 1992 (-78%), 1998 (-6%), 1999 (-5%) et 2007 (-1%), il est carrément déconseillé au cours de ces périodes, de faire de la réexportation sur le marché des huiles alimentaires du Togo vers le Ghana.
- Au Bénin par contre, les activités de réexportation des huiles alimentaires vers le Nigéria sont rentables sur toute la période référée.
- Ensuite, en moyenne, l'ouverture commerciale a permis au Bénin et au Togo de tirer des rentes de leurs voisinages immédiats dont le Ghana et le Nigéria qui ont préféré le protectionnisme par rapport à l'ouverture commerciale. Ainsi, déjà en 1991, toutes choses étant égales par ailleurs⁶⁰, le Bénin pouvait avoir une marge de 118% sur les réexportations des huiles alimentaires sur le marché du Nigéria. Le Togo pouvait en dégager 33% sur le marché du Ghana. En 1992, le Bénin disposait d'une marge de 181% (toutes choses étant égales par ailleurs) sur les activités de réexportation des

⁶⁰. L'analyse n'a pas intégré les coûts de transport et les tracasseries des PDG (Polices, Douanes, Gendarmerie), qui sont légion dans la sous-région.

CHAPITRE 4

huiles alimentaires sur le marché du Nigéria. Après des déprimés de ces marges de profit entre 1996 et 2002 (oscillant entre 43% et 86%, toutes choses étant égales par ailleurs), les activités redeviennent lucratives en 2003 (109% de marge) et 2004 (110%). À partir de 2005, les réexportations des huiles alimentaires du Bénin vers le Nigéria sont moins lucratives, mais très rentables tout de même car dégagant des marges très significatives, 40% en 2005, 36% en 2006, 32% en 2007 et enfin 17% en 2008 (toutes choses étant égales par ailleurs). Ces diverses tendances confirment les travaux de Agritrade (2011) qui concluent qu'une large part des besoins en huile végétale du Nigéria est couverte par des réexportations non autorisées de l'huile de palme des pays voisins.

Au total, les activités de réexportation des huiles alimentaires sont rentables, sur certaines périodes, pour le Togo en direction du Ghana. En revanche, elle est très lucrative du Bénin vers le Nigéria sur toute la période référée. Bien évidemment, à court terme, les activités de réexportations du Bénin (vers le Nigéria) et du Togo (vers le Ghana) dégagent des profits. La recherche peut s'interroger si ces activités peuvent constituer des menaces ou des opportunités à moyen et à long termes pour le Bénin et le Togo.

Les rentes sur la réexportation des huiles alimentaires vers le Ghana et le Nigéria: opportunités ou menaces pour le Bénin et le Togo ?

À court terme, l'activité de réexportation des huiles alimentaires est une aubaine de captation des rentes du Bénin et du Togo. Cependant, il est à craindre quelques effets pervers. En effet, les importations massives et à « bon marché » des huiles alimentaires ont découragé certains efforts ou initiatives de productions locales (cf. chapitre 4). Elles ont contribué à la déstructuration de la production locale. C'est le cas justement au Bénin où, à la faveur d'un Conseil extraordinaire des Ministres⁶¹, le gouvernement a reconnu lui-même que l'organisation de la filière coton par exemple est marquée par des conflits entre les entités publiques et les partenaires privés. En effet, les rapports conflictuels et le climat délétère qui règnent dans les relations de travail nuisent gravement à la synergie nécessaire qui devrait caractériser la collaboration entre les parties (Cf. Communiqué de la Présidence de la République du Bénin (2012)).

⁶¹ Communiqué de la Présidence de la République du Bénin (2012) : Les propositions des Experts de l'UEMOA pour la relance du coton béninois. Communiqué du Conseil des Ministres N°08/PR/SGG/Extra/Com du 29 avril 2012. Secrétariat Général du Gouvernement

CHAPITRE 4

Par contre, c'est le phénomène inverse qui est observé au Ghana et au Nigéria avec des mesures protectionnistes qui ont permis de structurer davantage la production locale. Mais depuis janvier 2012, le Nigéria a renoncé aux mesures protectionnistes et entamé le processus du libéralisme économique. Les rentes sur les importations des huiles alimentaires peuvent alors voler en éclats du fait de l'annulation du différentiel de prix entre le Bénin et le Nigéria sur le marché des huiles alimentaires.

Il est clair que le Bénin pourrait continuer de tirer profit du marché du Nigéria des huiles alimentaires dans le court terme. Cependant, des « effets retours » pervers s'observeront tant au niveau des importations qu'au niveau de la production dans le moyen et long termes.

Au niveau de la production, la politique protectionniste au Nigéria et au Ghana a permis un tissu productif plus structuré de la filière des huiles alimentaires contrairement aux pays qui ont précocement libéralisé et dans lesquels le tissu productif a été désorganisé, déstructuré et désarticulé. La concurrence à moyen terme entre économies, anciennement protectionnistes et précocement libéralisées, tournera certainement à l'avantage des producteurs anciennement protectionnistes comme le Nigéria et le Ghana surtout à l'horizon 2020 où, il est programmé la fusion de la CEDEAO en une zone monétaire.

Au niveau des importations, les prix étant presque uniformes à long terme entre le marché du Nigéria et celui du Bénin, l'importateur ne pourra plus avoir une préférence pour la destination béninoise. On pourrait alors observer une baisse drastique, voir une déprime des ressources douanières captées par le Port Autonome de Cotonou (PAC) provenant des importations des huiles alimentaires.

L'analyse pourrait particulièrement s'intéresser aux importations du Bénin des huiles alimentaires à cause de la particularité lucrative de l'activité au cours de la période référée de l'étude (Cf. Courbes sur l'évolution des prix moyens en \$ par tonne des huiles alimentaires et Compétitivité des huiles alimentaires réexportées via le Bénin et le Togo sur les marchés du Ghana et Nigéria). Les recettes douanières perçues par le Bénin sur les huiles alimentaires en milliards de FCFA sont contenues dans le tableau 4.4.

CHAPITRE 4

Tableau :

4.4 Taxes douanières perçues par le Bénin sur les huiles alimentaires en milliards de FCFA

| | Années | | | | | | | | | |
|------------------|--------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|--|
| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | |
| Taxes douanières | 0,60 | 0,46 | 0,80 | 1,86 | 1,40 | 1,42 | 8,03 | 10,45 | 18,88 | |

Source : A partir des données de FAOStat.Org(2011) où le cours du dollar est estimé à 1\$ pour 450 FCFA

Entre 2000 et 2002, l'Etat béninois percevait, en moyenne, moins d'un milliard de franc CFA de droit de douane sur les importations des huiles alimentaires. En 2003, ce montant moyen est de 1,86 milliards de franc CFA. Mais sur les trois dernières années de la période référée, le Bénin a engrangé un montant de 37,36 milliards de franc CFA, soit 18,88 milliards rien que pour l'année 2008 sans compter la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), taxe indirecte qui est prélevée sur la quantité destinée à la consommation locale. Le Bénin tire des profits considérables sur les importations et les réexportations des huiles alimentaires. C'est justement une partie de ce bénéfice qui s'écroule ou qui doit échapper à l'économie béninoise comme recette douanière avec les réformes de libéralisme économique en cours au Nigéria et la perspective de la fusion de la CEDEAO en une zone monétaire⁶² dans un contexte de signature des Accords de Partenariat Economique (APE) qui exigent un nécessaire basculement de la fiscalité de porte vers la fiscalité intérieure !

4.2: La Cohérence des objectifs de l'union douanière à l'évidence des échanges commerciaux intra-communautaires des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA

La mise en application d'une union douanière a permis de corriger les disparités de politiques commerciales entre les pays membres de l'UEMOA. Toutefois, l'imposition d'un tarif extérieur commun a engendré, pour certains (qui avaient des tarifs élevés), une plus grande libéralisation commerciale et pour d'autres (qui avaient des tarifs douaniers faibles), une augmentation de la protection tarifaire. Pour ce qui nous concerne, en partant des faits empiriques, l'analyse examine et confronte à la réalité, l'objectif du renforcement des échanges commerciaux intra-communautaires ayant prévalu à la création de l'union douanière sur le marché des huiles alimentaires.

⁶² La formation d'une même zone monétaire dans le cadre de la CEDEAO, suppose au préalable l'harmonisation des politiques économiques.

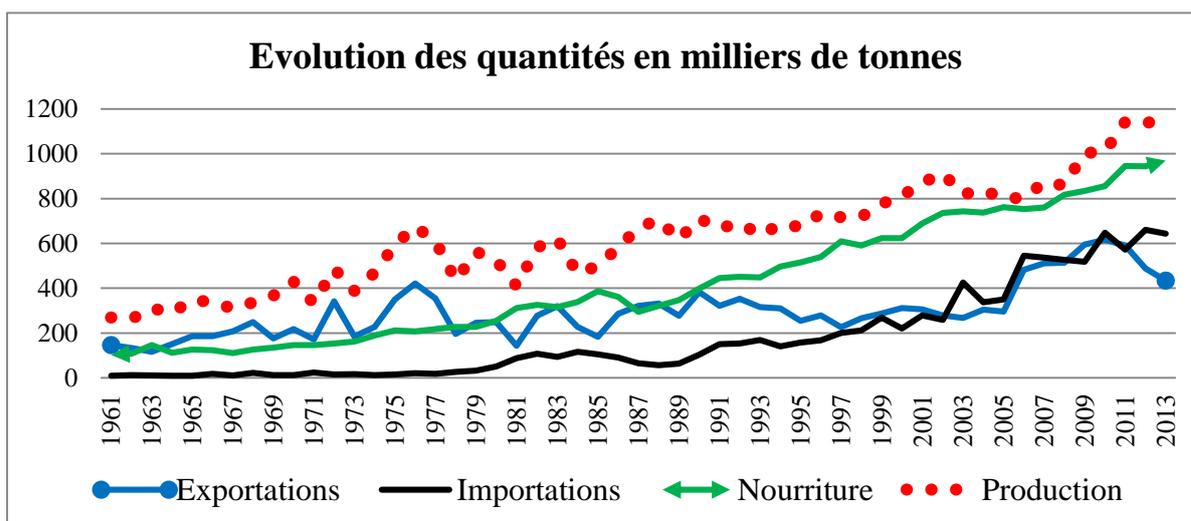
CHAPITRE 4

4.2.1: L'instauration de l'union douanière et les effets observés sur les échanges commerciaux des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

Sur la période 1961 - 2013, les quantités nécessaires à l'alimentation humaine ont été toujours inférieures aux quantités produites des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA. En somme, la production des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA est capable de satisfaire, toutes choses étant égales par ailleurs, les demandes de consommations alimentaires. Cependant, l'observation des deux autres courbes que sont la courbe des importations et celle des exportations révèle des informations intéressantes.

Graphique :

4.4 Évolution des productions, importations, exportations et consommations de l'UEMOA



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

Trois (3) tendances se dégagent à l'examen des courbes des importations et des exportations. La période 1961 -1997 se caractérise par un solde très excédentaire de la balance commerciale des huiles alimentaires de l'UEMOA. Ensuite, la période 1998 à 2000 se caractérise par un écart très faible entre les exportations et les importations, avec une balance commerciale, tout de même excédentaire. Enfin, la dernière période s'illustre à partir de 2001, soit au lendemain de la mise en application du TEC. Les tendances se sont inversées à cette date (sauf en 2010) où les exportations des huiles alimentaires sont devenues inférieures aux importations rendant alors la balance commerciale déficitaire. On pourrait présager que la mise en œuvre du Tarif

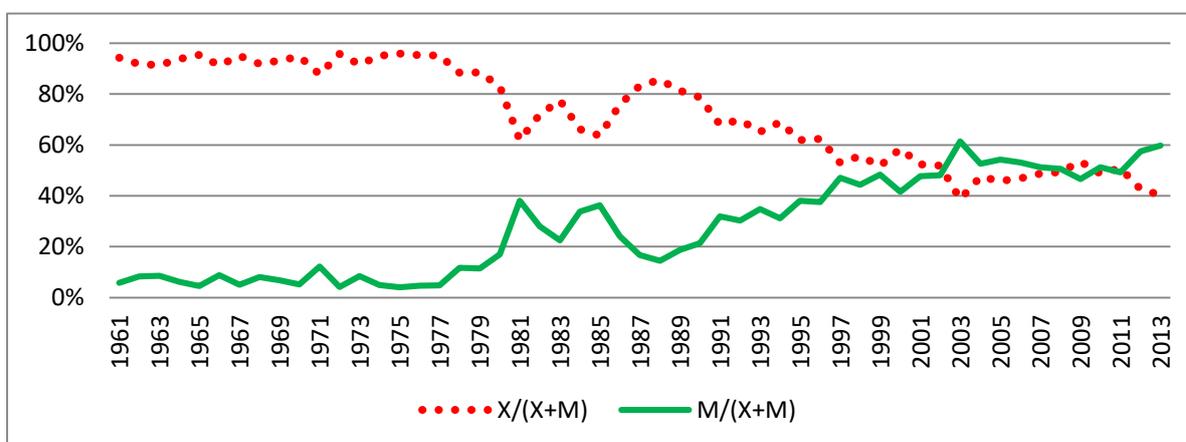
CHAPITRE 4

Extérieur Commun (TEC) a un impact sur la structure de la balance commerciale, jadis excédentaire, des huiles alimentaires.

Cette observation a conduit la recherche à déterminer les proportions des importations et des exportations dans l'ouverture commerciale⁶³. Ces proportions sont illustrées via le graphique 4.5

Graphique :

4.5 Évolution des parts des importations et exportations dans l'ouverture commerciale de l'UEMOA



Source : A partir des données de Faostat.org (2018)

Les années 1980 ont marqué la rupture de la structure des importations et des exportations dans l'UEMOA. En effet, les importations qui étaient naguère inférieures à 20% avant l'ouverture commerciale, sont doublées en 1980. Cette date correspond aux premières réformes des programmes d'ajustement structurel qui se sont étendues dans tous les secteurs. L'autre année non moins importante à retenir est 2001, juste au lendemain de l'instauration du Tarif Extérieur Commun (TEC) au sein de l'UEMOA. C'est à partir de cette date que la proportion des importations est devenue supérieure à celle des exportations. Il devient alors intéressant de suivre l'évolution des taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA en prenant l'année 2000 comme année de référence.

⁶³ L'ouverture commerciale est définie comme étant la somme des importations et des exportations.

CHAPITRE 4

Tableau :

4.5 Taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA, base 2000 (en pourcentage)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|----------------|------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|
| Bénin | | -16 | 29 | 219 | 132 | 153 | 1136 | 1402 | 1506 |
| Burkina Faso | | -19 | -6 | -35 | -54 | 46 | 13 | -6 | -4 |
| Côte -d'Ivoire | | 123 | -14 | 270 | 17 | -31 | 0 | -33 | -26 |
| Guinée-Bissau | | -7 | 10 | 1 | 5 | -31 | -3 | 163 | 76 |
| Mali | | 162 | 126 | 203 | 247 | 215 | 442 | 634 | 706 |
| Niger | | 35 | 55 | 87 | 28 | 74 | 90 | 34 | 78 |
| Sénégal | | 20 | -25 | 34 | 32 | 46 | 47 | 55 | 56 |
| Togo | | 105 | 420 | 588 | 505 | 338 | 661 | 155 | 642 |
| UEMOA | | 33 | 20 | 101 | 57 | 68 | 164 | 159 | 198 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)⁶⁴.

À la lumière des informations contenues dans le tableau N° 4.5 les importations (base 2000) ont connu un taux d'accroissement de 33% au lendemain de l'application du TEC-CEDEAO (année 2001). Cet accroissement est principalement porté par le Mali (162%), la Côte d'Ivoire (123%) et le Togo (105%). En 2003, les pays de l'UEMOA ont accru les importations de 101% par rapport à l'année 2000. Quatre pays sont à l'origine de cet accroissement : le Togo (588%), la Côte d'Ivoire (270%), le Bénin (219%) et le Mali (203%). À partir de 2006, le gros importateur des pays de l'UEMOA est le Bénin avec un accroissement de 1 136% des importations par rapport à 2000. Il est suivi du Togo (661%) et du Mali (442%). Ces pays ont contribué à faire exploser les importations de l'UEMOA de 68% (2005) à 164% (2006). Le Bénin conserve la tête du peloton des importateurs de l'UEMOA jusqu'en 2008 ; 1402% en 2007 et 1506% en 2008. De facto, il a contribué à faire flamber les importations de l'Union à 198% en 2008 par rapport à l'année de repère 2000. Ces résultats confortent ceux précédemment dégagés sur la recherche de rente du Bénin et du Togo sur le marché des huiles alimentaires.

⁶⁴ La ligne UEMOA est à considérer comme un "pays" qui importe. Elle ne doit pas être considérée comme la somme des toutes les importations des pays l'UEMOA car cette dernière considération inclut également les importations intracommunautaires

CHAPITRE 4

4.2.2: Le Commerce intra-branche et l'intégration commerciale du marché des huiles alimentaires à l'aune de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA

L'analyse de l'intégration commerciale des pays de l'UEMOA sur le marché des huiles alimentaires est dégagée à l'aide de deux (2) coefficients. Le coefficient du commerce intra-branche de Grubel & Lloyd et un coefficient d'intégration commerciale (CICHA).

L'intégration commerciale des pays de l'UEMOA sur le marché des huiles alimentaires à l'aune du TEC-UEMOA à l'aide du coefficient du commerce intra-branche de Grubel & Lloyd

Le commerce intra-branche a révolutionné la théorie du commerce international, longtemps focalisée sur la différence de dotations factorielles. En effet, l'analyse traditionnelle du commerce international prône la spécialisation de chaque économie suivant ses dotations factorielles. Mais pour la nouvelle approche, à travers le commerce intra-branche, une même marchandise peut être à la fois importée et exportée par un même pays. Le présent sous-paragraphe vise à déterminer l'impact de la mise en œuvre de la ceinture douanière commune de l'UEMOA (TEC-UEMOA) sur la structure des importations ou des exportations des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA. L'analyse rappelle d'abord l'origine controversée du concept du commerce intra-branche.

Le commerce intra-branche, un concept controversé à l'origine

Le commerce inter-branches est la partie des échanges internationaux qui a lieu entre les branches de l'industrie ou des services. En revanche, **le commerce intra-branche d'un pays correspond aux exportations et importations de produits appartenant à une même branche**. Le concept du commerce intra-branche a été dans un premier temps rejeté par les théoriciens du commerce international. Ils n'avaient d'ailleurs aucune explication pour justifier l'existence d'un commerce intra-branche car les doctrines en vogue du commerce international étaient formelles. Ce rejet était donc conforme à la théorie traditionnelle (fondée sur la différence de dotations factorielles) afin de sauvegarder sa pertinence. Mais la récurrence du phénomène a obligé les théoriciens du commerce international à lui accorder une attention plus soutenue. Dès lors, une autre définition plus pertinente a été proposée pour mieux expliquer le commerce intra-branche. **Il est l'échange croisé de produits similaires consistant à exporter et à importer les mêmes produits appartenant à la même catégorie de la nomenclature mais sous des marques différentes ou avec des caractéristiques**

CHAPITRE 4

différentes (produits différenciés). La différenciation des produits peut être verticale (différence au niveau de la qualité des produits similaires) ou horizontale (la qualité est identique mais les caractéristiques ou les goûts sont différents suivant la classification des consommateurs). Sur le marché des huiles alimentaires, on peut opérer une différenciation verticale (huile de palme contre huile d'arachide) ou horizontale (l'huile de palme produite au Bénin et celle importée de la Malaisie).

Pour Krugman P. et Brander J. (1983), l'un des déterminants du commerce international est le commerce intra-branche. L'importance du commerce intra-branche a été également mise en exergue par Chamberlain E. (1930) qui affirmait dans son hypothèse de préférence du consommateur pour la variété que, pour un revenu et un prix des biens donnés, l'utilité est plus élevée si l'on consomme une grande variété d'un bien même en plus petite quantité. L'analyse de Lancaster K. J (1966) est plus nuancée. En effet, selon cet auteur, l'existence d'une variété d'un même bien sur un même marché provient du fait que chaque consommateur cherche à valoriser une variété particulière de produit conformément à son goût personnel. Ainsi, chaque consommateur est satisfait lorsque sa « gamme » ou variété est offerte sur le marché.

La mesure du commerce intra-branche

L'indicateur le plus simple pour mesurer le commerce intra-branche est celui de Grubel et Lloyd. Mais à l'origine de cet indicateur, on retrouve le coefficient de Bela Balassa (1965).

$$SPER_{ij} = \left[\left(\frac{X_{ij}}{X_j} \right) : \left(\frac{X_i}{X} \right) \right] * 100 \quad (3.1)$$

Avec : X_{ij} les exportations du pays j pour le produit i, X_j les exportations totales du pays j, X_i les exportations totales pour le produit i et X les exportations totales. Un indice supérieur à 100 révèle une spécialisation supérieure à la moyenne de la zone de référence et vice versa.

C'est dans ce cadre d'analyse que s'inscrit l'indicateur du CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales) qui est la référence⁶⁵ utilisée pour déterminer

⁶⁵ Cf.

- DGTPE (2009), « Spécialisation à l'exportation de la France et de l'Allemagne : similitude ou divergence ». Trésor-Eco, N° 68 de décembre 2009 ;
- Guillochon B. et A. Kawecki (2009), Economie internationale : manuel et exercices corrigés. 6^e Edition, Dunod. Pp 16-17

CHAPITRE 4

les avantages ou les désavantages d'un pays à produire un bien sur un marché concurrentiel. L'Avantage Comparatif Révélé (ACR) calculé par le CEPII est basé sur celui de Balassa (1965):

$$B_{ij} = \frac{X_{ij} + M_{ij}}{X_{.j} + M_{.j}} \quad (3.2)$$

Avec X_{ij} , les exportations du produit i par le pays j , M_{ij} les importations du produit i par le pays j , $X_{.j}$ et $M_{.j}$ les exportations et les importations totales du pays j . Cependant, plutôt que de se baser sur des structures relatives d'exportation proposées par l'indicateur de Balassa, celui de CEPII tient compte non seulement du solde mais aussi de la taille du marché national comme l'illustre la formule générale suivante⁶⁶ :

$$S_{ij}^t = \left(\frac{1000}{\text{PIB}_j} \right) \left[\left(X_{ij}^t - M_{ij}^t \right) - \frac{\left(X_{ij}^t + M_{ij}^t \right) \left(\sum_i X_{ij}^t - \sum_i M_{ij}^t \right)}{\sum_i X_{ij}^t + \sum_i M_{ij}^t} \right] \quad (3.3)$$

Où

X_{ij}^t Le volume des exportations de la filière i du pays j considéré au cours de la période t

M_{ij}^t Le volume des importations de la filière i du pays j considéré au cours de la période t

$\sum_i X_{ij}^t$ la somme des exportations des filières i du pays j considéré au cours de la période t

$\sum_i M_{ij}^t$ la somme des importations des filières i du pays j considéré au cours de la période t

Le pays possède un avantage si S_{ij}^t est positif. Dans ce cas en effet, le solde du pays pour le bien i est supérieur à la norme donnée par le solde de l'ensemble des biens, pondérée par la part de j dans son commerce. Le pays j possède un désavantage pour i si S_{ij}^t est négatif.

⁶⁶ En effet, le CEPII caractérise la spécialisation d'un pays à partir des soldes des branches. L'indicateur utilisé compare chaque solde commercial (exportation- importations) rapporté au PIB du pays avec le solde global pondéré par le poids des échanges du bien dans les échanges totaux du pays.

CHAPITRE 4

Pour éliminer l'influence de l'inflation dans le calcul S_{ij} , on n'utilise pas les flux observés X_{ij} et M_{ij} mais ces flux déflatés par rapport à une année de référence. On calcule ainsi l'indicateur d'avantage comparatif S'_{ij} .

Ces éléments utilisés dans le calcul de l'indicateur S'_{ij} permettent en outre de déterminer l'indice de spécialisation (à l'exportation (ISX) ou à l'importation (ISM)) du pays. Cet indice (ISX ou ISM) compare la part des exportations (importations) nationales du secteur avec la part des exportations (importations) de la zone UEMOA du même secteur. Ainsi, la spécialisation se réfère à l'allocation des ressources dans un secteur d'exportation à la différence de la compétitivité qui traduit l'avantage qu'un pays a sur d'autres à exporter un produit.

$$ISX_i^j = \frac{X_i^j / \sum_i X_i^j}{\sum_j X_i^j / \sum_j \sum_i X_i^j} \quad \text{et} \quad ISM_i^j = \frac{M_i^j / \sum_i M_i^j}{\sum_j M_i^j / \sum_j \sum_i M_i^j} \quad (3.4)$$

Où i se réfère au produit, j au pays, X les exportations et M les importations. Le pays sera dit, spécialisé en un produit chaque fois que l'indice de spécialisation est supérieur ou égal à l'unité.

Cependant, l'indicateur de spécialisation du CEPII a deux (2) limites notoires. Premièrement, cet indicateur traduit le perfectionnement de ce qu'une économie « sait faire mieux que les autres ». Dans cette perspective, l'importance accordée à la promotion des stratégies économiques innovantes ou révolutionnaires est moindre. Deuxièmement, l'indicateur de spécialisation du CEPII s'inspire du modèle de l'avantage comparatif de Ricardo prolongé par celui d'Heckscher-Ohlin-Samuelson qui ne permettent pas d'expliquer l'existence du commerce intra-branche, lequel semble d'ailleurs impossible à concilier avec le concept d'avantage comparatif.

En effet, la logique de l'avantage comparatif semble contredire celle de deux pays produisant un bien identique (huile alimentaire par exemple) qui serait à la fois importé et exporté par ces pays. De facto, les modèles traditionnels ne sont plus fiables pour expliquer le commerce intra-branche, parce que se focalisant sur la spécialisation. Cette interprétation n'est plus confortable avec les réalités contemporaines qui consistent à produire autant de

CHAPITRE 4

produits que possible afin d'en offrir une variété aux consommateurs. Ainsi, l'importance grandissante du commerce intra-branche dans les échanges internationaux contemporains a-t-elle obligé les théoriciens à élaborer des modèles nouveaux pour en rendre compte. C'est le cas du coefficient de Grubel et Lloyd (GL)⁶⁷ qui est très utilisé et illustré par la formule suivante :

$$GL_{it} = \frac{(X_{it} + M_{it}) - |X_{it} - M_{it}|}{(X_{it} + M_{it})} = 1 - \frac{|X_{it} - M_{it}|}{(X_{it} + M_{it})} \quad (3.5)$$

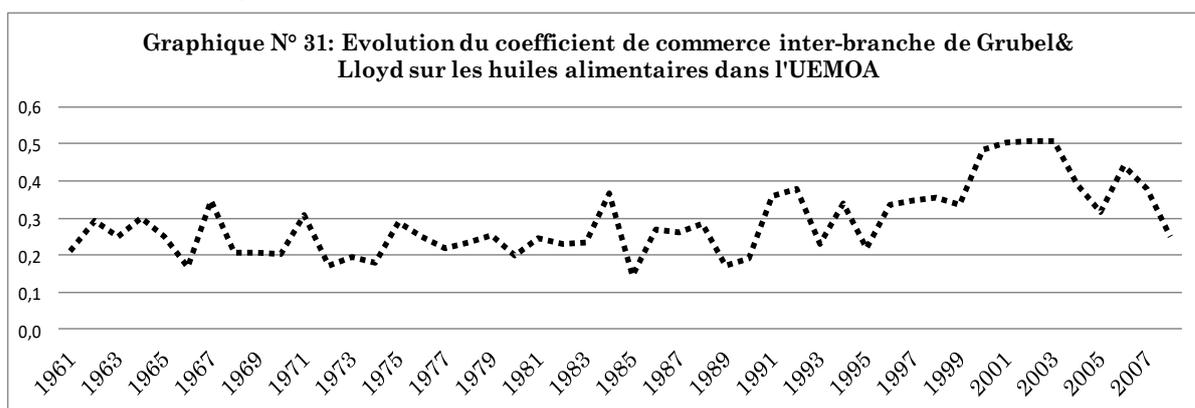
Où X_{it} représente les exportations du pays i à l'instant t et M_{it} les importations. Ce coefficient varie entre 0 (lorsqu'il n'y a pas du tout de commerce intra-branches [$X_{it} = 0$ ou $M_{it} = 0$]) et 1 (dans le cas extrême où $X_i = M_i$).

Les résultats des calculs du commerce intra-branche des huiles alimentaires à l'aide de l'indicateur de Grubel et Loyd

Les résultats des calculs obtenus sur la base de cette formule ont permis de construire le graphique 4.5.

Graphique :

4.5 Évolution du coefficient de commerce intra-branche de Grubel & Lloyd sur les huiles alimentaires dans l'UEMOA



Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

L'examen de ce graphique indique une intensification du commerce intra-branche des huiles alimentaires consécutive à la formation de la ceinture douanière commune de l'UEMOA. En effet, le coefficient de Grubel et Lloyd a atteint le seuil de 0,5 en 2000, année de mise en

⁶⁷ GRUBEL H. G. LLOYD P. J., Intra-Industry Trade, the theory and measurement of international trade in differentiated products, Londres, Macmillan, 1975, p. 205

CHAPITRE 4

application des réformes commerciales de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA. À la lumière de ces résultats, on peut dire que l'application du TEC a eu un impact sur le commerce intra-branche des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA.

Cependant, la tendance observée n'est qu'une moyenne, des disparités pouvant s'observer à l'intérieur de l'union comme en témoigne le tableau 4.6.

Tableau :

4.6 Synthèse de coefficients de Grubel et Lloyd (GL)

| Coefficients de GL | Années | | | | | | | | | | | |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 1961/1965 | 1966/1970 | 1971/1975 | 1976/1980 | 1981/1985 | 1986/1990 | 1991/1995 | 1996/2000 | 2001/2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
| Bénin | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,5 | 0,7 | 0,8 | 0,9 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Burkina Faso | 0,3 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,5 | 0,6 | 0,4 | 0,1 |
| Côte d'Ivoire | 0,4 | 0,6 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,5 | 0,3 | 0,2 | 0,2 |
| Mali | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,1 | 0,2 | 0,4 | 0,5 | 0,7 | 0,5 | 0,5 | 0,3 | 0,2 |
| Niger | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,1 | 0,1 |
| Sénégal | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,7 | 0,4 | 0,8 | 0,8 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 0,2 |
| Togo | 0,4 | 0,3 | 0,7 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,3 |
| UEMOA | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,3 |

Source : A partir des données de Faostat.org (2011)

L'examen du tableau 4.6 révèle que la moyenne de l'union, à partir de 2000, est tirée par le Bénin, le Togo, le Sénégal (sauf en 2008) et le Burkina Faso (pays pourtant enclavé) en 2006. Mais ces résultats requièrent de dissocier deux groupes. Les pays ayant des coefficients proches de l'unité (1) et ceux ayant des coefficients proches de zéro.

Pour les pays ayant des coefficients de Grubel et Lloyd proches de l'unité (comme c'est le cas au Bénin depuis la période 1996/2000 (0,8), ensuite 2001/2005 (0,9)), l'analyse conclut que les importations de ces pays sont proches de leurs exportations sur le marché des huiles alimentaires. Par contre lorsque le coefficient est égal à l'unité (Bénin, de 2006 à 2008), l'analyse conclut que le volume des importations est égal à celui des exportations sur le marché des huiles alimentaires. Les importations servent alors aux réexportations.

En revanche, pour les pays ayant des coefficients proches de zéro, l'analyse conclut que le commerce intra-branche n'est pas développé au niveau des huiles alimentaires. C'est le cas

CHAPITRE 4

par exemple pour le Niger sur toute la période d'étude où les plus grands coefficients ont été observés au cours de la période 1976 à 1980 (0,4).

Au total, le coefficient de Grubel et Lloyd permet de savoir, sur le marché d'un bien spécifique, si un pays importe (ou exporte) autant qu'il exporte (ou importe) ou si les importations et les exportations d'un pays n'ont pas de commune mesure. Toutefois, ce coefficient ne précise pas si la formation de l'union douanière a engendré un accroissement des flux des échanges des huiles alimentaires entre les pays de l'UEMOA conformément à l'objectif ayant prévalu à la création de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA.

Intégration commerciale des pays de l'UEMOA à l'aune de l'union douanière sur le marché des huiles alimentaires

L'un des principaux objectifs ayant sous-tendu la création de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA est le renforcement de l'intégration commerciale entre les différents pays membres. La création de la zone de libre-échange et l'instauration d'une ceinture douanière autour des pays de l'UEMOA devraient, en principe, renforcer les échanges commerciaux entre les différents pays de l'UEMOA. La recherche a testé cet objectif sur le marché des huiles alimentaires à travers le coefficient d'intégration commerciale des huiles alimentaires (CICHA).

Le modèle utilisé s'inspire des travaux de Hirsch R. (2002b) dans le cadre des pays de l'UEMOA. En effet, pour une analyse couvrant la période 1994 à 1999, Hirsch R. aboutit à la conclusion suivant laquelle les pays de l'UEMOA présentaient les caractéristiques d'une intégration relativement avancée bénéficiant de réelles complémentarités entre certains des États membres dans le domaine des produits oléagineux avant la mise en place de TEC-UEMOA. La recherche prolonge l'analyse de Hirsch R. en reprenant sa formule et en calculant les coefficients ex ante et ex post l'instauration du TEC-UEMOA.

Le coefficient d'intégration commerciale des huiles alimentaires (CICHA), d'un pays quelconque, est un ratio qui renseigne au numérateur, l'ensemble des importations et des exportations en provenance et à destination des pays de l'UEMOA. Le dénominateur renseigne sur la somme totale des importations et des exportations des huiles alimentaires, quelles que soient leurs origines ou leurs destinations du pays considéré de l'UEMOA.

Mathématiquement, le coefficient d'intégration commerciale des huiles alimentaires (CICHA) est illustré par la formule suivante, pour i et j des pays de l'UEMOA.

CHAPITRE 4

$$CICHA_i = \frac{\sum (X_i + M_i)_{UEMOA}}{\sum (X_i + M_i)_{MONDE}} \quad (3.6)$$

Les résultats obtenus sur la base de cette formule sont synthétisés dans le tableau 4.7.

Tableau :

4.7 Coefficients d'intégration commerciale des huiles alimentaires en pourcentages

| PAYS | Années | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 |
| Bénin | 25 | 31 | 57 | 31 | 78 | 35 | 35 | 23 | 17 | 23 | 11 | 5 | 11 | 11 | 10 | 12 |
| BrkF. | 57 | 73 | 72 | 56 | 77 | 75 | 79 | 46 | 55 | 63 | 65 | 56 | 54 | 40 | 60 | 81 |
| Cd'Iv. | 24 | 26 | 36 | 32 | 42 | 50 | 51 | 60 | 45 | 51 | 59 | 60 | 56 | 53 | 42 | 45 |
| G.-Bis. | 11 | 0 | 54 | 36 | 39 | 12 | 5 | 0 | 10 | 9 | 15 | 8 | 4 | 3 | 4 | 5 |
| Mal. | 50 | 39 | 65 | 43 | 31 | 57 | 40 | 49 | 67 | 71 | 70 | 89 | 92 | 84 | 84 | 79 |
| Nig. | 92 | 86 | 86 | 92 | 96 | 92 | 90 | 92 | 82 | 71 | 65 | 56 | 51 | 33 | 30 | 39 |
| Sén. | 1 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | 8 | 13 | 11 | 7 | 8 | 23 | 14 | 8 |
| Tog. | 16 | 16 | 34 | 55 | 85 | 32 | 37 | 17 | 29 | 24 | 18 | 19 | 12 | 23 | 21 | 22 |
| UEMOA | 16 | 22 | 27 | 25 | 38 | 26 | 29 | 32 | 33 | 37 | 35 | 33 | 29 | 36 | 31 | 30 |

Source: CNUCED (2012): www.unctadstat.unctad.org/TableViewer/tableView.aspx

À l'instar de Hirsch R. (2002b), l'analyse conclut que les pays de l'UEMOA présentaient les « caractéristiques d'une intégration relativement avancée bénéficiant de réelles complémentarités entre certains des États membres » dans le domaine des huiles alimentaires avant la création de l'union douanière. Ainsi, en 1999 par exemple (veille de la mise en œuvre de l'union douanière), le Bénin réalisait 78% de ses échanges commerciaux avec les autres pays de l'UEMOA dans le contexte des huiles alimentaires. Pendant ce temps, le Burkina Faso faisait 77%, le Mali était à 57% et le Niger réalisait 92% de ses échanges avec la communauté au cours de la même année. En revanche, l'analyse révèle que les échanges commerciaux des huiles alimentaires du Sénégal sont tournés vers l'extérieur de l'union traduisant de facto, la faible intégration commerciale de ce pays dans ce domaine. Bien évidemment, les résultats du Sénégal ne sont guère surprenants. La première justification réside dans la nature des exportations, concentrées sur l'huile d'arachide qui demeure plus chère et donc moins accessible que l'huile de palme sur le marché de l'UEMOA. De même,

CHAPITRE 4

jusqu'à une période récente, le Sénégal a été fidèle à une stratégie d'exportation de sa production arachidière et d'importation de sa consommation en huile de palme. L'autre raison réside dans l'ancienneté des relations commerciales privilégiée que le Sénégal continue d'entretenir avec l'Europe.

Avec la mise en application du dispositif tarifaire du cordon douanier en 2000, les échanges intra-communautaires du Bénin plongent de 78% à 35% et le Bénin ne retrouvera plus jamais son degré d'intégration de 1999. Ainsi, dix (10) ans après « l'euphorisme intégrationniste » de 1999, le Bénin ne réalise désormais que 10% de ses échanges commerciaux dans le cadre des huiles alimentaires avec les autres pays de l'union. En dehors de la Côte d'Ivoire et du Mali, tous les pays de l'UEMOA ont enregistré une baisse de leur coefficient d'intégration commerciale avec la mise en œuvre de l'union douanière. Le cas du Sénégal étant atypique. Le coefficient de l'intégration commerciale de l'UEMOA, dans son ensemble, chute dans ces conditions et passe de 38% (1999) à 26% (2000). D'ailleurs, l'UEMOA n'a plus jamais retrouvé son degré d'intégration d'avant l'instauration de l'union douanière. Ces résultats sont d'autant plus confirmatifs et confortables, que l'on observe, qu'après la mise en application de l'union douanière, les pays sahéliers⁶⁸ ont renforcé leurs échanges commerciaux avec la Côte d'Ivoire, d'où l'augmentation constatée du coefficient d'intégration après la mise en œuvre de l'union douanière en 2000.

Au total, avec la mise en œuvre de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA, tous les pays ayant une façade maritime, sauf la Côte d'Ivoire, ont changé de partenaires commerciaux. Le cas du Bénin, à la recherche des rentes, étant très illustratif. Bien évidemment, la recherche de rente au Bénin est favorisée par l'application de l'union douanière-UEMOA et les mesures protectionnistes appliquées par le Nigéria qui, convient-il de le rappeler, est un pays voisin du Bénin, non membre de l'UEMOA mais membre de la CEDEAO qui a sa propre monnaie, le Naira. Le Bénin, quant à lui, profite des mesures protectionnistes adoptées par le Nigéria pour importer et réexporter vers ce pays. La même analogie est faite entre le Togo (membre de l'UEMOA) et le Ghana (non membre de l'UEMOA mais ayant son autonomie monétaire, le Cédi). Mais avec les réformes du libéralisme en cours au Nigéria, il est à craindre des effets répressifs avec la fédération de la CEDEAO en une intégration monétaire et avec la mise en application du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO depuis le 1^{er} janvier 2015. De plus, le nécessaire basculement

⁶⁸ Il s'agit du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

CHAPITRE 4

de la fiscalité de porte vers la fiscalité intérieure (induit par le TEC-CEDEAO) pourrait constituer également une grande menace pour l'économie béninoise.

A la lumière des résultats, on peut conclure qu'il y a une dynamique intégrationniste qui a été rompue avec l'application de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA en termes d'échange des huiles alimentaires. En effet, en 1999, les pays de l'UEMOA, dans leur ensemble, affichent 38% des échanges intra-communautaires. Ce pourcentage n'est plus jamais atteint après la mise en œuvre de la ceinture douanière commune. De facto, ces résultats deviennent suffisamment intéressants pour les soumettre aux tests économétriques.

CHAPITRE 4

ANNEXES

Tableau :

4.8 Compétitivité-prix des huiles alimentaires du Bénin et du Togo relativement au Nigeria et au Ghana⁶⁹

| En \$/tonne | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 |
|--------------|-----|------|-----|-----|------|------|-----|-----|-----|-----|------|-----|------|------|------|------|------|------|
| GhanPI | 809 | 766 | 676 | 649 | 1149 | 1041 | 790 | 772 | 775 | 713 | 597 | 503 | 544 | 656 | 630 | 740 | 829 | 1080 |
| TogPE | 606 | 3468 | 444 | 232 | 394 | 567 | 770 | 824 | 817 | 512 | 418 | 474 | 488 | 465 | 419 | 646 | 834 | 655 |
| GhaPI/TogPE | 1,3 | 0,2 | 1,5 | 2,8 | 2,9 | 1,8 | 1,0 | 0,9 | 0,9 | 1,4 | 1,4 | 1,1 | 1,1 | 1,4 | 1,5 | 1,1 | 1,0 | 1,6 |
| NigPI | 875 | 661 | 662 | 505 | 1845 | 793 | 798 | 795 | 795 | 941 | 1013 | 993 | 1014 | 1076 | 1136 | 1158 | 1152 | 1170 |
| BénPE | 402 | 235 | 327 | 456 | 464 | 464 | 471 | 463 | 558 | 532 | 543 | 622 | 484 | 513 | 813 | 851 | 870 | 999 |
| NigPI/BénPE | 2,2 | 2,8 | 2,0 | 1,1 | 4,0 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,4 | 1,8 | 1,9 | 1,6 | 2,1 | 2,1 | 1,4 | 1,4 | 1,3 | 1,2 |

Source : A partir des données de FAOStat.Org(2011) où PI désignent les prix à l'importation et PE, les prix à l'exportation

Tableau :

4.9 Taxes douanières perçues par le Bénin sur les huiles alimentaires en milliards de FCFA

| Bénin | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------------------|------|--------|------|--------|--------|--------|-------|---------|---------|
| Val des imports en milliers de \$ | 6630 | 5114 | 8940 | 20641 | 15577 | 15833 | 89210 | 116076 | 209792 |
| Taxes perçues en milliers de \$ (20%) | 1326 | 1022,8 | 1788 | 4128,2 | 3115,4 | 3166,6 | 17842 | 23215,2 | 41958,4 |
| Taxes perçues en milliards de FCFA | 0,60 | 0,46 | 0,80 | 1,86 | 1,40 | 1,42 | 8,03 | 10,45 | 18,88 |

Source : A partir des données de FAOStat.Org(2011) où le cours du dollar est estimé à 1\$ pour 450 FCFA.

⁶⁹ Le Nigeria et le Ghana sont de grands pays voisins avec qui les pays de l'UEMOA commercialisent qui ont leur autonomie monétaire et qui ont développé des politiques protectionnistes.

CHAPITRE 4

Tableau :

4.10 Evaluation des marges de réexportation sur les huiles alimentaires Prix moyen des importations (\$/kg)

| | Années | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
| Nigéria PI | 875 | 661 | 662 | 505 | 1845 | 793 | 798 | 795 | 795 | 941 | 1013 | 993 | 1014 | 1076 | 1136 | 1158 | 1152 | 1170 |
| Bénin PE | 402 | 235 | 327 | 456 | 464 | 464 | 471 | 463 | 558 | 532 | 543 | 622 | 484 | 513 | 813 | 851 | 870 | 999 |
| Marge Bénin | 118% | 181% | 102% | 11% | 297% | 71% | 70% | 72% | 43% | 77% | 86% | 60% | 109% | 110% | 40% | 36% | 32% | 17% |
| Ghana PI | 809 | 766 | 676 | 649 | 1149 | 1041 | 790 | 772 | 775 | 713 | 597 | 503 | 544 | 656 | 630 | 740 | 829 | 1080 |
| Togo PE | 606 | 3468 | 444 | 232 | 394 | 567 | 770 | 824 | 817 | 512 | 418 | 474 | 488 | 465 | 419 | 646 | 834 | 655 |
| Marge Togo | 33% | -78% | 52% | 180% | 192% | 84% | 3% | -6% | -5% | 39% | 43% | 6% | 12% | 41% | 50% | 15% | -1% | 65% |

PI désigne les prix des importations et PE, les prix des exportations. Les marges sont déterminées à travers: $(X_{PI} - X_{PE}) / X_{PE} * 100$. X représente les pays.

CHAPITRE 5**CHAPITRE 5 : ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE DES INTERDÉPENDANCES ET DES COHÉRENCES SUR LE MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA**

Conformément aux résultats dégagés par le chapitre 4, le Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA a favorisé l'accroissement des importations des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA. Ces importations ont également favorisé la recherche de rente sur les huiles alimentaires par certains pays côtiers (notamment le Bénin et le Togo) qui ont énormément profité de leur proximité avec des pays non membres de l'UEMOA (comme le Nigéria et le Ghana) pour importer et réexporter du fait des différences de prix liées aux politiques protectionnistes de ces pays non membres de l'UEMOA. Bien évidemment, les mesures protectionnistes adoptées naguère par le Nigeria et le Ghana ont été des terrains fertiles pour ce comportement quérable ou de recherche de rente. La recherche a ensuite confirmé que les pays de l'UEMOA bénéficiaient d'une dynamique de complémentarité d'intégration au niveau des échanges commerciaux des huiles alimentaires avant l'adoption du TEC-UEMOA. Cette dynamique intégrationniste a été rompue avec l'application de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA en termes d'échange des huiles alimentaires. Cependant, l'analyse gagnerait à confronter l'ensemble de ces déductions aux tests économétriques.

Dans cette perspective, deux (2) sections forment l'ossature du présent chapitre. La première section analyse l'impact de la libéralisation commerciale sur l'interdépendance de l'offre et de la demande à l'aide des équations simultanées par pays de l'UEMOA (5.1). La deuxième section est consacrée à l'analyse de l'adéquation entre ouverture commerciale et protection de la production domestique des huiles alimentaires à l'aide des données de panel (5.2).

5.1. Impact de la libéralisation commerciale sur l'interdépendance de l'offre et de la demande à l'aide des équations simultanées

L'analyse aborde successivement le choix des variables et la spécification du modèle (5.1.1), les résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour chaque pays de l'UEMOA (5.1.2) et enfin, la méthode d'estimation et les résultats des équations simultanées (5.1.3).

5.1.1 : Choix des variables et spécification du modèle

Ce paragraphe discute d'abord du choix des variables avant de spécifier le modèle.

CHAPITRE 5**Choix des variables**

Dans cette première section, nous analyserons les implications économétriques des politiques libérales commerciales sur l'offre des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA. Bien évidemment, l'offre est perçue dans son sens macroéconomique. Ainsi, l'offre macroéconomique se décline en deux (2) composantes que sont la production et les importations. Cependant, une évidence s'impose. C'est la question de la dépendance ou de l'influence réciproque des variables comme la production, les importations, la consommation humaine et les exportations. Par exemple, la production peut avoir un effet dépressif sur les importations comme les importations peuvent également exercer une influence sur la production.

Eu égard à ces considérations, la recherche retient un modèle d'équations simultanées dont les variables sont synthétisées dans le tableau 5.1.

Tableau :

5.1 Explication des variables considérées

| variables | Désignations | abréviations | sources | périodes |
|------------------------|--|---------------------|----------------------------|-----------------|
| expliquée | Importation/habitant | Importhb | Faostat.org | 1961-2009 |
| explicatives | Production/ habitant | prodhb | Faostat.org | 1961-2009 |
| | Consommation humaine/ habitant | Alimhb | Faostat.org | 1961-2009 |
| | Exportation/ habitant | exporthb | Faostat.org | 1961-2009 |
| | Prix local des exportations en \$/kg | Priexport | Faostat.org | 1961-2009 |
| | Prix local des importations en \$/kg | Primport | Faostat.org | 1961-2009 |
| | Coefficient du commerce intra-branche | CCIB | A partir de Faostat.org | 1961-2009 |
| | libéralisation | lib | UEMOA | 1961-2009 |
| tarif extérieur commun | tec | UEMOA | 1961-2009 | |

Source : Auteur où les variables considérées sont en logarithme.

Nous avons voulu introduire les aides alimentaires dans le modèle. Cependant, elles sont de faibles amplitudes par rapport aux principales variables mises en présence. Elles peuvent donc être marginales par rapport aux productions malgré quelques statistiques aberrantes mais rares.

CHAPITRE 5

Tableau :

5.2 Aides alimentaires sur productions en pourcentage

| Année | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 | 87 | 88 | 89 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 |
|------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Bénin | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 15 | 0 | 2 | 2 | 1 | 2 | 3 | 3 | 2 | 4 | 3 | 6 | 5 | 3 | 2 | 3 | 2 | 1 | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| B. Faso | 7 | 14 | 18 | 13 | 30 | 14 | 14 | 26 | 17 | 11 | 8 | 5 | 4 | 9 | 8 | 5 | 10 | 5 | 13 | 5 | 4 | 4 | 3 | 6 | 2 | 10 | 1 | 4 | 2 | 3 |
| Côte d'Iv. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| G. Bissau | 3 | 3 | 0 | 3 | 1 | 2 | 1 | 3 | 1 | 2 | 2 | 4 | 1 | 4 | 5 | 4 | 7 | 5 | 3 | 5 | 1 | 3 | 6 | 2 | 1 | 6 | 7 | 2 | 6 | 10 |
| Mali | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 |
| Niger | 1 | 1 | 0 | 3 | 1 | 1 | 5 | 5 | 25 | 22 | 6 | 11 | 21 | 28 | 12 | 25 | 17 | 8 | 3 | 4 | 3 | 1 | 3 | 3 | 0 | 12 | 24 | 8 | 43 | 14 |
| Sénégal | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Togo | 4 | 3 | 12 | 2 | 5 | 2 | 10 | 10 | 9 | 11 | 11 | 5 | 10 | 5 | 7 | 4 | 3 | 2 | 2 | ND |

Source : Faostat.foa.org (2013)

Au total, le système d'équations suivant est spécifié.

$$\left\{ \begin{array}{l}
 (1) (\text{Import})_t = \alpha_1 + \beta_{11} (\text{alimhb})_t + \beta_{12} (\text{prodhb})_t + \beta_{13} (\text{priexport})_t + \\
 \quad \beta_{14} (\text{CCIB})_t + \lambda_{11} (\text{lib})_t + \lambda_{12} (\text{tec})_t + \varepsilon_{1t} \\
 (2) (\text{Prodhb})_t = \alpha_2 + \beta_{21} (\text{importhb})_t + \beta_{22} (\text{alimhb})_t + \beta_{23} (\text{priexport})_t \\
 \quad + \beta_{24} (\text{priexport})_{t-1} + \lambda_{21} (\text{lib})_t + \lambda_{22} (\text{tec})_t + \varepsilon_{2t} \\
 (3) (\text{Alim})_t = \alpha_3 + \beta_{31} (\text{Prodhb})_t + \beta_{32} (\text{Importhb})_t + \beta_{33} (\text{priexport})_t + \\
 \quad \beta_{34} (\text{CCIB})_{it} + \lambda_{31} (\text{lib})_t + \lambda_{32} (\text{tec})_t + \varepsilon_{3t} \\
 (4) (\text{Exporthb})_t = \alpha_4 + \beta_{41} (\text{Prodhb})_t + \beta_{42} (\text{Alimhb})_{t-1} + \beta_{43} (\text{priexport})_t + \\
 \quad \beta_{44} (\text{priexport})_{t-1} + \lambda_{41} (\text{lib})_t + \lambda_{42} (\text{tec})_t + \varepsilon_{4t}
 \end{array} \right. \quad (5.1)$$

Avec :

Importhb désigne les importations en kilogrammes par habitant des huiles alimentaires, alimhb: les alimentations humaines en kilogrammes par habitant, prodhb: les productions en kilogrammes par habitant, exporthb: les exportations par habitant, priexport: les prix locaux des exportations, CCIB est le coefficient du commerce intra-branche des huiles alimentaires, lib est la libération commerciale, tec: le tarif extérieur commun. Lib et tec sont des variables muettes prenant la valeur 1 en présence et 0 en l'absence de l'événement.

CHAPITRE 5**Vérification des conditions d'ordre⁷⁰ et de rang d'identification des équations.**

Selon Gujarati D.N. (2010 :765), dans un modèle à M équations simultanées, une équation est identifiée lorsqu'elle exclut au moins (M-1) variables (endogènes comme prédéterminées) contenues dans le modèle. Si l'équation exclut exactement (M-1) variables, alors l'équation est juste identifiée. Elle est sur-identifiée lorsqu'elle exclut plus de (M-1) variables. Mais la condition de rang est plus sévère. En effet, même si la condition d'ordre est satisfaite par une équation, elle est peut-être sous-identifiée parce que les variables prédéterminées dans une équation (mais présentes dans le modèle) peuvent ne pas être indépendantes prises deux à deux. Cette condition d'identification permet en effet d'examiner s'il n'y a pas de multi-colinéarité entre les variables prédéterminées. Dans ces conditions, la matrice résultante n'est pas inversible et de facto, le système n'admettrait pas alors de solutions. Ainsi, en dehors de la condition d'ordre, il faut la condition de rang. Toutefois, pour de grands modèles à équations simultanées, l'application de la condition de rang est un travail énorme. Dès lors, comme le note Harvey A (1990) (cité par Gujarati N.D. (2010b: 745)): « **Heureusement, la condition d'ordre est habituellement suffisante pour obtenir l'identification, et bien qu'il soit important d'avoir conscience de la condition de rang, un manquement dans sa vérification sera rarement un désastre** ». Selon Gujarati N.D. (2010b: 749) : « **En pratique, la condition d'ordre est généralement appropriée pour assurer l'identification** »⁷¹. La présente analyse cherche donc à vérifier les conditions telles que formulées par Gujarati N.D. (2010b: 741) à savoir : « Dans un modèle à M équations simultanées, pour identifier une équation, le nombre de variables prédéterminées⁷² exclues de l'équation ne doit pas être inférieur au nombre de variables endogènes incluses dans cette équation moins 1, c'est-à-dire $K-k \geq m-1$ ». Cette règle de décision appliquée au système d'équations considéré donne les résultats du tableau N°5.3.

⁷⁰ L'ordre est compris ici comme étant l'ordre de la matrice, le nombre de colonnes et de lignes contenues dans la matrice, Page 765

⁷¹ Cependant, une grande variation des estimateurs (triples moindres carrés et doubles moindres carrés) peut révéler des informations intéressantes sur la non vérification de cette condition de rang qui pourrait remettre l'analyse en cause.

⁷² Dans un modèle à équations simultanées, on appelle variable prédéterminée, toute variable qui est (a) soit une variable exogène, (b) soit une variable endogène retardée.

CHAPITRE 5

Tableau :

5.3 Synthèse des conditions de rang et d'ordre des équations

| Equations du système | Nombres de variables | | | | | Décision |
|----------------------|----------------------|---|---|-----|-----|------------------|
| | K | k | m | K-k | m-1 | |
| (1) | 6 | 4 | 3 | 2 | 2 | Juste-identifiée |
| (2) | 6 | 4 | 3 | 2 | 2 | Juste-identifiée |
| (3) | 6 | 4 | 3 | 2 | 2 | Juste-identifiée |
| (4) | 6 | 5 | 2 | 1 | 1 | Juste-identifiée |

Avec **K** : le nombre de variables prédéterminées dans le modèle, **k** : le nombre de variables prédéterminées dans une équation donnée et **m** : le nombre de variables endogènes dans une équation donnée.

A la lumière des résultats du tableau 5.3, chacune des équations du système est juste-identifiée. Ce qui offre la possibilité de prolonger l'analyse à travers la vérification des hypothèses d'homogénéité versus d'hétérogénéité des paramètres.

Vérification des hypothèses d'homogénéité versus d'hétérogénéité des paramètres

L'analyse s'inspire de Pirotte A. (2011). Considérons le modèle général des données de panel suivant qui rend hétérogènes à la fois les coefficients des constantes et des variables explicatives: $y_{it} = \alpha_i + X_{it}b_i + u_{it}$ $i = 1, \dots, N$ et $t = 1, \dots, T$ (5.2)

Où les perturbations u_{it} sont supposées indépendantes et identiquement distribuées, de la loi normale d'espérance nulle et de variance constante σ_u^2 .

Plusieurs configurations peuvent se présenter à partir de cette spécification générale :

1. Homogénéité totale : Les constantes α_i et les coefficients b_i sont tous identiques pour tous les individus
2. Hétérogénéité totale : tous les coefficients des constantes et des variables explicatives diffèrent avec les individus, alors il existe N modèles distincts. On rejette dans ces conditions la structure panel;
3. Hétérogénéité des coefficients des variables explicatives et homogénéité des termes constants: les N coefficients des constantes sont identiques, et ceux des variables explicatives diffèrent avec les individus, il existe N modèles distincts et on rejette la structure panel;

CHAPITRE 5

4. Homogénéité des coefficients des variables explicatives et hétérogénéité des termes constants : les N coefficients des constantes varient avec les individus, et ceux des variables explicatives sont identiques, le modèle revient à un modèle à effets fixes individuels (Fixed Effects or Least-Squares Dummy Variables (LSDV) Regression Model).

La structure arborescente de la procédure des tests d'homogénéité emboîtés, selon Pirotte A. (2011, 78), est présentée en annexe. La procédure d'estimation se décompose en trois (3) étapes:

- ✓ On teste d'abord l'hypothèse d'homogénéité de l'ensemble des paramètres. Ce test s'écrit : $H_0^1: \alpha_i = \alpha$ et $b_i = b$ contre $H_1^1: \exists (i, j) \in [1, N] / \alpha_i \neq \alpha_j$ ou $b_i \neq b_j$.

Ensuite, on calcule la statistique de Fisher qui lui est associée, soit :

$$F_1 = \frac{SCR_{1,c} - SCR_1}{SCR_1} \times \frac{NT - N(k+1)}{(N-1)(k+1)} \approx F[(N-1)(k+1), NT - N(k+1)] \quad (5.3)$$

Où $SCR_{1,c}$ est la somme des carrés des résidus du modèle contraint (hypothèse H_0^1), et SCR_1 , la somme des carrés des résidus du modèle non contraint (hypothèse H_1^1).

Si F_1 (calculé) est supérieur à la statistique de Snedecor **Fisher** théorique (lue) à $((N-1)(k+1), NT - N(k+1))$ degrés de liberté au seuil de α %, on rejette H_0^1 contre H_1^1

- ✓ Si l'hypothèse H_0^1 est rejetée, on passe à la seconde étape. On met en œuvre un test d'homogénéité qui porte uniquement sur les coefficients des variables explicatives, soit : $H_0^2: b_i = b$ contre $H_1^2: \exists (i, j) \in [1, N] / b_i \neq b_j$ et l'on calcule la statistique de Fisher

$$\text{associée, soit } F_2 = \frac{SCR_{2,c} - SCR_1}{SCR_1} \times \frac{NT - N(k+1)}{(N-1)k} \approx F[(N-1)k, NT - N(k+1)] \quad (5.4)$$

Où $SCR_{2,c}$ est la somme des carrés des résidus du modèle contraint (modèle à effets fixes individuels, hypothèse H_0^2), et SCR_1 , la somme des carrés des résidus du modèle non contraint (hypothèse H_1^2).

Si F_2 (calculé) est supérieur à la statistique de **Fisher** théorique (lue) à $((N-1)k, NT - N(k+1))$ degrés de liberté au seuil de α %, on rejette H_0^2 contre H_1^2

- ✓ Si l'hypothèse H_0^2 est acceptée, on passe à la troisième étape. On applique pour cette fois, un test d'homogénéité qui concerne uniquement les coefficients des constantes, soit: $H_0^3: \alpha_i = \alpha$ contre $H_1^3: \exists (i, j) \in [1, N] / \alpha_i \neq \alpha_j$ et l'on calcule la statistique de Fisher

$$\text{associée, soit : } F_3 = \frac{SCR_{1,c} - SCR_{2,c}}{SCR_1} \times \frac{N(T-1) - k}{N-1} \approx F[(N-1), N(T-1) - k] \quad (5.5) \quad \text{Où}$$

CHAPITRE 5

SCR_{1,c} et SCR_{2,c} ont été définies lors des deux étapes précédentes. Si F₃ (calculé) est supérieure à la statistique de **Fisher** théorique (lue) à $((N-1), N(T-1)-k)$ degrés de liberté au seuil de α %, on rejette H_0^3 contre H_1^3 (Cf. Gujarati N.D. (2010), Lin C-C (2010) et Pirotte A. (2011)).

Les résultats de l'application de cette démarche sont consignés dans le tableau 5.4.

Tableau :

5.4 Résultats des tests d'hypothèses d'homogénéité versus hétérogénéité

| | Equation1 | Equation2 | Equation3 | Equation4 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| SCR _{1,c} | 2740,63 | 2981,18 | 1995,94 | 2170,56 |
| SCR1 | 855,02 | 1468,43 | 250,82 | 958,78 |
| SCR _{2,c} | 1756,98 | 2780,97 | 1546,30 | 1505,98 |
| ddl _n F1 | 49 | 49 | 49 | 49 |
| ddl _d F1 | 336 | 336 | 336 | 336 |
| F1 calculée | 15,12 | 7,06 | 47,71 | 8,67 |
| F1 lue à 5% | 1,38 | 1,38 | 1,38 | 1,38 |
| ddl _n F2 | 42 | 42 | 42 | 42 |
| ddl _d F2 | 336 | 336 | 336 | 336 |
| F2 calculée | 8,44 | 7,15 | 41,32 | 4,57 |
| F2 lue à 5% | 1,38 | 1,38 | 1,38 | 1,38 |
| ddl _n F3 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| ddl _d F3 | 378 | 378 | 378 | 378 |
| F3 calculée | 62,12 | 7,36 | 96,80 | 37,43 |
| F3 lue à 5% | 2,03 | 2,03 | 2,03 | 2,03 |

Source : À partir des données de Faostat.org où ddl_nF_i et ddl_dF_i représentent respectivement les degrés de liberté de la statistique F_i pour i variant de 1 à 3. Les estimations sont effectuées sous Stata

Les degrés de libertés sont identiques pour chaque F_i par équation parce que les équations présentent le même nombre de variables prédéterminées (k), seul paramètre pouvant modifier les résultats en dehors du nombre de pays (8) et de la période (49) qui sont identiques pour chaque équation.

Au total, les statistiques F_i calculées sont à chaque fois supérieures aux statistiques lues au seuil de 5%. L'analyse conclut que les hypothèses nulles sont rejetées à chaque étape et pour chaque équation. Il y a donc hétérogénéité totale. Ainsi, tous les coefficients des constantes et des variables explicatives diffèrent avec les individus. La structure de panel est rejetée. Ce rejet nous engage dans un processus fastidieux où les estimations se feront pays par pays de l'UEMOA.

CHAPITRE 5**5.1.2: Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour chaque pays de l'UEMOA****Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour le Bénin****Résultats des statistiques descriptives pour le Bénin**

La comparaison des écart-types et des moitiés des moyennes montre que les écart-types, pour la plupart, sont respectivement supérieurs aux moitiés des moyennes. On peut donc en déduire qu'il existe une grande variation à l'intérieur des séries sur la période d'étude concernée par l'analyse. En effet, l'écart-type est un indicateur de dispersion. Il informe sur la manière dont les observations se répartissent autour de la moyenne. Sont-ils tous à peu près identiques, concentrés autour de la moyenne ? Au contraire, sont-ils dispersés entre des valeurs très basses et des valeurs très hautes ? Il est l'écart moyen à la moyenne pour tous les individus. Si celui-ci est faible, les individus formulent des réponses similaires, si celui-ci est fort les variations sont fortes dans la population étudiée. Le niveau qui permet de repérer un fort écart-type est la moitié de la moyenne. Ainsi, si l'écart-type est supérieur à la moitié de la moyenne, on peut donc considérer que les variations sont fortes.

Pour le cas spécifique du Bénin, les statistiques descriptives révèlent la présence d'une volatilité de certaines variables comme les importations, les exportations à niveau et retardées des huiles alimentaires par habitant. Il en est de même pour les variables comme le coefficient du commerce intra-branches (ccib).

Tableau :

5.5 Statistiques descriptives des variables sur le Bénin

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|-------------|-----|------|-------|-----------|------|-------|
| importhb | 49 | 2,48 | 1,24 | 6,17 | 0,01 | 25,40 |
| prodhb | 49 | 5,09 | 2,55 | 1,99 | 2,50 | 9,05 |
| alimhb | 49 | 3,02 | 1,51 | 1,12 | 1,49 | 5,28 |
| exporthb | 49 | 3,42 | 1,71 | 5,22 | 0,20 | 22,25 |
| priexportm | 49 | 0,56 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |
| ccib | 49 | 0,44 | 0,22 | 0,39 | 0,01 | 0,99 |
| lalimhb | 48 | 2,98 | 1,49 | 1,08 | 1,49 | 5,28 |
| lexporthb | 48 | 3,03 | 1,51 | 4,48 | 0,20 | 21,61 |
| lpriexportm | 48 | 0,55 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "l" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

CHAPITRE 5**Résultats des tests de stationnarité sur les variables du Bénin**

Plusieurs tests sont proposés aux chercheurs pour analyser la stationnarité d'une série. Le test utilisé est celui de Augmented Dickey-Fuller (ADF) décrit par Cadoret I. et al. (2009, pages 339 et 340). Toutefois, le test de Phillips-Perron reconnaît les options du test de ADF et spécifie le nombre de retard de Newey-West à utiliser pour calculer la variance. En fonction de cet avantage, le test de Phillips-Perron a été préféré. L'hypothèse H_0 du test de Phillips-Perron est la présence d'une racine unitaire, donc une probabilité du test inférieure à 10% (ou une statistique calculée inférieure à la statistique lue à 10%) conduit au rejet de H_0 . Ainsi, dans le cadre de la présente recherche, une valeur statistique (en valeur absolue) supérieure à la valeur critique (en valeur absolue) autorise alors le rejet de l'hypothèse H_0 .

Tableau :

5.11 Test de stationnarité sur le Bénin

| Variables | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec Constance | Avec Trend | Décision |
|-------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| importhb | 6.756 | -5.484 | Non | Non | I(0)* |
| prodhb | -35.328 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| alimhb | -43.417 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| exporthb | -38.153 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| priexportm | -34.954 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| ccib | -41.172 | -25.444 | Non | Non | I(0) *** |
| lalimhb | -42.083 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lexporthb | 6.844 | -5.476 | Non | Non | I(0)* |
| lpriexportm | -30.776 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Le test de stationnarité de Phillips-Perron mené sur les variables du Bénin révèle deux tendances. Certaines variables sont stationnaires à niveau. Mais d'autres ne le sont pas. La littérature économétrique recommande de faire les estimations en tenant compte des différences premières.

Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour le Burkina Faso

La présentation des tests de statistique descriptive est suivie des résultats des tests de stationnarité.

CHAPITRE 5**Résultats des statistiques descriptives pour le Burkina Faso**

Les variables examinées pour le Burkina Faso présentent, pour la plupart, une instabilité relative sauf les prix des exportations. Les différents résultats des statistiques descriptives sur les variables examinées du Burkina Faso sont synthétisés dans le tableau N°5.12.

Tableau :

5.12 Statistiques descriptives des variables sur le Burkina Faso

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|-------------|-----|------|-------|-----------|------|------|
| importhb | 49 | 1,10 | 0,55 | 0,99 | 0,04 | 3,34 |
| prodhb | 49 | 3,09 | 1,55 | 2,13 | 0,73 | 8,16 |
| alimhb | 49 | 3,28 | 1,64 | 2,62 | 0,47 | 9,52 |
| exporthb | 49 | 0,18 | 0,09 | 0,25 | 0,00 | 1,03 |
| priexportm | 49 | 0,56 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |
| ccib | 49 | 0,38 | 0,19 | 0,32 | 0,00 | 0,90 |
| lalimhb | 48 | 3,17 | 1,58 | 2,52 | 0,47 | 9,52 |
| lexporthb | 48 | 0,18 | 0,09 | 0,25 | 0,00 | 1,03 |
| lpriexportm | 48 | 0,55 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des tests de stationnarité sur les variables du Burkina Faso

Les variables importations, productions, alimentations et exportations à niveau et retardées par habitant sont stationnaires à niveau. Par contre, les prix des exportations à niveau et retardés, le coefficient du commerce intra-branche, les alimentations par habitant retardées sont stationnaires en différence première. L'analyse recommande la prise en compte de la différence première dans les estimations.

Tableau :

5.13 Test de stationnarité sur le Burkina Faso

| Variables | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec constante | Avec Trend | Décision |
|------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| importhb | -27.566 | -25.444 | Oui | Oui | I(0) *** |
| prodhb | -22.244 | -19.648 | Oui | Oui | I(0) ** |
| alimhb | -18.002 | -16.704 | Oui | Oui | I(0)* |
| exporthb | -17.638 | -13.236 | Oui | Non | I(0) ** |
| priexportm | -34.954 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| ccib | -62.008 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| lalimhb | -61.096 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lexporthb | -17.283 | -13.204 | Oui | Non | I(0) ** |

CHAPITRE 5

Tableau :

5.13 Test de stationnarité sur le Burkina Faso

| Variables | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec constante | Avec Trend | Décision |
|-------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| lpriexportm | -30.776 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour la Côte d'Ivoire

La présentation des tests de statistique descriptive est suivie des résultats des tests de stationnarité.

Résultats des statistiques descriptives

Les instabilités observées sur les variables de la Côte d'Ivoire ne sont pas non plus à minimiser sauf les prix des exportations et cette variable retardée. Ces variables ont d'impact sur le même écart-type mais présentent des moyennes différentes. Ainsi, la variable retardée influence la moyenne mais n'a pas d'effet sur l'écart type.

Tableau :

5.14 Statistiques descriptives des variables sur la Côte d'Ivoire

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|-------------|-----|-------|-------|-----------|------|-------|
| importhb | 49 | 1,15 | 0,58 | 1,31 | 0,18 | 7,04 |
| prodhb | 49 | 24,86 | 12,43 | 14,56 | 1,60 | 52,45 |
| alimhb | 49 | 11,81 | 5,91 | 7,58 | 1,56 | 24,17 |
| exporthb | 49 | 12,67 | 6,34 | 8,18 | 0,04 | 31,77 |
| priexportm | 49 | 0,56 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |
| ccib | 49 | 0,22 | 0,11 | 0,22 | 0,03 | 0,97 |
| lalimhb | 48 | 11,56 | 5,78 | 7,46 | 1,56 | 24,17 |
| lexporthb | 48 | 12,27 | 6,14 | 7,78 | 0,04 | 25,81 |
| lpriexportm | 48 | 0,55 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des tests de stationnarité sur les variables de la Côte d'Ivoire

Les tests de stationnarité sur les variables de la Côte d'Ivoire révèlent seulement trois (3) variables stationnaires à niveau : les importations par habitant, les productions par habitant et le coefficient de commerce intra-branche. Les autres variables sont stationnaires en différence première. L'analyse recommande dans ces conditions d'estimer en différence première.

CHAPITRE 5

Tableau :

5.15 Test de stationnarité sur la Côte d'Ivoire

| Variables | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec constante | Avec Trend | Décision |
|-------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| importhb | -27.016 | -18.764 | Oui | Non | I(0) *** |
| prodhb | -17.960 | -16.704 | Oui | Oui | I(0)* |
| alimhb | -53.462 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| exporthb | -50.613 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| priexportm | -34.954 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| ccib | -18.628 | -13.236 | Oui | Non | I(0) ** |
| lalimhb | -38.682 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lexporthb | -51.821 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lpriexportm | -30.776 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "l" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour la Guinée Bissau

La présentation des statistiques descriptive est suivie des résultats des tests de stationnarité.

Résultats des statistiques descriptives

Les instabilités sur les variables de la Guinée Bissau sont moins nombreuses. Ainsi, les écarts types des variables comme la production, les alimentations humaines et retardées, les exportations et retardées ont des écarts types de faibles amplitudes par rapport à la moyenne de la moyenne.

Tableau :

5.16 Statistiques descriptives sur la Guinée Bissau

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|-------------|-----|------|-------|-----------|------|------|
| importhb | 49 | 0,27 | 0,13 | 0,30 | 0,01 | 1,33 |
| prodhb | 49 | 1,44 | 0,72 | 0,37 | 0,80 | 2,72 |
| alimhb | 49 | 1,11 | 0,56 | 0,46 | 0,54 | 2,28 |
| exporthb | 49 | 0,01 | 0,01 | 0,02 | 0,00 | 0,11 |
| priexportm | 49 | 0,56 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |
| ccib | 49 | 0,30 | 0,15 | 0,36 | 0,00 | 0,99 |
| lalimhb | 48 | 1,09 | 0,54 | 0,43 | 0,54 | 2,24 |
| lexporthb | 48 | 0,01 | 0,01 | 0,02 | 0,00 | 0,11 |
| lpriexportm | 48 | 0,55 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "l" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

CHAPITRE 5**Résultats des tests de stationnarité sur les variables de la Guinée Bissau**

Les variables examinées sur la Guinée Bissau présentent également la même configuration de deux tendances. Les variables, alimentation par habitant à niveau et retardée ainsi que les prix des exportations à niveau et retardés, sont stationnaires en différence première. Les autres variables sont stationnaires à niveau avec quelques nuances de présence ou non de constante ou de tendance.

Tableau :

5.17 Test de stationnarité sur la Guinée Bissau

| Variables | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec constante | Avec Trend | Décision |
|-------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| importhb | -29.582 | -25.444 | Oui | Oui | I(0) *** |
| prodhb | -25.017 | -19.648 | Oui | Oui | I(0) ** |
| alimhb | -55.584 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| exporthb | -46.139 | -18.764 | Oui | Non | I(0) *** |
| priexportm | -34.954 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| ccib | -27.766 | -25.444 | Oui | Oui | I(0) *** |
| lalimhb | -54.367 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lexporthb | -45.125 | -18.696 | Oui | Non | I(0) *** |
| lpriexportm | -30.776 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour le Mali

La présentation des tests de statistiques descriptives est suivie des résultats des tests de stationnarité.

Résultats des statistiques descriptives

Les variables examinées au Mali présentent une faible amplitude d'instabilité de l'écart type par rapport à la moitié de la moyenne sauf les importations par habitant. Cependant, comme dans les autres pays de l'UEMOA, ce constat ne pourra pas empêcher de contrôler l'hétéroscédasticité.

Tableau :

5.18 Statistiques descriptives des variables sur le Mali

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|----------|-----|------|-------|-----------|------|-------|
| importhb | 49 | 0,77 | 0,39 | 1,17 | 0,00 | 4,72 |
| prodhb | 49 | 6,48 | 3,24 | 2,62 | 2,30 | 10,93 |
| alimhb | 49 | 6,18 | 3,09 | 3,10 | 1,79 | 12,25 |
| exporthb | 49 | 0,51 | 0,25 | 0,29 | 0,00 | 1,20 |

CHAPITRE 5

Tableau :

5.18 Statistiques descriptives des variables sur le Mali

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|-------------|-----|------|-------|-----------|------|-------|
| priexportm | 49 | 0,56 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |
| ccib | 49 | 0,45 | 0,23 | 0,31 | 0,00 | 0,97 |
| lalimhb | 48 | 6,07 | 3,03 | 3,02 | 1,79 | 12,25 |
| lexporthb | 48 | 0,52 | 0,26 | 0,29 | 0,00 | 1,20 |
| lpriexportm | 48 | 0,55 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des tests de stationnarité sur les variables du Mali

Parmi les variables étudiées sur le Mali, les importations par habitant, les alimentations par habitant à niveau et en différence première, le prix des exportations à niveau et en différence première sont stationnaires en différence première. Par contre, les autres variables sont stationnaires à niveau. La recherche propose dans de telles conditions de tenir compte de la différence première dans les estimations.

Tableau :

5.19 Test de stationnarité sur le Mali

| Variables | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec constante | Avec Trend | Décision |
|-------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| importhb | -43.007 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| prodhb | -24.481 | -19.648 | Oui | Oui | I(0) ** |
| alimhb | -57.052 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| exporthb | -15.371 | -13.236 | Oui | Non | I(0) ** |
| priexportm | -34.954 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| ccib | -27.619 | -18.764 | Oui | Oui | I(0) *** |
| lalimhb | -55.756 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lexporthb | -15.141 | -13.204 | Oui | Non | I(0) ** |
| lpriexportm | -30.776 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour le Niger

La présentation des statistiques descriptives est suivie des résultats des tests de stationnarité.

Résultats des statistiques descriptives

L'analyse des statistiques descriptives des variables étudiées sur le Niger révèle seulement trois (3) variables dont les écarts types sont inférieurs aux moyennes de leurs moyennes. Il s'agit de la

CHAPITRE 5

production par habitant, des prix des exportations à niveau et retardées des huiles alimentaires. Hormis ces variables, les autres variables présentent des instabilités. L'analyse présage, comme chez les autres pays, la présence d'hétéroscédasticité.

Tableau :

5.20 Statistiques descriptives des variables sur le Niger

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|-------------|-----|------|-------|-----------|------|------|
| importhb | 49 | 1,48 | 0,74 | 1,74 | 0,00 | 5,52 |
| prodhb | 49 | 1,44 | 0,72 | 0,67 | 0,23 | 2,68 |
| alimhb | 49 | 2,43 | 1,22 | 2,16 | 0,28 | 6,80 |
| exporthb | 49 | 0,29 | 0,14 | 0,47 | 0,00 | 2,16 |
| priexportm | 49 | 0,56 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |
| ccib | 49 | 0,12 | 0,06 | 0,19 | 0,00 | 0,67 |
| lalimhb | 48 | 2,36 | 1,18 | 2,12 | 0,28 | 6,80 |
| lexporthb | 48 | 0,29 | 0,14 | 0,48 | 0,00 | 2,16 |
| lpriexportm | 48 | 0,55 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "l" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des tests de stationnarité sur les variables du Niger

La variable "importations par habitant" est stationnaire en différence première pour le cas du Niger. Il en est de même des variables alimentation par habitant et prix des exportations tant en niveau que retardées qui sont stationnaires en différence première. Les variables sont stationnaires. Les résultats sont synthétisés dans le tableau du test de stationnarité sur le Niger.

Tableau :

5.21 Test de stationnarité sur le Niger

| Variables | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec constante | Avec Trend | Décision |
|-------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| importhb | -71.189 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| prodhb | -11.492 | -10.660 | Oui | Non | I(0) * |
| alimhb | -66.425 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| exporthb | -12.107 | -18.764 | Oui | Non | I(0) * |
| priexportm | -34.954 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| ccib | -25.886 | -18.764 | Oui | Non | I(0) *** |
| lalimhb | -62.247 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lexporthb | -11.856 | -10.640 | Oui | Non | I(0) * |
| lpriexportm | -30.776 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "l" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

CHAPITRE 5**Résultats des statistiques descriptives pour le Sénégal**

Comme sur le Niger, seules les variables Production par habitant, Prix des exportations à niveau et retardées des huiles alimentaires présentent de faibles amplitudes de variation par rapport à la moyenne de leurs moyennes. Ces tendances sont contraires aux autres variables comme les importations par habitant, les alimentations à niveau et retardées par habitant, le coefficient du commerce intra-branche et le prix des exportations à niveau et retardés.

Tableau :

5.22 Statistiques descriptives des variables sur le Sénégal

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|-------------|-----|-------|-------|-----------|------|-------|
| importhb | 49 | 5,85 | 2,93 | 5,37 | 0,16 | 15,50 |
| prodhb | 49 | 15,14 | 7,57 | 6,20 | 3,68 | 32,34 |
| alimhb | 49 | 8,23 | 4,12 | 5,67 | 1,65 | 20,34 |
| exporthb | 49 | 10,55 | 5,28 | 5,78 | 1,30 | 25,66 |
| priexportm | 49 | 0,56 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |
| ccib | 49 | 0,42 | 0,21 | 0,34 | 0,02 | 1,00 |
| lalimhb | 48 | 7,98 | 3,99 | 5,44 | 1,65 | 18,61 |
| lexporthb | 48 | 10,70 | 5,35 | 5,74 | 1,30 | 25,66 |
| lpriexportm | 48 | 0,55 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "l" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des tests de stationnarité sur les variables du Sénégal

La variable "importations par habitant" des huiles alimentaires au Sénégal est stationnaire à niveau. Cette information pourrait, apparemment, surprendre en considérant les flux massifs d'importation des huiles alimentaires en direction de ce pays qui, jusqu'à un passé récent, s'est confiné dans une stratégie d'exportation de sa production (l'huile d'arachide) et d'importation de sa consommation (huile de palme notamment). L'analyse pourrait présager que la tendance d'importation des huiles alimentaires au Sénégal est fonction des besoins de consommation de ce pays. En dehors de cette variable, les productions par habitant et les exportations par habitant à niveau et retardées sont également stationnaires à niveau. La variable coefficient du commerce intra-branche est également stationnaire à niveau au Sénégal. Les autres variables examinées sur le Sénégal sont stationnaires en différence première.

CHAPITRE 5

Tableau :

5.23 Test de stationnarité sur le Sénégal

| VARIABLES | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec constante | Avec Trend | Décision |
|-------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| importhb | -18.719 | -16.704 | Oui | Oui | I(0)* |
| prodhb | -29.391 | -18.764 | Oui | Non | I(0) *** |
| alimhb | -39.796 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| exporthb | -25.337 | -18.764 | Oui | Non | I(0) *** |
| priexportm | -34.954 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| ccib | -16.803 | -16.704 | Oui | Oui | I(0) * |
| lalimhb | -39.150 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lexporthb | -25.915 | -18.696 | Oui | Non | I(0) *** |
| lpriexportm | -30.776 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour le Togo

La présentation des statistiques descriptives est suivie des résultats des tests de stationnarité.

Résultats des statistiques descriptives

Les variables Prix des exportations à niveau et retardés présentent des amplitudes pouvant être minimisées. Les amplitudes des autres variables présagent la présomption d'hétéroscédasticité.

Tableau :

5.24 Statistiques descriptives des variables sur le Togo

| Variable | Obs | Moy | Moy/2 | Std. Dev. | Min | Max |
|-------------|-----|------|-------|-----------|------|------|
| importhb | 49 | 1,35 | 0,67 | 2,26 | 0,04 | 8,21 |
| prodhb | 49 | 1,80 | 0,90 | 0,97 | 0,87 | 3,52 |
| alimhb | 49 | 2,36 | 1,18 | 1,57 | 0,86 | 5,41 |
| exporthb | 49 | 0,30 | 0,15 | 0,50 | 0,00 | 2,05 |
| priexportm | 49 | 0,56 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |
| ccib | 49 | 0,39 | 0,20 | 0,26 | 0,00 | 0,97 |
| lalimhb | 48 | 2,29 | 1,15 | 1,52 | 0,86 | 5,41 |
| lexporthb | 48 | 0,29 | 0,15 | 0,50 | 0,00 | 2,05 |
| lpriexportm | 48 | 0,55 | 0,28 | 0,20 | 0,26 | 1,19 |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

CHAPITRE 5**Résultats des tests de stationnarité sur les variables du Togo**

Sur un ensemble de neuf (9) variables examinées pour le Togo, une seule (le coefficient du commerce intra-branche) est stationnaire à niveau. Hormis cette variable (ccib), toutes les autres variables sont stationnaires à différence première. Les différents résultats des tests de stationnarité sur le Togo sont consignés dans le tableau 5.26.

Tableau :

5.25 Test de stationnarité sur le Togo

| Variables | Valeur statistique | Valeur Critique. | Avec constante | Avec Trend | Décision |
|-------------|--------------------|------------------|----------------|------------|----------|
| importhb | -69.708 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| prodhb | -42.019 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| alimhb | -41.342 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| exporthb | -56.653 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| priexportm | -34.954 | -18.696 | Oui | Non | I(1) *** |
| ccib | -41.508 | -18.764 | Oui | Non | I(0) *** |
| lalimhb | -40.749 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lexporthb | -55.077 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |
| lpriexportm | -30.776 | -18.628 | Oui | Non | I(1) *** |

Source : À partir des données de Faostat.org où la lettre "I" introduite devant certaines variables signifie que la variable concernée a été retardée.

Au total, pour l'ensemble des pays examinés, des variables comme les importations par habitant, les alimentations par habitant, présentent en permanence des fluctuations importantes. Cependant, les prix des exportations à niveau et retardés révèlent de faibles amplitudes. La position des productions à niveau et retardées est mitigée. De même, les tests de stationnarité effectués sur les huit (8) pays de l'UEMOA mettent deux (2) tendances en lumière. Certaines variables sont stationnaires à niveau et d'autres variables, par contre, sont stationnaires en différence première.

5.1.3: Méthode d'estimation et résultats des équations simultanées**Présentation de la technique d'estimation**

Le test de cointégration de Johansen effectué sur les variables est défavorable. Les variables ont certes un même ordre d'intégration mais ne sont pas cointégrées. D'où l'estimation des variables en taux de croissance afin de contourner cette contrainte.

CHAPITRE 5

$$D[\log(X_t)] = \log(X_t) - \log(X_{t-1}) = \log\left(\frac{X_t}{X_{t-1}}\right) \quad (5.6)$$

Avec cette approche, les variables ont effectivement retrouvé leurs stabilités. La présence des logarithmes pourrait permettre d'interpréter les coefficients en termes d'élasticité. Ainsi, le système d'équations à estimer pour chaque pays de l'UEMOA est le suivant :

$$\left\{ \begin{array}{l} (1) \text{Dlog(Import)}_t = \alpha_1 + \beta_{11}\text{Dlog(alimhb)}_t + \beta_{12}\text{Dlog(prodhb)}_t + \beta_{13}\text{Dlog(priexport)}_t + \\ \quad \beta_{14}\text{Dlog(CCIB)}_t + \lambda_{11}(\text{lib})_t + \lambda_{12}(\text{tec})_t + \varepsilon_{1t} \\ (2) \text{Dlog(Prodhb)}_t = \alpha_2 + \beta_{21}\text{Dlog(importhb)}_t + \beta_{22}\text{Dlog(alimhb)}_t + \beta_{23}\text{Dlog(priexport)}_t \\ \quad + \beta_{24}\text{Dlog(priexport)}_{t-1} + \lambda_{21}(\text{lib})_t + \lambda_{22}(\text{tec})_t + \varepsilon_{2t} \\ (3) \text{Dlog(Alim)}_t = \alpha_3 + \beta_{31}\text{Dlog(Prodhb)}_t + \beta_{32}\text{Dlog(Importhb)}_t + \beta_{33}\text{Dlog(priexport)}_t + \\ \quad \beta_{34}\text{Dlog(CCIB)}_{it} + \lambda_{31}(\text{lib})_t + \lambda_{32}(\text{tec})_t + \varepsilon_{3t} \\ (4) \text{Dlog(Exporthb)}_t = \alpha_4 + \beta_{41}\text{Dlog(Prodhb)}_t + \beta_{42}\text{Dlog(Alimhb)}_{t-1} + \beta_{43}\text{Dlog(priexport)}_t + \\ \quad \beta_{44}\text{Dlog(priexport)}_{t-1} + \lambda_{41}(\text{lib})_t + \lambda_{42}(\text{tec})_t + \varepsilon_{4t} \end{array} \right. \quad (5.7)$$

Avec :

Dlog (X) désigne la différenciation logarithmique de la variable X. Importhb désigne les importations en kilogrammes par habitant des huiles alimentaires, alimhb: les alimentations humaines en kilogrammes par habitant, prodhb: les productions en kilogrammes par habitant, exporthb: les exportations par habitant, priexport: les prix mondiaux des exportations, CCIB est le coefficient du commerce intra-branche des huiles alimentaires, lib est la libération commerciale, tec: le tarif extérieur commun. Lib et tec sont des variables muettes prenant la valeur 1 en présence et 0 en l'absence de l'événement.

Par ailleurs, l'estimation du système d'équations par la technique des Moindre Carrés Ordinaires (MCO) n'est pas indiquée. En effet, les MCO supposent l'exogénéité des variables explicatives. Mais, il existe de nombreuses situations où l'on doit rejeter cette hypothèse. C'est le cas de causalité inverse qui est l'une des sources d'endogénéité. Ainsi, la méthode finalement choisie pour estimer les équations simultanées dans le cadre de cette recherche est la technique des triples moindres carrés pour chaque pays de l'UEMOA. Le choix de cette technique

CHAPITRE 5

d'estimation n'est pas dénué de fondement ni de justification. En effet, plusieurs méthodes permettent d'estimer les systèmes d'équations simultanées :

- ✓ (i) La méthode des moindres carrés indirects. L'analyse ne pourra pas retenir cette méthode car les équations ne sont pas sous formes réduites.
- ✓ (ii) De même, la Méthode du maximum de vraisemblance à information complète (MVIC) minimise la fonction Log-vraisemblance associé au modèle mais ne corrige pas l'hétéroscédasticité.
- ✓ (iii) La Méthode des doubles moindres carrés (MDMC) est adaptée pour les modèles justes ou sur-identifiables. Cependant, comme la MVIC, la MDMC ne permet pas non plus de corriger l'hétéroscédasticité.
- ✓ (iv) La méthode des moments généralisés (MCG) permet de corriger la présence d'hétéroscédasticité mais pas l'autocorrélation des erreurs.
- ✓ (v) La méthode SURE (Seemingly Unrelated Regression Estimation) est une bonne technique d'estimation des équations simultanées. Cependant, cette méthode exige qu'une variable endogène dans une équation ne soit plus présente comme variable prédéterminée dans une autre équation du système d'équations considéré. Il en résulte que cette méthode n'est pas appropriée dans le cadre de la présente analyse. À titre illustratif, les importations par habitant constituent la variable endogène de la première équation. Cependant, cette même variable se retrouve comme variable prédéterminée dans les équations (2) et (3).
- ✓ Enfin, (vi) la méthode des triples moindres carrés (MTMC) est adaptée lorsque les erreurs sont autocorrélées et/ou hétéroscédastiques. Elle consiste à déterminer l'estimateur des doubles moindres carrés puis à calculer l'estimateur des MCG.

Présentation des résultats des estimations en équations simultanées

L'estimation des variables, en ratio de croissance avec la technique des triples moindres carrés ordinaires, donne les résultats consignés dans le tableau N° 5.26

CHAPITRE 5

Tableau :

5.26 Résultats des estimations en équations simultanées par pays

| Variables | BENIN | B.FASO | COTEDIV | G.BISSAU | MALI | NIGER | SENEGAL | TOGO |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dlogimporthb | | | | | | | | |
| Dlogalimhb | -4,7 (-0,9) | 4,8 (6,1) | 2,5 (1,7) | 4,5 (4,7) | -5,0 (-1,2) | 0,9 (0,3) | 0,5 (0,1) | -1,9 (-0,3) |
| Dlogprodhb | 0,4 (0,1) | -4,3 (-4,3) | -1,1 (-1,0) | -4,2 (-1,7) | 11,2 (1,4) | -0,4 (-0,3) | -0,6 (-0,6) | 1,7 (0,4) |
| Dlogpriexport | -0,9 (-1,1) | 0,4 (0,8) | 0,0 (-0,1) | 0,1 (0,2) | -0,5 (-0,6) | -1,1 (-0,8) | -1,0 (-0,9) | 0,2 (0,2) |
| Dlogccib | 1,1 (2,9) | 0,0 (0,1) | 0,8 (5,7) | 0,1 (1,4) | 1,2 (10,9) | 0,2 (3,2) | 0,3 (1,4) | 0,0 (-0,4) |
| lib | 0,3 (1,0) | -0,1 (-0,5) | 0,0 (-0,2) | 0,0 (-0,3) | -0,1 (-0,3) | -0,2 (-0,4) | 0,1 (0,1) | 0,0 (-0,1) |
| tec | 0,0 (0,1) | 0,0 (0,2) | 0,1 (0,3) | | 0,8 (1,3) | 0,2 (0,4) | 0,0 (-0,1) | 0,3 (1,0) |
| Dlogprodhb | | | | | | | | |
| Dlogimporthb | -0,2 (-0,8) | -0,2 (-2,4) | -0,1 (-2,9) | 0,0 (-0,1) | 0,0 (-1,4) | 0,0 (0,2) | -0,1 (-0,2) | 0,0 (0,2) |
| Dlogalimhb | 2,7 (0,5) | 1,1 (5,0) | 1,4 (4,9) | 0,8 (1,8) | 0,4 (1,2) | 1,8 (1,0) | -2,9 (-1,1) | -2,0 (-5,3) |
| Dlogpriexport | -0,6 (-0,6) | 0,1 (0,7) | 0,0 (0,3) | 0,1 (0,4) | 0,0 (0,4) | -0,6 (-0,7) | -1,0 (-1,8) | 0,3 (3,2) |
| Dloglpriexport | -0,3 (-0,5) | 0,0 (0,0) | 0,0 (0,0) | -0,2 (-0,9) | 0,0 (0,5) | 0,3 (0,4) | -0,2 (-0,5) | 0,0 (-0,4) |
| lib | 0,0 (-0,1) | 0,0 (-0,4) | 0,0 (-0,3) | 0,0 (-0,1) | 0,0 (0,8) | -0,3 (-0,8) | 0,4 (1,2) | 0,1 (3,0) |
| tec | 0,1 (0,6) | 0,0 (0,2) | 0,0 (0,3) | | -0,1 (-1,4) | 0,3 (0,7) | -0,3 (-0,8) | 0,0 (-0,1) |
| Dlogalimhb | | | | | | | | |
| Dlogprodhb | 0,2 (0,3) | 0,9 (5,9) | 0,7 (6,1) | 1,0 (2,0) | 2,0 (3,4) | 0,4 (4,1) | -0,2 (-0,7) | -0,5 (-0,7) |
| Dlogimporthb | -0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | -0,1 |

CHAPITRE 5

Tableau :

5.26 Résultats des estimations en équations simultanées par pays

| Variables | BENIN | B.FASO | COTEDIV | G.BISSAU | MALI | NIGER | SENEGAL | TOGO |
|---------------------|--------|--------|---------|----------|--------|--------|---------|--------|
| | (-1,2) | (6,7) | (1,3) | (4,3) | (-1,1) | (0,3) | (0,1) | (-0,7) |
| Dlogpriexport | -0,1 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | -0,1 | 0,4 | -0,1 | 0,2 |
| | (-0,6) | (-0,8) | (-0,2) | (-0,2) | (-0,6) | (2,0) | (-0,4) | (1,6) |
| Dlogccib | 0,2 | 0,0 | -0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | (1,4) | (-0,1) | (-0,6) | (-1,2) | (1,3) | (-0,2) | (0,1) | (0,1) |
| lib | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| | (1,1) | (0,5) | (0,3) | (0,2) | (-0,6) | (1,0) | (1,6) | (1,2) |
| tec | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | 0,1 | -0,1 | -0,1 | 0,0 |
| | (0,0) | (-0,2) | (-0,3) | | (1,8) | (-1,0) | (-0,9) | (0,3) |
| Dlogexporthb | | | | | | | | |
| Dlogprodhb | 2,7 | -10,0 | 1,3 | 1062,5 | 13,2 | 8,4 | 0,8 | 82,0 |
| | (2,2) | (-1,8) | (2,8) | (0,4) | (2,0) | (0,6) | (2,5) | (3,5) |
| Dloglalmhb | 0,0 | -1,2 | 0,2 | 289,8 | 1,8 | 6,4 | 0,1 | -4,3 |
| | (-0,1) | (-0,5) | (0,5) | (0,4) | (1,7) | (0,6) | (0,2) | (-0,7) |
| Dlogpriexport | -1,0 | -1,4 | 0,0 | 167,9 | -0,5 | -2,8 | -0,5 | -6,0 |
| | (-2,0) | (-0,6) | (0,2) | (0,4) | (-0,5) | (-0,8) | (-1,2) | (-1,7) |
| Dloglpriexport | -0,2 | 3,3 | 0,2 | -38,1 | -4,1 | -4,1 | 0,0 | -2,9 |
| | (-0,4) | (1,1) | (1,0) | (-0,4) | (-3,1) | (-0,5) | (-0,1) | (-1,0) |
| lib | 0,0 | 0,3 | 0,0 | -58,4 | -0,2 | 2,0 | -0,1 | -2,6 |
| | (0,2) | (0,3) | (-0,2) | (-0,4) | (-0,5) | (1,0) | (-0,5) | (-1,9) |
| tec | 0,0 | 0,3 | 0,0 | | 0,4 | -1,9 | 0,0 | 2,5 |
| | (0,1) | (0,2) | (0,2) | | (0,6) | (-0,8) | (0,0) | (1,4) |

Source : À partir des résultats des régressions où les chiffres sans parenthèses renseignent sur les élasticités tandis que les chiffres avec parenthèses renseignent sur les coefficients de t-student qui valident les résultats au seuil de 5% (1,96).

CHAPITRE 5**Interprétations et discussions des résultats économétriques****Interprétations et discussions des résultats de l'équation des importations par habitant**

Deux variables présentent des intérêts majeurs. Les ratios de croissance des productions par habitant et ceux de croissance du coefficient du commerce intra-branche. Les autres variables peuvent être considérées comme des variables de contrôle.

Ainsi, pour l'ensemble des huit (7) pays⁷³ véritablement concernés par l'étude, il est observé que les ratios de croissance des productions par habitant des huiles alimentaires ne sont pas suffisamment importants pour influencer significativement les ratios de croissance des importations par habitant sauf le Burkina Faso. En effet, au Burkina Faso, une augmentation de 1% de l'accroissement du ratio de la production par habitant des huiles alimentaires parvient à réduire, toutes choses étant égales par ailleurs, le ratio des importations des huiles alimentaires de 4,4%⁷⁴.

Concernant le coefficient du commerce intra-branche, les résultats des estimations indiquent que l'accroissement de cette variable induit un accroissement des importations par habitant au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. Ce coefficient, faut-il le rappeler, est celui issu de Grubel et Lloyd. Il conforte les résultats précédemment dégagés sur le commerce intra-branche. En effet, ce coefficient du commerce intra-branche varie entre 0 (lorsqu'il n'y a pas du tout de commerce intra-branche [$X_{it} = 0$ ou $M_{it} = 0$]) et 1 (dans le cas extrême où $X_i = M_i$). Ainsi, les pays ayant un fort coefficient de commerce intra-branche sont ceux qui sont à la fois de grands importateurs et exportateurs. Il est trivial qu'un accroissement du coefficient intra-branche exerce un effet positif sur l'accroissement des importations. Ainsi, l'accroissement de 1% du commerce intra-branche des huiles alimentaires provoque une augmentation de 1,1% pour le Bénin, 0,8% pour la Côte d'Ivoire, 1,2 % pour le Mali et 0,2% pour le Niger. Les résultats des autres pays manquent de significativité.

Interprétations et discussions des résultats de l'équation des productions par habitant

En dehors du Niger et du Togo dont les élasticités sont positives et qui ont d'ailleurs de faibles capacités de production des huiles alimentaires, les autres pays de l'UEMOA présentent

⁷³ Les résultats de la Guinée Bissau sont accessoires. Ce pays est entré dans l'espace UEMOA en mai 1997.

⁷⁴ Les variables explicative et expliquée étant toutes en log, l'incidence d'un accroissement de 1% de la variable explicative sur la variable expliquée est de $\left[(1,01)^\beta - 1 \right]$. Cf. Shepherd B. (2013) et Yang J. (2012)

CHAPITRE 5

des élasticités négatives de productions par rapport aux importations des huiles alimentaires. Ainsi, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, l'accroissement des importations de 1%, déprime les productions des huiles alimentaires respectivement de 0,2% et de 0,1%.

Au niveau de l'accroissement de la consommation, l'analyse s'attendait à observer que cette variable devrait encourager l'accroissement de la production. Mais le Togo s'écarte de ce cadre d'analyse. En effet, l'accroissement de la consommation par habitant de 1% au Togo engendre, toutes choses étant égales par ailleurs, une diminution de la production de 2,01%. L'analyse suppose donc que l'accroissement de la demande de consommation des huiles alimentaires au Togo est adressé à l'extérieur dont les exportations dépriment la production locale. C'est aussi le cas du Sénégal qui a longtemps préféré exporter la production locale et importer sa consommation. Cependant, la non-significativité de l'élasticité du coefficient du Sénégal commande d'interpréter les résultats avec plus de réserve. D'ailleurs, la variable muette « libéralisation » a contribué à l'accroissement de la production au niveau de ces pays avec des significativités variables.

L'analyse révèle également que l'accroissement des prix (tant à niveau que retardés) n'ont pas d'impact sur les productions. À l'étape actuelle des investigations, l'analyse se réserve de conclure que les prix constituent des excitations à la production des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

Au total, l'analyse retient (avec des significativités variables) que les productions des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA sont fortement concurrencées par les huiles importées. Ces importations ne sont pas toujours destinées à assurer une complémentarité avec les productions afin de satisfaire les demandes de consommation mais exercent, dans plusieurs cas, un effet dépressif sur les productions des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA. Une politique de développement de la production et de protection des producteurs nationaux pourrait alors permettre de restreindre, toutes choses étant égales par ailleurs, les flux massifs d'importation des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

Interprétations et discussions des résultats de l'équation des consommations par habitant

Dans plusieurs pays de l'UEMOA, les productions sont destinées à couvrir les demandes de consommation locales. Ainsi, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Mali et

CHAPITRE 5

Niger, un accroissement de la production de 1% engendre de la consommation respectivement de 0,9%, 0,7%, 1%, 2,01% et 0,4%. L'élasticité pour le Bénin n'est pas significative pour un seuil de 5%, mais elle est positive. Cette élasticité positive n'est pas observée au niveau du Sénégal et du Togo.

Au Burkina Faso et en Guinée Bissau, une partie des importations sert à combler les demandes de consommation alimentaire. Ainsi, un accroissement de 1% des importations par habitant suscite, un accroissement de 0,2% de la consommation alimentaire.

Malgré leurs faibles significativités, les résultats révèlent que les augmentations des prix mondiaux des huiles alimentaires ont des effets dépressifs sur les consommations dans tous les pays sauf le Niger et le Togo. Il est parfois fréquent que des pays déclarent que des importations sont destinées à la consommation locale alors qu'elles sont orientées vers la réexportation. Dans ces conditions, le renchérissement des prix peut provoquer ces comportements.

Les résultats économétriques révèlent également que l'ouverture commerciale de la filière (à travers le coefficient du commerce intra-branche) n'a pas contribué à l'accroissement des consommations (par habitant) des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA. De même que les variables muettes « libéralisation » et « tarif extérieur commun ».

Au total, l'analyse conclut qu'en dehors du Burkina Faso et de la Guinée-Bissau où l'accroissement des importations par habitant a provoqué une augmentation des consommations par habitant, les instruments d'ouverture commerciale des autres pays n'ont pas eu d'impact sur les consommations par habitant. En revanche, l'analyse retient que l'accroissement des productions par habitant encourage, toutes choses étant égales par ailleurs, l'accroissement des consommations par habitant.

Interprétations et discussions des résultats de l'équation des exportations par habitant

Malgré leur propension à importer, les pays de l'UEMOA détiennent des potentialités d'exportation d'huiles alimentaires. C'est le cas du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal et du Togo dont l'augmentation de 1% de la production engendre respectivement, toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement des exportations à 2,72%, 1,3%, 14%, 0,8% et 126,57%. Le résultat de 126,57% du Togo est apparemment surprenant mais s'explique dans la réalité. En effet, il a été plusieurs fois reproché à ce pays, par l'entremise de la Société NIOTO, d'importer des huiles étrangères et de les transformer avant de les réexporter. Le Bénin et le

CHAPITRE 5

Togo se sont présentés à plusieurs reprises devant la commission de litige de la Commission de l'UEMOA pour cette raison. Cependant, le résultat le plus surprenant est celui du Burkina Faso dont un accroissement de la production de 1% suscite, toutes choses étant égales par ailleurs, une déprime des exportations de 10,46%.

Les résultats obtenus démontrent que l'accroissement des consommations n'a pas de réelles influences sur l'accroissement des exportations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. Toutefois, la non-significativité des coefficients recommande de ne pas beaucoup s'attarder sur l'influence de l'accroissement des consommations humaines sur celle des exportations.

Par contre, un accroissement de 1% des prix courants déprime l'accroissement des exportations courantes de 1% au Bénin. Ce résultat, contraire à la théorie économique, demeure logique dans le contexte du marché des huiles alimentaires de l'UEMOA. En effet, l'analyse a démontré que les exportations sont tributaires des réexportations. Ainsi, l'augmentation des prix sur le marché mondial renchérit les coûts d'importation et donc, diminue les marges bénéficiaires de la réexportation. De même, une augmentation de 1% des prix de l'année antérieure, plombe la compétitivité de l'accroissement des exportations courantes de 4,16% au Mali. Les deux variables muettes que sont « libéralisation » et « Tarif extérieur commun » n'ont pas permis d'accroître significativement les exportations des pays de l'UEMOA.

CHAPITRE 5

5.2. Analyse de l'adéquation entre ouverture commerciale et protection de la production domestique des huiles alimentaires à l'aide des données de panel

La réalisation de l'union douanière dans les pays de l'UEMOA est la résultante de deux grandes réformes. La première concerne le processus de libéralisation du commerce intracommunautaire à travers les séquences de réductions et de suppressions tarifaires sur les échanges intra-UEMOA du 1er juillet 1996 au 31 décembre 1999.

La deuxième réforme concerne le Tarif Extérieur Commun (TEC) qui a été mis en vigueur le 1er janvier 2000. Le TEC-UEMOA est un instrument d'insertion réussie des économies des Etats membres dont les principaux objectifs sont : (i) la simplification des systèmes tarifaires en vigueur dans l'Union, (ii) la lutte contre les détournements de trafic, (iii) l'ouverture de l'Union sur l'économie mondiale et (iv) la protection de la production communautaire.

La présente section s'intéresse particulièrement aux deux (2) derniers objectifs et analyse la compatibilité ou la cohérence entre l'ouverture de l'Union sur l'économie mondiale et la protection de la production domestique des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. Le modèle retenu pour cette analyse économétrique s'inspire des travaux de Drabik D. et Pokrivcak J. (2007) et repose sur une hypothèse suffisamment connue en économie : la demande est une fonction décroissante du prix tandis que l'offre est en une fonction croissante.

5.2.1. Spécification du modèle

Trois variables nous permettent de mesurer l'impact des réformes d'ouverture commerciale sur la production et les importations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. Il s'agit du coefficient d'ouverture commerciale des pays (et non de la filière), du coefficient du commerce intra-branche des huiles alimentaires et du tarif extérieur commun de l'UEMOA. Pour y parvenir, comme Drabik D. et Pokrivcak J. (2007), l'analyse part de l'équation suivante: $\ln D_i = b_0 + b_1 \ln P_i + b_2 \ln z$ (5.5). Avec D_i la demande du bien i , P_i , le prix mondial du bien i et Z , une variable temporelle comme le taux de change réel ou le revenu

Du côté de l'offre, l'équation analogique peut s'écrire : $\ln S_i = d_0 + d_1 \ln P_i + d_2 \ln z$ (5.6).

Quand on introduit la taxe sur la valeur ajoutée dans le modèle, alors le prix domestique est

CHAPITRE 5

différent de celui mondial. Soit T_i ; la taxe sur la valeur ajoutée imposée sur le produit i . La fonction de demande devient :

$$\ln D_i = b_0 + b_1 \ln P_i (1 + T_i) + b_2 \ln z \Rightarrow \ln D_i = b_0 + b_1 \ln P_i + b_1 \ln (1 + T_i) + b_2 \ln z \quad (5.7)$$

$$\text{Pour } \ln D_i = \ln S_i \text{ on a : } b_0 + b_1 \ln P_i + b_1 \ln (1 + T_i) + b_2 \ln z = d_0 + d_1 \ln P_i + d_2 \ln z \quad (5.8)$$

$$\text{On en vient à : } \ln P_i = \left(\frac{b_0 - d_0}{d_1 - b_1} \right) + \left(\frac{b_2 - d_2}{d_1 - b_1} \right) \ln z + \left(\frac{b_1}{d_1 - b_1} \right) \ln (1 + T_i) \quad (5.9)$$

Remplaçons $\ln P_i$ par sa valeur dans l'équation $\ln D_i$, on en vient à :

$$\ln D_i = \left(b_0 + \left(\frac{b_0 - d_0}{d_1 - b_1} \right) \right) + \left(\frac{b_1 d_1}{d_1 - b_1} \right) \ln (1 + T_i) + \left(b_1 \left(\frac{b_2 - d_2}{d_1 - b_1} \right) - b_2 \right) \ln z \quad (5.10)$$

Cette équation pourrait être réécrite sous la forme :

$$\ln D_i = A_0 + B_1 \ln (1 + T_i) + B_2 \ln z \text{ avec } B_1 = \frac{b_1 d_1}{d_1 - b_1} \quad (5.11)$$

Soit $\ln z = Z$, donc

$$\ln D_i = A_0 + B_1 \ln (1 + T_i) + B_2 Z \text{ avec } B_1 = \frac{b_1 d_1}{d_1 - b_1} \quad (5.12)$$

Introduisons le facteur temps (t) dans cette équation

$$\ln D_{i,t} = A_0 + B_1 \ln (1 + T_{i,t}) + B_2 Z_t \text{ et puis } \ln D_{i,t-1} = A_0 + B_1 \ln (1 + T_{i,t-1}) + B_2 Z_{t-1} \quad (5.13)$$

On en déduit que

$$\ln D_{i,t} - \ln D_{i,t-1} = A_0 + B_1 [\ln (1 + T_{i,t}) - \ln (1 + T_{i,t-1})] + B_2 (Z_t - Z_{t-1}) \quad (5.14)$$

De cette équation, Drabik D. et Pokrivcak J. (2007) ont estimé l'équation suivante :

$$\begin{aligned} \% \Delta \text{Imports}_{it} = & B_0 + B_1 \Delta \text{Tariff}_{it} + B_2 \text{TradeShare}_{it} + B_3 \text{Year}_{it} + \\ & B_4 \% \Delta \text{Exch}_{it} + B_5 \text{YLD}_{it} + B_6 \text{EU}_{it} + B_7 \text{CZ}_{it} + B_8 \text{PL}_{it} + \\ & B_9 \text{HU}_{it} + B_{10} \text{LT}_{it} + B_{11} \text{LV}_{it} + B_{13} \text{BG}_{it} + B_{14} \text{RO}_{it} \end{aligned} \quad (5.15)$$

TradeShare désigne la part des importations en provenance du partenaire i (à l'instant t) sur le total des importations de la Slovaquie. Year est une variable dummy prenant la valeur 0 avant la vague de libéralisation et 1 après. $\% \Delta \text{EXCH}$ est la variation en pourcentage du taux de change réel. La variable YLD représente la différence entre la variation en pourcentage du rendement en blé chez un partenaire pays et le pourcentage de variation du rendement du blé en Slovaquie. République tchèque (CZ), Pologne (PL), Hongrie (HU), Lituanie (LT), Lettonie (LV), Estonie (EE),

CHAPITRE 5

Bulgarie(BG) et la Roumanie (RO) représentent des variables dummy captant les effets spécifiques aux pays.

La présente analyse reprend ce modèle à son compte et spécifie respectivement deux équations sur la production et sur les importations des huiles alimentaires afin de mettre en évidence la compatibilité entre ouverture commerciale et protection de la production domestique. En effet, la production des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA demeure faible pour influencer les prix mondiaux. Les producteurs de l'UEMOA sont de facto considérés comme des "prix takers". Ainsi, l'ouverture mondiale impose des prix mondiaux pouvant impacter les composantes de l'offre (production et importation) des huiles alimentaires dans cet espace. Mais en dehors des prix mondiaux, il convient également de retenir le taux de change, le degré d'ouverture commerciale du pays, le coefficient du commerce intra-branche (de la filière) qui sont des indicateurs d'ouverture commerciale pouvant impacter également les composantes de l'offre des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

La prise en compte de ces considérations conduit à la spécification des modèles suivants :

$$(\Delta Prod)_{it} = \beta_0 + \beta_1 (\Delta Imp)_{it} + \beta_2 (\Delta Cons)_{it} + \beta_3 (\Delta TCN)_{it} + \beta_4 (\Delta PrixMP)_{it} + \beta_5 (\Delta IPC)_{it} + \beta_6 (\Delta OuvC)_{it} + \beta_7 GL_{it} + \beta_8 (TEC_UEMOA)_{it} + \psi_{it} \quad (5.16)$$

$$(\Delta Imp)_{it} = \beta_0 + \beta_1 (\Delta Prod)_{it} + \beta_2 (\Delta Cons)_{it} + \beta_3 (\Delta TCN)_{it} + \beta_4 (\Delta PrixMP)_{it} + \beta_5 (\Delta IPC)_{it} + \beta_6 (\Delta OuvC)_{it} + \beta_7 GL_{it} + \beta_8 (TEC_UEMOA)_{it} + \psi_{it} \quad (5.17)$$

Avec $(\Delta Prod)_{it}$ la variation de la production des huiles alimentaires du pays i au cours de la période t , $\Delta(Cons)$ la variation de la consommation humaine, (ΔTCN) la variation du taux de change nominal, (ΔIPC) est la variation de l'indice des prix à la consommation, $(\Delta PrixMP)$ la variation des prix mondiaux de l'huile de palme, (ΔImp) la variation des importations, $\Delta OuvC$ est la variation de l'ouverture commerciale du pays. L'ouverture commerciale est la somme des importations et des exportations sur le PIB $[(X_T + M_T)/PIB]$. Le coefficient GL est introduit dans l'équation afin de capter l'effet du commerce intra-branche (de la filière) sur la production des huiles alimentaires. TEC_UEMOA est le Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA. Cette variable dummy prenant la valeur 1 à partir de 2000 et la valeur 0 avant cette période.

La variable GL , faut-il le rappeler, est définie de la manière suivante :

CHAPITRE 5

$$GL_{it} = 1 - \frac{|X-M|_{it}}{(X+M)_{it}} \quad (5.18)$$

Avec X et M, respectivement les exportations et les importations des huiles alimentaires par le pays i au cours la période t. Ces termes ne doivent pas être confondus avec ceux de la variable OuvC qui désigne l'ouverture commerciale du pays et qui est définie comme :

$$OuvC_{it} = \frac{(X_T + M_T)_{it}}{PIB_{it}} \quad (5.19)$$

Avec X_T la somme totale des exportations du pays i à la période t et, M_T la somme totale des importations du pays i à la période t.

5.2.2. Présentation des variables et analyse des résultats des estimations

Le tableau N°5.28 présente les variables du modèle, les sources et les périodes concernées par l'étude.

Tableau :

5.27 Présentation des variables

| variables | Désignations | abréviations | sources | périodes |
|--------------|--|------------------|----------------|-----------|
| expliquées | Variation Taux Production | Δ Prod | Faostat.org | 1986-2013 |
| | Variation Taux Importation | Δ Imp | Faostat.org | 1986-2013 |
| explicatives | Variation Taux Consommation | Δ Cons | Faostat.org | 1986-2013 |
| | Variation Taux de change nominal | Δ TCN | Unctadstat.org | 1986-2013 |
| | Variation de l'Indice des prix à la consommation | Δ IPC | Bceao.int | 1986-2013 |
| | Variation Prix mondial Huile Palme | Δ PrixMHP | Faostat.org | 1986-2013 |
| | Variation du Taux d'ouverture commerciale | Δ OuvC | Faostat.org | 1986-2013 |
| | Commerce intra-branche | GL | Unctadstat.org | 1986-2013 |
| | Tarif extérieur commun UEMOA | TEC_UEMOA | UEMOA | 1987-2013 |

Source : Synthèse de l'auteur où Δ désigne la variation en glissement annuel de la variable concernée. Le TEC_UEMOA ayant été adopté en 2000, les périodes sont choisies afin d'obtenir treize (13) années avant et après 2000. L'analyse concerne les pays de l'UEMOA.

CHAPITRE 5

L'analyse de la corrélation sur ces séries ne présente pas de résultats défavorables. Elle révèle, pour la plupart, des seuils significatifs à 5%. De même, il n'existe pas de forte corrélation entre les variables candidates du modèle. Les variables du modèle peuvent alors être maintenues comme en témoigne le tableau N° 5.29

Tableau :

5.28 Analyse de la corrélation des variables

| | Δ Prod | Δ Import | Δ Conso | Δ TCN | Δ PrixMHP | Δ IPC | Δ OuvC | gl |
|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|----|
| Δ Prod | 1 | | | | | | | |
| Δ Import | -0,067 (0,3271) | 1 | | | | | | |
| Δ Conso | 0,09 (0,1875) | 0,4763* (0) | 1 | | | | | |
| Δ TCN | 0,1029 (0,1316) | -0,0443 (0,5176) | 0,01 (0,8837) | 1 | | | | |
| Δ PrixMHP | 0,0647 (0,3443) | -0,0156 (0,8193) | 0,0057 (0,9341) | 0,056 (0,4129) | 1 | | | |
| Δ IPC | 0,0484 (0,4789) | -0,03 (0,6613) | 0,0091 (0,8941) | 0,7856* (0) | 0,1341* (0,049) | 1 | | |
| Δ OuvC | -0,0145 (0,8319) | 0,0675 (0,3234) | 0,0602 (0,3786) | 0,3676* (0) | 0,2099* (0,0019) | 0,2242* (0,0009) | 1 | |
| gl | 0,0013 (0,9847) | 0,0574 (0,4013) | -0,0116 (0,8651) | -0,0507 (0,4589) | 0,045 (0,5109) | -0,1417* (0,0375) | 0,0171 (0,8028) | 1 |

Source : Synthèse de l'auteur

Toutefois, l'analyse des statistiques descriptives sur les variables non binaires, révèle des écarts types élevés par rapport à la moitié des moyennes. Cela pourrait présager d'une probable hétéroscédasticité qu'il conviendra de corriger éventuellement.

Résultats des tests préliminaires

Traditionnellement, la vérification de la stationnarité des séries se fait variable par variable. Mais il est possible d'examiner la cointégration des variables avec la commande "xtcointtest" sous stata 15. Cette commande teste l'existence d'une relation d'équilibre à long terme entre les séries. Les tests de cointégration concernés sont ceux de de Kao (1999), Pedroni (1999, 2004) et Westerlund (2005) sur un ensemble de données de panel. Tous les tests ont une hypothèse nulle commune de "non cointégration". L'hypothèse alternative des tests de Kao et de Pedroni statue sont que les variables sont cointégrées. En revanche, pour ce qui concerne le test de cointégration en données de panel de Westerlund, il convient d'ajouter l'option "allpanels" pour avoir la même hypothèse de "non cointégration" (Cf. Stata Corp LP, 2017).

CHAPITRE 5

Tableau :

5.29 Tableau de cointégration

| Kao test for cointegration | | | |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Ho: No cointegration | Number of panels | = | 8 |
| Ha: All panels are cointegrated | Number of periods | = | 25 |
| Cointegrating vector: Same | | | |
| Panel means: | Included | Kernel: | Bartlett |
| Time trend: | Not included | Lags: | 1.38 (Newey-West) |
| AR parameter: | Same | Augmented lags: | 1 |
| | Statistic | p-value | |
| Modified Dickey-Fuller t | -17.6329 | 0.0000 | |
| Dickey-Fuller t | -14.8994 | 0.0000 | |
| Augmented Dickey-Fuller t | -10.6407 | 0.0000 | |
| Unadjusted modified Dickey-Fuller t | -23.6550 | 0.0000 | |
| Unadjusted Dickey-Fuller t | -15.3634 | 0.0000 | |

Source : Résultats du test de cointégration de Kao

Toutes les probabilités sont nulles. On peut donc rejeter l'hypothèse nulle de la non cointégration au profit de l'hypothèse alternative qui statue que tous les panels sont cointégrés. IL existe alors une relation d'équilibre de long terme entre les séries chronologiques concernées en données de panel.

De même, le test de "Breusch and Pagan Lagrangian multiplier test for random effects" affiche un "chibar2(01)" nul (0.00) rejetant de facto, l'estimation par les moindres carrés ordinaires. Par ailleurs, la statistique de Hausman affiche une probabilité de 90,54%. Il nous est donc impossible de rejeter l'hypothèse d'effets aléatoires. Le modèle à estimer est donc un modèle à effets aléatoires⁷⁵.

Ensuite le test d'autocorrélation de Wooldridge " Wooldridge test for autocorrélation in panel data" révèle une probabilité très élevée. Il n'y a donc pas de corrélation de premier ordre des séries comme le révèle le tableau N°5.31 :

Tableau :

5.30 Test d'autocorrélation de Wooldridge

| | | | |
|---|----|----|---------|
| Wooldridge test for autocorrelation in panel data | | | |
| H0: no first-order autocorrelation | | | |
| F(| 1, | 7) | = 0.033 |
| Prob > F | = | | 0.8617 |

Source : Résultats du test d'autocorrélation de Wooldridge

⁷⁵ Les résultats figurent en annexes.

CHAPITRE 5

Par ailleurs, le test "Pasaran cross-sectional dependence" utilisé pour tester si les résidus sont corrélés avec les entités, affiche une valeur de (-1.334) avec une probabilité de 18,22%. L'hypothèse nulle de ce test postule que les résidus ne sont pas corrélés avec les entités. La probabilité de 18,22% ne nous permet pas de rejeter cette hypothèse. Il n'y a donc pas de " cross-sectional dependence"

En revanche, comme on pourrait s'y attendre depuis les statistiques descriptives, le test d'hétéroscédasticité affiche un chi2 (8) de 1998.97 avec une Prob>chi2 de 0.0000. L'hypothèse nulle d'homoscédasticité de ce test est donc rejetée. Il y a une hétéroscédasticité qu'il conviendra de corriger. Du reste, les résultats sont présentés dans le tableau 5.32 en trois périodes. La première colonne présente les résultats des estimations de 1987 à 2013 sur les pays de l'UEMOA, soit treize (13) années avant et après l'adoption du tarif extérieur commun de l'UEMOA. La deuxième colonne présente les résultats de 1987 à 2000 et enfin, la troisième expose les résultats de 2000 à 2013.

Tableau :

5.31 Résultats des estimations sur la Production des huiles alimentaires

| | (1)Prod (1987-2013) | (2)Prod (1987-2000) | (3)Prod (2000-2013) |
|--------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Import | -0.0351*** (-4.69) | -0.0581*** (-9.51) | -0.0164*** (-42.96) |
| Conso | 0.346*** (7.88) | 0.602*** (19.82) | 0.316*** (80.79) |
| TCN | -0.0734 (-1.72) | -0.173*** (-8.26) | 0.104*** (15.70) |
| PrixMHP | 0.00527 (0.23) | 0.0789*** (5.87) | -0.0856*** (-41.46) |
| IPC | 0.0979 (1.89) | 0.251*** (6.52) | -1.690*** (-87.79) |
| OuvC | -0.0777* (-2.12) | -0.118** (-2.85) | 0.249*** (49.14) |
| gl | 0.0702*** (4.02) | 0.0993*** (10.02) | 0.116*** (138.16) |
| tec_uemoa | 0.0177* (2.04) | | |
| N | 216 | 112 | 112 |
| Wald chi2(8) | 110.76 | 788.59 | 32249.54 |
| Prob>chi2 | 0.0000 | 0.0000 | 0.0000 |

t statistics entre parenthèses, * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001

Source : Synthèse de l'auteur

CHAPITRE 5

Les résultats révèlent (sur l'ensemble des trois périodes) que (i) les variations des importations ont un effet dépressif sur les variations de la production, (ii) la variation de la consommation favorise la variation de la production des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA, (iii) le commerce intra-branche (GL) stimule la variation de la production des huiles alimentaires. Cet impact positif est particulièrement plus important après l'adoption du tarif extérieur commun de l'UEMOA où une augmentation de 1% de ce coefficient entraîne un accroissement de 11 % de la production (Toutes choses étant égales par ailleurs).

Par ailleurs, sur l'ensemble de la période 1987 -2013, on peut retenir que l'ouverture commerciale a été défavorable pour la production des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. Les variations des taux de change nominaux, des prix mondiaux de l'huile de palme et de l'indice des prix à la consommation ne sont pas significatives sur l'ensemble de la période mais le sont dans les sous-périodes.

Tableau :

5.32 Résultats des estimations sur les importations des huiles alimentaires

| | Import(1987-2013) | Import(1987-2000) | Import(2000-2013) |
|--------------|----------------------|--------------------|-----------------------|
| Prod | -0.375*** (-3.32) | -0.498* (-2.53) | -0.292*** (-6.90) |
| Conso | 1.727*** (10.59) | 2.241*** (9.72) | 1.112*** (10.44) |
| TCN | -0.157 (-0.63) | -1.064* (-2.53) | 0.0452 (0.46) |
| PrixMHP | -0.149 (-1.12) | -0.178 (-0.60) | -0.247*** (-7.95) |
| IPC | 0.250 (0.64) | 1.510 (1.47) | 3.011*** (12.97) |
| OuvC | 0.531 (1.74) | 1.201 (1.60) | -0.182 (-1.80) |
| gl | -0.147 (-1.55) | -0.0133 (-0.08) | 0.111* (2.24) |
| tec_uemoa | -0.161* (-2.42) | | |
| _cons | 0.253*** (4.02) | 0.179 (1.91) | -0.0390*** (-3.92) |
| N | 216 | 112 | 112 |
| Wald chi2(8) | 147.46 | 115.34 | 972.34 |
| Prob>chi2 | 0.0000 | 0.0000 | 0.0000 |

t statistics entre parenthèses, * p<0.05, **p<0.01, *** p<0.001

Source : Synthèse de l'auteur

CHAPITRE 5

Le tableau 5.33 présente les résultats des estimations sur les variations des importations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. Les variations en pourcentage de la production ont un impact négatif sur les variations des importations. Les variations des consommations favorisent à la fois les variations des productions et des importations. L'ouverture commerciale a un impact positif sur les variations des importations. Cependant, ce coefficient n'est pas significatif à 5%. Tel n'est pas le cas pour ce qui concerne l'adoption du tarif extérieur commun de l'UEMOA qui a provoqué une baisse des importations des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. Ce résultat pourrait surprendre car l'effacement des barrières tarifaires devrait entraîner un accroissement du commerce intra-UEMOA. Mais il est conforme aux réalités de l'espace UEMOA. En effet, avec l'adoption du TEC-UEMOA, la guerre des fiscalités de porte s'estompe ou s'émousse entre pays-membres. Les pays-membres de l'UEMOA à façade maritime continuent d'importer. Mais ces importations n'alimentent plus les échanges intra-communautaires. Elles sont plutôt destinées aux pays limitrophes, non membres de l'UEMOA comme le Ghana et le Nigeria à travers la recherche de rente (Cf. Chapitre 4).

Les principaux enseignements des résultats

À l'issue de ces deux estimations, il y a une constance qui se dégage. Les mesures de libéralisation et d'ouverture commerciales ont suscité un accroissement des importations qui ont exercé un effet dépressif sur la production des huiles alimentaires. Ainsi, l'augmentation des importations déprime la production tandis que l'accroissement de la production freine la propension des importations. De même, la consommation alimentaire encourage aussi bien la production que les importations. Il en résulte alors que l'ouverture commerciale plombe ou déprime la production. Dans cette perspective, la compétitivité des producteurs de l'Union serait subordonnée à la réduction du degré d'ouverture commerciale qui les soumet à une plus grande vulnérabilité.

De même, les résultats ont montré que l'instauration du tarif extérieur commun de l'UEMOA a émoussé la guerre tarifaire entre pays membres de l'UEMOA. Certains pays de l'UEMOA (à façade maritime) canalisent leurs réexportations vers des pays non membres de l'UEMOA. Il s'agit en l'occurrence du Ghana et du Nigéria. L'inclusion de ces pays dans l'analyse pourrait révéler de précieuses informations.

CHAPITRE 5

Au total, les mesures de la libéralisation et d'ouverture commerciales ont permis de combler une partie de la demande de consommation des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA. En revanche, elles n'ont pas produit les résultats favorables escomptés sur la production des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA. Au contraire, ces politiques commerciales ont favorisé les importations qui, à leur tour, ont un impact dépressif sur la production des huiles alimentaires.

Ces résultats confortent en partie les travaux de Diagne A., Cabral F.J. et Dansokho M. (2007b)⁷⁶ qui révèlent que la libéralisation du commerce, menée sous les auspices de l'OMC, affecte la structure et les performances du secteur agricole. Selon les auteurs en effet, une libéralisation partielle est davantage favorable aux ruraux qu'une ouverture commerciale intégrale.

À l'étape actuelle des investigations, le marché des huiles alimentaires de l'UEMOA semble susciter plus d'inquiétudes qu'il ne donne des motifs de satisfaction et ce marché est loin de combler la vision de la politique agricole de l'UEMOA qui considère les exploitations familiales efficaces et la promotion d'entreprises agricoles privées comme socles de développement. Les objectifs du TEC-UEMOA visant l'ouverture de l'Union sur l'économie mondiale et la protection de la production domestique paraissent incompatibles (voire contradictoires) sur le marché des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA. Il en découle que les faits ont du mal à s'accorder avec l'expression de la volonté politique consacrée par les traités communautaires.

⁷⁶Ils ont utilisé un modèle d'équilibre calculable afin d'évaluer les impacts d'un démantèlement tarifaire consécutif aux accords de l'OMC sur l'agriculture et les ménages.

CHAPITRE 6

CHAPITRE 6 : ANALYSE DES DÉTERMINANTS DU COMMERCE INTRA-COMMUNAUTAIRE ET RÉGIONAL À L'AIDE DU MODÈLE GRAVITATIONNEL EN DONNÉES DE PANEL

La recherche de rente de réexportation de certains pays de l'UEMOA, à façade maritime, a conduit la nécessité d'inclure le Nigeria et le Ghana dans l'analyse. Cette inclusion pourrait révéler de précieuses informations. Ainsi, ce chapitre analyse, à l'aide des équations gravitationnelles, les déterminants du commerce intra-communautaire des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA auxquels nous avons ajouté le Ghana et le Nigéria. Cette inclusion répond aux faits empiriques. Bien évidemment, le cas entre le Bénin et le Nigeria est très édifiant et s'illustre à travers la perméabilité des frontières ainsi que les relations commerciales entre le Bénin et le Nigéria. Toutefois, l'inclusion des pays comme le Ghana et le Nigéria n'est pas un fait nouveau. Carrère (2002) a analysé l'élargissement de l'Union Européenne (UE) en incluant l'Espagne et le Portugal et a conclu qu'il y a eu un détournement important des échanges. L'effet de détournement des échanges de l'UE a été confirmé par Soloaga et Winters (2001), qui ont analysé le commerce des années 1980 et 1990. Pour la suite, la première section de ce chapitre analyse les déterminants des importations des huiles alimentaires à l'aide des équations gravitationnelles en données de panel (6.1). La deuxième section est consacrée à l'analyse des effets de création et de détournement de commerce à l'aide des équations gravitationnelles en données de panel (6.2).

6.1. Analyse des déterminants des importations des huiles alimentaires à l'aide des équations gravitationnelles en données de panel

6. 1. 1 : Revue empirique des équations gravitationnelles en données de panel

Le choix des équations gravitationnelles en données de panel pour analyser les déterminants des importations des huiles alimentaires n'est pas dénué de fondement ni de justification. En effet, le modèle gravitationnel est considéré jusqu'à ce jour comme étant le plus élaboré à cause de son large succès et de sa flexibilité adaptative. Le modèle de gravité est tributaire des modèles quantitatifs développés par l'astronome Stewart en 1940. Ce modèle a connu des succès depuis les années 60. Jan Tinbergen (Prix Nobel) fut le premier en 1962 à publier une étude économétrique utilisant l'équation de gravité pour mesurer les flux commerciaux internationaux. Pour la première fois, les accords de libre-échange étaient utilisés comme variable muette. Les

CHAPITRE 6

résultats obtenus sont statistiquement insignifiants. L'adhésion au Commonwealth britannique (Benelux Accord de Libre Echange) a augmenté seulement de 5% les flux commerciaux entre les États (Cf. Baier L. S. & Bergstrand H. J. (2007)).

Après ce travail pionnier de Jan Tinbergen, d'autres travaux ont émergé. Aitken N.D. (1973), Abrams R.K. (1980) et Brada J.C. & Mendez J. A. (1985) ont démontré, par leurs travaux, que les accords de libre-échange peuvent avoir un effet économiquement et statistiquement significatif sur les flux commerciaux entre les pays membres. En revanche, Bergstrand J.H. (1985) et Frankel J.A., Stein E. & Wei S.-J. (1995), Frankel J.A. (1997) ont débouché sur des résultats statistiquement non significatifs. Plus récemment, Allen T., Arkolakis C. & Takahashi Y. (2017) ont analysé les propriétés théoriques et les prédictions contrefactuelles d'une variété de modèles d'équilibre général du commerce et les modèles géographiques économiques. Ils ont ensuite démontré que, dans le cadre des modèles gravitationnels, les prévisions contrefactuelles dépendent uniquement des élasticités de l'offre et de la demande. Ce cadre théorique a été appliqué au calcul de l'impact d'une guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine.

D'autres auteurs sont intéressés à l'impact des accords régionaux sur le commerce. En effet, Buckley P.J., Clegg J. , Forsans N. et Reilly K.T. (2001), ensuite Dunning J.H., Fujita M. et Yakova N. (2007), ont investigué sur le rôle des accords commerciaux régionaux comme des stratégies ayant permis de renforcer la régionalisation et l'ouverture plus accrue des pays membres. Pour ces auteurs, la signature des accords commerciaux régionaux peut également accroître les investissements directs étrangers au sein des pays signataires. Cependant, ils n'ont pas évoqué l'impact des accords commerciaux régionaux sur la création ou le détournement du commerce. Il a fallu les travaux de Baier S.L. et Bergstrand J.H. (2007) pour démontrer une grande évidence entre la signature des accords commerciaux régionaux et l'expansion du commerce intra-communautaire (création du commerce).

Toutefois, selon Baier L. S. & Bergstrand H. J. (2007), les accords de libre-échange ne doivent pas être considérés comme des variables aléatoires exogènes. Ils démontrent que, pour des raisons non observables à l'économètre et peut-être en corrélation avec le niveau des échanges, ces variables peuvent créer des biais d'endogénéité dont les sources potentielles tombent généralement dans trois catégories : variables omises, la simultanéité et l'erreur de mesure (Cf. Wooldridge J. M. (2002, pp 50-51)). Dans le cadre de la présente analyse, à l'instar

CHAPITRE 6

de Bergstrand H. J. (2007), nous croyons que bien que la source la plus importante est l'omission de variables.

L'une des mesures préconisées par Bergstrand H. J. (2007) pour traiter les biais d'endogénéité, est l'usage des données de panel. À l'instar de Magee C. (2003), Bergstrand H. J. (2007) reconnaît qu'il faut être prudent dans l'utilisation des estimations de l'équation de gravité pour tirer des conclusions solides sur l'effet des accords de libre échange sur le commerce lorsqu'on utilise des données transversales. En revanche, Magee C. (2003) et Bergstrand H. J. (2007) reconnaissent que l'on peut tirer des conclusions solides et fiables sur l'impact des accords de libre-échange en utilisant l'équation de gravité appliquée à des données de panel. La présente recherche s'inspire de ces recommandations. Toutefois, pour mieux spécifier la forme fonctionnelle de notre modèle, il est opportun de bien connaître les déterminants du modèle gravitationnel.

L'analyse des déterminants du modèle structurel de gravité s'inspire de Theie G. Marcus (2015)⁷⁷ qui, à son tour, s'est inspiré du modèle de Anderson and van Wincoop (2003). En effet, le modèle de Anderson and van Wincoop repose sur deux principales hypothèses. La première hypothèse postule que les biens sont différenciés selon le lieu d'origine. C'est ce qu'on appelle l'hypothèse d'Armington (1969) qui a supposé que deux produits du même genre provenant de régions différentes sont des substituts imparfaits. L'hypothèse d'Armington implique la séparabilité du commerce. Cette hypothèse garantit que le modèle est un modèle d'équilibre général conditionnel dans lequel l'offre et la dépense de biens peuvent être considérées comme une donnée dans l'analyse des modèles d'échanges bilatéraux. La deuxième hypothèse suppose que les consommateurs ont des préférences identiques et homothétiques⁷⁸. Ceci motive l'utilisation d'une fonction d'utilité d'élasticité de substitution constante (CES) (Anderson et van Wincoop, 2003).

Dans cette perspective, considérons deux pays i et j . Supposons que le pays i exporte vers j . la fonction d'utilité du consommateur du pays j est donnée par :

⁷⁷ Theie G. Marcus (2015) : "Non-tariff barriers, trade integration and the gravity model". Norwegian Institute of International Affairs 2015, Department of International Economics.

⁷⁸ Une fonction d'utilité CES est dite homothétique lorsqu'elle est définie de telle sorte que si le consommateur est indifférent entre A et B , il est également indifférent entre zA et zB pour tout $z > 0$.

CHAPITRE 6

$$U_j = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{\sigma}{\sigma-1}} \quad (6.1)$$

Avec :

β_i le paramètre de préférence des biens provenant du pays i pour le consommateur du pays j , C_{ij} est la consommation par le consommateur j du bien provenant du pays i , σ est l'élasticité de substitution et N , le nombre de pays partenaires.

Le consommateur du pays j maximise son utilité sous la contrainte de son budget

$$y_j = \sum_{i=1}^N P_{ij} C_{ij} \quad (6.2)$$

où P_{ij} est le prix auquel le consommateur j achète le bien i . Si t_{ij} désigne les coûts de transaction "icerberg". En désignant par P_i , le prix du bien dans le pays i , on a :

$$P_{ij} = P_i + t_{ij} P_i = (1 + t_{ij}) P_i = \tau_{ij} P_i \quad (6.3)$$

La valeur nominale des exportations du pays j est donnée par :

$$P_{ij} = P_i + t_{ij} P_i = (1 + t_{ij}) P_i = \tau_{ij} P_i \quad (6.4)$$

$$X_{ij} = P_{ij} C_{ij} = \tau_{ij} P_i C_{ij}, \text{ on peut remarquer que } y_i = \sum_{j=1}^N X_{ij} \quad (6.5)$$

Le Lagrangien issu de la maximisation de la fonction d'utilité sous la contrainte du budget est :

$$L = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{\sigma}{\sigma-1}} + \lambda \left[\sum_{i=1}^N y_j - \tau_{ij} P_i C_{ij} \right] \quad (6.6)$$

CHAPITRE 6

$$\frac{\partial L}{\partial C_{ij}} = \frac{\sigma}{\sigma-1} \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\frac{\sigma-1}{\sigma} \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) - \lambda \tau_{ij} P_i = 0 \quad (6.7)$$

$$\frac{\partial L}{\partial \lambda} = \sum_{i=1}^N (y_j - \tau_{ij} P_i C_{ij}) = 0 \Rightarrow y_j = \sum_{i=1}^N \tau_{ij} P_i C_{ij} \quad (6.8)$$

On en déduit que :

$$\lambda \tau_{ij} P_i C_{ij} = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) \quad (6.9)$$

$$\lambda = \frac{1}{y_j} \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) \quad (6.10)$$

$$\frac{\tau_{ij} P_i C_{ij}}{y_j} \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) = \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \quad (6.11)$$

$$\frac{(\tau_{ij} P_i)^{1-\sigma}}{\beta_i^{\sigma-1}} = \frac{y_j^{-\sigma} \tau_{ij} P_i C_{ij}}{\left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma}} \quad (6.12)$$

$$\sum_{i=1}^N (\tau_{ij} P_i \beta_i)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{-\sigma} \sum_{i=1}^N \tau_{ij} P_i C_{ij}}{\left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma}} \quad (6.13)$$

À l'instar de Anderson and van Wincoop (2003), désignons par P_j l'indice des prix du pays j , avec

$$P_j = \left(\sum_{i=1}^N (\tau_{ij} P_i \beta_i)^{1-\sigma} \right)^{\frac{1}{1-\sigma}} \quad (6.14)$$

Il s'en suit que :

CHAPITRE 6

$$P_j^{1-\sigma} = \frac{y_j^{1-\sigma}}{\left(\sum_{i=1}^N \beta_i^\sigma C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma}} \Rightarrow \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^\sigma C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma} = \frac{y_j^{1-\sigma}}{P_j^{1-\sigma}} \quad (6.15)$$

Or

$$\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{-\sigma} \tau_{ij} P_i C_{ij}}{\left(\sum_{i=1}^N \beta_i^\sigma C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma}} \quad (6.16)$$

$$X_{ij} = \tau_{ij} P_i C_{ij} \quad (6.17)$$

Donc :

$$\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} = \frac{X_{ij} P_j^{1-\sigma}}{y_j} \Rightarrow X_{ij} = \frac{\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} y_j}{P_j^{1-\sigma}} \quad (6.18)$$

Finalement :

$$X_{ij} = \frac{\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} y_j}{P_j^{1-\sigma}} \approx X_{ij} = f\left(P_i, P_j, \beta_i, \tau_{ij}, y_j\right) \quad (6.19)$$

Au total, les importations des produits i par un pays j dépendent des prix des biens i , de l'indice des prix qui prévaut au sein de l'économie j concernée, des préférences de consommation pour les biens i , des coûts de transaction entre les pays et naturellement, du revenu du pays j ⁷⁹.

6.1.2 : Spécification de la forme fonctionnelle des équations gravitationnelles en données de panel

Les équations économétriques gravitationnelles couvrent plusieurs champs d'application. Il est aujourd'hui reconnu que les équations gravitationnelles sont les meilleurs instruments pour expliquer le commerce bilatéral. Plusieurs auteurs ont démontré en effet la suprématie des équations gravitationnelles dans l'explication du commerce bilatéral. L'analyse pourrait, entre

⁷⁹ Cf. Annexe pour le développement intégral et détaillé de ces formules

CHAPITRE 6

autres, citer Bergstrand J.H. (1985), Learner E.E. et Levinsohn J. (1995), Deardorff A.V. (1998), et Feenstra R.C., Markusen R. et Rose A.K. (2001).

Selon Larch M. & Yotov V. Y. (2016, page 3), il y a au moins cinq arguments convaincants qui, combinés, peuvent expliquer le succès fulgurant et la popularité du modèle de gravité.

- D'abord, le modèle de gravité est très intuitif. En utilisant la métaphore de Newton de la Loi Universelle Gravitationnelle, le modèle de la gravité prédit que le commerce international (la force gravitationnelle) entre deux pays (objets) est directement proportionnel au produit de leurs tailles (masses) et inversement proportionnelle aux obstacles commerciaux (le carré de la distance) entre les deux pays.
- Deuxièmement, le modèle de gravité est un modèle structurel avec de solides fondements théoriques. Cela rend le cadre de gravité particulièrement approprié pour des analyses contrefactuelles, quantifier par exemple les effets de la politique commerciale.
- Troisièmement, le modèle de gravité offre un cadre d'équilibre général réaliste qui s'adapte simultanément à plusieurs pays et plusieurs secteurs. Ainsi, le modèle de gravité peut être utilisé pour appréhender les liaisons entre les marchés (secteurs, pays, etc.). Ce modèle permet également de saisir les effets d'entraînement qu'un changement de politique commerciale (sur un marché) déclencheront sur le reste du monde.
- Quatrièmement, la structure du modèle gravitationnel est très flexible pouvant intégrer un large spectre de modèles d'équilibre pour analyser les liens entre le commerce et le marché du travail, l'investissement, etc.
- Enfin, l'une des propriétés les plus attrayantes du modèle de gravité est sa grande capacité de prédiction. En effet, les données empiriques sur les équations de gravité fournissent des prévisions fiables entre 60% et 90% avec des données agrégées ainsi qu'avec des données sectorielles concernant aussi bien les biens que les services.

Pour ce qui nous concerne, la consultation de la littérature existante a orienté l'analyse vers les travaux de Fratianni M., Hoon Oh C. (2009), lesquels travaux s'inspirent de Anderson J. et Wincoop E. (2003).

CHAPITRE 6

$$\begin{aligned} \ln(X_{ijt}) = & \alpha_0 + \alpha_1 \ln(Y_i Y_j)_t + \alpha_2 \ln(I_i I_j)_t + \alpha_3 \ln(d_{ij}) + \\ & \alpha_4 CC_{ijt} + \alpha_5 \ln(P_i) + \alpha_6 \ln(P_j) + \beta_1 (\text{Sam-RTA}_{ijt}) + \quad (6.20) \\ & \beta_2 (\text{Im-RTA}_{ijt}) + \beta_3 (\text{Ex-RTA}_{ijt}) + \alpha_t + u_{ijt} \end{aligned}$$

Avec X les exportations, Y les revenus (PIB), I les revenus par habitant, d la distance géodésique, CC est un vecteur de variables dummy qui capte plusieurs facteurs communs comme la frontière, la langue, le colonisateur, la monnaie. P_i et P_j représentent les prix.

Les trois variables RTA (Regional trade agreements ou accords commerciaux régionaux) captent les effets de création et de détournement des échanges. Dans l'expression $u_{ijt} \left(u_{ijt} = \mu_{ij} + \varepsilon_{ijt} \right)$, μ_{ij} peut désigner des effets fixes ou aléatoires non observés dans le commerce bilatéral. ε_{ijt} est le terme des erreurs résiduelles.

Au total, le modèle économétrique gravitationnel spécifié s'inspire de celui de Fratianni M., Hoon Oh C. (2009) et reçoit la formulation mathématique suivante:

$$\begin{aligned} \ln \text{import}_{ijt} \left(\ln \text{moyimport}_{ijt} \right) = & \beta_0 + \beta_1 \ln \text{moy pibr}_{ijt} + \beta_2 \ln \text{moy pop}_{ijt} + \ln \text{moy export}_{ijt} + \\ & \ln \text{primodia} + \beta_3 \ln \text{dist}_{ij} + \beta_3 \text{border}_{ij} + \beta_5 (\text{comlang_off})_{ij} + \\ & \beta_6 (\text{comlang_eth})_{ij} + \beta_7 (\text{CU})_{ij} + \beta_8 (\text{Sam-TEC})_{ijt} + \\ & \beta_9 (\text{One-TEC})_{ijt} + \beta_t + \omega_{ijt} \quad (6.21) \end{aligned}$$

où $\ln \text{import}$ désigne la somme des logarithmes népériens des importations de la dyade i et j à la période t , (PIBr) les PIB réels. Pop les populations. D est la distance entre i et j , Border . Comlang_off et Comlang_eth indiquent si les deux pays partagent respectivement une même langue officielle ou une langue locale parlée au moins par 9% des populations des pays concernés. Elles sont des variables indicatrices prenant 1 en présence et, 0 en absence. CU^{80} est une variable muette qui vaut 1 si i et j partagent la même monnaie et 0, en absence. Sam-TEC et One-TEC qui sont des variables binaires. Sam-TEC prend la valeur 1 lorsque les deux pays (importateur et exportateur) sont tous signataires du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA

⁸⁰ La présence de cette variable est justifiée par l'inclusion du Nigeria et du Ghana dans l'analyse qui eux, n'utilisent pas le franc CFA comme les pays de l'UEMOA.

CHAPITRE 6

(donc pays membres de l'UEMOA) et 0, en absence. One-TEC prend la valeur 1 lorsque l'un des pays est membre de l'UEMOA et 0 lorsqu'aucun des pays n'est membre de l'UEMOA.

$\omega_{ijt} = \mu_{ij} + \varepsilon_{ijt}$ avec μ_{ij} les effets fixes ou aléatoires bilatéraux et non observés. ε_{ijt} est le terme d'erreur.

Les coûts engendrés par les PDG (Polices, Douaniers et Gendarmes) sont absents de l'analyse. En effet, les résultats obtenus n'expliquent pas et ne justifient pas non plus les flux des importations comme en témoigne la faible amplitude observée au niveau du coefficient de Transparency International « Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public ».

Tableau :

6.1 Comparaison « Transparence, responsabilité, et corruption dans le secteur public » entre 2005 et 2012

| | MAX (6) | MIN (1) | MOYENNE | ECART TYPE |
|----------------|---------|---------|---------|------------|
| Benin | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 0,0 |
| Burkina Faso | 3,5 | 3,0 | 3,3 | 0,3 |
| Cote -d'Ivoire | 2,5 | 2,0 | 2,3 | 0,3 |
| Ghana | 4,0 | 3,5 | 3,9 | 0,2 |
| Guinée-Bissau | 2,5 | 2,0 | 2,4 | 0,2 |
| Mali | 3,5 | 3,0 | 3,4 | 0,2 |
| Niger | 3,0 | 2,5 | 2,9 | 0,2 |
| Nigeria | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 0,0 |
| Sénégal | 3,5 | 3,0 | 3,1 | 0,2 |
| Togo | 2,5 | 2,0 | 2,2 | 0,3 |

Source : <http://data.worldbank.org/indicator/IQ.CPA.TRAN.XQ/countries/1W?display=map> où 6 est la référence la plus élevée et 1 la référence la plus faible.

6.1. 3 : Présentation des variables et résultats des tests préliminaires

Dans un premier temps, l'analyse présente les variables du modèle et les résultats des statistiques descriptives et de stationnarité. Ensuite, l'analyse s'est investie dans la présentation, l'interprétation et la discussion des résultats des tests de Hausman et de Breusch-Pagan Lagrange Multiplier (LM) qui commandent l'estimation en données de panel avec des effets aléatoires. Les résultats obtenus à cet effet sont encourageants. Ils sont statistiquement et économiquement significatifs. Cependant, les tests d'hétéroscédasticité et de dépendance en coupe instantanée (cross-sectional dependence /contemporaneous correlation) ne sont pas concluants. Ils orientent l'analyse vers l'estimation par les moindres carrés généralisés ou vers une régression en données

CHAPITRE 6

de panel-corrige des écarts types. Ces tests rendent de facto ces estimations plus crédibles. Les résultats obtenus par les moindres carrés généralisés et par données de panel-corrigés des écarts types pourraient être présentés et discutés.

Présentation des variables, des statistiques descriptives et des tests de stationnarité

Le tableau N 6.2 synthétise les caractéristiques des variables du modèle spécifié.

Tableau :

6.2 Présentation des variables ²

| variables | Désignations | abréviations | sources | périodes |
|---------------------|------------------------------------|--------------|----------------|-----------|
| expliquée | Log moyenne des importations | LnMoyImport | unctadstat.org | 1995-2012 |
| | Somme Log importations bilatérales | slnimport | unctadstat.org | 1995-2012 |
| explicatives | Log moyenne des PIB | LnMoyPIB | Worldbank.org | 1995-2012 |
| | log moyenne des populations | LnMoyPop | Worldbank.org | 1995-2012 |
| | Log moyenne des exportations | lnMoyExport | unctadstat.org | 1995-2012 |
| | Log moyenne des prix d'import | lnPrimodia | unctadstat.org | 1995-2012 |
| | log distance de la dyade | Indist | dist_cepil.dta | 1995-2012 |
| | Frontière | border | dist_cepil.dta | 1995-2012 |
| | Langue officielle commune | Comlang-off | dist_cepil.dta | 1995-2012 |
| | Langue ethnique commune (9%) | comlang_eth | dist_cepil.dta | 1995-2012 |
| | La dyade a une monnaie commune | cu | dist_cepil.dta | 1995-2012 |
| | Les 2 pays sont de l'UEMOA | sam_tec | UEMOA | 1995-2012 |
| | un seul pays est de l'UEMOA | One_tec | UEMOA | 1995-2012 |

Source : Synthèse de l'auteur où ln désigne le logarithme népérien. Ainsi, « LnMoyImport » désigne le logarithme népérien de la moyenne des importations des deux pays partenaires (la dyade).

Résultats des statistiques descriptives et des tests de corrélation

L'analyse présente dans un premier temps les statistiques descriptives des variables non binaires avant de déboucher sur les tests de stationnarité.

CHAPITRE 6

Tableau :

6.3 Statistiques descriptives des variables non binaires du modèle

| Variable | | Moyenne | Moyenne/2 | Ecart type | Min | Max |
|----------|---------|---------|-----------|------------|------|------|
| lnmoyi~t | overall | 10,3 | 5,1 | 1,0 | 7,7 | 13,0 |
| | between | | | 0,6 | 9,1 | 11,4 |
| | within | | | 0,9 | 7,9 | 12,4 |
| lnmoypib | overall | 23,0 | 11,5 | 1,1 | 21,2 | 25,7 |
| | between | | | 0,9 | 21,7 | 24,6 |
| | within | | | 0,6 | 21,9 | 24,2 |
| lnmoypop | overall | 16,6 | 8,3 | 0,9 | 14,8 | 18,4 |
| | between | | | 0,9 | 15,1 | 18,2 |
| | within | | | 0,1 | 16,3 | 16,9 |
| lnmoye~t | overall | 9,1 | 4,6 | 1,8 | 0,0 | 12,3 |
| | between | | | 1,5 | 4,9 | 11,3 |
| | within | | | 0,9 | 4,1 | 12,9 |
| lnprim~a | overall | 6,6 | 3,3 | 0,3 | 5,7 | 7,4 |
| | between | | | 0,2 | 6,1 | 7,0 |
| | within | | | 0,3 | 5,8 | 7,2 |
| Indist | overall | 6,8 | 3,4 | 0,8 | 4,7 | 7,8 |
| | between | | | 0,8 | 4,7 | 7,8 |
| | within | | | 0,0 | 6,8 | 6,8 |

Source : À partir des données de Unctadstat.org, de Worldbank.org et de dist_cepil.dta. Avec overall désigne la statistique de l'ensemble des dix (10) pays (\bar{x}) . Between désigne la statistique par rapport à la moyenne de l'individu concerné (\bar{x}_i) et within, la statistique par rapport aux individus $(x_{it} - \bar{x}_i + \bar{x})$

Les variables non binaires présentent des caractéristiques descriptives confortables et favorables à l'analyse. Les écarts types sont nettement inférieurs aux moitiés des moyennes des variables pour l'ensemble des variables soumises à l'analyse.

Quant aux tests de corrélation sur les séries temporelles, l'analyse révèle que tous les coefficients sont significatifs au seuil de 1%. Mieux, il n'existe pas une forte corrélation entre les variables. Cela exclut, à l'étape actuelle, l'hypothèse d'une colinéarité entre les variables temporelles comme le montre le tableau N°6.4

CHAPITRE 6

Tableau :

6.4 Analyse de la corrélation entre les séries

| | lnmoyi~t | lnmoypib | lnmoypop | lnmoye~t | lnprim~a | Indist |
|-------------|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|--------|
| lnmoyimport | 1,0000 | | | | | |
| lnmoypib | 0,6371* (0,0000) | 1,0000 | | | | |
| lnmoypop | 0,4913* (0,0000) | 0,7841* (0,0000) | 1,0000 | | | |
| lnmoyexport | 0,4177* (0,0000) | 0,2479* (0,0000) | 0,1465* (0,0000) | 1,0000 | | |
| lnprimodia | 0,3675* (0,0000) | 0,6477* (0,0000) | 0,4225* (0,0000) | 0,1927* (0,0000) | 1,0000 | |
| Indist | -0,0182 (0,6047) | -0,0571 (0,1042) | -0,1948* (0,0000) | 0,0084 (0,8111) | 0,0959* (0,0063) | 1,0000 |

Source : À partir des données sus-indiquées.

Résultats des tests de stationnarité

La littérature économétrique renseigne sur plusieurs tests de stationnarité ou de racine unitaire pour les données de panel. On peut citer Levin-Lin-Chu test, Harris-Tzavalis test, Breitung test, Im-Pesaran-Shin test, Fisher-type tests (combining p-values), Hadri Lagrange multiplier stationarity test (Cf. Stata Corp LP, 2011, pp 529 à 558). Ces tests sont utilisés dans certaines conditions. En effet, un panel composé de 45 individus et de 18 périodes est un panel limité (N and T are fixed). Les économètres suggèrent d'utiliser le test de Im-Pesaran-Shin (IPS) dans de pareilles circonstances (Cf. Stata Corp LP, 2011, page 542). Les résultats obtenus pour les variables non binaires du modèle sont consignés dans le tableau N°6.5.

Tableau :

6.5 Analyse de la stationnarité des séries

| Variabes | Valeur statistique | Retard | Trend | Décision |
|-------------|--------------------|--------|-------|----------|
| lnmoyimport | -9.2492*** | 1 | oui | I(0) |
| lnmoypib | -5.1335*** | 3 | oui | I(0) |
| lnmoypop | -19.4881*** | 1 | oui | I(0) |
| lnmoyexport | -1.9001*** | 0 | non | I(0) |
| lnprimodia | -3.7150*** | 0 | oui | I(0) |

Source : À partir des données de unctadstat.unctad.org et de Worldbank.org

La variable « Indist » (distance) est absente. En effet, pour chaque pair de pays, la distance demeure identique d'une année à une autre. Elle n'est donc pas une variable temporelle. Hormis

CHAPITRE 6

cette variable, les résultats rejettent la présence de racine unitaire. Les variables sont alors stationnaires à niveau.

Résultats du test de panélisation de l'équation gravitationnelle

La littérature économétrique suggère de vérifier la panélisation des données avant de les estimer en données de panel. Ainsi, le premier test préliminaire avant l'estimation de l'équation gravitationnelle en données de panel s'intéresse au test de panélisation dont la méthodologie s'inspire de Pirotte A. (2011, 78). Cette méthodologie est préalablement décrite via Analyse théorique des tests d'hypothèses d'homogénéité versus hétérogénéité des paramètres. Les résultats sont synthétisés dans le tableau 6.6

| Tableau : 6.6 Test de panélisation de l'équation gravitationnelle | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|
| Valeur Calculée | Probabilité | Décision |
| F1(528,270) = 3.1932865 | PvalF1 = 2.674e-24 | H ₀ ¹ rejetée |
| F2(484,270) = 1.2036836 | PvalF2 = .04472297 | H ₀ ² acceptée |
| F3(44,754) = 22.179081 | PvalF3 = 3.10e-107 | H ₀ ³ rejetée |

Source : À partir des résultats du test de panélisation.

La probabilité de la valeur de F1 est de $2,674e^{-24}$. Nous pouvons alors rejeter au seuil de 1%, l'hypothèse nulle d'homogénéité totale des coefficients alphas et bêtas ($H_0^1: \alpha_i = \alpha$ et $b_i = b$). Nous acceptons l'hypothèse alternative ($H_1^1: \exists (i, j) \in [1, N] / \alpha_i \neq \alpha_j$ ou $b_i \neq b_j$). Dans ces conditions, le « pooling regression » est écartée.

Cependant, il n'est pas prudent de rejeter H_0^2 (PvalF2 = .04472297). La statistique F2 n'est pas validée à 1% contrairement à F1 et F3. Elle est aussi trop voisine de 5%, ainsi, en tenant compte de ces considérations et de l'ordre de grandeur des probabilités associées à F1 et F3, l'hypothèse nulle H_0^2 ($H_0^2: b_i = b$) n'est pas rejetée.

Enfin, la statistique F3 est de $F3(44,754) = 22.179081$ et affiche une probabilité de $3.10e^{-107}$. Nous pouvons rejeter l'hypothèse associée au profit de l'hypothèse alternative ($H_0^3: \alpha_i = \alpha$ contre $H_1^3: \exists (i, j) \in [1, N] / \alpha_i \neq \alpha_j$).

CHAPITRE 6

Au total, les données considérées sont panélisables. Toutefois, il est nécessaire de vérifier l'existence ou non d'effets panels à travers le test de Breusch-Pagan Lagrange Multiplier (LM) conformément aux recommandations de Goaid M. et Sassi S. (2012: 38) pour qui, ce test doit précéder celui de Hausman.

Résultats du test de Breusch-Pagan Lagrange Multiplier (LM)

L'importance du test de Breusch-Pagan Lagrange Multiplier (LM)⁸¹ est de révéler la présence ou non d'effets panel. Ainsi, la présence d'effets panel pourrait conduire le chercheur à estimer ses données en panel versus une simple estimation par les moindres carrés ordinaires (MCO).

Le test de Breusch-Pagan Lagrange Multiplier dégage: $\chi^2(1)=989,93$ et $\text{Prob}>\chi^2=0,0000$. L'analyse en déduit qu'il y a « panel effects ». De facto, ces résultats rejettent l'hypothèse d'une régression par les moindres carrés ordinaires simple. Ce qui confirme le rejet d'une estimation de « pooling regression » suggérée par le test de panélisation. Toutefois, la présence d'effets panel ne précise pas le type de panel. Nous recourons alors au test de Hausman à quel type de panel renvoient les données.

Résultats du test de Hausman

Le premier dilemme auquel sont confrontés les chercheurs en données de panel est le choix entre les modèles à effets fixes et ceux à effets aléatoires. Bien évidemment, il existe un test qui aide le chercheur à opérer son choix. Ce test a été proposé par Hausman J.A. (1978)⁸².

L'hypothèse nulle du test de Hausman postule que les estimateurs du modèle sont à effets aléatoires versus ceux du modèle à effets fixes. Malgré les limites⁸³ de ce test, il demeure l'instrument économétrique qui permet aux chercheurs de trancher entre le choix d'un modèle à effets fixes ou aléatoires (Cf. Greene H. W. (2003, chapitre 13)). Les résultats du test du Hausman obtenus affichent: 43.06 ($\text{Prob} > \chi^2=0,0000$). Cette probabilité étant inférieure à 5%, l'analyse rejette l'hypothèse d'effets aléatoires au profit d'effets fixes.

Résultats des estimations en données de panel à effets fixes

Les résultats des estimations en données de panel à effets fixes révèlent que les coefficients sont différents de zéro et les signes attendus sont obtenus. Cependant, les erreurs sont corrélées avec

⁸¹ Lagrangian multiplier test for random effects

⁸² Hausman J.A. (1978): Specification Tests in Econometrics. *Econometrica*, Vol. 46, pp 1251-1271

⁸³ Pour Jonhson J. et DiNardo J. (1997, 403): «...il n'existe pas de règle simple pour aider le chercheur à naviguer entre le Scylla des effets de fixité et le Charybde de l'erreur de mesure ou de la sélection dynamique ».

CHAPITRE 6

les variables explicatives ($\text{corr}(u_i, Xb) = -0,9696$). Il existe alors de corrélation entre les erreurs et les variables ($\text{Corr}(u_i, X)=0$). De même, les tests d'hétéroscédasticité et de dépendance en coupe instantanée (cross-sectional dependence /contemporaneous correlation) ne valident pas cette estimation des données de panel à effets fixes (Cf. Hoechle D. (2007)⁸⁴).

Résultats des tests d'hétéroscédasticité et de dépendance en coupe instantanée

Les tests d'hétéroscédasticité et de dépendance en coupe instantanée (cross-sectional dependence /contemporaneous correlation) sont des tests ex post habituellement effectués pour confirmer ou infirmer l'estimation en données de panel. Les résultats de ces tests sont présentés dans le tableau N°6.7

Tableau :

6.7 Tests d'hétéroscédasticité et de dépendance en coupe instantanée

| Modified Wald test for groupwise heteroskedasticity | | Pesaran's test of cross sectional independence | |
|---|--------------------|--|--------------|
| chi2 (45) = 740,38 | Prob>chi2 = 0.0000 | Coeff= 17,228 | Prob= 0,0000 |

Source: À partir des résultats des estimations

Le test d'hétéroscédasticité formule l'homoscédasticité (comme hypothèse nulle) versus l'hétéroscédasticité (comme hypothèse alternative). L'hypothèse nulle est rejetée (Prob> chi2 = 0,0000) au profit d'une présence d'hétéroscédasticité. Quant au test de dépendance en coupe instantanée, elle postule l'indépendance des résidus avec les entités (les dyades) comme hypothèse nulle. Cette hypothèse nulle est aussi rejetée (Prob = 0,0000).

Au total, en dehors de la corrélation des erreurs avec les variables, ces tests confirment qu'il existe, d'une part, la présence d'hétéroscédasticité et d'autre part, la dépendance des résidus avec les entités (cross-sectional dependence /contemporaneous correlation). De facto, les régressions à effectuer doivent tenir compte de ces contraintes.

⁸⁴Hoechle D. (2007): Robust standard errors for panel regressions with cross-sectional dependence. The Stata Journal. Vol.7, N. 3, pp. 281-312

CHAPITRE 6

6.1. 4 : Résultats des estimations et principales conclusions

Choix discuté de la méthode d'estimation du modèle gravitationnel sur les importations des huiles alimentaires

La littérature recommande d'estimer les équations gravitationnelles avec précaution à cause, parfois, de l'absence totale d'échanges bilatéraux. La valeur des échanges entre deux pays peut donc être nulle. Ce qui aboutirait à une indétermination avec une spécification en logarithme.

Pour lever cette indétermination, deux possibilités sont couramment utilisées. On peut éliminer les valeurs nulles si leur pourcentage dans les observations est faible et utiliser par la suite les moindres carrés ordinaires (MCO) pour l'estimation du modèle. Si la proportion des observations nulles est élevée, l'utilisation des MCO conduit aux résultats biaisés lorsque la variable expliquée prend des valeurs uniquement supérieures ou égales à zéro. Green (1981) montre que ce biais est une fonction linéaire inverse de la proportion d'observations non nulles de l'échantillon. Il est courant dans ce cas, d'utiliser une technique d'estimation qui consiste à ajouter l'unité (+1) à tous les logarithmes népériens des variables (Cf. Silva J.M.C.S. et Tenreyro S. (2006) et Ehrhart H., Le Goff M., Rocher E., Singh R. J. (2012))

Il existe une autre méthode non linéaire, celle de Tobit (estimation par le maximum de vraisemblance). Cette estimation reconnaît explicitement l'existence des valeurs nulles de la variable dépendante et les traite comme les flux des échanges non enregistrés tout en normalisant la distribution du terme d'erreur (cf. Geourjon A.-M., Guérineau S., Guillaumont P. et Guillaumont Jeanneney S. (2013)).

La nécessité de prendre en considération la corrélation des erreurs avec les variables, la présence d'hétéroscédasticité et la dépendance des résidus avec les entités (cross-sectional dependence / contemporaneous correlation) nous donnent deux (2) possibilités de régressions: les moindres carrés généralisés en données de panel avec l'option « panels (correlate) » et la méthode de panel-corrigé des écarts types (panel-corrected standard errors)⁸⁵. En effet, La technique des moindres carrés généralisés (gls) est une méthode d'estimation alternative à celle des panels corrigés des écarts types (pcse) pour estimer les perturbations tributaires de la corrélation des erreurs avec les variables, de la présence d'hétéroscédasticité et de la dépendance des résidus avec les entités en données de panel (StataCorp (2009, p. 374)).

⁸⁵Perturbations hétéroscédastiques et simultanément corrélées entre les panels

CHAPITRE 6

Cependant, la technique des moindres carrés généralisés en données de panel requiert deux conditions majeures avant de valider les résultats des estimations: (i) l'inexistence de données manquantes et (ii) le nombre d'entités (N) devant être inférieur à celui de la période (T) (Cf. Beck et Katz (1995))⁸⁶. Ces conditions ne sont pas respectées dans le cadre de la présente recherche. Ainsi, pour la suite de l'analyse, seuls les résultats découlant de la méthode du « panel-corrected » sont présentés et analysés. Toutefois, les résultats ont été enrichis de l'impact des politiques commerciales intracommunautaires sur les importations bilatérales (Slnimport). L'examen de cette série révèle la présence de nombreux cas de valeurs nulles qui soulève des problèmes importants d'estimation. Ainsi, compte tenu du nombre de zéros dans cette série, nous faisons d'abord l'estimation par la méthode de PCSE (Panel Corrected Standard Errors) puis nous suivons les recommandations de Shepherd B. (2013), de Silva J.M.C.S. & Tenreyro S. (2006)⁸⁷ et de Piermartini R. & Yotov V. Y. (2016) et nous estimons un modèle de Poisson par pseudo-maximum de vraisemblance (PPML). Cet estimateur a deux avantages : il corrige la troncature des données à zéros et du biais potentiel engendré par la log-linéarisation du modèle de gravité (s'il y a un problème d'hétéroscédasticité dans le modèle multiplicatif, sa transformation en log entraîne un biais de variables omises qui peut s'avérer extrêmement important comme l'ont démontré Silva J.M.C.S. et Tenreyro S. (2006)). Enfin, nous adoptons une estimation par la méthode Tobit (Cf. Foroutan, F. et Pritchett L. (1993) puis, Eaton J. et Tamura A. (1994)). Les estimations sont issues des équations :

$$\begin{aligned} \ln \text{moyimport}_{ijt} = & \beta_0 + \beta_1 \ln \text{moypibr}_{ijt} + \beta_2 \ln \text{moypop}_{ijt} + \beta_3 \ln \text{moyexport}_{ijt} + \\ & \beta_4 \ln \text{primodia} + \beta_5 \ln \text{dist}_{ij} + \beta_6 \text{border}_{ij} + \beta_7 (\text{comlang_off})_{ij} + \\ & \beta_8 (\text{comlang_eth})_{ij} + \beta_9 (\text{CU})_{ij} + \beta_{10} (\text{Sam-TEC})_{ijt} + \\ & \beta_{11} (\text{On-TEC})_{ijt} + \beta_t + \omega_{ijt} \end{aligned} \quad (6.22)$$

puis

⁸⁶ Autrement, la matrice ne peut pas être inversée

⁸⁷ Silva J.M.C.S. et Tenreyro S. (2006): The Log of Gravity. Review of Economics and Statistics, 88: 641-658

CHAPITRE 6

$$\begin{aligned}
\text{Slnimport}_{ijt} = & \beta_0 + \beta_1 \text{lnmoypibr}_{ijt} + \beta_2 \text{lnmoypop}_{ijt} + \beta_3 \text{lnmoyexport}_{ijt} + \\
& \beta_4 \text{lnprimodia} + \beta_5 \text{Indist}_{ij} + \beta_6 \text{border}_{ij} + \beta_7 (\text{comlang_off})_{ij} + \\
& \beta_8 (\text{comlang_eth})_{ij} + \beta_9 (\text{CU})_{ij} + \beta_{10} (\text{Sam-TEC})_{ijt} + \\
& \beta_{11} (\text{On-TEC})_{ijt} + \beta_t + \omega_{ijt}
\end{aligned} \tag{6.23}$$

Tableau :

6.8 Estimation des politiques intracommunautaires sur les importations

| | PCSE1 | PCSE2 | POISSON | TOBIT |
|----------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | Inmoyimport | Slnimport | slnimport | slnimport |
| Inmoypib | 1.009*** (7.34) | 0.773** (3.09) | 0.476*** (3.67) | 0.654*** (3.60) |
| Inmoypop | -0.361* (-2.51) | -0.467 (-1.31) | -0.0790 (-0.23) | -0.349 (-0.95) |
| Inmoyexport | 0.0834** (3.19) | 0.207*** (3.44) | 0.111 (1.91) | 0.161* (2.40) |
| Inprimodia | -0.197 (-0.97) | 0.139 (0.44) | -0.118 (-0.88) | 0.0102 (0.04) |
| Indist | 0.0695 (1.92) | -0.159 (-1.24) | -0.400 (-1.12) | -0.393 (-1.02) |
| border | 0.302*** (3.67) | 1.460*** (5.59) | 1.050 (1.94) | 1.263* (2.09) |
| comlang_of~1 | 0.897*** (5.74) | 1.767* (2.45) | 2.782*** (3.76) | 2.217** (3.13) |
| comlang_et~9 | 0.113* (2.14) | -0.282 (-0.63) | 0.260 (0.42) | -0.403 (-0.62) |
| cu | -0.0868 (-0.58) | -0.314 (-0.70) | -1.171* (-2.38) | -0.561 (-1.32) |
| sam_tec | -0.674*** (-3.77) | -1.066* (-2.43) | -1.126*** (-5.17) | -0.971*** (-3.54) |
| one_tec | 0.525** (2.84) | 0.966** (2.85) | 1.139*** (5.34) | 0.935*** (3.83) |
| _cons | -7.572*** (-4.13) | -11.46** (-2.87) | -8.860 (-1.68) | -7.869 (-1.33) |
| N | 810 | 810 | 810 | 810 |
| R ² | 0.9814 | 0.2678 | | |
| Wald chi2 | 324.27 | 101.31 | 191.99 | 132.61 |
| Prob > chi2 | 0.0000 | 0.0000 | 0.0000 | 0.0000 |

Les statistiques de t sont en parenthèses, * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001

Source: À partir des résultats des estimations

CHAPITRE 6**Interprétations et discussions des résultats des estimations sur les importations**

Le tableau 6.8 présente quatre (4) résultats en colonne (PCSE1, PCSE2, POISSON, TOBIT). Ainsi, la première colonne présente les résultats de la régression sur le logarithme népérien de la moyenne des importations totales de la dyade ($\ln m_{oy} import$) à l'aide de « Panel corrigé des écart-types (PCSE) ». Les trois (3) dernières colonnes présentent les résultats des importations bilatérales de la dyade à l'aide, respectivement de PCSE, de Poisson et de Tobit. Les interprétations concernent deux (2) catégories de variables : les variables non binaires (PIB réel, population, exportation, prix mondial et distance) et les variables binaires (frontière, langue officielle, langue ethnique, monnaie commune, appartenance simultanée des deux pays à une même union douanière UEMOA et l'appartenance d'un seul pays de la dyade au TEC-UEMOA).

- ✓ Pour l'ensemble des résultats des quatre (4) estimations, le coefficient du PIB réel est positif et significatif. Ainsi, l'augmentation du PIB réel suscite (toutes choses étant égales par ailleurs) un accroissement du volume des importations. Cet accroissement est respectivement de 1,0%, 0,77%, 0,47% et 0,65% $\left[100 \left((1,01)^{\beta} - 1 \right) \right]^{88}$ suivant les méthodes d'estimation.
- ✓ Le coefficient de la variable population n'est significatif pour aucune régression aux seuils retenus. Nous retenons alors que l'accroissement de la population n'influence pas directement le volume des importations des huiles alimentaires pour l'ensemble des pays étudiés. L'analyse qui s'en dégage est que les importations ne sont pas destinées pour combler le déficit de la consommation engendré par l'accroissement démographique. Les pays étudiés importent des huiles alimentaires pour d'autres motifs en dehors des besoins alimentaires.
- ✓ Hormis la méthode de Poisson, les résultats des autres estimations révèlent que les exportations ont une influence positive et significative sur les importations des huiles alimentaires. Ainsi, toute augmentation des exportations de 1% suscite, toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement de 0,08% (de la moyenne des importations par la méthode PCSE), 0,20% (des importations de la dyade par la méthode PCSE) et de 0,16%

⁸⁸ Cf. Shepherd B. (2013) et Yang J. (2012)

CHAPITRE 6

(des importations de la dyade par la méthode Tobit). Ces résultats sont conformes aux gains de rente sur les réexportations.

- ✓ Les coefficients des prix mondiaux et ceux des distances ne sont pas significatifs aux seuils retenus pour aucune régression. Ainsi, les importations des huiles alimentaires au sein des pays étudiés ne sont ni sensibles aux prix, ni aux distances. C'est un résultat fatal laissant présager que les pays de l'UEMOA sont voués à une propension à l'importation malgré les variations des prix mondiaux et les distances! Cependant, ces résultats sont logiques car la plupart des pays de l'UEMOA importent principalement de la Malaisie et de l'Indonésie situées pourtant à des milliers de kilomètres⁸⁹ des pays de l'UEMOA. Il devient alors nécessaire d'instaurer des politiques économiques afin de contenir l'irréversibilité de la propension des importations des huiles alimentaires au sein des pays de l'UEMOA quand bien même ces pays appartiennent à "un village planétaire" prônant l'effacement des distances.
- ✓ « border » est une variable binaire prenant la valeur 1 lorsque la dyade (les deux pays) partagent la même frontière terrestre et 0, sinon. Son coefficient est positif et significatif sauf pour la méthode de Poisson (significatif quand même à 6%, Prob = 0,052). Nous retenons que la proximité géographique favorise les importations des huiles alimentaires au sein des pays étudiés. Ainsi, deux pays partageant la même frontière, enregistrent en moyenne, toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement tant des volumes totaux des importations que des volumes bilatéraux.
- ✓ Le coefficient de la variable « comlang_off » est significatif pour l'ensemble des quatre régressions. Ainsi, deux pays partageant la même langue officielle, enregistrent, toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement du volume des importations des huiles alimentaires aussi bien au niveau des importations moyennes totales qu'au niveau des importations moyennes bilatérales.
- ✓ Les estimations révèlent que les langues ethniques communes (parlées au moins par 9% de chaque population de la dyade) affectent positivement les importations moyennes de la dyade et sont sans effet sur les importations moyennes bilatérales de la dyade.

⁸⁹ Le plus proche pays de l'UEMOA, le Niger se situe à 10 973,12 km de la Malaisie contre 13 042,01 km le Sénégal le pays de l'UEMOA le plus distancé de la Malaisie. Pareillement, le Bénin (le plus proche) et le Sénégal (le plus éloigné) sont respectivement situés à 11660,19 km et 13866,99 km

CHAPITRE 6

- ✓ Les travaux pionniers de l'impact d'une union monétaire sur les échanges commerciaux remontent à Rose A.K. (2000) qui conclut qu'une union monétaire augmente les échanges commerciaux entre ses pays membres. Dès lors, d'autres chercheurs ont également analysé l'impact de la monnaie commune sur les échanges commerciaux mais avec des résultats plus nuancés (Cf. Anderson J. et Wincoop E. (2003), Baldwin R (2005) et Balta I. N. (2006)). Dans le cas de nos travaux, la monnaie commune a un effet favorable sur les importations des huiles alimentaires dans le cadre des échanges bilatéraux à travers la méthode de Poisson.

En dehors de ces variables de contrôle, traditionnellement retrouvées dans les estimations gravitationnelles, l'analyse a intégré deux (2) variables d'intérêt qui sont toutes statistiquement significatives.

- ✓ La variable « sam_tec » est binaire. Elle est affectée d'un coefficient négatif quel que soit le type d'estimation utilisé tant pour la moyenne des importations totale de la dyade (PCSE1) que pour la moyenne des importations bilatérales de la dyade (PCSE2, Poisson et Tobit). Ainsi, l'introduction du TEC-UEMOA a un effet dépressif sur les importations des pays membres de l'UEMOA. Cette déduction conforte l'analyse de Hirsch R. (2002b) et rejoint l'une des conclusions précédemment tirée⁹⁰ qui postule que les pays de l'UEMOA présentaient les « caractéristiques d'une intégration relativement avancée bénéficiant de réelles complémentarités entre certains des États membres » dans le domaine des huiles alimentaires avant la création de l'union douanière qui plombe de facto, les importations intra-communautaires. La mise en œuvre du TEC-UEMOA n'a pas favorisé les importations intra-communautaires, elle a plutôt provoqué un effet dépressif sur le marché des huiles alimentaires.
- ✓ Enfin, « One-TEC » est la dernière variable d'intérêt qui prend la valeur 1 si et seulement si un seul pays de la dyade est membre de l'UEMOA. Elle est affectée d'un signe positif pour l'ensemble des quatre (4) régressions. L'analyse en déduit que l'instauration du TEC-UEMOA a davantage canalisé les importations des huiles alimentaires vers le Ghana et le Nigeria qui sont les deux pays hors UEMOA ayant été intégrés dans l'analyse. Ainsi, La mise en œuvre de la ceinture douanière commune a permis aux pays de l'UEMOA

90 Intégration commerciale des pays de l'UEMOA à l'aune de l'union douanière sur le marché des huiles alimentaires.

CHAPITRE 6

d'accroître leurs exportations vers le Nigeria et le Ghana. Ce résultat conforte les conclusions précédemment dégagées sur le comportement de rente sur les huiles alimentaires à l'aune de l'introduction du tarif extérieur commun de l'UEMOA. Il serait alors intéressant de prolonger l'analyse à l'effet de dégager l'apparition ou non d'effets de création ou de détournement de commerce à l'aune de la libéralisation commerciale.

6.2. Analyse des effets de création et de détournement de commerce à l'aide des équations gravitationnelles en données de panel

6.2. 1 : Spécification fonctionnelle et résultats des estimations des équations gravitationnelles en données de panel

L'un des principaux effets économiques attendus de la mise en place d'un accord régional est de stimuler la croissance et le développement via l'intensification et la diversification des flux commerciaux au sein de l'Union. Théoriquement, l'élimination des droits de douane et autres coûts au commerce entre les pays signataires d'un accord régional devrait permettre à chaque pays signataire d'accéder à un marché plus vaste, celui de l'Union qui demeure protégé de la concurrence des importations hors union. Bien évidemment, depuis Viner (1950), les effets d'une union douanière sur la création et le détournement de commerce sont bien connus. Il est important, dans le cadre de cette thèse, de restituer la pensée de Viner et de quantifier ces phénomènes.

Selon J. Viner, une création de commerce survient "lorsque, à la suite de la mise en place de l'union douanière et de l'abaissement consécutif des tarifs entre pays membres, un bien qui auparavant était fourni par des producteurs locaux est maintenant offert par un pays membre de l'union et donc échangé internationalement, parce que les producteurs de ce dernier pays sont plus efficaces dans sa production. Il y a donc une meilleure allocation des ressources productives". Selon le même auteur, un détournement de commerce survient "lorsque, à la suite de l'élimination de tarifs dans l'union et de la mise en place d'une protection commune, on substitue dans l'approvisionnement local, des producteurs de pays partenaires de cette union à des producteurs extérieurs à cette union, pourtant plus efficaces, du fait du régime tarifaire discriminatoire". Il y a donc une moins bonne allocation des ressources productives.

CHAPITRE 6

Pour rendre cette pensée plus explicite, supposons deux (2) pays A et B qui forment une Union Douanière (UD). Supposons C, un autre pays du reste du monde n'appartenant pas à cette UD. Il y aura :

- ✓ **création de commerce** si grâce à l'effacement des barrières, B importe désormais de A un produit X que B fabriquait mais à un coût unitaire plus élevé que l'actuel coût unitaire d'importation (provenant de A) ;
- ✓ **détournement de commerce** si grâce au tarif discriminatoire de l'Union envers C, B importe désormais de A un produit qu'il importait naguère de C, alors que C a de meilleurs coûts de production unitaires que A.

Bien évidemment, l'idée de J. Viner a été influencée par la théorie économique du contexte qui n'acceptait pas le commerce intra-branche. Il y a donc une limite majeure à cette théorie de J. Viner qui postule qu'il y a création de commerce lorsque B commence par importer de A au lendemain de l'UD. Mais dans la réalité contemporaine ; il peut bien avoir du commerce entre A et B bien avant l'UD. Ainsi, la mise en place d'une ceinture douanière commune entre A et B peut renforcer les échanges comme elle peut également les déprimer.

La littérature empirique sur les effets de création ou de détournement des accords commerciaux préférentiels identifie trois (3) instruments de mesure (Drabik D. et Pokrivcak J. (2007)) :

- (i) les modèles d'équilibre général calculables ex ante. Toutefois, les résultats de ces modèles sont très sensibles aux hypothèses sur les paramètres et aux formes fonctionnelles. De manière cruciale, les résultats dépendent de la structure du modèle, des formes fonctionnelles et des estimations des paramètres. Ainsi, les modèles d'équilibre général, avec ses conditions strictes, peuvent facilement conduire le chercheur à s'écarter ou à s'éloigner de la réalité ;
- (ii) les analyses ex post déterminant et comparant les parts des échanges intra-communautaires ex ante et ex post de l'entrée en vigueur de la politique commerciale. Ainsi, conformément à cette méthode, l'analyse débouche sur la création de commerce en cas d'accroissement entre les deux périodes (ex ante et ex post) et de détournement de commerce en cas de décroissance.
- (iii) Les équations de gravité qui incluent aussi bien les variables de contrôle que des variables d'intérêt. Les modèles de gravité sont agrégés et ne saisissent pas les impacts individuels de la libéralisation. De facto, ces modèles constituent des réponses aux

CHAPITRE 6

préoccupations (non agrégation) tributaires de la définition d'effets de création ou de détournement de Viner (1950).

Dans le cadre de la présente recherche, les modèles gravitationnels sont préférés en raison des limites des autres modèles. Le modèle spécifié s'inspire de l'équation (6.20) des travaux de Fratianni M., Hoon Oh C. (2009). En effet, dans la littérature du modèle gravitationnel⁹¹, les effets de création et de détournement des échanges commerciaux générés par les accords commerciaux régionaux sont généralement modélisés par deux variables muettes : Sam-RTA, qui est égale à 1 lorsque les deux pays paire appartiennent au même RTA et 0 sinon. Im-RTA est égale à 1 lorsque le pays importateur est signataire du RTA et le pays exportateur n'est pas, et 0 sinon (Cf. Soloaga I. et Winters A. (2001)). Ensuite, nous reprenons les équations (6.22) et (6.23) où la variable à expliquer devient les exportations.

En tenant compte de ces considérations, les équations suivantes peuvent être spécifiées et estimées.

$$\begin{aligned} \ln\text{moyexport}_{ijt} = & \beta_0 + \beta_1 \ln\text{moyimport}_{ijt} + \beta_2 \ln\text{moypibr}_{ijt} + \beta_3 \ln\text{moypop}_{ijt} + \\ & \beta_4 \ln\text{primodia} + \beta_5 \ln\text{dist}_{ij} + \beta_6 \text{border}_{ij} + \beta_7 (\text{comlang_off})_{ij} + \\ & \beta_8 (\text{comlang_eth})_{ij} + \beta_9 (\text{CU})_{ij} + \beta_{10} (\text{Sam-TEC})_{ijt} + \\ & \beta_{11} (\text{One-TEC})_{ijt} + \beta_t + \omega_{ijt} \end{aligned} \quad (6.24)$$

puis

$$\begin{aligned} \ln\text{export}_{ijt} = & \beta_0 + \beta_1 \ln\text{moyimport}_{ijt} + \beta_2 \ln\text{moypibr}_{ijt} + \beta_3 \ln\text{moypop}_{ijt} + \\ & \beta_4 \ln\text{primodia} + \beta_5 \ln\text{dist}_{ij} + \beta_6 \text{border}_{ij} + \beta_7 (\text{comlang_off})_{ij} + \\ & \beta_8 (\text{comlang_eth})_{ij} + \beta_9 (\text{CU})_{ij} + \beta_{10} (\text{Sam-TEC})_{ijt} + \\ & \beta_{11} (\text{One-TEC})_{ijt} + \beta_t + \omega_{ijt} \end{aligned} \quad (6.25)$$

Les résultats des estimations des équations (6.24) et (6.25) sont présentés dans le tableau (6.9) comme ils l'ont été dans le tableau (6.8).

⁹¹ Fratianni M., Hoon Oh C. (2009): Expanding RTAs, trade flows, and the multinational enterprise. *Journal of International Business Studies* 40, 1 206- 1 227

CHAPITRE 6

Tableau :

6.9 Estimation des politiques intracommunautaires sur les exportations

| | PCSE1 | PCSE2 | POISSON | TOBIT |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | lnmoyexport | slnexport | slnexport | slnexport |
| lnmoyimport | 0.265* (2.29) | 0.107 (0.55) | -0.00113 (-0.03) | 0.248 (1.30) |
| lnmoypib | 0.739** (2.96) | 1.341*** (3.32) | 0.127 (1.52) | 0.488 (1.39) |
| lnmoypop | -0.126 (-0.50) | -1.203** (-2.95) | 0.203 (0.79) | -0.296 (-0.50) |
| lnprimodia | -0.203 (-0.84) | -0.969 (-1.72) | 0.0340 (0.44) | -0.0569 (-0.13) |
| Indist | 0.0279 (0.29) | -1.762*** (-6.06) | -0.554* (-2.12) | -1.722** (-2.76) |
| border | -0.565** (-2.74) | 3.138*** (4.50) | 0.742 (1.92) | 2.987** (3.06) |
| comlang_of~l | 0.740* (1.99) | 3.187*** (4.48) | 1.104* (2.09) | 2.607* (2.26) |
| comlang_et~9 | 1.090*** (5.79) | 1.368* (2.08) | 0.432 (0.98) | 1.448 (1.39) |
| cu | -0.777* (-1.98) | -1.346* (-2.17) | -0.0877 (-0.27) | -1.088 (-1.57) |
| sam_tec | 0.550 (1.69) | -1.729* (-2.52) | -0.241* (-2.52) | -0.380 (-0.89) |
| one_tec | -0.0641 (-0.23) | 2.203*** (4.05) | 0.465*** (5.28) | 1.541*** (3.90) |
| _cons | -8.005 (-1.80) | 7.785 (1.31) | -2.682 (-0.69) | 4.650 (0.47) |
| N | 810 | 810 | 810 | 810 |
| R ² | 0.8763 | 0.5465 | | |
| Wald chi2 | 133.35 | 498.35 | 168.00 | 165.30 |
| Prob > chi2 | 0.0000 | 0.0000 | 0.0000 | 0.0000 |
| t statistiques entre parenthèses, * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001 | | | | |

Source: À partir des résultats des estimations

CHAPITRE 6

6.2.2. Interprétations et discussions des résultats du modèle gravitationnel sur les effets de création et de détournement de commerce

La mise en évidence des effets de création et de détournement de commerce est analysée au moyen du modèle gravitationnel en données de panel conformément au tableau (6.9) qui présente quatre (4) résultats en colonne (PCSE1, PCSE2, POISSON, TOBIT). Ainsi, la première colonne présente les résultats de la régression sur le logarithme népérien de la moyenne des exportations totales de la dyade ($\ln\text{moyexport}$) à l'aide de « Panel corrigé des écart-types (PCSE) ». Les trois (3) autres colonnes affichent les résultats des exportations bilatérales de la dyade à l'aide, respectivement de PCSE, de Poisson et de Tobit. Les résultats des estimations confortent la théorie économique gravitationnelle. Les interprétations concernent deux (2) catégories de variables. Nous analyserons en survol, dans un premier temps, les résultats des variables de contrôle. Ensuite, l'analyse se focalisera sur les variables d'intérêt.

- ✓ Les coefficients du logarithme de la moyenne des importations ne sont pas significatifs pour les modèles PCSE2, POISSON et TOBIT. En revanche, une augmentation de 1% de la moyenne des importations de la dyade, entraîne, toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement de 0,264% $\left[100 \left((1,01)^\beta - 1 \right) \right]$ de la moyenne des exportations de la dyade. On en déduit que les importations favorisent les réexportations.
- ✓ Les résultats (par PCSE1 et PCSE2) affichent également que l'accroissement des PIB favorisent les exportations des huiles alimentaires au sein des pays étudiés.
- ✓ La distance, la frontière et la langue commune sont trois (3) variables importantes dont les signes des coefficients et leurs significativités sont recherchés lorsqu'on procède à une estimation par les données de panel gravitationnel. Toutes ces variables présentent les signes attendus pour nos estimations.
- ✓ Pour les pays, objets d'étude, l'existence de plusieurs monnaies en circulation (le FCFA, le Cedi⁹² et le Naira) n'est pas un handicap pour le commerce des huiles alimentaires. Bien évidemment, ce résultat conforte les faits empiriques où le Bénin (utilisateur du FCFA) importe pour réexporter les huiles alimentaires vers le Nigeria (utilisateur du Naira).

⁹² Le Cedi est la monnaie du Ghana et le Naira et celle du Nigeria

CHAPITRE 6

Après le survol des variables de contrôle, traditionnellement retrouvées dans les estimations gravitationnelles, l'analyse peut s'intéresser aux deux (2) variables d'intérêt.

- ✓ La variable « sam_tec » est binaire. Elle est affectée d'un coefficient positif non significatif pour le modèle PCSE1 mais négatif et significatif pour les trois autres modèles (PCSE2, POISSON et TOBIT).
- ✓ « one-TEC » est la deuxième variable d'intérêt qui prend la valeur 1 si et seulement si un seul pays de la dyade est membre de l'UEMOA. Elle est affectée d'un coefficient négatif et non significatif pour le modèle PCSE1 qui estime la moyenne des exportations de la dyade. En revanche, cette variable est affectée d'un coefficient positif et très significatif pour l'ensemble des trois autres modèles (PCSE2, POISSON et TOBIT) qui estiment la somme des logarithmes népériens des exportations de la dyade.

On le sait très bien, la création d'effets de commerce découle d'une augmentation des flux commerciaux en raison du changement dans la structure tarifaire. Ainsi, toute réduction dans le commerce, consécutive à l'accord préférentiel, est considérée comme un détournement des échanges. Le tableau 6.10 permet de fixer les esprits quant aux conclusions à tirer sur les effets de création ou de détournement de commerce à l'aide du modèle gravitationnel en données de panel.

Tableau :

6.10 Synthèse des effets de création et de détournement de commerce à l'aide du modèle gravitationnel

| | PCSE1 | PCSE2 | POISSON | TOBIT |
|---------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | lnmoyexport | slnexport | slnexport | slnexport |
| sam_tec | 0.550 (1.69) | -1.729* (-2.52) | -0.241* (-2.52) | -0.380 (-0.89) |
| one_tec | -0.0641 (-0.23) | 2.203*** (4.05) | 0.465*** (5.28) | 1.541*** (3.90) |

Source: À partir des résultats des estimations

Les résultats du modèle PCSE1 ne sont pas significatifs. L'analyse peut alors se concentrer sur les résultats des modèles PCSE2, POISSON et TOBIT dont les signes sont homogènes. En effet, les résultats de "One_TEC" sont de signe positif tandis que ceux de "Same_TEC" sont de signe négatif. On peut donc dire que la mise en place du TEC-UEMOA a engendré un accroissement des échanges des pays de l'UEMOA avec le Ghana et le Nigéria ("One_TEC"). Dans le même temps, le même instrument douanier a engendré une déprime des échanges

CHAPITRE 6

intra-communautaires ("Same_TEC"). Ainsi, le TEC_UEMOA a réduit les échanges intra-communautaires et a favorisé le renforcement du commerce des huiles alimentaires avec le reste du monde, en l'occurrence le Nigéria et le Ghana. L'analyse conclut que l'application du tarif extérieur commun de l'UEMOA a bien évidemment engendré un détournement d'effets de commerce.

Au total, l'introduction de la ceinture douanière commune au sein des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a engendré un détournement d'effets de commerce. Le Ghana et le Nigeria, deux pays de la sous-région n'appartenant pas à l'UEMOA, exercent une influence énorme dans les échanges des huiles alimentaires sur les pays de l'UEMOA. L'appartenance de ces pays à une ceinture douanière avec les pays de l'UEMOA pourrait alors permettre une intégration économique plus consolidée, profitable pour le Ghana et le Nigeria mais pas forcément pour les pays de l'UEMOA eu égard à leurs architectures économiques actuelles (toutes choses étant égales par ailleurs).

6.2. 3 : Principaux enseignements des résultats des équations gravitationnelles sur les effets de création et de détournement de commerce

Les effets de création du commerce, traditionnellement attendus à l'aune de la création d'une union douanière, ne s'affichent pas à l'aide de l'économétrie gravitationnelle comme le renseigne le corpus théorique économique depuis les travaux de Viner (1950). Au contraire, les résultats dégagés révèlent plutôt des effets de détournement de commerce qui éloignent le TEC-UEMOA de son objectif de renforcer des échanges intra-communautaires.

Cependant, ces résultats ne sont pas nouveaux car la littérature économique renseigne que les accords de préférence tarifaire ne sont pas toujours bénéfiques pour les partenaires. C'est le cas des travaux de Carrère C., J. Gourdon et Olarreaga M. (2012) qui, à l'aide du modèle gravitationnel, ont montré que si un accord préférentiel intervient entre un pays abondant en ressources naturelles et un pays pauvre en ressources mais disposant d'un secteur manufacturier en croissance, le tarif préférentiel générera une création d'effets de commerce pour ce dernier : il bénéficiera d'un meilleur accès au marché partenaire et pourra en importer plus de ressources naturelles. Il y aura peu d'effets de détournement de commerce pour ce pays pauvre en ressources si son partenaire n'est spécialisé qu'en ressources naturelles. En revanche, le pays riche en ressources subira un détournement de commerce puisqu'il importera davantage de

CHAPITRE 6

produits manufacturés du pays qui bénéficie du tarif préférentiel au détriment des exportateurs plus efficaces du reste du monde. Ces résultats suggèrent que les principaux bénéficiaires des accords de préférence tarifaire ont été les pays pauvres en ressources naturelles qui connaissent une création de commerce et qui bénéficient du détournement de commerce subi par les pays riches en ressources naturelles. Dans le cadre de la présente recherche, ce sont plutôt les pays disposant de façade maritime (ressource naturelle) qui importent davantage des pays asiatiques et réexportent vers des pays de la CEDEAO comme le Ghana et le Nigeria compte tenu du différentiel de prix consécutif à la politique protectionniste adoptée justement par le Ghana et le Nigeria.

Ces conclusions convergent vers les résultats de Rolland J.-P. et Alpha A. (2010) qui ont montré que les cas d'incohérence entre politique commerciale et politiques agricole ou industrielle des pays de l'UEMOA concernent en général le tarif extérieur commun de l'UEMOA du fait du caractère insuffisamment protecteur des niveaux de droits de douane pour atteindre les objectifs de la Politique Agricole de l'Union (PAU) concernant la souveraineté alimentaire ; le développement des échanges régionaux ; l'amélioration des conditions de vie des producteurs et la sécurisation des investissements agricoles.

De même, Geourjon A.-M. et al. (2013), analysant l'impact de l'intégration régionale dans le cadre des pays de la zone franc ont abouti à des résultats similaires. Cependant, les suggestions préconisées ne nous paraissent pas pertinentes. En effet, les auteurs recommandent, à la page 246, de mettre sur pied des programmes de financement d' « aide au commerce » visant à renforcer les capacités d'offre des pays souffrant d'une concentration élevée de leur structure d'exportation leur permettant alors de bénéficier eux aussi des avantages offerts par le monde régional. De plus, selon les auteurs (pages 73 et 74), « le fait de compenser la perte des recettes tarifaires par un financement extérieur est une nécessité pour conserver un effet favorable du démantèlement tarifaire sur la consommation finale des ménages tout en ne pénalisant pas l'investissement public ». Cette solution nous paraît de courte durée. Elle est discutable et difficilement applicable dans le cadre des pays de l'UEMOA qui vont inéluctablement s'essouffler avec ces programmes de financement d'« aide au commerce ».

En effet, l'instauration du TEC-UEMOA a favorisé les importations des huiles alimentaires en provenance des pays non membres de l'Union comme l'Indonésie et la Malaisie. Ces importations dépriment ou plombent la production domestique. Les résultats économétriques

CHAPITRE 6

démontrent également que, loin de renforcer le commerce intra-communautaire des huiles alimentaires, le TEC-UEMOA a favorisé les réexportations des huiles alimentaires vers des pays de la CEDEAO comme le Ghana et le Nigeria. Ainsi, certains pays de l'UEMOA, à façade maritime, profitent des différentiels des prix pratiqués au Ghana et au Nigeria pour capter des gains tributaires des rentes sur les réexportations des huiles alimentaires. Cependant, ces gains sont des mirages réservant des implications économiques aux conséquences destructrices à l'aune de l'option du TEC-CEDEAO et de la signature des Accords de Partenariat Économique avec l'Union Européenne.

Bien évidemment, même s'il est encore tôt d'analyser ses effets, la création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) dans laquelle les pays africains se sont engagés (sans préparations préalables) pourrait également constituer une autre source de fragilisation des économies africaines. En effet, environ 16% seulement des échanges commerciaux africains sont continentaux. Cette réalité a interpellé, au départ, 44 pays qui ont signé l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) le mercredi 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda), lors d'une session extraordinaire de l'Union Africaine. La ZLECAf vise principalement à créer un marché commun. Elle aura pour but de renforcer l'intégration africaine, éliminer progressivement les droits de douane sur le commerce intra-africain pour permettre aux pays africains de mieux de spécialiser et de développer des chaînes régionales de valeur en vue de renforcer la compétitivité et la diversification. Le Nigéria, principale économie du continent et l'un des principaux négociateurs de l'accord, ne fait pas partie des 44 pays signataires. Il décide d'examiner encore en interne de « potentiels effets négatifs » sur son économie.

En effet, l'application de la Zone de libre-échange continentale africaine engagerait les pays africains dans un processus qui irait au-delà d'une simple zone de libre-échange. Elle serait un regroupement ou une fédération des unions douanières déjà existantes sur le continent. Dans cette perspective, les meilleures portes d'entrée du continent seront les unions ou blocs qui auraient le plus désarmé leurs tarifs douaniers ou qui offriraient des hubs logistiques.

CHAPITRE 6

ANNEXE DU CHAPITRE 6

Démonstration des fondamentaux du modèle gravitationnel structurel

$$L = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{\sigma}{\sigma-1}} + \lambda \left[\sum_{i=1}^N y_j - \tau_{ij} P_i C_{ij} \right] \quad (6.26)$$

$$\frac{\partial L}{\partial C_{ij}} = \frac{\sigma}{\sigma-1} \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\frac{\sigma-1}{\sigma} \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{-1}{\sigma}} \right) - \lambda \tau_{ij} P_i = 0 \quad (6.27)$$

$$\frac{\partial L}{\partial C_{ij}} = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{-1}{\sigma}} \right) - \lambda \tau_{ij} P_i = 0 \quad (6.28)$$

$$\lambda \tau_{ij} P_i = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{-1}{\sigma}} \right) \quad (6.29)$$

Multiplions cette équation par C_{ij} ($C_{ij} \neq 0$)

$$\lambda \tau_{ij} P_i C_{ij} = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) \quad (6.30)$$

Introduisons la somme sur i dans cette équation

$$\lambda \left(\sum_{i=1}^N \tau_{ij} P_i C_{ij} \right) = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) \quad (6.31)$$

Or

$$\frac{\partial L}{\partial \lambda} = \sum_{i=1}^N (y_j - \tau_{ij} P_i C_{ij}) = 0 \Rightarrow \sum_{i=1}^N y_j = \sum_{i=1}^N \tau_{ij} P_i C_{ij} \Rightarrow y_j = \sum_{i=1}^N \tau_{ij} P_i C_{ij} \quad (6.32)$$

Ainsi,

$$\lambda y_j = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) \quad (6.33)$$

CHAPITRE 6

$$\lambda = \frac{1}{y_j} \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) \quad (6.34)$$

Remplaçons λ par sa valeur dans l'équation

$$\lambda \tau_{ij} P_i C_{ij} = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) \quad (6.35)$$

$$\frac{\tau_{ij} P_i C_{ij}}{y_j} \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) = \left[\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right]^{\frac{1}{\sigma-1}} \left(\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) \quad (6.37)$$

$$\frac{\tau_{ij} P_i C_{ij}}{y_j} \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) = \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \quad (6.38)$$

Divisons cette équation par C_{ij} ($C_{ij} \neq 0$)

$$\frac{\tau_{ij} P_i}{y_j} \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right) = \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \Rightarrow \tau_{ij} P_i = \frac{y_j \left(\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)}{\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}}} \quad (6.39)$$

Élevons chaque membre de la dernière équation à l'exposant $(-\sigma)$ puis multiplions chaque membre par $\tau_{ij} P_i$

$$\left(\tau_{ij} P_i \right)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{-\sigma} \beta_i^{\sigma-1} \tau_{ij} P_i C_{ij}}{\left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma}} \Rightarrow \frac{\left(\tau_{ij} P_i \right)^{1-\sigma}}{\beta_i^{\sigma-1}} = \frac{y_j^{-\sigma} \tau_{ij} P_i C_{ij}}{\left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma}} \quad (6.40)$$

On en déduit alors que :

CHAPITRE 6

$$\left(\tau_{ij}P_i\beta_i\right)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{-\sigma}\tau_{ij}P_iC_{ij}}{\left(\sum_{i=1}^N\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}}C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}}\right)^{-\sigma}} \quad (6.41)$$

Introduisons la somme dans chaque membre

$$\sum_{i=1}^N\left(\tau_{ij}P_i\beta_i\right)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{-\sigma}\sum_{i=1}^N\tau_{ij}P_iC_{ij}}{\left(\sum_{i=1}^N\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}}C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}}\right)^{-\sigma}} \quad (6.42)$$

Or

$$\sum_{i=1}^N\tau_{ij}P_iC_{ij} = y_j \Rightarrow \sum_{i=1}^N\left(\tau_{ij}P_i\beta_i\right)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{1-\sigma}}{\left(\sum_{i=1}^N\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}}C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}}\right)^{-\sigma}} \quad (6.43)$$

À l'instar de Anderson and van Wincoop (2003), désignons par P_j l'indice des prix du pays j , avec

$$P_j = \left(\sum_{i=1}^N\left(\tau_{ij}P_i\beta_i\right)^{1-\sigma}\right)^{\frac{1}{1-\sigma}} \quad (6.44)$$

Il s'en suit que :

$$\left(P_j\right)^{1-\sigma} = \sum_{i=1}^N\left(\tau_{ij}P_i\beta_i\right)^{1-\sigma} \quad (6.45)$$

De

$$\sum_{i=1}^N\left(\tau_{ij}P_i\beta_i\right)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{1-\sigma}}{\left(\sum_{i=1}^N\beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}}C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}}\right)^{-\sigma}} \quad (6.46)$$

On a

CHAPITRE 6

$$P_j^{1-\sigma} = \frac{y_j^{1-\sigma}}{\left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma}} \Rightarrow \left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma} = \frac{y_j^{1-\sigma}}{P_j^{1-\sigma}} \quad (6.47)$$

Or

$$\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{-\sigma} \tau_{ij} P_i C_{ij}}{\left(\sum_{i=1}^N \beta_i^{\frac{1-\sigma}{\sigma}} C_{ij}^{\frac{\sigma-1}{\sigma}} \right)^{-\sigma}} \quad (6.48)$$

Donc :

$$\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} = \frac{y_j^{-\sigma} \tau_{ij} P_i C_{ij}}{y_j^{1-\sigma}} * P_j^{1-\sigma} \Rightarrow \left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} = \frac{\tau_{ij} P_i C_{ij} P_j^{1-\sigma}}{y_j} \quad (6.49)$$

Or

$$X_{ij} = \tau_{ij} P_i C_{ij} \quad (6.50)$$

Il s'en suit

$$\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} = \frac{X_{ij} P_j^{1-\sigma}}{y_j} \Rightarrow X_{ij} = \frac{\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} y_j}{P_j^{1-\sigma}} \quad (6.51)$$

Finalement :

$$X_{ij} = \frac{\left(\tau_{ij} P_i \beta_i \right)^{1-\sigma} y_j}{P_j^{1-\sigma}} = f(P_i, P_j, \beta_i, \tau_{ij}, y_j) \quad (6.52)$$

CHAPITRE 6

Tableau:
6.11 CPIA transparency, accountability, and corruption in the public sector rating (1=low to 6=high)

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | MAX | MIN | MOYENNE. | ECART TYPE |
|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----|-----|----------|------------|
| Benin | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 0,0 |
| Burkina Faso | 3,5 | 3 | 3 | 3 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,0 | 3,3 | 0,3 |
| C.d'Ivoire | 2 | 2 | 2 | 2,5 | 2,5 | 2 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,0 | 2,3 | 0,3 |
| Ghana | 3,5 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4,0 | 3,5 | 3,9 | 0,2 |
| G.-Bissau | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2 | 2,5 | 2,0 | 2,4 | 0,2 |
| Mali | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3 | 3,5 | 3,0 | 3,4 | 0,2 |
| Niger | 3 | 3 | 3 | 3 | 2,5 | 3 | 3 | 3 | 3,0 | 2,5 | 2,9 | 0,2 |
| Nigeria | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 0,0 |
| Sénégal | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,0 | 3,1 | 0,2 |
| Togo | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,0 | 2,2 | 0,3 |

Source : <http://data.worldbank.org/indicator/IQ.CPA.TRAN.XQ/countries/1W?display=map>

CONCLUSION GÉNÉRALE

Principaux résultats de la recherche

En janvier 1995, la Commission de l'UEMOA a été mise en place. Elle a initié plusieurs politiques économiques dont les plus importantes concernent l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Sur le plan agricole, l'objectif global de la Politique Agricole de l'UEMOA (P.A.U) est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural en permettant de (i) **réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles**; (ii) accroître la productivité et la production de l'agriculture sur une base durable; (iii) **améliorer les conditions de vie des producteurs par un développement de l'économie rurale, la revalorisation du statut social des agriculteurs et par une meilleure rémunération des produits agricoles.**

Sur le plan industriel, la mise en place de la politique industrielle commune (PIC) de l'UEMOA devrait permettre le développement d'entreprises capables de faire face à la concurrence internationale et l'intensification des échanges intersectoriels. Ainsi, la PIC devrait (i) assurer et consolider la compétitivité des entreprises industrielles de l'Union ; (ii) encourager la mise en place d'un environnement favorable à l'initiative et au développement des entreprises, en particulier des PME/PMI ; (iii) favoriser la construction au sein de l'Union d'un tissu industriel fortement intégré en s'appuyant notamment sur les PME/PMI et enfin, (iv) favoriser la diversification et la densification du tissu industriel de l'Union.

Dans le domaine commercial, les pays de l'UEMOA sont individuellement engagés dans de vastes politiques de libéralisation commerciale depuis les années 1990. La cristallisation de ces engagements individuels a été l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA en 2000. Les objectifs assignés au TEC-UEMOA sont (i) la simplification des systèmes tarifaires en vigueur dans l'Union, (ii) **l'ouverture de l'Union sur l'économie mondiale**, (iii) **la protection de la production communautaire** et (iv) la lutte contre les détournements de trafic.

Toutefois, la confrontation des objectifs de ces politiques agricole, industrielle et commerciale aux tests de cohérence révèle des incohérences et des contradictions dans le domaine des

huiles alimentaires. Ces incohérences sont d'une part, tributaires des objectifs internes des politiques commerciales et d'autre part, les contradictions s'affichent entre certains objectifs de la politique agricole et de la politique commerciale. En effet, l'UEMOA n'a pas pu réaliser la sécurité alimentaire à travers la réduction de la dépendance alimentaire (PAU). Elle n'a pas pu assurer et consolider la compétitivité des entreprises industrielles de l'Union (PIC). De même, il n'a pas été possible à l'UEMOA de concilier l'ouverture de l'Union sur l'économie mondiale et la protection de la production des huiles alimentaires de l'Union (TEC-UEMOA).

En effet, les pays de l'UEMOA, naguère grands producteurs d'huiles alimentaires, ont été évincés du marché mondial de production et se spécialisent dans les importations. Les taux d'accroissement (en glissements annuels) des importations des huiles alimentaires sont devenus plus importants au lendemain des réformes de libéralisation commerciale. Ces importations proviennent principalement de la Malaisie, de l'Indonésie, de Singapour, de la France, des USA et de la Belgique.

Ainsi, de 4,1 mille tonnes en 1992, les importations du Bénin passent à 21,1 mille tonnes en 1993, soit un accroissement de 410% en un (1) an. Le même constat est observé en 2003 et 2006 où les taux d'accroissement ont été respectivement de 147% et 388%. En 2008, les importations des huiles alimentaires du Bénin ont explosé de 4185% par rapport à 2000 (année de mise en application du TEC-UEMOA). Une analyse analogue menée sur les autres pays de l'UEMOA montre un taux d'accroissement de 235% en 1994 au Burkina Faso où les importations passent de 6,2 mille tonnes (1993) à 20,6 mille tonnes (1994). La même remarque s'affiche en 1999 (accroissement de 244%) et 2005 (un taux d'accroissement de 219%). La Côte-d'Ivoire, malgré sa capacité de production au sein des pays de l'UEMOA, n'a pas été épargnée par des importations massives des huiles alimentaires. C'est le cas en 1995 et 1997 avec des importations qui passent de 4,1 mille tonnes (1994) à 9,9 milles tonnes (1995) et de 6,6 milles tonnes (1996) à 21, 5 mille tonnes (1997). D'une importation de 16,2 mille tonnes en 2002, la Côte d'Ivoire affiche une importation de 69,7 mille tonnes en 2003, soit un taux d'accroissement en glissement annuel de 330% ! Des tendances analogues sont observées au niveau des autres pays de l'UEMOA. C'est notamment le cas du Niger et du Togo. En effet, au Niger les importations affichent un taux d'accroissement en glissement annuel de 885% en 1995 où les importations passent de 1,6 mille tonnes (1994) à 16,2 mille tonnes (1995). Le Togo affiche des taux de 169% en 1996, 153% en 2002 et 191% en 2008.

Il y a lieu de reconnaître que les réformes du libéralisme économique véhiculées par les accords commerciaux sous l'égide des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), de

l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des coopérations ACP-UE ont largement contribué à l'afflux de ces importations dans l'espace UEMOA. De même, les politiques commerciales intra-communautaires, comme le Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA, ont suscité également l'afflux des importations des huiles alimentaires. Ainsi, à l'instar de Hirsch R. (2002b), l'analyse conclut que les pays de l'UEMOA présentaient les « caractéristiques d'une intégration relativement avancée bénéficiant de réelles complémentarités entre certains des États membres » dans le domaine des huiles alimentaires avant la création de l'union douanière. En 1999 par exemple (veille de la mise en œuvre de l'union douanière), le Bénin réalisait 78% de ses échanges commerciaux avec les autres pays de l'UEMOA dans le contexte des huiles alimentaires. Le Burkina Faso (77%), le Mali (57%) et le Niger (92%) au cours de la même année. En revanche, l'analyse révèle que les échanges commerciaux des huiles alimentaires du Sénégal sont tournés vers l'extérieur de l'Union traduisant de facto, la faible intégration commerciale de ce pays dans ce domaine. Avec la mise en application du dispositif tarifaire du cordon douanier en 2000, les échanges intra-communautaires du Bénin dépriment et plongent de 78% à 35%. Le coefficient de l'intégration commerciale de l'UEMOA, dans son ensemble, chute dans ces conditions et passe de 38% (1999) à 26% (2000). D'ailleurs, l'UEMOA n'a plus jamais retrouvé son degré d'intégration d'avant l'instauration de l'union douanière.

De même, à la lumière des résultats dégagés, l'analyse conclut que les politiques d'ouverture commerciale ont favorisé une désorganisation et une désintégration des tissus productif et commercial des huiles alimentaires au sein des pays de l'Union. En outre, les effets de création du commerce attendus à l'aune de la création d'une union douanière ne s'affichent pas à l'aide de l'économétrie gravitationnelle. Au contraire, les résultats révèlent que le TEC-UEMOA a engendré le détournement du commerce.

Ainsi, l'architecture institutionnelle de production et de commercialisation des huiles alimentaires de l'UEMOA n'offre pas de ligne de défense crédible pour la protection des investisseurs privés contre la concurrence déloyale étrangère. De facto, l'offre (production et importation) des huiles alimentaires affiche deux (2) réactions contradictoires à l'aune de la libéralisation commerciale. Une réaction dépressive affichée par la production qui plombe et une réaction explosive affichée par les importations qui flambent. Ces résultats confortent les travaux de Rolland J.-P. et Alpha A. (2010) qui concluent que dans un contexte de concurrence accrue sur les marchés internationaux et de forte volatilité des cours, le niveau du TEC-UEMOA est effectivement peu cohérent pour pouvoir atteindre les objectifs de la

Politique Agricole de l'Union (PAU) concernant (i) la souveraineté alimentaire ; (ii) le développement des échanges régionaux; (iii) l'amélioration des conditions de vie des producteurs et (iv) la sécurisation des investissements agricoles.

Principales suggestions de la recherche

Cinq (5) domaines nous paraissent mériter de faire à l'avenir l'objet d'une attention particulière de la part des instances nationales et régionales de décisions : il s'agit de (i) l'adoption des mesures plus protectionnistes de la production des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA, (ii) l'installation et l'opérationnalisation des structures de contrôle des normes de qualité « Codex alimentarius », (iii) la promotion des Cellules de cohérence de politiques commerciales, (iv) l'adoption d'une clause de flexibilité de politique commerciale communautaire et enfin, (v) le retour stratégique de l'Etat en vue de la restructuration de la filière avant de s'y retirer.

(A) Adoption des mesures plus protectionnistes de la production des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA

La production des huiles alimentaires n'est pas protégée au sein des pays de l'UEMOA. L'une des mesures communautaires pourrait consister à adopter des mesures plus protectionnistes en faveur des industries locales. Ainsi, sans enfreindre aux accords de l'OMC, les pays de l'UEMOA peuvent adopter des mesures protectionnistes. Dans cette perspective, nous suggérons aux pays de l'UEMOA de recourir aux mesures antidumping et aux mesures de sauvegarde conformément aux articles VI et XIX de l'Accord général du GATT.

En dehors de ces instruments de l'OMC, d'autres mesures protectionnistes peuvent être utilisées. Il s'agit des instruments protectionnistes, largement utilisés avant la seconde guerre mondiale et délaissés pendant les années de forte croissance et qui sont de nouveau utilisés de façon non négligeable depuis le premier choc pétrolier. Parmi les plus usuelles, l'analyse retient : (i) les normes techniques et industrielles destinées à garantir la qualité des produits et leur sécurité ; (ii) les normes sanitaires (parfois largement arbitraires) pour les produits agricoles ; (iii) des procédures administratives tatillonnes pouvant décourager les importateurs ; (iv) des marchés publics fermés explicitement ou non aux entreprises étrangères.

(B) Installation et l'opérationnalisation des structures de contrôle des normes de qualité « Codex alimentarius »

Cette recommandation a trois (3) avantages majeurs : (i) imprimer une marque de qualité à la production domestique des huiles alimentaires, (ii) contribuer à l'accroissement des quantités

exportées des huiles alimentaires des pays de l'UMOA et (iii) constituer une mesure de dissuasion et de contrôle des importations des huiles alimentaires d'origines étrangères parfois douteuses.

(C) La promotion des Cellules de cohérence de politiques commerciales

La Commission de l'UEMOA pourrait promouvoir et assurer la coordination, à travers la Commission de Coordination de Politiques Commerciales (COCOPOCO), des Cellules de cohérence de politiques commerciales (CECOPO) dans les États membres de l'UEMOA. Le rôle de la COCOPOCO serait d'analyser la cohérence des politiques commerciales nationales et communautaires en tenant compte des potentialités et des complémentarités des pays de la sous-région.

(D) L'adoption d'une clause de flexibilité de politique commerciale communautaire

Dans le cadre de l'adoption de la ceinture douanière commune (TEC-CEDEAO), la Commission de la CEDEAO pourrait introduire une clause pouvant permettre une politique commerciale plus flexible. Toutefois, l'adoption de cette flexibilité de politique commerciale suppose l'ouverture des négociations à l'OMC pour aboutir à la révision des consolidations individuelles initiales des pays membres de la CEDEAO. En effet, les pays membres de l'OMC se sont engagés à appliquer le traitement national qui leur impose d'accorder le même traitement aux produits importés qu'au produits locaux, en particulier en matière de taxes intérieures (TVA, droit d'accise...).

(E) Le retour stratégique de l'Etat dans la filière

Le marché des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA présente des défaillances. L'intervention de l'Etat peut être alors sollicitée comme le recommande le corpus théorique économique. En effet, nous suggérons l'intervention de l'Etat pour restructurer la filière à travers la redynamisation des anciennes coopératives, leur insuffler un plus grand dynamisme avant de s'y retirer au profit du secteur privé. Le cas de la filière coton au Bénin pourrait être cité en exemple.

Au terme de cette recherche qui concerne le marché des huiles alimentaires, il serait également intéressant d'étendre l'analyse sur le secteur agricole à l'effet d'examiner l'impact de la libéralisation commerciale sur le marché des produits agricoles dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine. Cette investigation aurait le mérite de déterminer si les pertes causées par les réformes de libéralisation commerciale dans certaines filières sont compensées par des gains dégagés par d'autres filières du secteur agricole.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abbas M. (2005): Le consensus de São Paulo. Eléments d'analyse d'une nouvelle approche des stratégies de développement. *Economie Politique de l'Intégration Internationale et du Développement*. Laboratoire d'Économie de la Production et de l'Intégration Internationale (LEPII). www.upmf-grenoble.fr/lepii.
- Abbas M. (2007a): Du GATT à l'OMC. Un bilan de soixante ans de libéralisation des échanges. Note de travail N° 35/2007. Laboratoire d'Économie de la Production et de l'Intégration Internationale (LEPII). www.upmf-grenoble.fr/lepii.
- Abbas M. (2007b): Les rapports Nord-Sud à l'OMC. Entre différenciation et espace politique pour le développement. Note de travail N° 36/2007. Laboratoire d'Économie de la Production et de l'Intégration Internationale (LEPII). www.upmf-grenoble.fr/lepii.
- Adjovi G.S.E (2010): Les politiques commerciales, l'union douanière (TEC) et le renforcement du marché régional de la CEDEAO. Projet de renforcement des Capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement (CAPOD). Etude et Document N° 10 de février 2010. www.capod.org
- Aghion P. et Howitt P. (2010): *L'Economie de la croissance*. Edition Economica. CorpusEconomie dirigé par Hubert Kempf
- Agritrade (2011): Note de synthèse, secteur des oléagineux. Centre Technique de Coopération Agricole et rurale (CTA).www.cta.int
- Akkihah R. G. (1973): Locational effects in the theory of customs union and welfare analysis. *The Indian Economic Journal*, n°21, vol.1 du juillet-septembre 1973.
- Allen T., Arkolakis C. & Takahashi Y. (2017): "Universal Gravity". www.econ.yale.edu/~ka265/research/UniversalGravity/AAT%20-%20Universal%20Gravity%20-%20paper.pdf
- Amadou A. (2006): "Libéralisation commerciale et croissance économique dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine". 9th Annual Conference on Global Economic Analysis. Addis Ababa (Ethiopia) 15-17 juin 2006
- Anderson E. J., Larch M. & Yotov V. Y. (2016) : Trade Liberalization, Growth, and FDI : A Structural Estimation Framework. www.etsg.org/
- Anderson J. et Wincoop E. (2003): « Gravity With Gravitas: A Solution to the Border Puzzle ». NBER Working Paper, n° 8079, AER, vol. 93(1), pp. 170-192.
- Anderson PS. (1979): A theoretical foundation for the gravity equation. *American Economic Review* 69: 106-116.
- Bairoch P. (2002): « Les principales composantes économiques de la mondialisation dans une perspective historique. Mythes et réalités », *Economie Appliquée*, tome LV, n°2, pp.39-76.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baldwin R. E. (2003): “Openness and growth: what’s the empirical relationship?”, NBER Working Paper 9578.
- Baldwin R. et Krugman P. (1989): Persistent Trade Effects of Large Exchange Rate Shock. *The Quarterly Journal of Economics*, MIT Press, vol. 104(4), pages 635 -54, November.
- Bale M. D. (1986): « Analyse de la politique de commercialisation agricole et de la politique alimentaire: leçons tirées de cinq pays », In Séminaire sur la politique des prix et des produits agricoles, IDE, Banque Mondiale.
- Banque Mondiale (2012a): La défragmentation de l’Afrique: Approfondissement de l’intégration du commerce régional des biens et services. Washington, février 2012. www.worldbank.org.
- Banque Mondiale (2012b): L’Afrique peut contribuer à se nourrir elle-même. Washington, 24 octobre 2012. www.worldbank.org/afr/trade
- Bello G. et Moustapha D. M. (1997): Politique commerciale et incitations sectorielles : Impact de la réforme du tarif douanier sur le secteur industriel au Bénin. Réseau sur les politiques industrielles en Afrique, CODESRIA, Dakar.
- Belloq F.-X. et Silve A. (2007): La crise de la filière coton : conséquences économiques et financières au Burkina Faso. Document de travail n° 48. Agence Française de Développement (AFD). www.afd.fr
- Bellon B. (1986): L’interventionnisme libéral. *Economica*, Paris. Pp 85-144.
- Benassi J.L. et Labonne M. (2004): Perspectives pour les oléagineux dans les pays du Magrheb : Algérie, Maroc et Tunisie 2000-2015. *Oléagineux, Corps Gras, Lipides (OCL)*. Volume 11, Numéro 2, 92-6, mars/avril 2004. Économie.
- Berg A. et Krueger A. (2003): « Trade, Growth, and Poverty: a Selective Survey »IMF Working Paper, 03/30, International Monetary Fund.
- Bergstrand H. J., Larch M. and Yotov V. Y. (2015) : Economic integration agreements, border effects, and distance elasticities in the gravity equation. *European Economic Review* 78(2015)307–327. www.elsevier.com/
- Bergstrand J. H., Larch M. & Yotov Y. V. (2015) : “Economic Integration Agreements, Border Effects, and Distance Elasticities in the Gravity Equation.” *European Economic Review*, 78 : 307–327. www3.nd.edu/~jbergstr/Working_Papers/EERAugust2015.pdf
- Bergstrand J.H. (1985): The gravity equation in international trade: some microeconomic foundations and empirical evidence. *Review of Economics and Statistics* 67 (3), 474-481 (August).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Biwott K. P., Moyi D. E. et Khainga D. (2013): Trade liberalization and economic growth: the role of regulatory policies. *Journal of World Economic Research*. Vol. 2, No. 3, 2013, pp. 45-57
- Blancheton B. (2004): Ouverture commerciale, croissance et développement : malentendus et ambiguïtés des débats. Première Journée du développement du GRES du 16-17 septembre 2004
- Blein R. (2006): La négociation de l'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne : Processus et enjeux pour l'agriculture régionale. Communication au Forum sur la souveraineté alimentaire du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de L'ouest (ROPPA). Niamey (Niger) du 7 au 10 novembre 2006. www.roppa.info
- Bouët A. (2000): « La mesure des protections commerciales nationales », Document de travail du CEPII, n°15, novembre. www.cepii.fr
- Bouët A., Bureau J.-C., Decreux Y. et Jean S. (2004): La libéralisation agricole: des effets ambigus sur les pays en développement. Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII). N°236, juillet-août 2004. www.cepii.fr
- Bourguignon F., Lambert S. et Suwa-Einsenmann A. (1994): « Stabilisation des prix d'exportation agricole : une perspective macroéconomique appliquée à la Côte d'Ivoire », in Guillaumont P. dir., *Économie des politiques agricoles dans les pays en développement*. 2. Les aspects macroéconomiques, *Revue française d'économie*.
- Brada J.C. & Mendez J. A. (1985): Economic integration among developed, developing and centrally planned economies: a comparative analysis. *Review of Economics and Statistics* 67 (4), 549-556 (November).
- Brada J.C. et Mendez J.A. (1988): Exchange rate risk, exchange rate regime and the volume of international trade. *Kylos* 41: 263-280.
- Brulhart M. (2008): An account of global intraindustry trade, 1962-2006. *Reshaping Economic Geography, World Development report 2009*. <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2009/Resources/4231006-1204741572978/Vollmer.pdf>
- Brun J., Carrere C., Guillaumont P. et de Melo J. (2005): Has distance died? Evidence from a panel gravity model. *World Bank Economic Review* 19: 99-120.
- Bureau J.C., Decreux Y. et Gohin A. (2007): « La libéralisation des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC : impact économique ». *L'agriculture, nouveaux défis* - Edition 2007. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/agrifra07k.pdf
- Carrère C., J. Gourdon et Olarreaga M. (2012): Intégration régionale et ressources naturelles : qui en profite ? L'expérience du Moyen Orient et de l'Afrique du nord. Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), WP No 2012-09. <http://www.cepii.fr>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Chang R., Kaltani L. et Loayza N. (2005): “Openness can be good for growth: the role of policy complementarities”, The World Bank Policy Research Working Paper 3763.
- Chang Y. et Nguyen C. M. (2012): Residual based tests for cointegration in dependent panels. *Journal of Econometrics*, N° 167, pp. 504-520
- Cheng I et Wall H.J. (2005): Controlling heterogeneity in gravity models of trade and integration. *Federal Reserve Bank of St Louis Review* 87: 49–63.
- Cissokho L. et al. (2012): Why Is Agricultural Trade within ECOWAS So High? *Journal of African Economies*, Volume 22, issue 1, Pp.22-51
- Commission de l’UEMOA (2009): « Rapport de l’atelier régional de validation des études sur les sous filières graine de coton et palmier à huile ». Département du développement de l’entreprise, des Télécommunications et de l’Energie de la Commission de l’UEMOA. BOAD-Lomé, 7-8 octobre 2009.
- Communiqué de la Présidence de la République du Bénin (2012): Les propositions des Experts de l’UEMOA pour la relance du Coton béninois. Communiqué du Conseil des Ministres N°08/PR/SGG/Extra/Com du 29 avril 2012. Secrétariat Général du Gouvernement.
- Croyère, A., Jacquot, R. et Vergez, R. (2004): Politiques agricoles et négociations à l’OMC : des discours aux réalités. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGREF), France.
- Dabiré J. M. C. (2011): Des obstacles aux échanges intracommunautaires. Commissaire chargé du département du développement du marché régional, du commerce, de la concurrence et de la coopération à l’UEMOA. *Journal Le soleil* du jeudi 20 janvier 2011. www.lesoleil.sn/
- De Nardis S et Vicarelli C. (2003): The impact of the Euro on trade: the (early) effect is not so large. ENEPRI working paper no. 17.
- de Souza LV. (2002): Trade and monetary integration in large, mature economies: a primer on the European Monetary Union. Keil working paper no. 1137.
- Decaluwé B., Dissou Y. et Patry A. (2001): Union douanière au sein de l’UEMOA : Une analyse quantitative. *Revue Économique*. 52 (4) de juillet 2001, pp 811-830.
- Delorme H. et al. (2007): Dynamique des prix agricoles internationaux. Notes et Etudes Economiques (NEE) N°27, Service des Stratégies Agricoles et Industrielles Sous-direction de l’Évaluation, de la Prospective, des Études et de l’Orientation. Direction Générale des politiques Economique Européenne et Internationale. www.agriculture.gouv.fr/
- Diagne A., Cabral F.J. et Dansokho M. (2007a): Réformes commerciales, réponses de l’offre agricole et sécurité alimentaire au Sénégal. Consortium pour la recherche Economique et Sociale (CRES). www.cres-sn.org

 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Diagne A., Cabral F.J. et Dansokho M. (2007b): L'impact des réformes de politiques commerciales sur l'agriculture. Consortium pour la recherche Economique et Sociale (CRES). www.cres-sn.org
- Diagne A., Koné M., Sylla K. et Toure A. (2003) : Impact de la Libéralisation du Commerce sur la filière riz en Côte d'Ivoire. Réseau d'Etudes d'Impact (REI) sur financement du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE).
- Dollar D. (1992): "Outward-oriented Developing Economies really do grow more rapidly: evidence from 95 LDCs, 1976-1985", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 40, 523-544.
- Drabik D. et Pokrivcak J. (2007) : "Trade Creation and Diversion in the Enlarged EU Market: Evidence for Agricultural Trade in Slovakia". *Finance a úvěr - Czech Journal of Economics and Finance*, 57, 2007, no. 9-10
- Edwards S. (1992): « Trade Orientation, Distorsions and Growth in developing Countries», *Journal of Development Economics*, (39) 1, july, pp.31-57.
- Egger P. (2000): A note on the proper econometric specification of the gravity equation. *Economics Letters* 66, 25-31.
- Egger P. (2002): A note on the proper econometric specification of the gravity equation. *Economics Letters* 66: 25–31.
- Egger P. et Pfaffermayr M. (2003): The proper panel econometric specification of the gravity equation: a threeway model with bilateral interaction effects. *Empirical Economics* 28: 571-580.
- Fall N. (2005): Quelle politique agricole régionale dans le contexte des accords commerciaux internationaux (OMC et UE-ACP)? Rome, le 25 Mai 2005
- Falvey R.E. (1976): Transport Costs in the Pure Theory of International Trade. *Economic Journal*, September 1976, pages 536-550.
- FAO (2001): Les Négociations Commerciales Multilatérales sur l'Agriculture - Manuel de Référence -I- Introduction et Sujets Généraux. Rome, 2001. <http://www.fao.org/>
- Felbermayr G., Jung B. et Larch M. (2012) : New Trade Models, Same Old Optimal Policies ?
- Fok M. (1995): « Le coton en Afrique francophone : Révolution verte ou évolution institutionnelle ? », Séminaire CIRAD : Succès et limites des révolutions vertes, Montpellier, CIRAD Ed., septembre 1995.
- Fontagné F., Pajot M. et Pasteels J-M. (2002): Potentiels de commerce entre économies hétérogènes : un petit mode d'emploi des modèles de gravité. *Économie et Prévision*. N° 152-153 2002 1-2

 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Fontagné L., Laborde D; et Mitaritonna C. (2008): Accords et Partenariat Économique : l'impact de la libéralisation commerciale. La Lettre du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII). N°276 de mars 2008.
- Frankel J.A., Stein E. et Wei S.-J. (1995): Trading blocs and the Americas: the natural, the unnatural, and the super-natural. *Journal of Development Economics* 47 (1), 61-95 (June).
- Frankel J. et Romer D. (1999): « Does Trade Cause Growth », *American Economic Review*, vol.89, n°3, june, pp.379-399.
- Fratianni M. et Hoon Oh C. (2009): Expanding RTAs, trade flows, and the multinational enterprise. *Journal of International Business Studies* 40, 1 206- 1 227
- Gabre-Madhin E.Z. et Haggblade S. (2003): Successes in African Agriculture: Results of an Expert Survey, IFPRI, Washington, 2003, 43 p.
- Gbetnkom D. et Avom D. (2005): Intégration par les marchés: Le cas de l'UEMOA. *Région et Développement* N°22-2005
- Geourjon A.-M., Guérineau S., Guillaumont P. et Jeanneney Guillaumont S. (2013) : Intégration régionale pour le développement en zone franc. Edition Economica.
- Glick R. et Rose A. (2002): « Does a Currency Union Affect Trade? The Time Series Evidence ». *European Economic Review*, vol. 46, juin, pp. 1125-51.
- Greenaway D., Morgan W. et Wright P. (2002): "Trade liberalisation and growth in Developing Countries", *Journal of Development Economics*, vol. 67, 229-244.
- Grubel H. C. et Lloyd P. J (1975): Intra-industry trade, the theory and measurement of international trade in differentiated products, Londres, Macmillan, 1975, 205p.
- Guillaumont P. (1994): "Politique d'ouverture et croissance économique : les effets de la croissance des exportations et de l'instabilité des exportations", *Revue d'Economie du Développement*, 1, pp. 91-114.
- Guillaumont P. (2000): "Ouverture, vulnérabilité et développement", *Colloque Ouverture Economique et Développement*, Tunis, 22-23-24 juin.
- Guillaumont P., Guillaumont-Jeanneney S. et Brun J-F. (1999): « How Instability Lowers African Growth ? », *Journal of African Economies*, vol 8 n° 1.
- Gujarati D.N. (2010): *Basic Econometrics*. Tata McGraw Hill Education Private Limited. Fourth Edition, Special Indian Edition. New Delhi
- Harrison A. (1996): "Openness and growth: a time-series, cross-country analysis for Developing Countries", *Journal of Development Economics*, vol.48, 419-447.
- Hausman J.A et Taylor W.E. (1981): Panel data and unobservable individual effect. *Econometrica* 49: 1377–1398.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Hausman J.A. (1978): Specification Tests in Econometrics. *Econometrica*, Vol. 46, pp 1251-1271
- Henry de Frahan B. (2005): Quelles conséquences sur l'agriculture européenne des décisions de l'OMC en matière d'accès au marché ? *Oléagineux, Corps Gras, Lipides (OCL)*. Vol. 12 N° 5-6 Septembre-décembre 2005
- Hirsch R. (2002a): Les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest: Quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation? Agence Française de Développement (AFD). Département des Politiques et des Etudes. Division de la Macroéconomie et des Etudes.
- Hirsch R. (2002b): L'UEMOA et les perspectives de création d'un marché régional des corps gras en Afrique de l'ouest. *Oléagineux, Corps Gras, Lipides (OCL)*. Vol 9 N°4 juillet/août 2002 PP 199-205
- Hirsch R. (2004): Atelier de concertation sur les filières oléagineuses de l'UEMOA. AIFO-UEMOA/BOAD/ Lomé (Togo), 30 juillet 2004.
- Hoechle D. (2007): Robust standard errors for panel regressions with cross-sectional dependence. *The Stata Journal*. Vol.7, N. 3, pp. 281-312
- Hoeckman B., Michalopoulos C. et Winters L. (2004): Special and Differential Treatment of Developing Countries in the WTO: Moving Forward After Cancun. *World Economy*, Vol. 27, n° 4, pp. 481-506.
- Igue J. O., Soule B. (1992) : L'Etat-entrepôt au Bénin, commerce informel ou solution à la crise?, Paris, Karthala, 200 p.
- Jeffrey A., Frankel J. et Romer D. (1999): Does trade cause growth? *American Economic Review* 89, 379-399.
- Kataka K. M. (2009): « A la découverte de Nioto, l'huile du Togo ». Togo-Presse - N°8052. www.nioto-togo.com/spip.php?article122
- Keck A. et Low P. (2004): Special and Differential Treatment in the WTO: Why, When and How? WTO Staff Working Paper, ERSD, mai.
- Kemp M.C. et Wan H.Y.(1976): An Elementary Proposition Concerning the Formation of Customs Unions, *Journal of International Economics*, 6(1), february.
- Koo W.W. et Kennedy P.L. (2005): *International Trade and Agriculture*. MA: Blackwell publishing, 87-94.
- Koo Won W. et Park M.-H. (2005): Recent Development in Infrastructure and It's Impact on Agricultural and Non-agricultural Trade. Paper prepared for presentation at the American Agricultural Economics Association. Annual Meeting, Providence, Rhode Island, July 24-27, 2005. www.worldbank.org/data
- Kormendi R.C et Meguire P.G. (1985): « Macroeconomic Determinants of Growth: Cross-Country Evidence », *Journal of Monetary Economics*, vol.16, n°2, pp.141-163.

 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Kowalczyk C. (2000): Welfare and Integration”, *International Economic Review*, n°41, vol. 2, mai 2000.
- Krueger A. O. (1998): “Why trade liberalization is good for growth?”, *The Economic Journal*, 108, 1513 - 1522.
- Krueger A.O. (1974): «The Political Economy of Rent-Seeking Society». *The American Economic Review*, vol. 64, n°3, p. 291-303.
- Krugman P. (1992a): Regionalism versus multilateralism: analytical notest. World Bank and CEPR Conference, d’avril 1992.
- Krugman P. R. (1992b): « Does the New Trade Theory Require a New Trade Policy ? », *World Economy*, 15(4), juillet).
- Lançon F. et al. (2007): L’ouverture de l’agriculture syrienne à l’économie mondiale : enjeux, opportunités et défis. *Cahiers Agricultures* vol. 16, n° 4, juillet-août 2007.
- Larch M. & Yotov V. Y. (2016) : General Equilibrium Trade Policy Analysis with Structural Gravity. WTO Working Paper ERSD-2016-08, Economic Research and Statistics Division. World Trade Organization
- Larch M. and Yotov Y. V. (2016) : General Equilibrium Trade Policy Analysis with Structural Gravity. Economic Research and Statistics Division, WTO Working Paper ERSD-2016-08. World Trade Organization
- Lavallée E. (2006): Similarité institutionnelle, qualité des institutions et commerce international. Publié le 12 octobre 2006 dans la Revue « *Economie Internationale* ». Pages 27 à 58
- Lee J.-W. & Swagel P. (1997): Trade barriers and trade flows across countries and industries. *Review of Economics and Statistics* 79, 372-382.
- Lee J.-W. (1993): “International trade, distortions, and long-run economic growth”, *International Monetary Fund Staff Papers* 40 (2): 299-328.
- Limao, N. et Venables A.J. (2001): Infrastructure, Geographical Disadvantage, Transportation Costs, and Trade. *World Bank Economic Review*, Vol. 15, No. 3, 451-479.
- Lin C-C. (2010): Testing for Slope Homogeneity in a Linear Panel Model with Fixed Effects and Conditional Heteroskedasticity. Institute of Economics, Academia Sinica, Taiwan
- Lipsey G. R. (1960): *The Theory of Customs Union: A General Survey* (art.cit), pp. 446-553).
- Lochard J. (2005): « Mesurer l’influence des unions sur le commerce ». *Economie internationale*. www.cairn.info
- Losch B. (2005): « Quelles implications structurelles pour les agricultures du Sud? », communication au séminaire du 7 juin 2005 « Dynamique des prix agricoles internationaux », Paris.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Luo X. (2001): « La mesure de la distance dans le modèle de gravité : une application au commerce des provinces chinoises avec le Japon ». www.region-developpement.univ-tln.fr
- Lutz M. et Singer H.W. (1994): « The Links between Increased Trade Openness and the Terms of Trade: An empirical Investigation », *World Development*, vol. 22 n° 11, 1994.
- Magee C. S.P. (2003): *Endogenous preferential trade agreements: an empirical analysis. Contributions to Economic Analysis and Policy*, vol. 2, no. 1. Berkeley Electronic Press.
- Magee C.S.P. (2008): *New measures of trade creation and trade diversion. Journal of International Economics* 75: 349–362
- Magee C-S.P. (2008) : *New Measures of Trade Creation and Trade Diversion. Journal on International Economics* 75 (2008) 349-362
- Matyas L, Konya L et Harris M.N. (2004): *Modelling export activity of eleven APEC countries. Applied Econometrics and International Development* 4: 85–100.
- Maurel M. (1998): *Régionalisme et désintégration en Europe centrale et orientale*, CNRS Editions, Paris.
- McPhail K. et Polti C. (1988): « Évaluation de l'impact économique et social des programmes de développement cotonnier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo », Banque mondiale, Washington, mars 1988, 151 p.
- Meade J.E (1955): *The theory of customs union*, Amsterdam: North-Holland Publishing Company, 1955, pp. 35-36, 44-52.
- Montfort M. A. (2005): *Filières oléagineuses africaines dans « Notes et Etudes Economiques (NEE) » n°23, Septembre 2005 pp.55- 85.*
- Norton D.R. (2005): *Politique de développement agricole : Concepts et expériences. Organisation de nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome.*
- OCDE et FAO (2012): *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2012-2021. Pages 144-270. www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/agriculture-and-food/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-2012_agr_outlook-2012-fr*
- Onafowora O. A. et Owoye O. (1998): “Can trade liberalization stimulate economic growth in Africa?”, *World Development*, vol. 26, n°3, 497-506.
- Otrou A. H. (2007): *Les déterminants du commerce extérieur des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Revue du CAMES. Nouvelle Série B, Vol. 009, N°2-2007 du 2ème semestre. Pp 235-243*

 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Oudet M. (2009): L'impact de la libéralisation sur les agriculteurs de l'Afrique Occidentale (CEDEAO) et les Accords de Partenariat Economique (APE). SEDELAN Burkina Faso. www.abcburkina.net
- Phillips P. et Sul D. (2003). Dynamic panel estimation and homogeneity testing under cross section dependence. *Econometrics Journal* 6: 217–259.
- Piermartini R. and Yotov V. Y. (2016) : Estimating Trade Policy Effects with Structural Gravity. Economic Research and Statistics Division, WTO Working Paper ERSD-2016-10. World Trade Organization
- Pirotte A. (2011): Économétrie des données de panel. Théorie et applications. *Corpus Économie*, dirigé par Hubert Kempf. Economica
- Plunkett D. J. (2006): CEDEAO: Phase de négociation du Tarif extérieur commun: Où en est-on? Associates for International Resources and Development (AIRD).
- Rauch J.E. (1999): Networks versus Markets in International Trade. *Journal of International Economics*, Vol. 48, 7-35.
- Réseaux des organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (2009): Entre fracture agricole et désordre alimentaire : le choix de la souveraineté alimentaire. Collection Terres Humaines, numéro IV, janvier 2009
- Rivera-Batiz L.A. et Romer P.M. (1991): « Economic Integration and Endogenous Growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol.CVI, (2), pp.531-555.
- Roberts M.J. et Tybout J. (1997): The decision to export in Colombia: An empirical model of entry with sunk costs. *American Economic Review*, Vol. 87, No. 4, 545-564
- Rodriguez F. et Rodrik D. (1999): « Trade policy and economic growth : a skeptic's guide to the cross-national evidence », NBER Working Paper n°7081, avril.
- Rolland J.-P. et Alpha A. (2010) : « Etude sur la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l'Ouest », Rapport final. Agence Française de Développement (AFD) et Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET). www.gret.org
- Rose A.K. (2000): « One Money, One Market: Estimating the Effect of Common Currencies on Trade ». *Economic Policy*, n° 30, pp. 9-45.
- Rose A.K. (2001): « Currency Unions and Trade: The Effect is Large ». *Economic Policy*, n° 33, pp. 449-461.
- Sachs J. et Warner A. (1995): “Economic reform and the process of global integration”, *Brooking Paper on Economic Activity*, 1: 1-95.
- Sachs J. et Warner A. (1999): “The big push, natural resource and the process of global integration”, *Journal of Development Economics* 59 (1) : 43-76.
- Sachs J.D. (1987): “Trade and exchange rate policies in growth-oriented adjustment programs”, in *Growth oriented adjustment programs*. Eds.: Vittorio Corbo, Moris Goldstein, and Mohsin Khan. Washington DC: IMF.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Saucier P. et Lee K.-S. (2005): « La coopération monétaire régionale est-elle un préalable à l'intégration commerciale de l'Asie ? ». *Mondes en Développement*, volume 33-2005/2. N° 130, P.95-110. www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2005-2-page-95.htm
- Savadogo K. (2009): La Politique agricole de l'UEMOA : Etat de mise en œuvre et défis. Université de Ouagadougou. Support présenté au Colloque Régional UEMOA/CRDI sur « Intégration régionale et stratégie de réduction de la pauvreté ». Ouagadougou, 8-10 décembre 2009.
- Schott J.J. (2004): Free Trade Agreements: Boon or Bane of the World Trading System? Institute for International Economics. WWW.iie.com
- Seka P. R. et C.K. Kouakou (2008): Relations économiques entre la Chine et l'Afrique: Le cas de la Côte d'Ivoire. www.aercafrica.org
- Senenews (2012): « L'Afrique de l'ouest s'unit contre les huiles asiatiques ». www.senenews.com/2012/01/03/1%E2%80%99afrique-de-l%E2%80%99ouest-sunit-contre-les-huiles-asiatiques/
- Sènou J.-L. (2000): le commerce intra-régional et le processus d'intégration en Afrique : quelles perspectives pour le développement durable, la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté. Direction du Commerce et de la Concurrence. Commission de l'UEMOA. www.izf.net
- Serlenga L. et Shin Y. (2007): Gravity models of intra-EU trade: Application of the CCEP-HT estimation in heterogeneous panels with unobserved common time-specific factors. *Journal of Applied Econometrics*. J. Appl. Econ. 22: 361-381. Published online in Wiley InterScience. (www.interscience.wiley.com) DOI: 10.1002/jae.944
- Serranito F. (2001): « L'impact de l'ouverture commerciale sur la croissance et la convergence. Un examen empirique », dans Boudhief M., Siroën J.-M., *Ouverture et développement économique*, Paris, Economica, pp.23-48.
- Shepherd B. (2013): The Gravity Model of International Trade: A User Guide. Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (ESCAP). United Nations
- Silva J.M.C.S. et Tenreyro S. (2006): The Log of Gravity. *Review of Economics and Statistics*, 88: 641-658
- Skurtis T., Aïnaché G. et Simon D. (2010): Le financement du secteur de l'huile de palme : pourquoi les institutions financières de développement doivent continuer à investir en Afrique: Dossier Palmier à huile et développement durable. Oléagineux, Corps Gras Lipides (OCL). Volume 17, Numéro 6, novembre-décembre 2010. www.revue-ocl.fr/print/index.phtml?cle_parution=3447
- Slim A. (2003): Une zone de libre-échange dans les Balkans a-t-elle un sens ? *Balkanologie*, Vol 7, n°1, juin 2003. www.balkanologie.revues.org/index482.html

 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Soloaga I. et Winters A. (2001): Regionalism in the nineties: What effect on trade? *North American Journal of Economics and Finance*, 12: 1-29.
- Sossou-Agbo A. L. (2011) : Dynamique territoriale à la frontière bénino-nigériane: rôle des marchés du Sud-Est. *Brit XI*, pp.23, 2011. Halshs 00745450
- Stata Corp LP (2011): *Stata Longitudinal data/ Panel data, Reference manual Release 12*. A Stata Press Publication, Version 12. College Station, Texas
- Stevens C. (2002): *The Future of Special and Differential Treatment (SDT) for Developing Countries in the WTO*. Institute of Development Studies (IDS), Sussex, Working Paper, n°163.
- Stiglitz J.E. (2009): *La Grande Désillusion*. Traduit de l'Anglais (Américain) par Paul Chemla. 9ème Edition de septembre 2009. LITOGRAFIA ROSES. Espagne.
- Stiglitz J.E. et Charlton A. (2007): *Pour un commerce mondiale plus juste*. Traduit de l'Anglais (Etats-Unis) par Chemla P. Edition Fayard
- Theie G. Marcus (2015) : "Non-tariff barriers, trade integration and the gravity model". Norwegian Institute of International Affairs 2015, Department of International Economics
- Trefler D. (1993): Trade liberalization and the theory of endogenous protection: an Econometric study of U.S. import policy. *Journal of Political Economy* 101 (1), 138-160 (February).
- Trentmann F. (2008): « Free Trade Nation: Commerce, Consumption and Civil Society in modern Britain, Oxford university Press.
- UEMOA (2007a): *Promotion et développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA: Sous-filière graine de coton. Rapport final*
- UEMOA (2007b): *Promotion et développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA: Sous-filière huile de palme. Rapport final*
- UEMOA (2009a): *Principales recommandations de l'Atelier régional de validation de l'étude sur la promotion et le développement de la sous-filière palmier à huile*. BOAD, le 08 octobre 2009. Lomé, Togo
- UEMOA (2009b): *Principales recommandations de l'Atelier régional de validation de l'étude sur la promotion et le développement de la sous-filière graine de coton*. BOAD, le 08 octobre 2009. Lomé, Togo
- Viner J. (1950): *The customs union issue*, New York: Carnegie Endowment for international peace, 1950, pp. 44-46.
- Voituriez T. (1999): *L'huile de palme et son marché : la modélisation de la volatilité*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université Paris I Panthéon Sorbonne.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Whang Z. K. et Winters L. A. (2000): «Putting “Humpty” Together Again: Including Developing Countries in a Consensus for the WTO », Centre for Economic Policy Research (CEPR), Londres, Policy Paper, n°4.
- Wooldridge J. M. (2002): *Econometric Analysis of Cross-Section and Panel Data*. MIT Press, Cambridge, MA.
- Yang J. (2012): *Interpreting Coefficients in Regression with Log-Transformed Variables*. StatNews #83. Cornell University. Cornell Statistical Consulting Unit
- Yayi B. (2004): *Allocution d’ouverture du Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sur l’atelier régional de concertation sur la filière oléagineuse dans l’espace UEMOA*. Lomé, Togo, le 30 juillet 2004.
- Yoshino Y. (2009): "Contraintes intérieures, caractéristiques des entreprises et diversification géographique des exportations manufacturières au niveau des entreprises en Afrique". Ed. Economica.
- Yotov Y. V., Piermartini R., Monteiro J.-A. and Larch M. (2016) : *An Advanced Guide to Trade Policy Analysis: The Structural Gravity Model*. World Trade Organization. www.wto.org/

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| 1.1 Récapitulatif des bassins de production des huiles alimentaires dans le monde | 14 |
| 1.2 Analyse comparative de la production par continent des huiles alimentaires entre 1961 et 2009 | 15 |
| 1.3 Statiques comparatives de production de l'huile de palme par continent | 16 |
| 1.4 Propensions moyennes à consommer en pourcentage | 21 |
| 1.5 Statique comparative des importations par continent | 24 |
| 1.6 Statique comparative du marché d'exportation des produits huiles entre 1961 et 2013 | 27 |
| 2.1. Statique comparative de la variation de la production et de la croissance démographique | 34 |
| 2.2. Statistiques descriptives de production des sous-filières de 1961 à 2007 | 36 |
| 2.3. Bassins de production des huiles alimentaires dans l'UEMOA | 37 |
| 2.4. Evolution de la consommation des huiles alimentaires en kg/pers | 39 |
| 2.5. Préférences de consommation des huiles alimentaires | 40 |
| 2.6 Taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA en glissement annuel (en %) | 41 |
| 2.7. Taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA, base 1991 (en %) | 43 |
| 2.8. Evolution du coût moyen des importations par habitant en dollars (\$US /hbt) | 44 |
| 2.9. Statique comparée des importations de l'UEMOA en 1991 et 2008 | 45 |
| 2.10. Les principales huiles alimentaires importées selon les pays | 46 |
| 2.11. Matrice des importations des huiles alimentaires de l'UEMOA | 48 |
| 2.12. Matrice des sources des importations des huiles alimentaires du Niger, du Mali, du Sénégal et du Togo | 49 |
| 2.13. Matrice des fournisseurs réguliers des pays de l'UEMOA en huiles alimentaires | 50 |
| 2.14 Evolution des exportations (X) sur productions (Q) en pourcentage | 54 |
| 2.15 Evolution des parts par pays des importations, des exportations et des productions communautaires | 56 |
| 2.16 Destinations des exportations en huiles alimentaires des pays de l'UEMOA en pourcentages | 57 |
| 2.17 Les importations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA en milliers de tonnes | 61 |
| 3.1 Pourcentages et échéances des abattements sur les droits et taxes d'entrée au sein des pays de l'UEMOA | 99 |
| 3.2. Le dispositif de protection tarifaire en vigueur au sein de l'UEMOA | 101 |
| 3.3. Catégorisation des produits selon le TEC-UEMOA | 102 |
| 4.1 Evolution des importations en kg/hbt après le TEC au Bénin (base 2000) | 126 |
| 4.2 Prix moyens relatifs des huiles alimentaires pratiqués au Bénin, Ghana, Nigéria et Togo. | 129 |
| 4.3 Compétitivité des huiles alimentaires réexportées du Bénin et du Togo vers le Ghana et le Nigéria | 131 |
| 4.4 Taxes douanières perçues par le Bénin sur les huiles alimentaires en milliards de FCFA | 134 |
| 4.5 Taux d'accroissement des importations des huiles alimentaires des pays de l'UEMOA, base 2000 (en pourcentage) | 137 |
| 4.6 Synthèse de coefficients de Grubel et Lloyd (GL) | 143 |
| 4.7 Coefficients d'intégration commerciale des huiles alimentaires en pourcentages | 145 |
| 4.8 Compétitivité-prix des huiles alimentaires du Bénin et du Togo relativement au Nigeria et au Ghana | 148 |
| 4.9 Taxes douanières perçues par le Bénin sur les huiles alimentaires en milliards de FCFA | 148 |
| 4.10 Evaluation des marges de réexportation sur les huiles alimentaires Prix moyen des importations (\$/kg) | 149 |
| 5.1 Explication des variables considérées | 151 |
| 5.2 Aides alimentaires sur productions en pourcentage | 152 |
| 5.3 Synthèse des conditions de rang et d'ordre des équations | 154 |
| 5.5 Statistiques descriptives des variables sur le Bénin | 157 |
| 5.11 Test de stationnarité sur le Bénin | 158 |
| 5.12 Statistiques descriptives des variables sur le Burkina Faso | 159 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|------|---|------------|
| 5.13 | Test de stationnarité sur le Burkina Faso | 159 |
| 5.14 | Statistiques descriptives des variables sur la Côte d'Ivoire | 160 |
| 5.15 | Test de stationnarité sur la Côte d'Ivoire | 161 |
| 5.16 | Statistiques descriptives sur la Guinée Bissau | 161 |
| 5.17 | Test de stationnarité sur la Guinée Bissau | 162 |
| 5.18 | Statistiques descriptives des variables sur le Mali | 162 |
| 5.19 | Test de stationnarité sur le Mali | 163 |
| 5.20 | Statistiques descriptives des variables sur le Niger | 164 |
| 5.21 | Test de stationnarité sur le Niger | 164 |
| 5.22 | Statistiques descriptives des variables sur le Sénégal | 165 |
| 5.23 | Test de stationnarité sur le Sénégal | 166 |
| 5.24 | Statistiques descriptives des variables sur le Togo | 166 |
| 5.25 | Test de stationnarité sur le Togo | 167 |
| 5.26 | Résultats des estimations en équations simultanées par pays | 170 |
| 5.27 | Présentation des variables | 179 |
| 5.28 | Analyse de la corrélation des variables | 180 |
| 5.29 | Tableau de cointégration | 181 |
| 5.30 | Test d'autocorrélation de Wooldridge | 181 |
| 5.31 | Résultats des estimations sur la Production des huiles alimentaires | 182 |
| 5.32 | Résultats des estimations sur les importations des huiles alimentaires | 183 |
| 6.1 | Comparaison « Transparence, responsabilité, et corruption dans le secteur public » entre 2005 et 2012 | 194 |
| 6.2 | Présentation des variables ² | 195 |
| 6.3 | Statistiques descriptives des variables non binaires du modèle | 196 |
| 6.4 | Analyse de la corrélation entre les séries | 197 |
| 6.5 | Analyse de la stationnarité des séries | 197 |
| 6.6 | Test de panélisation de l'équation gravitationnelle | 198 |
| 6.7 | Tests d'hétéroscédasticité et de dépendance en coupe instantanée | 200 |
| 6.8 | Estimation des politiques intracommunautaires sur les importations | 203 |
| 6.9 | Estimation des politiques intracommunautaires sur les exportations | 210 |
| 6.10 | Synthèse des effets de création et de détournement de commerce à l'aide du modèle gravitationnel | 212 |
| 6.11 | CPIA transparency, accountability, and corruption in the public sector rating (1=low to 6=high) | 220 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | | |
|------|--|------------|
| 1.1 | Évolution en pourcentage de la production des huiles alimentaires par continent | 13 |
| 1.3 | Évolution des parts de production en huile de palme par continent | 17 |
| 1.4 | Dynamique des consommations relatives par continent | 20 |
| 1.5 | Évolution de la consommation des huiles alimentaires par habitant | 22 |
| 1.6 | Évolution des parts d'importation des huiles alimentaires | 24 |
| 1.7 | Évolution des parts du marché des exportations des huiles alimentaires | 27 |
| 1.8 | Évolutions comparatives des ratios d'importations, de consommations et d'exportations sur les productions en Afrique | 28 |
| 1.9 | Évolutions comparatives des ratios d'importations, de consommations et d'exportations sur les productions en Amériques | 29 |
| 1.10 | Évolution des Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Asie | 30 |
| 1.11 | Évolution des Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Europe | 30 |
| 1.12 | Évolution des Ratios des importations, consommations et exportations sur productions en Océanie | 31 |
| 2.1 | Contributions relatives des quatre pays producteurs les plus importants des huiles alimentaires | 33 |
| 2.2 | Contributions relatives des petits producteurs des huiles alimentaires de l'UEMOA | 33 |
| 2.3 | Évolution en pourcentage des principales huiles alimentaires produites dans l'UEMOA | 35 |
| 2.4 | Évolution des prix des importations de la tonne en \$US | 44 |
| 2.5 | Tendances des exportations en tonnes : Bénin, Côte d'Ivoire et Sénégal | 52 |
| 2.6 | Tendances des exportations en tonnes : Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger et Togo | 53 |
| 4.1 | Evolution des parts des exportations et des importations par rapport à celles mondiales | 123 |
| 4.2 | Evolution des importations en kilogramme par habitant | 125 |
| 4.3 | Evolution comparée des prix de production et du prix mondial de vente de l'huile de palme | 128 |
| 4.3 | Évolution comparative des prix moyens des huiles alimentaires importées au Bénin, Ghana, Nigéria et Togo | 129 |
| 4.4 | Évolution des productions, importations, exportations et consommations de l'UEMOA | 135 |
| 4.5 | Évolution des parts des importations et exportations dans l'ouverture commerciale de l'UEMOA | 136 |
| 4.5 | Évolution du coefficient de commerce intra-branche de Grubel & Lloyd sur les huiles alimentaires dans l'UEMOA | 142 |

LISTE DES ENCADRÉS

| | | |
|------|--|------------|
| 2.1 | Débouchés de graine de coton: du coton graine à l'huile de graine de coton | 62 |
| 2.2 | Débouchés des tourteaux de coton | 63 |
| 3.1. | Remise en cause des indicateurs des travaux pionniers sur la libéralisation commerciale selon Blancheton B. (2004) | 66 |
| 3.2. | Critiques de Stiglitz J. (2009, 42) sur la gestion des réformes de la libéralisation commerciale par le FMI | 70 |
| 3.3. | Les conditions de réussite d'une réforme de libéralisme économique selon Norton D.R. (2005) | 73 |
| 3.4. | Les stratégies selon Fall N. (2005) pour protéger l'agriculture et les agriculteurs | 75 |
| 3.5. | Les responsabilités des acteurs de la filière oléagineuse selon Robert Hirsch (2002c) | 81 |
| 3.6 | Les quatre (4) régions d'Afrique négociant séparément les APE avec l'Union Européenne | 96 |
| 3.7. | Le litige portant sur l'huile raffinée en provenance de Côte d'Ivoire et exportée au Sénégal | 105 |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-------------|
| <i>REMERCIEMENTS</i> | <i>iv</i> |
| <i>SOMMAIRE</i> | <i>vii</i> |
| <i>SIGLES ET ACRONYMES</i> | <i>viii</i> |
| <i>INTRODUCTION GÉNÉRALE</i> | <i>1</i> |
| <i>PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES TENDANCES STATISTIQUES ET REVUE THÉORIQUE DE LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE SUR LE MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES</i> | <i>10</i> |
| CHAPITRE 1. ANALYSE DES TENDANCES STATISTIQUES MONDIALES DU MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES | 12 |
| 1.1 : Analyse des statistiques mondiales de production et de consommation des huiles alimentaires | 12 |
| 1.1 .1 : Les bassins de production des huiles alimentaires dans le monde | 12 |
| 1.1 .2 : La dynamique des productions des huiles alimentaires dans le monde | 15 |
| 1.1 .3 : Évolution de la production de l'huile de palme par continent | 16 |
| 1.1.4: Les préférences de consommation des huiles alimentaires dans le monde | 18 |
| 1.1 .5 : La dynamique des consommations relatives des huiles alimentaires dans le monde | 19 |
| 1.1 .6 : Analyse de l'évolution des propensions moyennes à consommer | 20 |
| 1.1 .7 : Evolution des consommations des huiles alimentaires par habitant et par année | 21 |
| 1.2 : Les tendances statistiques commerciales mondiales des huiles alimentaires | 22 |
| 1.2.1: Les importations des huiles alimentaires dans le monde sur la période 1961 à 2013 | 22 |
| 1.2.2 : La statistique comparative des importations des huiles alimentaires dans le monde | 24 |
| 1.2.3 : Evolution des exportations d'huiles alimentaires dans le monde | 25 |
| 1.2.4 : La dynamique des exportations des huiles alimentaires dans le monde | 26 |
| 1.2.5 : Analyse synoptique des importations, consommations et exportations en pourcentage des productions | 28 |
| CHAPITRE 2. ANALYSE DU MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA | 32 |
| 2.1 : Analyse de la production et la consommation des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA | 32 |
| 2.1 .1 : La production des huiles alimentaires dans l'UEMOA | 32 |
| 2.1.2 : La consommation des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA | 38 |
| 2.2 : Analyse des flux commerciaux et des prix des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA | 41 |
| 2.2.1 : Les importations des huiles alimentaires dans l'UEMOA | 41 |
| 2.2.2 : Les exportations des huiles alimentaires dans l'UEMOA | 52 |
| CHAPITRE 3. REVUE DOCUMENTAIRE ET PRINCIPALES ÉTAPES DE LIBÉRALISATION COMMERCIALE DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA | 64 |
| 3.1. : Revue des travaux sur les conséquences de la libéralisation commerciale sur les produits agricoles | 64 |
| 3.1.1 : Relation entre ouverture commerciale et croissance économique : du consensus à la remise en cause | 65 |
| 3.1.2: Apparition des courants contradictoires | 67 |
| 3.1.3: L'émergence d'un courant intermédiaire entre les défenseurs et les détracteurs des réformes de l'ouverture commerciale | 72 |
| 3.1.4: Revue des travaux sur les conséquences de l'ouverture commerciale sur le marché des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA | 76 |

| | |
|--|------------|
| 3.2. : Revue des principales étapes de la libéralisation commerciale des produits agricoles dans l'UEMOA | 82 |
| 3.2.1: Les accords internationaux et le processus de libéralisation commerciale dans les pays de l'UEMOA | 83 |
| 3.2.2: Les politiques d'ouverture commerciale et industrielles intra-communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO | 97 |
| <i>DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE EMPIRIQUE ET ÉCONOMÉTRIQUE DE L'IMPACT DE LA LIBÉRALISATION COMMERCIALE SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA</i> | 118 |
| CHAPITRE 4 : ANALYSE EMPIRIQUE DES EFFETS D'INCOHÉRENCE DES OBJECTIFS DE L'UNION DOUANIÈRE DE L'UEMOA SUR LE MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES | 119 |
| 4.1: L'union douanière et le comportement de la recherche de rente sur les importations des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA | 119 |
| 4.1.1: La théorie de l'union douanière | 119 |
| 4.1.2: Le comportement de la recherche de rente sur les importations des huiles alimentaires | 124 |
| 4.2: La Cohérence des objectifs de l'union douanière à l'évidence des échanges commerciaux intra-communautaires des huiles alimentaires au sein de l'UEMOA | 134 |
| 4.2.1: L'instauration de l'union douanière et les effets observés sur les échanges commerciaux des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA | 135 |
| 4.2.2: Le Commerce intra-branche et l'intégration commerciale du marché des huiles alimentaires à l'aune de l'union douanière au sein des pays de l'UEMOA | 138 |
| CHAPITRE 5 : ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE DES INTERDÉPENDANCES ET DES COHÉRENCES SUR LE MARCHÉ DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UEMOA | 150 |
| 5.1. Impact de la libéralisation commerciale sur l'interdépendance de l'offre et de la demande à l'aide des équations simultanées | 150 |
| 5.1.1 : Choix des variables et spécification du modèle | 150 |
| 5.1.2: Résultats des statistiques descriptives et des tests de stationnarité pour chaque pays de l'UEMOA | 157 |
| 5.1.3: Méthode d'estimation et résultats des équations simultanées | 167 |
| 5.2. Analyse de l'adéquation entre ouverture commerciale et protection de la production domestique des huiles alimentaires à l'aide des données de panel | 176 |
| 5.2.1. Spécification du modèle | 176 |
| 5.2.2. Présentation des variables et analyse des résultats des estimations | 179 |
| CHAPITRE 6 : ANALYSE DES DÉTERMINANTS DU COMMERCE INTRA-COMMUNAUTAIRE ET RÉGIONAL À L'AIDE DU MODÈLE GRAVITATIONNEL EN DONNÉES DE PANEL | 186 |
| 6.1. Analyse des déterminants des importations des huiles alimentaires à l'aide des équations gravitationnelles en données de panel | 186 |
| 6.1.1 : Revue empirique des équations gravitationnelles en données de panel | 186 |
| 6.1.2 : Spécification de la forme fonctionnelle des équations gravitationnelles en données de panel | 191 |
| 6.1.3 : Présentation des variables et résultats des tests préliminaires | 194 |
| 6.1.4 : Résultats des estimations et principales conclusions | 201 |
| 6.2. Analyse des effets de création et de détournement de commerce à l'aide des équations gravitationnelles en données de panel | 207 |
| 6.2.1 : Spécification fonctionnelle et résultats des estimations des équations gravitationnelles en données de panel | 207 |

| | |
|---|------------|
| 6.2.2. Interprétations et discussions des résultats du modèle gravitationnel sur les effets de création et de détournement de commerce | 211 |
| 6.2. 3 : Principaux enseignements des résultats des équations gravitationnelles sur les effets de création et de détournement de commerce | 213 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE | 221 |
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 226 |
| LISTE DES TABLEAUX | 239 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 241 |
| LISTE DES ENCADRÉS | 242 |
| TABLE DES MATIÈRES | 243 |

Noukpo HOMEGRON

LIBÉRALISATION COMMERCIALE ET RÉACTION DE L'OFFRE DES HUILES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

Résumé :

La production locale des huiles alimentaires ne constitue plus une ligne de défense crédible face aux importations dans les pays de l'UEMOA. Cette réalité contraste avec les objectifs de la politique agricole et du tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA censés protéger la production communautaire. Ainsi, sous l'éclairage de la littérature économique et en se basant sur des données empiriques, nous avons utilisé les équations simultanées par pays de l'UEMOA, les équations des données de panel et les équations gravitationnelles en données de panel pour déterminer l'impact de la libéralisation commerciale sur l'offre des huiles alimentaires dans les pays de l'UEMOA.

Les résultats obtenus convergent vers une même conclusion : la confrontation des objectifs de protection de la production communautaire et d'ouverture commerciale aux tests de cohérence révèle des incohérences et des contradictions. Les politiques de libéralisation commerciale ont plutôt favorisé une déstructuration du tissu productif et une désorganisation de l'architecture commerciale. De facto, l'offre des huiles alimentaires affiche deux réactions contradictoires au regard de la libéralisation commerciale au sein des pays de l'UEMOA : une réaction dépressive affichée par la production qui plombe et une réaction explosive affichée par les importations qui flambent et qui sont attirées par des rentes de réexportation. Cependant, ces rentes constituent des mirages qui réservent des implications économiques aux conséquences destructrices avec l'adoption du TEC-CEDEAO.

Mots clés : Politique d'intégration économique, commerce intra-branche, politique de défense commerciale, équations simultanées, données de panel, équations gravitationnelles en données de panel.

TRADE LIBERALIZATION AND SUPPLY RESPONSE OF EDIBLE OILS IN WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION (WAEMU) COUNTRIES

Summary :

Local production of edible oils in the WAEMU's countries is no longer a credible defense line against imports. This reality contrasts with the objectives of agriculture policy and WAEMU's Common External Tariff (CET) which are supposed to protect Community production. Thus, under the light of the economic literature and based on empirical data, we used simultaneous equations for each country of WAEMU, panel data and gravity equations with panel data to determine the impact of trade liberalization on supply of edible oils in WAEMU's countries.

The results obtained converge towards the same conclusion: the confrontation of objectives of protecting local production and trade openness policy with the coherence's tests reveals some inconsistencies and contradictions. Thus, WAEMU fails to reconcile the Union's trade openness objectives with the protection objectives of edible oils producers. Trade liberalization policies have tended to favor a disintegration of the productive structure and disruption of trade architecture. Thus, the supply of edible oils shows two contradictory reactions with regard to the trade liberalization within the WAEMU's countries: a depressive reaction displayed by the production and an explosive reaction displayed by the imports which are attracted by re-export rents. However, these rents are mirages that reserve destructive economic implications with the adoption of ECOWAS' CET.

Keywords: Economic integration policy, intra-industry trade, trade defense policy, simultaneous equations, panel data, gravity equations with panel data.